

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
MAI 2016**

Présenté par
Valérie Pécresse
*Présidente du conseil régional
d'Ile-de-France*

**AFFECTATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE
CONTRACTUELLE EN FAVEUR DES TERRITOIRES RURAUX**

PREMIERE AFFECTATION 2016

Chapitre budgétaire 905 : «Aménagement des territoires »
Code fonctionnel 52 : «Agglomérations et villes moyennes»
Programme HP 52-002 : «Contrat régional territorial»
Action 15200205 : « Contrat régional territorial »

Code fonctionnel 53 « Espace Rural et autres espaces de développement »
Programme : HP 53-002 (153002) « Politiques contractuelles en milieu rural »
Programme : HP 53-001 (153001) « Aménagement et équipement de l'espace rural »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	5
CONTRATS REGIONAUX TERRITORIAUX	8
GAMBAIS (78).....	9
LE PORT MARLY (78).....	11
LA FERTE ALAIS (91).....	13
OLLAINVILLE (91).....	16
CONTRATS RURAUX.....	19
BUTHIERS (77).....	20
CELY (77).....	23
CHAMBRY (77).....	26
LE PLESSIS AUX BOIS (77).....	28
LE PLESSIS FEU AUSSOUX (77).....	31
LIVRY SUR SEINE (77).....	34
MISY SUR YONNE (77).....	37
MOUSSY LE VIEUX (77).....	40
SAINT FIACRE (77).....	44
SOGNOLLES EN MONTOIS (77).....	46
SOISY BOUY (77).....	49
BOINVILLIERS (78).....	51
LES LOGES EN JOSAS (78).....	54
ORVILLIERS (78).....	57
RENNEMOULIN (78).....	60
SAINT MARTIN DES CHAMPS (78).....	63
VIEILLE EGLISE EN YVELINES (78).....	66
VILLECONIN (91).....	69
CHAUSSY (95).....	72
MAUDETOUT EN VEXIN (95).....	76
AVENANTS A DES CONTRATS REGIONAUX	79
LARDY (91).....	80
ENNERY (95).....	81
AVENANTS A DES CONTRATS RURAUX.....	83
DOUE (77).....	84
VALENCE EN BRIE (77).....	86
PROJET DE DELIBERATION	88
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF.....	106
ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS.....	155

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : ECHEANCIERS FINANCIERS PREVISIONNELS DES CONTRATS REGIONAUX TERRITORIAUX.....	338
GAMBAIS (78).....	339
LE PORT MARLY (78).....	340
LA FERTE ALAIS (91)	341
OLLAINVILLE (91).....	342
ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : AVENANT AUX CONTRATS REGIONAUX - DOCUMENTS CONTRACTUELS	343
ANNEXE 5 A LA DELIBERATION : AVENANT A UNE CONVENTION DE REALISATION, FICHE IRIS MODIFIEE	348
ANNEXE 6 A LA DELIBERATION : AVENANTS AUX CONTRATS RURAUX - DOCUMENTS CONTRACTUELS	353
ANNEXE 7 A LA DELIBERATION : AVENANT A UNE CONVENTION DE REALISATION, FICHE IRIS MODIFIEE	359
ANNEXE 8 A LA DELIBERATION : FICHES IRIS MODIFIEES – BOIS HERPIN	364

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport propose la conclusion de **4** contrats régionaux territoriaux, **8** subventions sur des dotations de contrats régionaux territoriaux antérieurement signés, de **20** contrats ruraux, **33** subventions sur des dotations de contrats ruraux antérieurement signés, **1** fonds d'intervention, aménagement et équipement de l'espace rural et l'adoption de **2** avenants à des contrats régionaux, **2** avenants à des contrats ruraux.

- Contrats régionaux territoriaux :

Pour les **4** nouveaux contrats régionaux territoriaux, dont le montant global prévisionnel de la dotation régionale s'élève à **1 566 429,01 €**, il est proposé l'affectation d'autorisation de programme d'un montant de **1 197 674,61 €**. Ils sont présentés en annexe au rapport ; les fiches projets relatives aux opérations démarrant en 2016 sont détaillées en annexe 2 à la délibération. Il s'agit des communes suivantes :

- **2** dossiers dans les Yvelines (78) : Gambais, Le Port Marly.
- **2** dossiers en Essonne (91) : La Ferté-Alais, Ollainville.

- Affectation de subventions sur dotations de contrats régionaux territoriaux votées antérieurement :

Il est proposé l'affectation d'autorisations de programme en faveur d'opérations inscrites dans des contrats régionaux territoriaux, votés antérieurement à la délibération proposée dans le présent rapport. Ces opérations vous sont présentées dans les fiches projets annexées à la délibération. Le montant de l'affectation s'élève à **1 258 676,59 €**.

- Avenants à des contrats régionaux :

Dans l'objectif de modifier le contenu de contrats régionaux et de les proroger d'une année supplémentaire pour permettre aux communes de réaliser ses opérations, des avenants aux contrats régionaux sont présentés en annexe à la délibération. Il s'agit des dossiers suivants :

- **1** dossier dans l'Essonne (91) : Lardy (modification de programme et prorogation)
- **1** dossier dans le Val d'Oise (95) : Ennery (Prorogation)

Ces opérations vous sont présentées dans les fiches projets annexées à la délibération.

- Contrats ruraux :

Les contrats ruraux sont signés avec les départements sur un programme d'investissement d'une durée de 5 ans. Pour les **20** nouveaux contrats ruraux, dont le montant global prévisionnel de la dotation régionale s'élève à **2 732 615 €**, il est proposé l'affectation d'autorisation de programme d'un montant de **1 607 130,32 €**. Ils sont présentés en annexe au rapport ; les fiches projets relatives aux opérations démarrant en 2016 sont détaillées en annexe 2 à la délibération. Il s'agit des communes suivantes :

- **11** dossiers en Seine-et-Marne (77) : Buthiers, Cely, Chambry, Le Plessis-aux-Bois, Le Plessis-Feu-Aussoux, Livry-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Moussy-le-Vieux, Saint-Fiacre, Sognolles-en-Montois, Soisy-Bouy,
- **6** dossiers dans les Yvelines (78) : Boinvilliers, Les Loges-en-Josas, Orvilliers, Rennemoulin, Saint-Martin-des-Champs, Vieille-Eglise-en-Yvelines,
- **1** dossier dans l'Essonne (91) : Villeconin,
- **2** dossiers dans le Val d'Oise (95) : Chaussy, Maudétour en Vexin.

- **Affectations de subventions sur dotations de contrats ruraux votées antérieurement :**

Il est proposé l'affectation d'autorisations de programme en faveur d'opérations inscrites dans des contrats ruraux, votés antérieurement à la délibération proposée dans le présent rapport. Ces opérations vous sont présentées dans les fiches projets annexées à la délibération. Le montant de l'affectation s'élève à **1 109 552,18 €**.

- **Avenant à des contrats ruraux :**

Dans l'objectif de modifier le contenu des contrats ruraux et/ou de proroger les contrats pour permettre à la collectivité de réaliser ses opérations, **2** avenants à des contrats ruraux sont présentés en annexe à la délibération. Il s'agit des communes suivantes :

- **2** dossiers en Seine et Marne (77) : Doue (modification de programme) et Valence en Brie (modification de programme et prorogation)

- **Fonds d'intervention, aménagement et équipement de l'espace rural :**

Il vous est proposé l'affectation d'opérations inscrites dans le cadre du dispositif d'Aménagement et Développement Rural.

- **1** dossier en Seine-et-Marne (77) : Chailly en Bière

Le montant des crédits affectés à ce titre s'élève à **11 190 €**.

- **Contrats ruraux : affectation exceptionnelle d'autorisation de programme pour achèvement d'opérations :**

Il est proposé d'affecter à titre exceptionnel un montant de **69 179,26 €** pour permettre l'achèvement d'opérations inscrites dans des contrats ruraux en cours, dont les conventions de réalisation sont toujours valides, avec les collectivités suivantes :

- **1** dossier en Seine et Marne (77) : Doue,
- **1** dossier dans l'Essonne (91) : Chevannes.

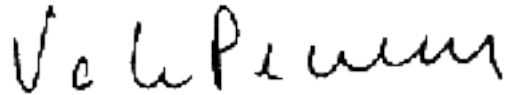
Pour les contrats régionaux territoriaux, le montant total à affecter s'élève à **2 456 351,20 €** prélevé sur le chapitre budgétaire 905 : «Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 «Agglomérations et villes moyennes», programme HP 52-002 : «Contrat régional territorial», action 15200205 « Contrat régional territorial » du budget 2016.

Pour les contrats ruraux, le montant total à affecter s'élève à **2 785 861,76 €** prélevé sur le chapitre budgétaire 905 : «Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », Programme HP 53-002 « Politiques contractuelles en milieu rural » du budget 2016.

Pour les conventions d'Aménagement et de Développement Rural, le montant total à affecter s'élève à **11 190 €**, prélevé sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP 53-001 « Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural » du budget 2016.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valerie Pecresse', written in a cursive style.

VALERIE PECRESSE

CONTRATS REGIONAUX TERRITORIAUX

COMMUNE DE GAMBAIS (78)	PROJET DE 1^{ER} CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL	MAI 2016

I - PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	2 423 habitants (INSEE 2012)
<i>Superficie et densité</i>	23,02 km² et 105 h/km²
<i>Potentiel financier /habitant</i>	1 042 € par habitant, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (1 386,40 €/habitant) et régionale (1 345,40€ /habitant)
<i>Revenu /habitant</i>	21 562,80 € par habitant, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (18 325,30 €/habitant) et régionale (15 624,40 €/habitant).
<i>Localisation</i>	La commune est située en limite du massif forestier de Rambouillet. Elle se trouve, par la route, à environ 37 kilomètres à l'ouest de Versailles et 28 kilomètres au sud de Mantes-la-Jolie, le chef-lieu d'arrondissement. Houdan, chef-lieu de canton, est à 7 kilomètres au nord-ouest et Rambouillet à 21 kilomètres au sud-est.
<i>SDRIF</i>	La commune est située dans, dans le TIM Vallée de Chevreuse et appartient au périmètre de « Bourgs, village et hameaux » défini par le SDRIF.
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	La commune se compose de 87,63 % d'espace rural, de 6,21 % d'espace urbain et 6,16 % d'espace ouvert.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	Le château de Neuville fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques et le domaine du château de Neuville fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques.
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	La RN 12 passe au nord de la commune menant vers l'est à l'autoroute A12 et vers l'ouest à Houdan et Dreux. Le centre de desserte le plus proche est situé à 5 km, à la gare de Transilien de Houdan (ligne N) .
<i>Données population</i>	2 064 habitants en 1999, 2 343 en 2006 et 2 445 en 2011. La variation annuelle est entre 2007 et 2012 est de 0,3 %.
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune n'est pas soumise à l'article 55 de la loi SRU.
<i>Emploi</i>	Taux d'emploi en 2011 de 0,31
<i>Intercommunalité</i>	La commune appartient à la Communauté de Commune Cœur d'Yvelines et au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.
<i>Documents d'urbanisme</i>	PLU est en cours de révision depuis le 25 juillet 2014.
<i>Equipements publics</i>	La commune dispose d'une agence postale communale, d'un groupe scolaire. Elle dispose également d'une salle des fêtes, de deux terrains de tennis et d'un terrain de sport à proximité.
<i>Précédent Contrat</i>	Le précédent contrat a permis de réaliser l'aménagement de la maisons des associations et de ses abords, la construction de nouveaux ateliers municipaux et le réaménagement des anciens ateliers municipaux en cantine scolaire.

II – PRESENTATION DU PROJET

Les opérations proposées sont en complète cohérence avec l'objectif de la commune de mettre à niveau ses équipements publics. En effet, selon le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune et en accord avec la charte du PNR, il est prévu 70 nouvelles constructions d'ici à 2030. Si l'on ajoute les divisions de bâtiments existants, en 2030 la population pourrait avoisiner les 2 700/2 800 habitants, soit une augmentation de 200 à 300 personnes. Il est ainsi projeté 50 enfants supplémentaires dans l'école primaire. Dans cette perspective et pour répondre aux différentes normes en vigueur, la commune de Gambais envisage la rénovation et la restructuration de son école primaire.

Les opérations inscrites dans ce présent contrat régional territorial sont :

- La construction d'un restaurant pour les élèves des cours élémentaires dont le démarrage est prévu en 2016,
- La construction d'un accueil périscolaire et de loisirs, dont le démarrage est prévu en 2016,
- L'aménagement des abords et accès dont le démarrage est prévu en 2016,
- La rénovation des classes primaires dont le démarrage est prévue en 2016.

Le montant total de ces opérations s'élève à **1 545 240 € HT** (cf. échéancier prévisionnel de réalisation en annexe à la délibération).

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de la délibération du Conseil municipal : 27 mars 2015
- Avis de la Communauté de Communes du Pays de Limours : favorable
- Avis du Trésorier payeur général : 2 septembre 2015

COMMUNE DU PORT-MARLY (78)	PROJET DE 1^{ER} CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL	MAI 2016

I - PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	5 335 habitants (INSEE 2013)
<i>Superficie et densité</i>	1,44 km ² , 3 704 habitants/km ²
<i>Potentiel financier /habitant 2012</i>	1 264 €/hab, inférieur à la moyenne du département des Yvelines (1 386) et à celle de la région Ile-de-France (1 346)
<i>Revenu /habitant 2012</i>	18 800 €/hab, supérieur à la moyenne du département des Yvelines (18 325) et à celle de la région (15 624)
<i>Localisation</i>	La commune est située en bordure de Seine, sur sa rive gauche, à environ 20 kilomètres à l'ouest de Paris et à 11 kilomètres au nord de Versailles.
<i>SDRIF</i>	Agglomération centrale. TIM confluence Seine Oise

<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	La commune, est située à l'ouest de Paris et dans le nord-est des Yvelines, en bordure de Seine. Le territoire est majoritairement urbain, les espaces construits artificialisés, sur 78 hectares représentent 53% de la superficie. La partie des espaces agricoles, forestiers et naturels correspond principalement au parc de château de Monte-Cristo, à l'Île de la Loge sur la Seine, à la Seine et au chemin de halage. Les activités économiques (12 hectares), sont situées principalement en bordure de Seine.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimoniale)</i>	La commune possède plusieurs monuments et sites inscrits ou classés, en particulier l'aqueduc, bâtiment principal de la mairie, église Saint-Victor, immeubles bâtis, parties de la forêt de Marly, propriété Monte-Cristo....
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	La commune bénéficie d'une desserte routière correcte. Il n'y a pas de gare sur le territoire mais deux gares sont à proximité, la gare de Saint-Germain-en-Laye et Rueil-Malmaison sur la ligne du RER A, accessibles en bus. La commune est traversée par la RN13 (qui relie Orgeval à Nanterre la Défense), la RN 186 (qui relie Versailles). Plusieurs lignes de bus circulent sur le territoire.
<i>Données population</i>	La population a connu une diminution entre 1968 et 1975, ainsi le nombre d'habitants est passé de 4 331 habitants en 1968 à 3 921 habitants en 1975. Depuis cette date la population augmente régulièrement pour atteindre 5 335 habitants aujourd'hui. Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les employés (34,2 %), professions intermédiaires (31,5%), les cadres et professions intellectuelles supérieures (14,7%), suivi les et des ouvriers (13,1%).
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune respecte la loi SRU, avec un taux de logements sociaux de 36,2%. Le parc de 2 060 logements (en 2012) est composé majoritairement d'habitats collectifs (86,7%) et les locataires dominant (51,3%). Il est à noter la faiblesse des logements de petite taille (72,5% de logements de plus de trois pièces).
<i>Emploi</i>	Le taux d'emploi était de 52,8 en 2012 inférieur à la moyenne du département des Yvelines (76,8) et à celle de l'Ile-de-France (92,6). 2 331 emplois sont implantés sur le territoire communal en 2012.

	Le taux de chômage en 2012 était de 9,6% inférieur à la moyenne du département (9,5) et à celui de la région (12).
<i>Intercommunalité + compétences</i>	La commune fait partie de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucle de Seine.
<i>Documents d'urbanisme</i>	PLU approuvé le 23 janvier 2006
<i>Equipements</i>	

II- PRESENTATION DU PROJET

Objectifs du projet d'aménagement et de développement de la commune :

- Protéger et mettre en valeur les sites et paysages qui caractérisent le territoire communal à savoir : le patrimoine bâti de la commune, les coteaux, le château et le parc de Monté Christo, l'île de la Loge et les berges de Seine.
- Réduire les nuisances induites par la circulation de transit en améliorant les liaisons entre les différents quartiers de la commune et en redonnant sa juste place à la voiture et en développant les circulations douces.
- Assurer un développement économique en favorisant les implantations à vocation tertiaire,
- Développer les services aux habitants, en réhabilitant ceux existants et en réalisant de nouveaux équipements (comme par exemple un gymnase, un équipement culturel sur le site de l'ancien château Murat, la réalisation d'espaces verts).

Les opérations inscrites dans le présent contrat régional territorial sont :

- la réhabilitation du centre de loisirs maternel, dont le démarrage est prévu en 2016,
- la réfection de la salle de spectacle « Carré de Mousquetaires », dont le démarrage est prévu en 2016,
- le réaménagement de la salle d'exposition « Pavillon Corot », dont le démarrage est prévu en 2016.

Le programme présenté s'élève à 1 084 693,69 € HT retenu comme dépense subventionnable (cf échéancier de réalisation en annexe à la délibération).

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de délibération du Conseil Municipal : 29 septembre 2015
- Avis du Trésorier Payeur Général : 10 novembre 2015
- Date de délibération de l'intercommunalité : 20 octobre 2015

COMMUNE DE LA FERTE-ALAI (91)	PROJET DE PREMIER CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL	MAI 2016

I – PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	3 982 habitants (2012)
<i>Superficie et densité</i>	4,55 km ² et 870 habitants/km ²
<i>Potentiel financier /habitant</i>	912,80 €/habitant (2012), inférieur à la moyenne départementale (1 245,60 €/habitant) et à la moyenne régionale (1 345,40 €/habitant).
<i>Revenu /habitant</i>	14 618 €/habitant (2012), inférieur à la moyenne départementale (15 302,10 €/habitant) et à la moyenne régionale (15 624,40 €/habitant).
<i>Localisation</i>	La Ferté-Alais est située à 45 km au sud de Paris, au Sud est du département de l'Essonne, à mi-chemin d'Etampes, de Fontainebleau et d'Evry.
<i>SDRIF</i>	Commune relevant de l'entité « Agglomération des pôles de centralité » et du TIM du Parc naturel régional du Gâtinais français.

<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	Les espaces construits artificialisés représentent 25,78% du territoire, les espaces ouverts artificialisés 6,38 % et les espaces agricoles, forestiers et naturels 67,84%. La commune est composée d'un plateau, de versants boisés et de la vallée. La Ferté-Alais constitue une place forte à la jonction des routes de la Brie et de la Beauce. Les qualités naturelles de la commune sont renforcées par 3 ZNIEFF, un ENS, de nombreux espaces boisés, une sablière à haute valeur écologique, l'Essonne et ses berges. L'urbanisation s'articule autour de trois pôles : - la ville basse traditionnelle dans le fond de la vallée, - le coteau (urbanisation depuis la 2^{ème} moitié du XIX^e siècle) - la ville haute (urbanisation à partir des années 80). Dans l'hyper centre (centre ancien), on trouve de nombreuses places reliées entre elles par de multiples ruelles étroites ; à la périphérie de l'hyper centre se trouve la ceinture des boulevards. Le développement de la ville a épousé la forme du plateau. On observe des problèmes de circulation et de stationnement au sein de la commune.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	La commune possède au titre des monuments historiques : - Eglise (monument classé)
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	La commune est desservie par un important dispositif routier en forme d'étoile, au croisement de la RN 191 et de la RD 449. Le RER D dessert la gare de la Ferté-Alais (plaçant la commune à 60 minutes de Paris gare de Lyon).
<i>Données population</i>	La population de la commune a presque doublé au cours des 30 dernières années grâce notamment aux ZAC des Vieilles Vignes et du Domaine du Tertre, mais la croissance se stabilise depuis quelques années. La population est relativement jeune.

<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune n'est pas soumise à la loi SRU, le taux de logement social est de 14,10 % en 2013. Des quartiers résidentiels se sont implantés à proximité de la gare et au sud de l'hyper centre ; de nouvelles extensions de type pavillonnaire se sont implantées sur le versant est de l'agglomération. La pénurie de terrains disponibles (compensée par la construction de logements sociaux dans les années 60-70), a entraîné une urbanisation du plateau. On note une rupture entre les quartiers du bas de la ville et les quartiers du plateau, liée à l'éloignement des constructions par rapport au centre-ville et au relief de la commune. L'habitat est principalement pavillonnaire, composé de grands logements (4 pièces et plus). Les $\frac{3}{4}$ des habitants sont propriétaires de leur logement.
<i>Emploi</i>	La commune dispose sur son territoire de l'ensemble des commerces de proximité utiles (130 emplois environ), ainsi que de nombreux services et une offre médicale. Le tourisme (lié aux richesses naturelles et patrimoniales) est également une source d'activité. Il n'y a pas d'industrie à la Ferté-Alais.
<i>Intercommunalité</i>	La Ferté-Alais appartient à la Communauté de communes du Val d'Essonne et au PNR du Gâtinais français.
<i>Documents d'urbanisme</i>	PLU (2015) opposable.
<i>Equipements</i>	La commune dispose de : 3 écoles maternelles, 2 écoles primaires, un collège, une crèche parentale, un centre de loisirs, un RAM, 7 courts de tennis, un gymnase, un plateau d'évolution, 2 stades, une Maison des Jeunes, un skate parc et un city parc, une mairie, une salle des fêtes, une ferme pédagogique, des jardins familiaux, un bureau de poste, une maison de retraite, le musée de l'aviation installé sur l'aérodrome de Cerny/ la Ferté-Alais. On compte une cinquantaine d'associations sur la territoire (culturelles, sportives ou sociales).

II – PRESENTATION DU PROJET

Les objectifs du projet d'aménagement et de développement de la commune sont :

- un territoire à découvrir : mettre en valeur les atouts du territoire pour renforcer son attractivité,
- valoriser les trames vertes et bleues,
- un territoire à vivre : bâtir un projet de ville fondé sur les échanges et autour de centralités renforcées.

Les opérations inscrites dans ce présent contrat régional territorial sont :

- Construction d'ateliers municipaux, dont le démarrage est prévu en 2016,
- Requalification du centre-ville, dont le démarrage est prévu en 2018.

Le montant total de ces opérations s'élève à **1 863 067,19 € HT** (cf. échéancier de réalisation en annexe à la délibération).

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de délibération du Conseil Municipal : 24 novembre 2015
- Date de l'avis du Trésorier Payeur Général : 23 octobre 2015
- Date de délibération de la Communauté de communes : 2 juillet 2015

COMMUNE D'OLLAINVILLE (91)	PROJET DE 1ER CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL	MAI 2016

I - PRESENTATION DE LA COMMUNE

<i>Nombre d'habitants</i>	4 613 habitants (Insee 2012)
<i>Superficie et densité</i>	11,33 km ² et 407 hab/km ²
<i>Potentiel financier/habitant</i>	1 161,50 €/hab (2012) inférieur à la moyenne départementale (1 245,60 €/hab.) et à la moyenne régionale (1 345 ,40 €/hab).
<i>Revenu /habitant</i>	14 481,70 €/hab (2012) inférieur à la moyenne départementale (15 302,10 €/hab.) et à la moyenne régionale (15 624,40 €/hab).
<i>Localisation</i>	La commune d'Ollainville est située à une trentaine de km au sud de Paris.
<i>SDRIF</i>	Agglomération centrale - TIM Centre-Essonne-Seine-Orge
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	Les espaces construits artificialisés représentent 22,74 % du territoire de la commune, les espaces ouverts artificialisés 6,83% et les espaces agricoles, forestiers et naturels 70,43%. La commune est constituée de plusieurs ensembles : - L'espace urbain, situé au sud-est, qui couvre 250 ha ; il est composé du double cœur historique autour du hameau de La Roche et du bourg d'Ollainville, - L'espace agricole qui enserme les (390 ha) ; l'activité agricole est contrainte par les difficultés d'accès, le mitage urbain et la fragmentation des terres. - L'espace boisé, qui occupe une grande partie de la moitié nord de la commune (360 ha) - Les espaces humides des rives de la Rémarde et de l'Orge au sud de la commune, - Les terrains militaires du nord. La voirie du centre bourg rend difficile l'implantation de pistes cyclables ; il existe une liaison douce entre la gare et la Roche, via le collège. Le développement de la ZAC des Bellevues constituera une opportunité pour développer les modes de déplacements alternatifs : pistes cyclables, liaisons piétonnes et transports en commun. Si la commune est bien dotée en terme d'équipements publics, que ce soit pour le sport, la petite enfance et la culture, il existe cependant une dichotomie entre La Roche et le bourg, ce dernier concentrant la quasi-totalité de ceux-ci. La volonté communale est de mieux répartir les équipements et les aménagements publics.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimoniale)</i>	La commune ne possède aucun monument inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques.
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	La localisation de la commune sur la RN 20, la proximité avec la francilienne et l'existence de deux gares RER C à Egly et à Arpajon lui confèrent une bonne accessibilité. Au niveau communal, deux axes routiers supportent un trafic routier important (RD 116 et RD 97),

	créant des coupures entre le nord et le sud du territoire.
<i>Données population</i>	La population a triplé depuis 1968 mais depuis 1990, le rythme de croissance ralentit ; la population reste jeune malgré une tendance au vieillissement (les moins de 20 ans représentent la classe d'âge la plus importante de la commune). Les personnes de plus de 60 ans ne représentent que 10% de la population totale. Le nombre moyen de personnes par ménage est d'environ 2,75. La catégorie des employés est sur représentée tandis que celle des cadres et professions intellectuelles supérieures est sous représentée (14,1%).
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune est soumise à la loi SRU. Le taux de logement social est de 6,70 % en 2013. L'objectif triennal sur la période 2011-2013 est atteint par la commune, lui permettant de bénéficier d'un bonus de 5%. La pression urbaine est forte dans la commune depuis le début des années 80. L'espace bâti est relativement concentré et plutôt dense constitué en majeure partie de typologies traditionnelles de bourg et de lotissements. Le parc de logement est majoritaire constitué de maisons individuelles (83%), c'est-à-dire une proportion proche du niveau du département de l'Essonne. Seuls 10% des logements datent d'avant 1949 et les deux tiers ont été construits après 1975. En effet, le parc de logement a été multiplié par trois depuis les années 70. Le rythme de construction qui a connu un pic entre 1975 et 1982 avec en moyenne 32 logements construits par an, est aujourd'hui légèrement inférieur mais reste stable, autour de 27 logements par an. La proportion des grands logements est importante, mais la tendance s'inverse. La part des propriétaires est de 82%. Le taux de logements vacants est inférieur à 4%.
<i>Emploi</i>	Le taux d'emploi en 2011 est de 56,80%. On note la présence d'importantes zones d'emplois à proximité (nord de l'Essonne, Massy et Orly notamment). Si beaucoup d'entreprises sont intégrées dans le tissu urbain au gré des opportunités foncières, on recense trois grands sites d'accueil d'activités : La Briqueterie PACEMA entre le Bourg et la Roche, le « Moulin-neuf » au sud-est du bourg dans la Vallée de l'Orge et le site du CEA à l'ouest (site du Très Grand Centre de Calcul). Trois quarts des actifs ollainvillois travaillent en dehors de la commune. La voiture est le mode de déplacement prédominant domicile-travail. Une quinzaine de commerces et de services sont présents à Ollainville, principalement dans le bourg ancien.
<i>Intercommunalité</i>	La commune d'Ollainville faisait partie de la Communauté de communes de l'Arpajonnais jusqu'à la création au 1^{er} janvier 2016 de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne issue de la fusion de la CA Val d'Orge et de la communauté de communes de l'Arpajonnais ; cette nouvelle intercommunalité réunit 191 351 habitants.
<i>Documents d'urbanisme</i>	PLU opposable (2012)
<i>Equipements</i>	Hameau de la Roche : Centre technique municipal, écoles, accueil de loisirs, collège et gymnase, cuisine centrale, annexe à la bibliothèque, deux parcs

	publics. Quartier du Bourg : Pôle administratif, poste de police municipal, écoles, maison de la petite enfance, bibliothèque, terrain multisports, parc public.

II – PRESENTATION DU PROJET

Les objectifs du projet d'aménagement et de développement de la commune sont :

- Le Bourg : pérennisation des commerces de proximité et développement des lieux de vie et des espaces de rencontre,
- La vallée de la Rémarde : préserver la faune et la flore tout en permettant à la population de profiter de cet espace naturel,
- Les Belles Vues : ce vaste espace libre dénué d'intérêt agricole mais aux qualités paysagères indéniables, constitue pour la commune une opportunité pour unifier le territoire, répondre aux besoins en logements et en emplois dans les prochaines années, tout en préservant les espaces ruraux agricoles à l'ouest du territoire,
- Développer les zones d'activités économiques (un site à l'ouest du CEA et un site en continuité de la ZAE existante entre la Roche et le Bourg).

Les opérations inscrites dans ce présent contrat régional territorial sont :

- La réhabilitation d'un bâtiment en pôle de services publics dont le démarrage est prévu en 2016,
- L'aménagement de la place de l'Orangerie et installation d'un kiosque à musique dont le démarrage est prévu en 2018,
- La réhabilitation thermique de l'école Jacques Prévert dont le démarrage est prévu en 2016,
- La réhabilitation thermique de l'école de la Roche dont le démarrage est prévu en 2017,
- La réhabilitation thermique de l'école des Boutons d'or dont le démarrage est prévu en 2018.

Le montant total de ces opérations s'élève à **2 042 193 € HT** (cf échéancier de réalisation en annexe à la délibération).

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de la délibération de la Commune : 26 mai 2015
- Avis de la Communauté de Communes : 25 juin 2015
- Date de l'avis du Trésorier Payeur Général : 23 septembre 2015

CONTRATS RURAUX

COMMUNE DE BUTHIERS (77)	PROJET D'UN 3ème CONTRAT RURAL	MAI 2016

I – PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	757 habitants (Insee 2012)
<i>Superficie et densité</i>	19,67 km² et 38 hab./km²
<i>Potentiel financier /habitant</i>	761,10 € par habitant, inférieur à la moyenne départementale (1 008 € par habitant) et à la moyenne régionale (1 345 € par habitant hors Paris).
<i>Revenu /habitant</i>	15 343,70 € par habitant, inférieur à la moyenne départementale (14 077 € par habitant) et à la moyenne régionale (15 624,40 € par habitant).
<i>Localisation</i>	Buthiers est situé en limite du Loiret, à 31 km à l'ouest de Nemours, 44 km au sud de Melun, 27 km au sud-ouest de Fontainebleau et à 80 km de Paris.
<i>SDRIF</i>	Commune appartenant à l'entité « Bourgs, villages et hameaux » et au TIM du Parc naturel régional du Gâtinais français.
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	Le territoire communal est occupé à 94,12% d'espaces agricoles, forestiers et naturels, à 3,37% d'espaces construits artificialisés et à 2,51% d'espaces ouverts artificialisés. Le territoire communal est composé de trois secteurs bien différenciés : les marais tourbeux de la Vallée de l'Essonne, les coteaux boisés parsemés de blocs de grès, et le plateau fertile. Un secteur d'escalade très réputé est implanté sur le territoire.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	La commune possède au titre des Monuments Historiques : Dolmen au lieu-dit La Roche aux loups : monument classé Site de la haute vallée de l'Essonne : site classé Ensemble formé par la vallée de l'Essonne, le Bois de Bel-Air, le bois de la Vague et leurs abords : site inscrit
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	La commune se trouve à quelques kilomètres de l'A6, et est desservi par la D 152. La gare RER D la plus proche est située à Maleherbes (2 km).
<i>Données population</i>	La population a crû régulièrement de 1968 (548 habitants) à 2012 (757 habitants). Les 30-45 ans représentent 20% de la population, les 45-60 ans 27% et les plus de 60 ans 24%.
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune n'est pas soumise à la Loi SRU. Elle ne possède pas de logements sociaux. 98% des logements sont des maisons individuelles ; 75% des résidences comportent 4 pièces ou plus.
<i>Emploi</i>	La commune dispose d'une île de loisirs régionale (base de plein-air et de loisirs). Le taux d'emploi en 2012 était de 70,4% et le taux de chômage de 8,9%. Le nombre d'emplois sur le territoire est de 129 (Base de Loisirs, quelques artisans et la Sablière de la SAMIN) ; 15,9% des actifs de la commune travaillent sur place. 82% de la population utilise un véhicule pour se rendre sur son lieu de travail. 4 exploitations agricoles sont toujours en activité. On note la présence de 2 restaurants sur la commune (les seuls commerces).
<i>Intercommunalité</i>	La commune appartient à la Communauté de communes des Terres du Gâtinais et au Parc naturel régional du Gâtinais français.

<i>Documents d'urbanisme</i>	PLU en élaboration.
<i>Equipements</i>	La commune possède une médiathèque, une mairie, une salle polyvalente. L'école de Buthiers regroupe les enfants de Buthiers, Nanteau-sur-Essonne et Boulancourt dans le cadre d'un RPI géré par le SIGEGAS (Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Ecole Gâtinais Sud).
<i>Rappel du précédent contrat</i>	La commune a signé un premier contrat rural en 1993 et un en 2004. Ce dernier portait sur : l'aménagement d'un logement de fonction, la création de locaux associatifs, et l'aménagement de la place du village.

II – PRESENTATION DU PROJET

Dans le cadre du projet de développement durable de la collectivité, les grandes orientations visent à :

- faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite dans tous les équipements publics,
- optimiser l'accueil de la population et la qualité du service public dans les équipements publics,
- s'inscrire dans la transition énergétique en rénovant l'isolation des bâtiments publics.

Les opérations inscrites dans ce présent contrat rural sont :

- Aménagement intérieur de la mairie : le coût est estimé à **178 100 € HT**,
- Travaux d'accessibilité de la mairie et de la médiathèque : le coût est estimé à **97 750 € HT**,
- Aménagement paysager de deux aires de stationnement : le coût est estimé à **24 150 € HT**.

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de délibération du Conseil Municipal : 2 juillet 2015
- Date de délibération du Conseil Départemental : 15 avril 2016
- Date de l'avis du Trésorier Payeur Général : 23 septembre 2015

IV - PROPOSITION DE DECISION

Le projet global exposé par la commune de Buthiers est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations présentées pour un montant global de **300 000 € HT**.

La dotation prévisionnelle régionale, au taux de 45%, s'élève au maximum à **135 000 €**.

Il est proposé d'attribuer une subvention aux opérations dont le démarrage des travaux est prévu en 2016 à savoir :

- Travaux d'accessibilité de la mairie et de la médiathèque, pour un montant de **43 987,50 €**.

Buthiers
(77)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	RETENUS PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTEMENT EN € HT	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION (45%)	SUBVENTION DEPARTEMENT (35%)
			2016	2017	2018	2019	2020			
Aménagement intérieur de la mairie	178 100	178 100		178 100				178 100	80 145	62 335
Travaux d'accessibilité de la mairie et de la médiathèque	97 750	97 750	63 250	34 500				97 750	43 987,50	34 212,50
Aménagement paysager de deux aires de stationnement	24 150	24 150			24 150			24 150	10 867,50	8 452,50
TOTAL	300 000	300 000,00	63 250	212 600	24 150			300 000		
SUBVENTION DEPARTEMENT			22 137,50	74 410	8 452					105 000
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			28 462,50	95 670	10 867,50				135 000	

COMMUNE DE CELY (77)	PROJET D'UN 4ème CONTRAT RURAL	MAI 2016

I – PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	1205 habitants (Insee 2012)
<i>Superficie et densité</i>	6,19 km² et 194 hab./km²
<i>Potentiel financier /habitant</i>	862,50 €/h (2012) inférieur à la moyenne départementale (1 008,60 €/hab) et à la moyenne régionale (1 345,40€/hab)
<i>Revenu /habitant</i>	19 057,10 €/h (2012) supérieur à la moyenne départementale (14 077,40 €/hab) et à la moyenne régionale (15 624,40€/hab)
<i>Localisation</i>	La commune de Cély est située à 56 kilomètres au sud de Paris et à 14 kilomètres au sud-ouest de Melun.
<i>SDRIF</i>	Entité SDRIF : bourgs, villages et hameaux. La commune fait partie du TIM du Parc naturel régional du Gâtinais français
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	Le territoire est composé de 71,29% d'espaces agricoles, forestiers et naturels, de 16,14% d'espaces ouverts artificialisés et de 12,57% d'espaces construits artificialisés. Le village s'étend d'est en ouest sur deux plateaux agricoles séparés par la vallée du Ru du Rebais, vallée cloisonnée par des boisements.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	La commune possède au titre des Monuments Historiques : - Moulin de Choiseau et son mécanisme, ses bâtiments annexes, son canal d'amenée d'eau (monument classé) - Vallée de l'Arcole (site inscrit) - Ru du Rebais (site classé)
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	L'Autoroute A6 passe à l'ouest de Cély. La gare la plus proche est celle de Boissise-le-Roi (à 10 km), toutefois les gares de Melun et de Fontainebleau sont les plus fréquentées ; elles sont accessibles par autocar.
<i>Données population</i>	La population âgée de plus de 45 ans a tendance à augmenter, au détriment des tranches plus jeunes. 34% de la population dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur.
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune n'est pas soumise à la Loi SRU. La commune ne possède pas de logement social. Une augmentation des constructions pavillonnaires a eu lieu dans les années 70, rompant l'organisation du bâti ancien (jusque-là centré dans le fond de la vallée) ; le bâti se développe sur le coteau ouest et dans une moindre mesure sur le coteau nord. Un important cœur d'îlot non bâti pourrait être valorisé pour accueillir le développement futur de la commune. 98,4% de la population en 2012 vivent dans une maison individuelle, dont 71% dans 5 pièces ou plus.
<i>Emploi</i>	En 2012, les chômeurs représentent 5% des actifs et le taux d'emploi est de 71,7%. 80% de la population utilise un véhicule personnel pour se rendre au travail et 83,2% des actifs travaillent dans une autre commune. Un cabinet de quatre infirmières est présent sur la commune.
<i>Intercommunalité</i>	La commune appartient à la communauté de communes du Pays de Bière et au Parc naturel régional du Gâtinais français.
<i>Documents d'urbanisme</i>	PLU opposable (2013)

<i>Equipements</i>	La commune dispose d'une école élémentaire et maternelle, d'une mairie, d'un terrain de tennis, d'un terrain multisports, d'un terrain de football avec vestiaires, d'un terrain de basket, d'une salle des fêtes, d'un cimetière. Un golf est également implanté à Cély (avec hôtel, restaurant, centre de séminaires).
<i>Rappel du précédent contrat</i>	La commune a bénéficié de trois contrats ruraux en 1986, 1992 et 2005, portant sur : la construction d'une cantine scolaire, l'aménagement d'un bâtiment en halte-garderie, le réaménagement de la cour de l'école, la requalification de la rue Canet, et l'aménagement d'une aire de stationnement paysagère.

II – PRESENTATION DU PROJET

Dans le cadre de son projet de développement durable, la collectivité s'attache à :

- préserver et valoriser les qualités environnementales et paysagères du territoire et le patrimoine, diminuer les nuisances,
- valoriser le village et structurer son évolution,
- maintenir l'activité économique locale.

Les opérations inscrites dans ce présent contrat rural sont :

- Mairie : mise en accessibilité et abords : le coût est estimé à **173 739,49 € HT**, plafonné à **152 042,33 € HT**,
- Aménagement d'une salle multi-activités à l'école : le coût est estimé à **57 382,55 € HT**,
- Création d'un préau : le coût est estimé à **76 473,71 € HT**,
- Cantine scolaire : mise en accessibilité et isolation : le coût est estimé à **84 101,41 € HT**.

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de délibération du Conseil Municipal : 14 janvier 2015
- Date de délibération du Conseil Départemental : 17 décembre 2015
- Date de l'avis du Trésorier Payeur Général : 10 août 2015

IV - PROPOSITION DE DECISION

Le projet global exposé par la commune de Cély est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations présentées pour un montant global de **391 697,16 € HT**, plafonné à **370 000 € HT**.

La dotation prévisionnelle régionale, au taux de 45%, s'élève au maximum à **166 500 €**.

Il est proposé d'attribuer une subvention à l'opération dont le démarrage des travaux est prévu en 2016 à savoir :

- Création d'un préau pour un montant de **34 413,17 €**

CELY (77)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTE MENT	DOTATION PREVISIO NNELLE MAXIMUM REGION	SUBVENTION DEPARTEMEN T
	EN € HT	EN € HT	2016	2017	2018	2019	2020	EN € HT	(45%)	(35%)
Mairie : mise en accessibilité et abords	173 739,49	152 042,33		132 312,62	19 729,71			152 042	68 419,05	53 215
Aménagement d'une salle multi-activités à l'école	57 382,55	57 382,55		57 382,55				57 383	25 822,15	20 084
Création d'un préau	76 473,71	76 473,71	76 473,71					76 474	34 413,17	26 766
Cantine scolaire : mise en accessibilité et isolation	84 101,41	84 101,41		84 101,41				84 101	37 845,63	29 435
TOTAL	391 697,16	370 000	76 473,71					370 000		
SUBVENTION DEPARTEMENT										129 500
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION									166 500	

COMMUNE DE CHAMBRY (77)	PROJET DE 3EME CONTRAT RURAL	2016

I - PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	947 habitants (INSEE 2013)
<i>Superficie et densité</i>	9,75 km ² et 97 hab/km ²
<i>Potentiel financier/habitant</i>	852€ par habitant en 2012, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (1 008€/habitant) et régionale (1 345€/habitant).
<i>Revenu /habitant</i>	13 520,50€ par habitant en 2012, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (14 077€/h) et à la moyenne régionale (15 624€/h).
<i>Localisation</i>	Chambry est située au nord du département de la Seine-et-Marne dans le canton de Meaux Nord, dans l'arrondissement de Meaux.
<i>SDRIF</i>	Chambry est représentée au titre du SDRIF dans la classification Bourgs villages et hameaux et appartenant au TIM La Vallée de la Marne, TIM Brie et deux-Morin, TIM Le Grand Roissy.
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	Bordée par les communes de Varreddes et Penchard, la commune de Chambry est située au Nord-Est de l'agglomération du Pays de Meaux à 7kms de Meaux. Le territoire communal est traversé par le Ruisseau de Mansigny.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul inscrite au titre des Monuments Historiques.
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	Les accès routiers majeurs sont l'autoroute A4 et la RN3 entre Meaux et La Ferté-sous-Jouarre. L'accès au réseau ferroviaire le plus proche est la gare de Meaux, située à 7 km.
<i>Données population</i>	La population a augmenté de 1,3% entre 2007 et 2012. La population augmente régulièrement, comme les communes avoisinantes dans le cadre de la poussée démographique de l'Est parisien.
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune n'est pas soumise à la loi SRU.
<i>Emploi</i>	Le taux d'activité des 15 à 64 ans en 2012 était de 80,6%, le taux de chômage des 15 à 64 ans en 2012 était de 7 %.
<i>Intercommunalité</i>	Chambry appartient à la communauté d'agglomération du Pays de Meaux.
<i>Documents d'urbanisme</i>	La commune dispose d'un Plan d'Occupation des Sols et fait partie du territoire du SCOT du pays de Meaux en cours d'élaboration.
<i>Equipements</i>	La commune compte une mairie, une église, un cimetière, une école, une salle communale.
<i>Rappel du précédent contrat</i>	Le précédent contrat rural voté en 2007 a permis la restructuration et l'extension du groupe scolaire.

II – PRESENTATION DU PROJET

Dans le cadre du projet de développement durable de la collectivité, la commune a pour objectif d'améliorer le confort des équipements offerts à sa population.

Les opérations inscrites dans ce présent contrat rural sont :

- Construction d'une salle d'accueil périscolaire : le coût est estimé à **334 592,50€ HT**, plafonné à **180 000 € HT**,
- Aménagement d'une aire de stationnement paysagère pour l'école : le coût est estimé à **107 122,50 € HT**, plafonné à **60 000 € HT**,
- Création d'un accès piétons sécurisé à l'école : le coût est estimé à **91 252,50 € HT**, plafonné à **60 000 € HT**,

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de la délibération du Conseil Municipal : 22 juin 2015
- Date de la délibération du Conseil Général : 17 décembre 2015
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable

IV - PROPOSITION DE DECISION

Le projet global exposé par la commune de Chambry est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations présentées pour un montant global de **532 967,50 € HT** plafonné à **300 000,00 € HT**.

La dotation prévisionnelle régionale, au taux de 45%, s'élève au maximum à **135 000 €**.

Il est proposé d'attribuer une subvention aux opérations dont le démarrage des travaux est prévu en 2016 à savoir :

- Construction d'une salle d'accueil périscolaire pour un montant de **81 000 €**

CHAMBRY (77)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	RETENUS PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTEMENT EN € HT	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION (45%)	SUBVENTION DEPARTEMENT (35%)
			2016	2017	2018	2019	2020			
Construction d'une salle d'accueil périscolaire	334 592,50	180 000,00	180 000,00					180 000,00	81 000,00	63 000,00
Aménagement d'une aire de stationnement paysagère pour l'école	107 122,50	60 000,00		60 000,00				60 000,00	27 000,00	21 000,00
Création d'un accès piétons sécurisé à l'école	91 252,50	60 000,00		60 000				60 000,00	27 000,00	21 000,00
TOTAL	532 967,50	300 000,00	180 000,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00		
SUBVENTION DEPARTEMENT			63 000,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00			105 000,00
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			81 000,00	54 000,00	0,00	0,00	0,00		135 000,00	

COMMUNE DE LE PLESSIS-AUX-BOIS (77)	PROJET D'UN DEUXIEME CONTRAT RURAL	MAI 2016

I – PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	262 habitants (Insee 2013)
<i>Superficie et densité</i>	3,41 km ² et 76 hab./km ²
<i>Potentiel financier /habitant</i>	485,60 €/hab., inférieur aux moyennes départementale (1 008,60 €/hab.) et régionale (1 345,40 €/hab.) en 2012
<i>Revenu /habitant</i>	14 351,20 €/hab.(2012), supérieur à moyenne départementale (14 077,40 €/hab.) mais inférieur à celle de la Région (15 624,40 €/hab.)
<i>Localisation</i>	Le Plessis-aux-Bois est situé à 14 km au nord-ouest de Meaux, à proximité de la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle. La commune est située à 1 km au sud-ouest du Plessis-l'Evêque, le village le plus proche. Le village est proche du parc naturel régional Oise-Pays de France.
<i>SDRIF</i>	C'est une commune rurale inscrite dans le périmètre « Bourgs, villages et hameaux » défini par le SDRIF. TIM Le Grand Roissy
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	Le village est essentiellement rural. Les exploitations agricoles couvrent la majeure partie du territoire soit 321,10 hectares. La partie urbanisée s'étend sur une superficie de 16,5 hectares. 3,3 hectares sont occupés par les forêts et bois. Le paysage est typiquement briard. Il comprend essentiellement une plaine au relief faiblement ondulé où les cultures se succèdent aux champs sur lequel se sont constituées d'importantes exploitations agricoles à l'architecture fermée typique de la brie.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	La commune possède un patrimoine remarquable : l'église Saint-Nicolas du 19 ^{ème} siècle ; la Cheminée de l'ancienne distillerie
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	La commune est traversée par la RD54 du nord au sud. Le territoire est desservi par la ligne 711 du réseau de bus CIF (Courriers Ile-de-France).
<i>Données population</i>	La population de la commune a connu une nette hausse de 45% de sa population entre 1999 et 2012. Elle comptabilise actuellement 249 habitants (Insee 2012). La répartition par tranche d'âge fait apparaître un rajeunissement de la population (18,6% les moins de 15 ans ; 13,9% (15-29 ans) ; 19,7% (30-44 ans) ; 21,9% (45-59 ans) ; 16,2% (60-74 ans) ; 9,7% (75 ans et plus).
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune n'est pas concernée par la loi SRU ; la part de logements individuels en pourcentage est de 95,40% et 3,5% en logements collectifs et 2,9% de logements vacants. La part des propriétaires est importante : 73.30%, celle des locataires est de 24,4% Le nombre de logements à Plessis-aux-Bois s'élevait à 73 en 1999 pour atteindre 84 logements en 2012 soit une augmentation de 11 logements au cours de ces treize années.
<i>Emploi</i>	Le nombre d'emplois au Plessis-aux-Bois est passé de 27 en 1999 à 13 en 2009. Actuellement ce nombre est très faible (inférieur à 10) du

	fait qu'il y a très peu d'entreprises et que les exploitants agricoles de la commune n'emploient que peu de personnel. Sur la population des 15 à 64 ans qui étaient de 161 en 2009, 141 exerçaient une activité professionnelle et 14 étaient des chômeurs. Les actifs représentent 57,8% de la population soit 144 personnes. Les catégories socio-professionnelles se répartissent de la façon suivante : - 2,78% sont des agriculteurs, - 11,14% sont des artisans, commerçants, chefs d'entreprise, - 30,6% sont des employés, - 27,72% sont des ouvriers, - 27,76% sont de professions libérales.
<i>Intercommunalité</i>	Le Plessis-aux-Bois appartient à la Communauté de Communes Plaines et Monts de France.
<i>Documents d'urbanisme</i>	POS opposable Hors SCOT
<i>Equipements</i>	La commune possède un bâtiment qui regroupe la mairie, l'école et l'atelier communal.
<i>Rappel du précédent contrat</i>	Opération de réfection de la couverture de la nef et du chevet de l'église votée au titre d'un aménagement et de développement rural (CP 00-278 du 8 juin 2000). Les opérations inscrites dans le contrat rural précédent (CP 96-56) sont la restauration de l'église, l'acquisition d'un terrain, la construction d'un atelier communal ainsi que les abords de l'atelier communal.

II – PRESENTATION DU PROJET

Les actions présentées visent à répondre aux différents besoins identifiés par la commune.

Les opérations inscrites dans ce présent contrat rural sont :

- Extension et la réhabilitation de la mairie-école et abords. Le coût de l'opération est estimé à 282 000 € HT, plafonné à 100 000 € HT. Le démarrage des travaux est prévu en 2016
- Création d'un préau et auvents pour l'école. Le coût de l'opération est estimé à 72 000 € HT plafonné à 20 000 € HT. Le démarrage des travaux est prévu en 2017
- Réhabilitation de la salle des fêtes. Le coût de l'opération est estimé à 184 800 € HT, plafonné à 180 000 € HT. Le démarrage des travaux est prévu en 2018

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Délibération du Conseil Municipal : 7/09/2015
- Délibération du Conseil communautaire : 28/09/2015
- Délibération du Conseil départemental : 15/04/2016
- Avis favorable du Trésorier Payeur Général : 16/10/2015

IV - PROPOSITION DE DECISION

Le projet global présenté par la commune du Plessis-aux-Bois est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations présentées pour un montant total de **538 800 € HT** plafonné à **300 000,00 € HT**.

La dotation prévisionnelle régionale au taux de 45 % s'élève au maximum à **135 000,00 €**.

Il est proposé d'attribuer une subvention à l'opération « extension et réhabilitation de la mairie-école et de ses abords » dont le démarrage des travaux est prévu en 2016.

Le Plessis-aux-Bois (77)									
OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	RETENUS PAR LA REGION ET LE DEPART. EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE LE MAXIMUM REGION (45%)	SUBVENTION DEPART. (35%)
			2016	2017	2018	2019	2020		
Extension et réhabilitation de la mairie-école et abords	282 000	100 000	50 000	50 000				45 000	35 000,00
Création d'un préau et auvents pour l'école	72 000	20 000		10 000	10 000			9 000	39 325,12
Réhabilitation de la salle des fêtes	184 800	180 000			90 000	90 000		81 000	63 000,00
T O T A L	538 800	300 000	50 000	60 000	100 000	90 000			
SUBVENTION DEPARTEMENT 77			17 500	21 000	35 000	31 500			105 000
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			22 500	27 000	45 000	40 500		135 000	

COMMUNE DU PLESSIS FEU AUSSOUX (77)	PROJET D'UN 3ème CONTRAT RURAL	MAI 2016

I – PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	537 habitants (Insee 2013)
<i>Superficie et densité</i>	5,59 km² et 96 hab./km²
<i>Potentiel financier /habitant</i>	581,60 € par habitant, inférieur à la moyenne départementale (1 008 € par habitant) et à la moyenne régionale (1 345,50 € par habitant hors Paris).
<i>Revenu /habitant</i>	13 831,70 € par habitant, inférieur à la moyenne départementale (14 077 € par habitant) et à la moyenne régionale (15 625 € par habitant).
<i>Localisation</i>	Le Plessis Feu Aussoux est situé à l'est du département, à 58 km de Paris, à 45 km de Melun et à 40 km de Meaux.
<i>SDRIF</i>	Commune appartenant à l'entité « Bourgs, villages et hameaux » et au TIM Brie et Deux-Morin.
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	Le territoire communal est occupé à 90,68 % d'espaces agricoles, forestiers et naturels (forte proportion de grandes cultures), à 4,59 % d'espaces construits artificialisés et à 4,74 % d'espaces ouverts artificialisés. De caractère rural, le village est situé dans la vallée de l'Yerres, son territoire est parsemé de petits bois, de prairies, de champs et compte deux hameaux : Puisseaux et Le Tau. Un sentier de randonnée parcourt le territoire. Le village est caractérisé par des maisons rurales traditionnelles et des pavillons contemporains (extensions), la configuration générale étant assez regourpée. L'urbanisation a été gérée dans une logique d'extension sur les parcelles agricoles périphériques, essentiellement sous forme de petits lotissements.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	Aucun site inscrit et/ou classé au titre des Monuments Historiques.
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	La commune est traversée par la RD 231 et la RD 112. La gare RER A la plus proche est celle de Touquin, à 3 km.
<i>Données population</i>	La population de la commune s'est accrue de 44% entre 1999 et 2008. Les moins de 20 ans représentent en 2008 32,4% de la population et les 20-39 ans 28,7%, en légère baisse, signe d'un retard dans l'âge d'accession à la propriété en raison du surenchérissement du coût des maisons.
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune n'est pas soumise à la Loi SRU. Elle ne possède aucun logement social. La grande majorité des habitants est propriétaire de son logement, avec une forte dominante de maisons individuelles. Les logements locatifs représentent 6,5% ; 72,6% des logements possèdent 5 pièces et plus.
<i>Emploi</i>	Le taux d'emploi en 2012 était de 32,20% (contre 92,6% au niveau régional) et le taux de chômage de 6,40%. Le nombre d'emplois sur la commune est faible, les habitants se déplacent pour travailler vers Coulommiers, Paris et la petite couronne, et le nord Seine-et-Marne. La commune ne dispose d'aucun commerce (hormis quelques commerces ambulants), quelques artisans sont implantés dans le domaine du bâtiment ; on note la présence de plusieurs gîtes ruraux.
<i>Intercommunalité</i>	La commune appartient à la Communauté de communes des Sources de

	l'Yerres.
<i>Documents d'urbanisme</i>	PLU opposable (2014)
<i>Equipements</i>	La commune dispose d'une école élémentaire avec garderie et cantine (dans le cadre du SIRP Voinsles – le Plessis-Feu-Aussoux), d'une mairie, d'un cimetière, d'un terrain de grands jeux, d'un tennis, d'un club de sports, d'une salle des fêtes, d'un centre équestre privé, d'un camping de 100 emplacements fermé. Deux associations animent la commune.
<i>Rappel du précédent contrat</i>	La commune a signé deux contrats ruraux en 1986 et 2002 ; ce dernier portait sur : ravalement de la mairie, locaux pour les services, salle associative, abords.

II – PRESENTATION DU PROJET

Dans le cadre du projet de développement durable de la collectivité, les grandes orientations visent à :

- permettre un développement harmonieux de la commune tout en préservant le cadre de vie
- protéger les sites et les paysages
- prendre en compte le développement durable
- conserver le caractère rural de la commune

Les opérations inscrites dans ce présent contrat rural sont :

- Mise en accessibilité de la mairie : le coût est estimé à **70 644,50 € HT**
- Mise en sécurité et aménagement des abords de l'école : le coût est estimé à **87 178,05 € HT**
- Construction d'un local voirie : le coût est estimé à **142 715 € HT**, plafonné à **142 177,45 €**.

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de délibération du Conseil Municipal : 19 novembre 2014
- Date de délibération du Conseil Départemental : 2 octobre 2015
- Date de l'avis du Trésorier Payeur Général : 15 décembre 2014

IV - PROPOSITION DE DECISION

Le projet global exposé par la commune du Plessis-Feu-Aussoux est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations présentées pour un montant global de **300 537,55 € HT**, plafonné à **300 000 € HT**.

La dotation prévisionnelle régionale, au taux de 45 %, s'élève au maximum à **135 000 €**.

Il est proposé d'attribuer une subvention aux opérations dont le démarrage des travaux est prévu en 2016 à savoir :

- Mise en accessibilité de la mairie, pour un montant de **31 790,03 €**,
- Mise en sécurité et aménagement des abords de l'école, pour un montant de **39 230,12 €**.

LE PLESSIS FEU AUSSOUX
(77)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTEMENT	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION	SUBVENTION DEPARTEMENT
	EN € HT	EN € HT	2016	2017	2018	2019	2020	EN € HT	(45%)	(35%)
Mise en accessibilité de la mairie	70 644,50	70 644,50	70 644,50					70 644,50	31 790,03	24 725,58
Mise en sécurité et aménagement des abords de l'école	87 178,05	87 178,05	87 178,05					87 178,05	39 230,12	30 512,32
Construction d'un local voirie	142 715	142 177,45		142 177,45				142 177,45	63 979,85	49 762,11
TOTAL	300 537,55	300 000,00	157 822,55	142 177,45	0,00	0,00	0,00	300 000,00		
SUBVENTION DEPARTEMENT			55 237,90	49 762,11	0,00	0,00	0,00			105 000,00
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			71 020,15	63 979,85	0,00	0,00	0,00		135 000,00	

COMMUNE DE LIVRY-SUR-SEINE (77)	PROJET D'UN 4ème CONTRAT RURAL	MAI 2016

I – PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	1 925 habitants (Insee 2012)
<i>Superficie et densité</i>	4,97 km² et 387 hab/km²
<i>Potentiel financier /habitant</i>	Le potentiel financier en 2012 s'élève à 789,20 €/hab, inférieur à la moyenne départementale (1 008,60 €/hab) et à la moyenne régionale (1 345,40 €/hab).
<i>Revenu /habitant</i>	Le revenu moyen en 2012 s'élève à 18 173,90 €/hab, supérieur à la moyenne départementale (14 077,40 €/hab) et à la moyenne régionale (15 624,40 €/hab).
<i>Localisation</i>	Livry-sur-seine est située dans le sud-ouest du département de Seine-et-Marne, à 62 km de Paris et 4 km de Melun.
<i>SDRIF</i>	La commune fait partie de l'agglomération centrale et appartient au TIM Melun Val-de-Seine Sénart.
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	Les surfaces naturelles, agricoles et forestières couvre 76,6% du territoire de la commune, l'urbain construit 15,2% et l'urbain ouvert artificialisé 8,2%. La commune se situe sur le coteau boisé est en bord de Seine à proximité de la forêt de Fontainebleau. On y trouve de grands espaces boisés privés et communaux ainsi qu'un espace naturel sensible en bords de Seine. Les commerces et équipements publics sont cencentrés autour du bourg ancien.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	La commune ne possède pas de sites et monuments historiques classés.
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	La commune est desservie par le réseau SNCF Melun/Montereau (Transilien ligne R), puis liaisons directes de Melun à Paris en 25 mn la gare se situe à l'entrée de la commune mais est assez mal reliée au centre-ville.
<i>Données population</i>	La population de Livry-sur-Seine s'accroît depuis une vingtaine d'années. La tranche des 45-60 ans est largement représentée (environ 25 %) et 30% de la population est célibataire. La commune compte parmi ses habitants 25% de diplômés de l'enseignement supérieur. La taille des ménages a tendance à baisser (2,4 occupants en moyenne par résidence).
<i>Analyse du parc de logements</i>	Le taux de logement SRU 2012 est de 12,7%. Depuis 1982, la commune a construit essentiellement de l'habitat individuel, pavillonnaire, peu dense. Le centre historique est composé d'habitations traditionnelles organisées autour de cours communes et des maisons de maîtres situées au milieu d'espaces arborés.
<i>Emploi</i>	Le taux d'actifs en 2011 est de 70,5%, dont 4,7% de chômeurs. 90,8% des actifs travaillent dans une commune autre, dont 65,5% dans le département de résidence. On recense 62 entreprises dans la commune, dont 58% dans le secteur du commerce et des transports et 27,4% dans la construction.
<i>Intercommunalité</i>	La commune appartient à la Communauté d'agglomération Melun Val-de-

	Seine.
<i>Documents d'urbanisme</i>	PLU opposable SCOT de la Région Melunaise en élaboration.
<i>Equipements</i>	La commune compte sur son territoire : - une école maternelle (3 classes), - une école élémentaire (5 classes), - un espace petite enfance, - un local communal destiné à un commerce de proximité, - des commerces de proximité, - un bâtiment communal abritant des professionnels de santé (infirmières, kinésithérapeute).
<i>Rappel du précédent contrat</i>	3ème CRUR signé en 2009 a permis de réaliser : une extension du local petite enfance, une reconfiguration de la place du village, un aménagement des abords de la future mairie avec création d'une aire de stationnement paysagée.

II – PRESENTATION DU PROJET

Dans le cadre du projet de développement durable de la collectivité, la commune a retenu trois grands principes directeurs :

- assurer l'équilibre des fonctions urbaines,
- assurer un développement maîtrisé de la commune,
- préserver et améliorer le cadre de vie quotidien pour l'ensemble de la population.

Les opérations inscrites dans ce présent contrat rural sont :

- Le réaménagement de l'école maternelle et la création d'une salle de motricité : le coût est estimé à **306 000 € HT**, plafonné à **222 000 € HT**,
- L'accessibilité PMR de la future mairie : le coût est estimé à **183 666 € HT**, plafonné à **120 000 € HT**,
- L'accessibilité PMR de l'école maternelle : le coût est estimé à **39 600 € HT**, plafonné à **28 000 € HT**.

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de délibération du Conseil municipal : 27 juin 2014
- Date de délibération du Conseil départemental : 13 février 2015
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable avec observations

IV - PROPOSITION DE DECISION

Le projet global exposé par la commune de Livry-sur-Seine est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations présentées pour un montant global de **529 266 € HT**, plafonné à **370 000 € HT**.

La dotation prévisionnelle régionale, au taux de 45 %, s'élève au maximum à **166 500 €**.

Il est proposé d'attribuer une subvention à l'opération dont le démarrage des travaux est prévu en 2016 à savoir :

- Le réaménagement de l'école maternelle et la création d'une salle de motricité, pour un montant de **306 000 €, plafonné à 222 000 €.**

LIVRY-SUR-SEINE
(77)

OPERATIONS	MONTANT S OPERATI ONS PROPOSE ES EN € HT	RETENU S PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENU S PAR LE DEPARTE MENT EN € HT	DOTATIO N PREVISIO NNELLE MAXIMUM REGION (45%)	SUBVEN TION DEPART EMENT (35%)
			2016	2017	2018	2019	2020			
Réaménagement de l'école maternelle et création d'une salle de motricité	306 000	222 000		222 000				222 000	99 900	37 800
Accessibilité PMR de la future mairie	183 666	120 000	120 000					120 000	54 000	23 800
Accessibilité PMR de l'école maternelle	39 600	28 000			28 000			28 000	12 600	43 400
TOTAL	529 266	370 000						370 000		
SUBVENTION DEPARTEMENT			42 000	77 700	9 800					129 500
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			54 000	99 900	12 600				166 500	

COMMUNE DE MISY-SUR-YONNE (77)	PROJET D'UN 4ème CONTRAT RURAL	MAI 2016

I – PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	988 habitants (Insee 2013)
<i>Superficie et densité</i>	6,25 km² et 158 hab./km²
<i>Potentiel financier /habitant</i>	585,30 € par habitant en 2012, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (1 008,70 €/habitant) et régionale (1 345,50 €/habitant°)
<i>Revenu /habitant</i>	11 557,20 € par habitant en 2012 ce qui est inférieur à la moyenne départementale (14 077,90 €/habitant) et régionale (15 624 € /habitant).
<i>Localisation</i>	La commune est située au sud du département de Seine-et-Marne dans le canton de Montereau-Fault-Yonne.
<i>SDRIF</i>	Commune rurale faisant partie de l'entité « Bourgs, villages et hameaux » selon le SDRIF. Elle est dans les TIM Montereau Seine et Loing et Bocage gâtinais.
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	La commune se compose de 80,47 % d'espace rural, de 13,36 % d'espace urbain construit et de 6,17 % d'espace urbain ouvert. Elle comporte essentiellement des parcelles agricoles.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	La commune possède, au titre des Monuments Historiques : l'église, monument classé.
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	La commune est traversée d'est en ouest par la RD 29 et du nord au sud par la RD 75. Deux axes de transports partagent le même tracé au nord du village à savoir la ligne TGV Paris-Lyon et l'autoroute A5 qui relie Paris à Troyes et Melun à Sens. La gare la plus proche est celle de Montereau-Fault-Yonne.
<i>Données population</i>	749 habitants en 1999, 934 en 2007 et 986 en 2012. La variation annuelle entre 2007 et 2012 est de 1,1.
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune n'est pas soumise à l'art. 55 de la loi SRU. Elle est exonérée des obligations de production.
<i>Emploi</i>	Taux d'emploi en 2011 de 0,24.
<i>Intercommunalité</i>	La commune appartient à la Communauté de communes des Deux Fleuves.
<i>Documents d'urbanisme</i>	Le PLU de la commune est en élaboration depuis le 19 mai 2015. Le SCOT Seine et Loing est en élaboration depuis 2010
<i>Equipements</i>	Les équipements communaux (mairie, église et cimetière) et les services publics (agence postale communale) sont localisés au centre de la commune Misy-sur-Yonne est intégrée à un Regroupement Pédagogique. Elle a une école primaire qui compte 3 classes, mais pas d'école maternelle.
<i>Rappel du précédent contrat</i>	Le dernier contrat rural de la commune a été signé le 11 octobre 2007. Il portait sur la restauration de la nef et de la tribune de l'église ainsi que sur l'aménagement de son parvis.

II – PRESENTATION DU PROJET

La commune s'agrandit et de nouveaux besoins apparaissent chaque jour, que ce soit pour entretenir et rénover le patrimoine communal ou pour offrir de nouveaux services aux administrés. Les opérations s'inscrivent donc dans ce programme global de maintien et de confortation des équipements publics.

Les opérations inscrites dans ce présent contrat rural sont :

- Aménagement d'une nouvelle mairie et sa mise en accessibilité : le coût est estimé à **474 536 € HT**, plafonné à **180 000 € HT**,
- Extension des locaux scolaires le coût est estimé à **61 639 € HT**, plafonné à **50 000 € HT**,
- Création d'une cantine scolaire : le coût est estimé à **87 093 € HT**, plafonné à **70 000 € HT**.

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de délibération du Conseil Municipal : 16 décembre 2014
- Date de délibération du Conseil départemental : 2 octobre 2015
- Avis du Trésorier Payeur Général : 26 mai 2015

IV - PROPOSITION DE DECISION

Le projet global exposé par la commune de Misy-sur-Yonne est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations présentées pour un montant global de **623 268 € HT**, plafonné à **300 000 € HT**.

La dotation prévisionnelle régionale, au taux de 45 %, s'élève au maximum à **135 000 €**.

Il est proposé d'attribuer une subvention à l'opération dont le démarrage des travaux est prévu en 2016 à savoir :

- Aménagement d'une nouvelle mairie et sa mise en accessibilité pour un montant de **81 000 €**,

Misy sur Yonne (77)

OPERATIONS	MONTANT S OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTE MENT	DOTATION PREVISION NELLE MAXIMUM REGION	SUBVEN TION DEPART EMENT
	EN € HT	EN € HT	2016	2017	2018	2019	2020	EN € HT	(45%)	(35%)
Aménagement d'une nouvelle mairie et sa mise en accessibilité	474 536	180 000	75 000	75 000	30 000			180 000	81 000	63 000
Extension des locaux scolaires	61 639	50 000			28 000	22 000		50 000	22 500	17 500
Création d'une cantine scolaire	87 093	70 000			15 000	30 000	25 000	70 000	31 500	24 500
TOTAL	623 268	300 000	75 000	75 000	73 000	52 000	25 000	300 000		
SUBVENTION DEPARTEMENT			26 250	26 250	25 550	18 200	8 750			105 000
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			33 750	33 750	32 850	23 400	11 250		135 000	

COMMUNE DE MOUSSY-LE-VIEUX (77)	PROJET D'UN DEUXIEME CONTRAT RURAL	MAI 2016

I – PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	1045 habitants (Insee 2013)
<i>Superficie et densité</i>	7,19 km ² et 145 hab./km ²
<i>Potentiel financier /habitant</i>	2 964,20 €/hab., supérieur aux moyennes départementale (1 008,60 €/hab.) et régionale (1 345,40 €/hab.) en 2012
<i>Revenu /habitant</i>	15 341,10 €/hab. (2012), supérieur à la moyenne départementale (14 077,40 €/hab.) mais légèrement inférieur à celle de la région (15 624,40 €/hab.)
<i>Localisation</i>	La commune de Moussy-le-Vieux est située à quelques kilomètres au Nord-Est de la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle. La commune est plus largement située au Nord-Ouest de la Seine-et-Marne, à environ 30 Km de Paris et 15 Km de Meaux, arrondissement dont elle dépend. Elle appartient à l'ensemble de la plaine de France, implantée aux pieds de la butte de Dammartin-en-Goële. Le village est proche du parc naturel régional Oise Pays-de-France.
<i>SDRIF</i>	Moussy-le-Vieux est une commune rurale inscrite dans le périmètre « Bourgs, villages et hameaux » défini par le SDRIF. TIM Le Grand Roissy
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	La commune est traversée du Nord-Ouest au Sud-Est par la rivière la Biberonne. Le territoire communal présente un relief assez marqué. Moussy-le-Vieux bénéficie d'un paysage de qualité, relativement préservé de l'urbanisation. - Le fond de vallée de la Biberonne, humide, est occupé par le village. - Le Nord est occupé par un vaste espace boisé, le bois de Moussy-le-Vieux. - Le reste du territoire communal, sur les plateaux, est de la terre cultivée. D'une superficie de 719 ha, le territoire communal se présente comme suit : - 94 % d'espace rural, dont la très grande majorité est occupée par des espaces agricoles et par un bois, - 6% d'espace urbain, soit une surface d'environ 43 ha.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	L'église Saint-Martin est inscrite aux Monuments historiques par arrêté du 30/07/1980.
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	La localisation de Moussy-le-Vieux à proximité du pôle de Roissy, lui permet de bénéficier des équipements d'infrastructures nationaux. La commune est desservie par des voiries départementales : - la RD 26 traverse la commune du Nord au Sud - la RD 26 à l'Est. Moussy-le-Vieux bénéficie également d'une bonne desserte en matière de réseaux de bus assurée par la compagnie CIF (Courriers d'Ile-de-France).
<i>Données population</i>	L'évolution structurelle de la population se caractérise essentiellement par une déformation grandissante de la pyramide des âges au bénéfice des populations ayant entre 20 et 60 ans et au détriment des personnes de plus de 60 ans. De plus on observe que la part des

	moins de 3 ans est de 2,74%, celle des moins de 20 ans atteint un taux de 25,94%. La part des plus de 60 ans est de 16,31% ce qui représente une croissance des petits foyers. Cette réduction du nombre de personnes par foyer est une tendance nationale qui s'affirme d'années en années.
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune comptabilise 414 logements en 2012 dont 393 résidences principales. 73,9% sont des logements individuels. Le taux de logements sociaux représente 8,63%
<i>Emploi</i>	L'économie communale est très fortement marquée par la présence de la société « La Française des Jeux », la structure hospitalière dite « des Gueules Cassées » qui constitue aussi un pôle d'emplois pour un personnel qualifié ainsi qu'une petite zone artisanale (cinquante d'emplois environ). Une seule exploitation agricole est encore en activité. L'économie locale est aussi composée d'un tissu de petites entreprises qui bien que plus modestes en terme d'emplois participent grandement à l'animation de la commune et à la satisfaction des besoins des habitants. La commune présente - un taux d'actifs élevé en 1999 de 57,6%, et de 92% en référence aux tranches d'âges susceptibles de travailler - un taux de chômeur particulièrement faible (6%) - un pourcentage de plus de 90% d'actifs disposant d'un emploi à plein temps - un pourcentage de plus de 90% bénéficiant d'un emploi à durée indéterminée ou un poste de fonctionnaire Ces données confirment le dynamisme qu'entretient la commune avec le bassin d'emplois local.
<i>Intercommunalité</i>	Moussy-le-Vieux est intégrée à la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France depuis janvier 2016
<i>Documents d'urbanisme</i>	PLU opposable SCOT SIEP du Canton de Dammartin
<i>Equipements</i>	La commune dispose de plusieurs équipements : une école maternelle et primaire, un stade, un court de tennis, un terrain de football, un terrain de basket. Elle est dotée d'équipements socioculturels (trois salles polyvalentes et un centre de loisirs). La commune compte aussi sur son territoire une structure hospitalière.
<i>Rappel du précédent contrat</i>	Le premier contrat rural signé en 1997 a permis de réaliser l'aménagement de la salle des sports dans la halle, l'aménagement extérieur de la halle et la construction d'un vestiaire sportif.

II – PRESENTATION DU PROJET

La commune souhaite assurer un développement modéré et maîtrisé au sein du bassin de vie local, en prenant en compte l'environnement et les paysages. A ce titre, la valorisation du patrimoine traditionnel doit jouer un rôle certain, tout autant que la préservation et la valorisation de l'activité agricole. Favoriser l'accès aux commerces, services de proximité et aux équipements publics participe également de la volonté d'améliorer le cadre de vie des habitants de Moussy-le-Vieux.

Le présent Projet d'Aménagement et de Développement Durable affiche les priorités communales en terme de développement spatial, d'évolution du tissu existant ainsi qu'en matière de protection des sites et des paysages dans le cadre des équilibres existants, d'une utilisation économe du territoire de Moussy-le-Vieux, en cohérence avec les caractéristiques urbaines et environnementales actuelles.

Au-delà du principe d'une extension modérée, les éléments de cadrage portent sur la volonté d'un développement cohérent du cadre urbain, tant au regard de la structure urbaine actuelle (voirie existante, modalités des extensions urbaines récentes) que du paysage global de la commune. Le développement urbain sera donc orienté sur :

- Une réhabilitation et un renouvellement du bâti traditionnel préservant la diversité des usages,
- Une extension urbaine qu'on recherchera en continuité du bourg.

Les opérations inscrites dans ce présent contrat rural sont :

- Création en extension d'une salle de motricité maternelle. Le coût est estimé à 225 000 € HT, Le montant retenu s'élève à 222 000 € HT. Le démarrage des travaux est prévu en 2016
- Mise en accessibilité PMR des écoles primaire et maternelle. L'opération est estimée à 85 000 € HT. Le démarrage des travaux est prévu en 2016
- Réalisation d'un terrain multisports. L'opération est estimée à 63 000 € HT. Le démarrage des travaux est prévu en 2017

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de délibération du Conseil Municipal : 11 février 2016
- Date de délibération du Conseil Départemental : 15 avril 2016
- Avis du Trésorier Payeur Général : 16 novembre 2015

IV - PROPOSITION DE DECISION

Le projet global présenté par la commune de Moussy-le-Vieux est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations présentées pour un montant de **370 000,00 € HT.**

La dotation prévisionnelle régionale au taux de 45 % s'élève au maximum à **166 500,00 €.**

Il est proposé d'attribuer une subvention aux opérations dont le démarrage des travaux est prévu en 2016 à savoir :

- Création en extension d'une salle de motricité maternelle.
- Mise en accessibilité PMR des écoles primaire et maternelle.

MOUSSY-LE-VIEUX (77)									
OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	RETENUS PAR LA REGION ET LE DEPART. EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION (45%)	SUBVENTION DEPART. (35%)
			2016	2017	2018	2019	2020		
Création en extension d'une salle de motricité maternelle	225 000	222 000	111 000	111 000				99 900	77 700
Mise en accessibilité PMR des écoles maternelle et primaire	85 000	85 000	41 000	44 000				38 250	29 750
Réalisation d'un terrain multisports	63 000	63 000		31 500	31 500			28 350	22 050
T O T A L	373 000	370 000	152 000	186 500	31 500				
SUBVENTION DEPARTEMENT 77			53 200	65 275	11 025				129 500
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			68 400	83 925	14 175			166 500	

COMMUNE DE SAINT FIACRE (77)	PROJET DE 3EME CONTRAT RURAL	2016

I - PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	407 habitants (INSEE 2013)
<i>Superficie et densité</i>	2,75 km ² .148 hab/km ²
<i>Potentiel financier/habitant</i>	513€/h inférieur à la moyenne départementale (1 008€/h) et inférieur à la moyenne régionale (1 345€/h) en 2012
<i>Revenu /habitant</i>	15 639,90€/h supérieur à la moyenne départementale (14 077€/h) et supérieur à la moyenne régionale (15 624€/h).
<i>Localisation</i>	Saint-Fiacre est située au nord du département de la Seine-et-Marne dans le canton de Crécy-la-Chapelle, dans l'arrondissement de Meaux.
<i>SDRIF</i>	Saint-Fiacre est représentée au titre du SDRIF dans la classification Bourgs villages et hameaux et appartenant au TIM de Brie et deux-Morin.
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	Le village se situe entre la vallée de la Marne et celle du Grand Morin et est traversé par l'aqueduc des eaux de la Dhuis.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	Aucun site inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques.
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	Les accès routiers majeurs sont l'autoroute A4 accessible à 2,3Km et la RN3 vers Meaux. Le réseau ferroviaire le plus proche est la gare de Trilport, située à 6,8 km.
<i>Données population</i>	La population a augmenté de 1,9% entre 2007 et 2012. La population augmente régulièrement, comme les communes avoisinantes dans le cadre de la poussée démographique de l'Est parisien.
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune n'est pas soumise à la loi SRU.
<i>Emploi</i>	Le taux d'activité des 15 à 64 ans en 2012 était de 78,1%, le taux de chômage des 15 à 64 ans en 2012 était de 5,9 %.
<i>Intercommunalité</i>	Saint-Fiacre appartient à la communauté d'agglomération du Pays de Meaux.
<i>Documents d'urbanisme</i>	La commune dispose d'un Plan d'Occupation des Sols et fait partie du territoire du SCOT de la Vallée du Grand Morin en cours d'élaboration.
<i>Equipements</i>	La commune compte une mairie, une église, un cimetière, une école, une salle communale.
<i>Rappel du précédent contrat</i>	Le précédent contrat rural voté en 1999 a permis l'aménagement de la mairie, l'aménagement paysager du village et la restauration du lavoir.

II – PRESENTATION DU PROJET

Dans le cadre du projet de développement durable de la collectivité, la commune a pour objectif d'améliorer le confort des équipements offerts à sa population.

Les opérations inscrites dans ce présent contrat rural sont :

- Restauration de l'église : le coût est estimé à **178 537,50€ HT**, plafonné à **120 000 € HT**,
- Extension de la salle communale : le coût est estimé à **185 150,00 € HT**, plafonné à **160 000 € HT**,
- Aménagement des abords de la salle communale : le coût est estimé à **33 750,20 € HT**, plafonné à **20 000 € HT**,

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de la délibération du Conseil Municipal : 18 février 2015
- Date de la délibération du Conseil Général : 17 décembre 2015
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable

IV - PROPOSITION DE DECISION

Le projet global exposé par la commune de Saint-Fiacre est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations présentées pour un montant global de **397 437,70 € HT** plafonné à **300 000 € HT**.

La dotation prévisionnelle régionale, au taux de 45%, s'élève au maximum à **135 000 €**.

Il est proposé d'attribuer une subvention aux opérations dont le démarrage des travaux est prévu en 2016 à savoir :

- Restauration de l'église pour un montant de **54 000 €**

SAINT FIACRE (77)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	RETENUS PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTEMENT EN € HT	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION (45%)	SUBVENTION DEPARTEMENT (35%)
			2016	2017	2018	2019	2020			
Restauration de l'église	178 537,50	120 000,00	20 000,00	100 000,00				120 000,00	54 000,00	42 000,00
Extension de la salle communale	185 150,00	160 000,00		160 000,00				160 000,00	72 000,00	56 000,00
aménagement des abords de la salle communale	33 750,20	20 000,00		20 000				20 000,00	9 000,00	7 000,00
TOTAL	397 437,70	300 000,00	20 000,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00		
SUBVENTION DEPARTEMENT			7 000,00	98 000,00	0,00	0,00	0,00			105 000,00
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			9 000,00	126 000,00	0,00	0,00	0,00		135 000,00	

COMMUNE DE SOGNOLLES EN MONTOIS (77)	PROJET D'UN 2EME CONTRAT RURAL	MAI 2016

I – PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	406 habitants (Insee 2013)
<i>Superficie et densité</i>	10,12 km ² et 40 hab./km ²
<i>Potentiel financier /habitant</i>	432,60 € par habitant en 2012, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (1 008,70 €/habitant) et régionale (1 345,50 €/habitant).
<i>Revenu /habitant</i>	12 360,40€ par habitant en 2012 ce qui est inférieur à la moyenne départementale (14 077,90 €/habitant) et régionale (15 624 € /habitant).
<i>Localisation</i>	La commune est située à 7 km à l'ouest de Longueville, 14 km de Provins et à moins de 100 km de Paris.
<i>SDRIF</i>	Commune rurale faisant partie de l'entité « Bourgs, villages et hameaux » selon le SDRIF. Elle est dans le TIM Montereau Seine et Loing.
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	La commune se compose de 96,33 % d'espace rural, de 2,48 % d'espace urbain construit et de 1,19 % d'espace urbain ouvert. Elle comporte essentiellement des parcelles agricoles.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	La commune ne possède ni monument ni site classé ou inscrit au titre des Monuments Historiques.
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	La commune est traversée d'est en ouest par la D 62 et du nord au sud par la D 106.
<i>Données population</i>	345 habitants en 1999, 415 en 2007 et 413 en 2012. La variation annuelle entre 2007 et 2012 est de – 0,1.
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune n'est pas soumise à l'art. 55 de la loi SRU. Elle est exonérée des obligations de production.
<i>Emploi</i>	Taux d'emploi en 2011 de 0,16.
<i>Intercommunalité</i>	La commune appartient à la Communauté de communes de la Bassée Montois
<i>Documents d'urbanisme</i>	La commune possède un POS approuvé le 21 octobre 1997, mais pas de PLU en élaboration. Le SCOT de Bassée-Montois est en élaboration depuis le 9 janvier 2009.
<i>Equipements</i>	La commune possède une mairie, une église et un cimetière, une salle polyvalente, une école maternelle et un CP. Elle est dotée d'un seul commerce, une boulangerie.
<i>Rappel du précédent contrat</i>	Le dernier contrat rural de la commune a été voté le 22 décembre 1992. Il portait sur divers aménagement communaux.

II – PRESENTATION DU PROJET

Le conseil municipal, soucieux de préserver son patrimoine, souhaite poursuivre la réfection de son patrimoine architectural. Les opérations s'inscrivent donc dans ce programme global de rénovation.

Les opérations inscrites dans ce présent contrat rural sont :

- Restauration des toitures du chœur et de la sacristie: le coût est estimé à **180 000 € HT**,
- Restauration des toitures de la nef et de la chapelle: le coût est estimé à **80 650,45 € HT**,

- Restauration des toitures de la travée, de la nef et du clocher: le coût est estimé à **39 349,55 € HT**

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de délibération du Conseil Municipal : 24 mars 2015
- Date de délibération du Conseil départemental : 2 octobre 2015
- Avis du Trésorier Payeur Général : 3 juillet 2015

IV - PROPOSITION DE DECISION

Le projet global exposé par la commune de Sognolles-en-Montois est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations présentées pour un montant global de **300 000 € HT**.

La dotation prévisionnelle régionale, au taux de 45 %, s'élève au maximum à **135 000 €**.

Il est proposé d'attribuer une subvention à l'opération dont le démarrage des travaux est prévu en 2016 à savoir :

- Restauration des toitures du chœur et de la sacristie, pour un montant de **81 000 €**,

Sognolles en Montois (77)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTE MENT	DOTATION PREVISION NELLE MAXIMUM REGION	SUBVEN TION DEPART EMENT
			2016	2017	2018	2019	2020			
	EN € HT	EN € HT						EN € HT	(45%)	(35%)
Restauration toitures du chœur et de la sacristie	180 000	180 000	180 000					180 000	81 000	63 000
Restauration des toitures de la nef et de la chapelle	80 650,45	80 650,45		80 650,45				80 650,45	36 293	28 228
Restauration des toitures de la travée de la nef et du clocher	39 349,55	39 349,55		39 349,55				39 349,55	17 707	13 772
TOTAL	300 000	300 000	180 000	120 000				300 000		
SUBVENTION DEPARTEMENT			81 000	42 000						105 000
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			63 000	54 000					135 000	

COMMUNE DE SOISY-BOUY (77)	PROJET D'UN CONTRAT RURAL	2016

I – PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	808 habitants (Insee 2012)
<i>Superficie et densité</i>	11,34 km ² et 71 hab./km ²
<i>Potentiel financier /habitant</i>	550,90 € par habitant en 2012, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (1 008,70 €/habitant) et régionale (1 345,50 €/habitant).
<i>Revenu /habitant</i>	12 665,20 € par habitant en 2012 ce qui est inférieur à la moyenne départementale (14 077,90 €/habitant) et à la moyenne régionale (15 625 € / habitant).
<i>Localisation</i>	La commune est située dans la frange Sud Est du département de Seine et Marne dans le canton de Provins.
<i>SDRIF</i>	Commune rurale faisant partie de l'entité « Bourgs, villages et hameaux » selon le SDRIF. Elle est située dans le TIM Montereau Seine-et-Loing.
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	La commune se compose de 93,91 % d'espace rural, de 4,44 % d'espace urbain construit et de 1,65 % d'espace urbain ouvert. Elle comporte essentiellement des parcelles agricoles.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	La commune ne possède pas à ce jour de site historique classé.
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	La commune dispose d'une offre de transport à la demande pour compenser l'absence de ligne régulière en zone rurale et pouvoir ainsi desservir régulièrement la commune de Provins. Par ailleurs, Soisy-Bouy est située sur la ligne 11 assurant la liaison quotidienne entre Provins et Nogent-sur-Seine qui permet aux habitants de rejoindre la gare de Longueville. La proximité de Provins et son interconnection offre aux habitants de la commune de Soisy-Bouy la possibilité de rejoindre en transport en commun Melun ou la gare RER de Chessy.
<i>Données population</i>	748 habitants en 1999, 788 en 2007 et 808 en 2012. La variation annuelle entre 2007 et 2012 est de + 0,5 %
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune n'est pas soumise à l'art. 55 de la loi SRU. Elle est exonérée des obligations de production.
<i>Emploi</i>	Le taux de la population active est de 72,1%, soit un taux légèrement inférieur à la moyenne départementale (75%), le taux de chômage étant quant à lui de 7,4 %. Le taux d'emploi tel que défini par l'INSEE sur la commune est par ailleurs de 18,30 % en 2011.
<i>Intercommunalité</i>	La commune appartient à la Communauté de Communes du Provinois.
<i>Documents d'urbanisme</i>	La commune possède un PLU approuvé le 26 avril 2012, puis notifié d'une modification simplifiée en date du 24 mars 2014.
<i>Equipements</i>	La commune dispose d'une mairie, d'un château (le château de Montramé) d'une église (l'Eglise Saint-Edmé), d'une école organisée au sein du RPI Soisy-Bouy et Chalautre la Grande. Ce regroupement comprend 5 classes réparties sur les deux communes (2 maternelles et 3 primaires pour un peu plus d'une centaine d'élèves). Par ailleurs, la commune dispose d'un terrain de tennis et d'une salle culturelle..
<i>Rappel du précédent contrat</i>	Pas de contrat rural voté à ce jour.

II – PRESENTATION DU PROJET

Le conseil municipal, soucieux d'améliorer la qualité et l'usage de ses équipements de proximité, souhaite d'une part agrandir la salle culturelle existante, d'autre part, la mettre en conformité et réduire de facto son coût de fonctionnement, et enfin réaménager ses abords.

Cette salle est en effet, le principal, voir le seul lieu social et culturel de la commune qui permet au travers des différentes manifestations de faire vivre le village et de créer des rencontres entre ses habitants tout en favorisant la mixité sociale. Les opérations décrites dans le projet s'inscrivent donc dans un programme relevant d'un contrat rural.

Les opérations inscrites dans ce présent contrat sont :

- Extension de la salle culturelle : le coût est estimé à **212 580 € HT plafonné à 180 000 € HT**
- Remise aux normes de la salle culturelle : le coût est estimé à **48 350 € HT**
- Aménagement des abords de la salle: le coût est estimé à **106 146 € HT plafonné à 71 650 € HT**

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de délibération du Conseil Municipal : 26 mars 2015
- Date de délibération du Conseil départemental : 02 octobre 2015
- Avis du Trésorier Payeur Général : 06 juillet 2015 – avis favorable

IV - PROPOSITION DE DECISION

Le projet global exposé par la commune de Soisy-Bouy est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations présentées pour un montant global de **367 076 HT** plafonné à **300 000 € HT**.

La dotation prévisionnelle régionale, au taux de 45 %, s'élève au maximum à **135 000 €**.

Il est proposé d'attribuer une subvention à l'opération dont le démarrage des travaux est prévu en 2016 à savoir :

- L'extension de la salle culturelle, pour un montant de **81 000 € HT**.

SOISY-BOUY (77)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	RETENUS PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION				RETENUS PAR LE DEPAR- TEMENT EN € HT	DOTATION PREVISION- NELLE MAXIMUM REGION (45%)	SUBVENTION DEPAR- TEMENT (35%)
			2016	2017	2018	2019			
Extension de la salle culturelle	212 580,00	180 000,00	90 000,00	90 000,00			180 000,00	81 000,00	63 000,00
Remise aux normes de la salle culturelle	48 350,00	48 350,00		24 000,00	24 350,00		48 350,00	21 757,50	16 922,50
Aménagement des abords de la salle	106 146,00	71650,00				71 650,00	71650,00	32 242,50	25 077,50
TOTAL	367 076,00	300 000,00	90 000,00	114 000,00	24 350,00	71 650,00	300 000,00		
SUBVENTION DEPARTEMENT			31 500,00	39 900,00	8 522,50	25 077,50			105 000,00
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			40 500,00	51 300,00	10 957,50	32 242,50		135 000,00	

COMMUNE DE BOINVILLIERS	PROJET D'UN 3^{EME} CONTRAT RURAL	MAI 2016

I - PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	259 habitants (Insee 2012)
<i>Superficie et densité</i>	3,59 km ² et 72 hab. /km ²
<i>Potentiel financier /habitant</i>	1 060,60 € par habitant en 2012, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (1 386,40€/habitant) et régionale (1 345,40€/habitant).
<i>Revenu /habitant</i>	22 854,80 € par habitant en 2012, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (18 325,30€/habitant) et régionale (15 624,40€/habitant).
<i>Localisation</i>	La commune de Boinvilliers est située à 50 km à l'ouest de Versailles et à 65 km à l'ouest de Paris.
<i>SDRIF</i>	Commune rurale faisant partie de l'entité « bourgs, villages, hameaux » selon le SDRIF. Elle est dans le TIM Vallée de la Vallée aval de la Seine.
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	La commune se compose de 91,22 % d'espaces agricoles, forestiers et naturels, de 4,37 % d'espaces construits artificialisés et de 4,41 % d'espaces ouverts artificialisés. La majeure partie du territoire est occupée par la culture céréalière.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	La commune se situe au sein du site inscrit de la Vallée de la Haute-Vaucouleurs.
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	La commune est desservie par la RD 170 qui traverse le territoire du nord vers l'ouest. Un service de cars relie la commune aux gares de Transilien de Mantes-la-Jolie (lignes J et N) et de Houdan (ligne N).
<i>Données population</i>	La population a connu une croissance régulière de 1968 à 1999, puis une légère baisse est intervenue entre 1999 et 2009. La population comprise entre 20 et 64 ans est la plus nombreuse (61,2% de la population, légèrement supérieure à la moyenne du département) ; la commune a une population relativement jeune.
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune n'est pas soumise à l'art. 55 de la loi SRU. Elle est exonérée des obligations de production de logements sociaux. Elle possède 0% de logement social. 99% des logements sont individuels. 79% des logements comportent 5 pièces ou plus.
<i>Emploi</i>	Taux d'emploi en 2011 de 8,20 %. La population compte 137 actifs. Il n'existe aucun commerce à Boinvilliers.
<i>Intercommunalité</i>	La commune fait partie de la Communauté de communes du Pays Houdanais
<i>Documents d'urbanisme</i>	POS opposable – Elaboration du PLU prescrite le 14.04.2015
<i>Equipements</i>	La commune possède plusieurs équipements publics : mairie, école

	élémentaire en regroupement pédagogique intercommunal (RPI)(une classe située dans la mairie), salle des fêtes, terrain de jeux.
<i>Rappel du précédent contrat</i>	Les opérations du précédent contrat portaient sur la réfection de la toiture de la mairie, la réfection du parvis de l'église et des travaux de mise en conformité de la mezzanine de la salle des fêtes.

II – PRESENTATION DU PROJET

Dans la continuité de la programmation pluriannuelle 2014/2017 la commune souhaite répondre aux attentes de ses concitoyens afin de redonner un centre village à la commune qui deviendrait un lieu d'échanges et de rencontres et l'endroit idéal de tissage d'un lien social

Les opérations inscrites dans ce présent contrat rural sont :

- Rénovation partielle de la salle des fêtes : le coût est estimé à **24 918 € HT** plafonné à **24 725 € HT**
- Aménagement du terrain de la salle des fêtes : le coût est estimé à **75 467 € HT** plafonné à **74 750 € HT**
- Aménagement de l'entrée de la mairie : le coût est estimé à **107 545 € HT**.

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de délibération du Conseil Municipal : 23 février 2015
- Date de délibération du Conseil Départemental : 18 décembre 2015
- Date de l'avis du Trésorier Payeur Général : 26 juin 2015

IV - PROPOSITION DE DECISION

Le projet global exposé par la commune de Boinvilliers est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations présentées pour un montant global de **207 930 € HT** plafonné à **207 020 € HT**.

La dotation prévisionnelle régionale, au taux de 45 %, s'élève au maximum à **93 568,50 €**.

Il est proposé d'attribuer une subvention à l'opération dont le démarrage des travaux est prévu en 2016 à savoir :

- Aménagement du terrain de la salle des fêtes pour un montant de **33 637,50 €**.

Boinvilliers (78)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTEMENT	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION	SUBVENTION DEPARTEMENT
	EN € HT	EN € HT	2016	2017	2018	2019	2020	EN € HT	(45%)	(35%)
Rénovation partielle de la salle des fêtes	24 918	24 725			24 725			24 725	11 126,25	8 654
Aménagement du terrain de la salle des fêtes	75 467	74 750	37 375	37 375				74 750	33 637,50	26 162
Aménagement de l'entrée de la mairie	107 545	107 545					107 545	107 545	48 395,25	37 641
TOTAL	207 930	207 020	37 734	37 733	24 917		107 545	207 930		
SUBVENTION DEPARTEMENT			13 207	13 207	8 721		37 641			72 775
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			16 980,30	19 979,85	11 212,65		48 395,25		93 568,50	

COMMUNE DES LOGES EN JOSAS (78)	PROJET D'UN 2^{EME} CONTRAT RURAL	MAI 2016

I - PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	1 527 habitants (Insee 2013)
<i>Superficie et densité</i>	2,48 km ² et 615 hab. /km ²
<i>Potentiel financier /habitant</i>	1 620,00 € par habitant en 2012, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (1 386,40€/habitant) et régionale (1 345,40€/habitant).
<i>Revenu /habitant</i>	27 583,20 € par habitant en 2012, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (18 325,30€/habitant) et régionale (15 624,40€/habitant).
<i>Localisation</i>	La commune des Loges en Josas possède une situation privilégiée à 23 km de Paris, à 5 km du sud de Versailles et à la périphérie nord de la Ville Nouvelle de Saint Quentin en Yvelines.
<i>SDRIF</i>	Commune rurale faisant partie de « l'agglomérations centrale» selon le SDRIF. Elle est dans le TIM de la Vallée de la Bièvre aval, plateau de Saclay. Elle fait partie de l'OIN du plateau de Saclay
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	La commune se compose essentiellement d'espaces agricoles (54,51 %), mais également de 29,28 % d'espaces urbains construits et de 16,21 % d'espaces urbains ouverts.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	Au titre des Monuments Historiques, la commune possède : la porte de Jouy (monument classé) et se situe dans le site classé et inscrit de la Vallée de la Bièvre.
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	Les grands axes routiers les plus proches sont la RD 938, qui mène à Versailles vers le nord et à Châteaufort vers le sud, et passe à Buc, à proximité de la limite ouest des Loges, et l'autoroute A86, qui passe au nord de Jouy-en-Josas. La commune est desservie par la gare SNCF de Petit Jouy – Les Loges sur la ligne RER C, ainsi que par certaines lignes de bus du réseau Phébus.
<i>Données population</i>	1 451 habitants en 1999, 1 464 en 2007 et 1 550 en 2012. La variation annuelle entre 2007 et 2012 est de 1,1
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune est soumise à l'art. 55 de la loi SRU.
<i>Emploi</i>	Taux d'emploi en 2011 de 1,14.
<i>Intercommunalité</i>	La commune fait partie de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc
<i>Documents d'urbanisme</i>	Le PLU a été approuvé le 16 décembre 2009.
<i>Equipements</i>	Les équipements communaux (mairie, école, église et cimetière) sont localisés au centre de la commune. La commune dispose d'une bibliothèque/médiathèque ainsi que d'une école de musique et de théâtre. Une crèche, une école maternelle et une école primaire existent sur la commune ; les élèves du second degré vont au collège à

	Buc et au lycée à Versailles
<i>Rappel du précédent contrat</i>	Le précédent contrat a permis à la commune de créer une salle d'activités associatives, une salle de musique et d'informatique un logement de gardien et enfin l'aménagement espaces publics.

II – PRESENTATION DU PROJET

En cohérence avec les équipements existants, les opérations s'inscrivent dans un programme global de développement et d'amélioration de l'offre d'équipements publics afin de satisfaire les besoins de ses habitants.

Les opérations inscrites dans ce présent contrat rural sont :

- Construction d'une halle multisports : le coût est estimé à **678 500 € HT**, plafonné à **222 000 € HT**,
- Aménagement du parc des sports et des loisirs : le coût est estimé à **378 000 € HT**, plafonné à **78 000 € HT**,
- Création d'un préau aux ateliers techniques municipaux: le coût est estimé à **150 000 € HT**, plafonné à **70 000 € HT**

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de délibération du Conseil Municipal : 22 septembre 2015
- Date de délibération du Conseil départemental : 18 décembre 2015
- Avis du Trésorier Payeur Général : 7 décembre 2015

IV - PROPOSITION DE DECISION

Le projet global exposé par la commune des Loges en Josas est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations présentées pour un montant global de **1 236 500 € HT**, plafonné à **370 000 € HT**.

La dotation prévisionnelle régionale, au taux de 45 %, s'élève au maximum à **166 500 €**.

Il est proposé d'attribuer une subvention aux opérations dont le démarrage des travaux est prévu en 2016 à savoir :

- Construction d'une halle multisports pour un montant de **99 900 €**,
- Aménagement du parc des sports et des loisirs pour un montant de **35 100 €**.

Les Loges en Josas (78)

OPERATIONS	MONTANT S OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTE MENT	DOTATION PREVISION NELLE MAXIMUM REGION	SUBVE NTION DEPART EMENT
	EN € HT		2016	2017	2018	2019	2020		(45%)	(35%)
Construction d'une halle multisports	678 500	222 000	222 000					222 000	99 900	77 700
Aménagement du parc de sports et des loisirs	378 000	78 000	78 000					78 000	35 100	27 300
Création d'un préau aux ateliers techniques municipaux	150 000	70 000		70 000				70 000	31 500	24 500
TOTAL	1 236 500	370 000	300 000	70 000				370 000		
SUBVENTION DEPARTEMENT			105 000	24 500						129 500
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			135 000	31 500					166 500	

COMMUNE D'ORVILLIERS (78)	PROJET D'UN 4^{EME} CONTRAT RURAL	MAI 2016

I - PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	722 habitants (Insee 2012)
<i>Superficie et densité</i>	5,94 km ² et 121 hab. /km ²
<i>Potentiel financier /habitant</i>	952 € par habitant en 2012, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (1 386,40€/habitant) et régionale (1 345,40€/habitant).
<i>Revenu /habitant</i>	13 814,90 € par habitant en 2012, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (18 325,30€/habitant) et régionale (15 624,40€/habitant).
<i>Localisation</i>	La commune d'Orvilliers se situe dans la partie ouest du département des Yvelines. Elle est située à 48 km de Versailles et à 57 km de Paris.
<i>SDRIF</i>	Commune rurale faisant partie de l'entité «Bourgs, villages et hameaux» selon le SDRIF. Elle relève de deux TIM : Vallée de Chevreuse et Vallée aval de la Seine.
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	La commune se compose de 89,27 % d'espace rural, de 6,54 % d'espace urbain construit et de 4,19 % d'espace urbain ouvert. Elle comporte essentiellement des parcelles agricoles.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	La commune ne possède aucun site ou monument inscrit ou classé au titre des monuments historiques.
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	La commune ne possède pas de gare mais celle de Tacoignières (ligne de Transilien N) se situe à environ 4 km. De plus, il existe des lignes régulières d'autobus régies par le STIF et des lignes de transport scolaire.
<i>Données population</i>	484 habitants en 1999, 578 en 2007 et 722 en 2012. La variation annuelle entre 2007 et 2012 est de 4,5.
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune n'est pas soumise à l'art. 55 de la loi SRU. Elle est exonérée des obligations de production
<i>Emploi</i>	Taux d'emploi en 2011 de 0,21.
<i>Intercommunalité</i>	La commune fait partie de la Communauté de Communes du Pays Houdanais.
<i>Documents d'urbanisme</i>	Le PLU a été approuvé le 25 novembre 2008.
<i>Equipements</i>	La commune regroupe la totalité des services et des équipements nécessaires aux activités communales : administratifs (la mairie), scolaires (l'école maternelle et élémentaire) et cultuels (église et cimetière).

<i>Rappel du précédent contrat</i>	Le précédent contrat a permis à la commune la réhabilitation de la mairie, l'extension du garage communal et la restauration du porche de l'église.

II – PRESENTATION DU PROJET

Les opérations s'inscrivent dans un programme global de valorisation des espaces communaux et d'accroissement des équipements publics. Les projets doivent tenir compte des espaces qui leur sont dédiés en mettant en avant les principes de protection des milieux naturels et de cohérence avec les équipements existants.

Les opérations inscrites dans ce présent contrat rural sont :

- Construction d'un restaurant scolaire avec des sanitaires et un préau : le coût est estimé à **378 164 € HT**, plafonné à **180 000 € HT**,
- Aménagement du parc communal : le coût est estimé à **137 079 € HT**, plafonné à **74 800 € HT**,
- Aménagement de la place de l'église : le coût est estimé à **119 903 € HT**, plafonné à **45 200 € HT**

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de délibération du Conseil Municipal : 29 mai 2012
- Date de délibération du Conseil départemental : 19 décembre 2014
- Avis du Trésorier Payeur Général : 7 novembre 2012

IV - PROPOSITION DE DECISION

Le projet global exposé par la commune d'Orvilliers est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations présentées pour un montant global de **635 146 € HT**, plafonné à **300 000 € HT**.

La dotation prévisionnelle régionale, au taux de 45 %, s'élève au maximum à **135 000 €**.

Il est proposé d'attribuer une subvention aux opérations dont le démarrage des travaux est prévu en 2015 et 2016 à savoir :

- Construction d'un restaurant scolaire avec des sanitaires et un préau pour un montant de **81 000 €**,
- Aménagement du parc communal pour un montant de **33 660 €**

Orvilliers (78)

OPERATIONS	MONTANT S OPERATI ONS PROPOSE ES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTE MENT	DOTATION PREVISION NELLE MAXIMUM REGION	SUBVEN TION DEPART EMENT
	EN € HT		2015	2016	2017	2018	2019		(45%)	(35%)
Construction d'un restaurant scolaire avec des sanitaires et un préau	378 164	180 000	90 000	90 000				180 000	81 000	63 000
Aménagement du parc communal	137 079	74 800		37 400	37 400			74 800	33 660	26 180
Aménagement de la place de l'église	119 903	45 200			45 200			45 200	20 340	15 820
TOTAL	635 146	300 000	90 000	127 400	82 600			300 000		
SUBVENTION DEPARTEMENT			31 500	44 590	28 910					105 000
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			40 500	57 330	37170				135 000	

COMMUNE DE RENNEMOULIN (78)	PROJET D'UN 2^{EME} CONTRAT RURAL	MAI 2016

I - PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	113 habitants (Insee 2012)
<i>Superficie et densité</i>	2,22 km ² et 50 hab. /km ²
<i>Potentiel financier /habitant</i>	1 143,20 € par habitant en 2012, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (1 386,40€/habitant) et régionale (1 345,40€/habitant).
<i>Revenu /habitant</i>	43 308,90 € par habitant en 2012, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (18 325,30€/habitant) et régionale (15 624,40€ /habitant).
<i>Localisation</i>	La commune de Rennemoulin se situe au milieu de la plaine de Versailles, à 10 km environ à l'ouest de Versailles.
<i>SDRIF</i>	Commune rurale faisant partie de l'entité « Bourgs, villages et hameaux » selon le SDRIF. Elle est dans le TIM Vallée de Bièvre aval, Plateau de Saclay.
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	La commune se compose de 93,3 % d'espace rural, de 3,42 % d'espace urbain construit et de 3,28 % d'espace urbain ouvert. Elle comporte essentiellement des zones boisées et des parcelles agricoles.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	La commune fait partie du site classé de la plaine de Versailles
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	La commune est desservie par la RD 161 et la ligne 20 du bus de la société Hourtoule.
<i>Données population</i>	122 habitants en 1990, 128 en 1999 et 113 en 2012. La variation annuelle entre 2009 et 2011 est de -1 %.
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune n'est pas soumise à l'art. 55 de la loi SRU.
<i>Emploi</i>	Taux d'emploi en 2011 de 0,59
<i>Intercommunalité</i>	La commune fait partie de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc.
<i>Documents d'urbanisme</i>	Le PLU est en élaboration depuis le 14 septembre 2015.
<i>Equipements</i>	La commune ne possède que de la mairie comme équipement public.
<i>Rappel du précédent contrat</i>	La commune n'a pas bénéficié d'un contrat rural depuis plus de 15 ans.

II – PRESENTATION DU PROJET

La commune souhaite améliorer la sécurité des circulations piétonnes dans le village, réhabiliter l'intérieur et l'extérieur de la mairie tout en préservant la beauté et le caractère rustique du village. Les opérations du présent contrat visent à respecter ce principe.

Les opérations inscrites dans ce présent contrat rural sont :

- Amélioration des performances énergétiques de la mairie : le coût est estimé à **102 028 € HT**,
- Rénovation intérieure de la mairie : le coût est estimé à **39 314 € HT**,
- Réfection de la sente de la Grimpette : le coût est estimé à **44 118 € HT**.

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de délibération du Conseil Municipal : 16 septembre 2015
- Date de délibération du Conseil Départemental : 18 décembre 2015
- Avis du Trésorier Payeur Général : 23 octobre 2015

IV - PROPOSITION DE DECISION

Le projet global exposé par la commune de Rennemoulin est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations présentées pour un montant global de **185 460 € HT**.

La dotation prévisionnelle régionale, au taux de 45 %, s'élève au maximum à **83 456 €**.

Il est proposé d'attribuer une subvention aux opérations dont le démarrage des travaux est prévu en 2016 à savoir :

- Amélioration des performances énergétiques de la mairie pour un montant de **45 912 €**,
- Réfection de la sente de la Grimpette pour un montant de **19 853 €**.

Rennemoulin (78)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATION S PROPOSEE S	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENU S PAR LE DEPART EMENT	DOTATION PREVISION NELLE MAXIMUM REGION	SUBVE NTION DEPART EMENT
	EN € HT	EN € HT	2016	2017	2018	2019	2020	EN € HT	(45%)	(35%)
Amélioration des performances énergétiques de la mairie	102 028	102 028	102 028					102 028	45 912	35 710
Rénovation intérieure de la mairie	39 314	39 314		39 314				39 314	17 691	13 760
Réfection de la sente de la Grimpette	44 118	44 118	44 118					44 118	19 853	15 441
TOTAL	185 460	185 460	146 146	39 314				185 460		
SUBVENTION DEPARTEMENT			51 151,10	13 759,90						64 911
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			65 765,70	17 691,30					83 456	

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (78)	PROJET D'UN 3^{EME} CONTRAT RURAL	MAI 2016

I - PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	328 habitants (Insee 2012)
<i>Superficie et densité</i>	6,21 km ² et 52 hab. /km ²
<i>Potentiel financier /habitant</i>	1 121 € par habitant en 2012, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (1 386,40€/habitant) et régionale (1 345,40€/habitant).
<i>Revenu /habitant</i>	18 206,80 € par habitant en 2012, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (18 325,30€/habitant) et supérieure à la moyenne régionale (15 624,40€ /habitant).
<i>Localisation</i>	La commune de Saint-Martin-des-Champs est située à 17 km au nord-ouest d'Houdan, à 35 km au nord-ouest de Versailles et à 50 km à l'ouest de Paris.
<i>SDRIF</i>	Commune rurale faisant partie de l'entité « Bourgs, villages et hameaux » selon le SDRIF. Elle est dans le TIM de la vallée aval de la Seine.
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	La commune se compose de 91,58 % d'espace rural, de 4,34 % d'espace urbain construit et de 4,08 % d'espace urbain ouvert. Elle comporte essentiellement des parcelles agricoles.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	La commune ne possède aucun site ou monument inscrit ou classé au titre des monuments historiques.
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	La commune est traversée par deux routes départementales : la RD 11 et la RD 130. La gare la plus proche est celle d'Orgerus-Béhoust (ligne de Transilien N) située à environ 9 km au sud de la commune. La commune est desservie par les lignes 02, 10, ORGERUS et SMTS de la société de transport Transdev-Houdan.
<i>Données population</i>	305 habitants en 1999, 325 en 2007 et 328 en 2012. La variation annuelle entre 2007 et 2012 est de 0,2.
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune n'est pas soumise à l'art. 55 de la loi SRU. Elle est exonérée des obligations de production de logements sociaux.
<i>Emploi</i>	Taux d'emploi en 2011 de 0,28.
<i>Intercommunalité</i>	La commune fait partie de la Communauté de Communes du Pays Houdanais.
<i>Documents d'urbanisme</i>	Le PLU est en élaboration depuis 3 octobre 2014.
<i>Equipements</i>	Les équipements communaux (mairie, école, église et cimetière) sont localisés au « village », hameau principal de la commune.

<i>Rappel du précédent contrat</i>	Le précédent contrat a permis à la commune d'acquérir un terrain pour la salle polyvalente, de construire cette salle et d'en aménager les abords. De plus, elle a pu également aménager la place de l'église.

II – PRESENTATION DU PROJET

Les opérations s'inscrivent dans un programme global de maintien et de confortation des équipements publics. Les projets doivent tenir compte des espaces qui leur sont dédiés en mettant en avant les principes de protection des milieux naturels et de cohérence avec les équipements existants.

Les opérations inscrites dans ce présent contrat rural sont :

- Rénovation de l'église : le coût est estimé à **121 915 € HT**, plafonné à **115 000 € HT**,
- Aménagement d'un bâtiment en local technique : le coût est estimé à **150 203 € HT**, plafonné à **141 000 € HT**,
- Extension du cimetière et construction d'un columbarium : le coût est estimé à **51 402 € HT**, plafonné à **44 000 € HT**

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de délibération du Conseil Municipal : 12 mai 2015
- Date de délibération du Conseil départemental : 18 décembre 2015
- Avis du Trésorier Payeur Général : 2 décembre 2015

IV - PROPOSITION DE DECISION

Le projet global exposé par la commune de Saint-Martin-des-Champs est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations présentées pour un montant global de **323 520 € HT**, plafonné à **300 000 € HT**.

La dotation prévisionnelle régionale, au taux de 45 %, s'élève au maximum à **135 000 €**.

Il est proposé d'attribuer une subvention aux opérations dont le démarrage des travaux est prévu en 2016 à savoir :

- Rénovation de l'église pour un montant de **51 750 €**,
- Aménagement d'un bâtiment en local technique pour un montant de **63 450 €**
- Extension du cimetière et construction d'un columbarium pour un montant de **19 800 €**

Saint-Martin-des-Champs (78)

OPERATIONS	MONTANT S OPERATI ONS PROPOSE ES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTE MENT	DOTATION PREVISION NELLE MAXIMUM REGION	SUBVEN TION DEPART EMENT
	EN € HT		2015	2016	2017	2018	2019			
Rénovation de l'église	121 915	115 000		57 500	57 500			115 000	51 750	40 250
Aménagement d'un bâtiment en local technique	150 203	141 000		70 500	70 500			141 000	63 450	49 350
Extension du cimetière et construction du columbarium	51 402	44 000		22 000	22 000			44 000	19 800	15 400
TOTAL	323 520	300 000		150 000	150 000			300 000		
SUBVENTION DEPARTEMENT				67 500	67 500					105 000
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION				52 500	52 500				135 000	

COMMUNE DE VIEILLE EGLISE EN YVELINES (78)	PROJET D'UN 3^{EME} CONTRAT RURAL	MAI 2016

I - PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	777 habitants (Insee 2012)
<i>Superficie et densité</i>	9,60 km ² et 80 hab. /km ²
<i>Potentiel financier /habitant</i>	1 129,40 € par habitant en 2012, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (1 386,40€/habitant) et régionale (1 345,40€/habitant).
<i>Revenu /habitant</i>	21 329,50 € par habitant en 2012, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (18 325,30€/habitant) et régionale (15 624,40€ /habitant).
<i>Localisation</i>	La commune de Vieille Eglise en Yvelines est située à 5 km de Rambouillet et à 50 km de Paris. Elle fait partie du canton de Rambouillet.
<i>SDRIF</i>	Commune rurale faisant partie de l'entité « Bourgs, villages et hameaux » selon le SDRIF. Elle est dans le TIM Vallée de Chevreuse
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	La commune se compose de 92,01 % d'espace rural, de 5,9 % d'espace urbain construit et de 2,09 % d'espace urbain ouvert. Elle comporte essentiellement des zones boisées et des parcelles agricoles. Ancienne clairière de défrichement du massif forestier de Rambouillet, le village est un village-rue.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	La commune possède plusieurs sites inscrits et classés : une partie des berges et le plan d'eau de l'étang de la Tour, la vallée de la Rabette ainsi que la Vallée de Chevreuse.
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	La desserte routière est assurée principalement par la RD 73 qui traverse la commune suivant un axe nord-sud. Deux routes transversales, les RD 61 et 906 traversent le territoire au nord et au sud. La commune est desservie par des lignes de bus de la compagnie Transdev Rambouillet. La gare la plus proche est celle de Rambouillet (ligne de Transilien N).
<i>Données population</i>	742 habitants en 1999, 782 en 2007 et 777 en 2012. La variation annuelle entre 2007 et 2012 est de – 0,1.
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune n'est pas soumise à l'art. 55 de la loi SRU. Elle est exonérée des obligations de production de logements sociaux.
<i>Emploi</i>	Taux d'emploi en 2011 de 0,49.
<i>Intercommunalité</i>	La commune fait partie de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires ainsi que du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.
<i>Documents d'urbanisme</i>	Le PLU est en élaboration depuis le 7 mars 2014.
<i>Equipements</i>	La commune regroupe la totalité des services et des équipements nécessaires aux activités communales : administratifs (la mairie), scolaires (l'école maternelle et élémentaire, le centre de loisirs), sportifs et de loisirs (salle de sports, terrains de sports, aire de jeux etc.), culturels et associatifs (la Maison Communale) et cultuels (église et cimetière).

<i>Rappel du précédent contrat</i>	Le précédent contrat a permis à la commune de poursuivre la restauration de l'église, de construire un nouveau centre d'accueil et de loisirs ainsi que d'aménager une bibliothèque municipale.

II – PRESENTATION DU PROJET

Les opérations consistent à offrir aux habitants des espaces d'accueil plus conformes aux exigences actuelles, à améliorer les conditions de travail des employés communaux ou des élus et à améliorer la sécurité de certains déplacements.

Les opérations inscrites dans ce présent contrat rural sont :

- Redistribution intérieure pour l'accueil de tous les publics de la mairie : le coût est estimé à **176 900 € HT**,
- Extension des locaux des associations et d'archives : le coût est estimé à **60 000 € HT**,
- Aménagements des abords de la mairie et cheminements piétons : le coût est estimé à **64 400 € HT**, plafonné à **63 100 € HT**

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de délibération du Conseil Municipal : 7 mai 2015
- Date de délibération du Conseil départemental : 25 septembre 2015
- Avis du Trésorier Payeur Général : 1^{er} juin 2015

IV - PROPOSITION DE DECISION

Le projet global exposé par la commune de Vieille Eglise en Yvelines est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations présentées pour un montant global de **301 300 € HT**, plafonné à **300 000 € HT**.

La dotation prévisionnelle régionale, au taux de 45 %, s'élève au maximum à **135 000 €**.

Il est proposé d'attribuer une subvention aux opérations dont le démarrage des travaux est prévu en 2016 à savoir :

- Redistribution intérieure pour l'accueil de tous les publics de la mairie pour un montant de **79 605 €**.

Vieille Eglise en Yveline (78)

OPERATIONS	MONTANT S OPERATI ONS PROPOSE ES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTE MENT	DOTATION PREVISION NELLE MAXIMUM REGION	SUBVEN TION DEPART EMENT
	EN € HT		2016	2017	2018	2019	2020		(45%)	(35%)
Redistribution intérieure pour l'accueil de tous les publics de la mairie	176 900	176 900	88 450	88 450				176 900	79 605	61 915
Extension des locaux des associations et d'archives	60 000	60 000		60 000				60 000	27 000	21 000
Aménagements des abords de la mairie et cheminements piétons	64 400	63 100			63 100			63 100	28 395	22 085
TOTAL	301 300	300 000	88 450	148 450	63 100			300 000		
SUBVENTION DEPARTEMENT			30 957,50	51 957,50	22 085					105 000
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			39 802,50	66 802,50	28 395				135 000	

COMMUNE DE VILLECONIN (91)	PROJET D'UN 2EME CONTRAT RURAL	MAI 2016

I – PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	728 habitants (Insee 2012)
<i>Superficie et densité</i>	14,45 km ² et 50 hab./km ²
<i>Potentiel financier /habitant</i>	717,90 € par habitant (2012), inférieur aux moyennes départementale (1 245,60 €/habitant) et régionale (1 345,40 €/habitant).
<i>Revenu /habitant</i>	18 187,70 € par habitant (2012), supérieur aux moyennes départementale (15 302,10 €/habitant) et régionale (15 624,40 €/habitant).
<i>Localisation</i>	La commune est située au sud-ouest de la Région, à une cinquantaine de kilomètres de Paris et à une trentaine de kilomètres d'Evry.
<i>SDRIF</i>	Entité SDRIF « bourgs, villages et hameaux »
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	La commune dispose de 2,76% d'espaces ouverts artificialisés, de 2,94% d'espaces construits artificialisés et de 94,31% d'espaces agricoles, forestiers et naturels. La commune est composée de plusieurs hameaux. Le centre bourg est un village ancien, avec une architecture traditionnelle, situé dans le fond de la vallée de la Renarde. Le classement a permis de préserver le caractère de la vallée, qui est resté un espace naturel et a conservé sa vocation agricole et forestière d'origine, comportant une grande richesse d'unités paysagères remarquables.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	La commune possède au titre des Monuments Historiques : - Manoir de Villeconin ou des Ardenelles, Restes du château de la Grange, Eglise, Château de Saudreville : monuments inscrits - Deux polissoirs du bois de la Charmille : monument classé - Vallée de la Juine, Vallée de la Renarde : sites inscrits - Vallée de la Renarde : site classé
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	Villeconin est desservie par plusieurs routes départementales ; elle est située au centre d'un triangle composé des communes de Dourdan, d'Arpajon et d'Etampes (ces deux communes sont desservies par la N20). La gare RER la plus proche est située à Etrechy, à 7 km.
<i>Données population</i>	La population de la commune a tendance à vieillir, on note une diminution des tranches de 0 à 45 ans, tandis que la population des 60 à 74 ans augmente sensiblement. 34% de la population dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur.
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune n'est pas soumise à l'article 55 de la loi SRU et son taux de logement social est de 0%. 98% de la population réside en maison individuelle, dont 63,1% dans un logement de cinq pièces ou plus.
<i>Emploi</i>	Le taux d'emploi en 2012 est de 70,6%. L'activité principale de la commune est l'agriculture (grandes exploitations céréalières), cependant son évolution est marquée par une diminution du nombre d'exploitations et l'agrandissement des surfaces, et remet en cause le bâti traditionnel. Les autres activités de la commune concernent principalement le bâtiment et l'aide à la personne. La rareté des emplois sur la commune et l'absence de commerces implique pour la plupart des habitants l'obligation d'utiliser son véhicule quotidiennement.
<i>Intercommunalité</i>	La commune appartient à la Communauté de communes Entre Juine et Renarde.

<i>Documents d'urbanisme</i>	Le PLU est en cours d'élaboration.
<i>Equipements</i>	La commune est regroupée en SIRP avec Souzy-la-Briche ; l'école maternelle est située à Villeconin, ainsi qu'une garderie périscolaire. Outre la mairie, Villeconin possède une petite bibliothèque, un garage près de l'école, un local technique, un foyer rural. Villeconin compte une dizaine d'associations.
<i>Rappel du précédent contrat</i>	Un premier contrat rural a été passé avec la Région en 1992. Il portait sur : la construction de la mairie, l'aménagement de la placette et la construction de la salle polyvalente.

II – PRESENTATION DU PROJET

Les objectifs de la politique d'aménagement et de développement durable de la commune consistent à :

- promouvoir un développement modéré
- utiliser en priorité le potentiel foncier au sein du tissu urbain existant
- prendre en compte le changement de destination des bâtiments agricoles
- préserver et permettre la mutation des grands domaines
- mettre à jour la réglementation.

Les opérations inscrites dans ce présent contrat rural sont :

- Agrandissement et fermeture du préau de l'école : le coût est estimé à **128 177,01 € HT**, plafonné à **128 000 € HT**,
- Aménagement de la Place de l'église : le coût est estimé à **46 114 € HT**, plafonné à **45 000 € HT**,
- Agrandissement du garage de l'école pour accueillir la bibliothèque : le coût est estimé à **84 387,37 € HT**, plafonné à **84 000 € HT**,
- Aménagement du local technique : le coût est estimé à **43 052,54 € HT**, plafonné à **43 000 € HT**.

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de délibération du Conseil Municipal : 23 juin 2015
- Date de délibération du Conseil départemental : 30 novembre 2015
- Date de l'avis du Trésorier Payeur Général : 5 mai 2015

IV - PROPOSITION DE DECISION

Le projet global exposé par la commune de Villeconin est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations présentées pour un montant global de **301 730,92 € HT**, plafonné à **300 000 € HT**.

La dotation prévisionnelle régionale, au taux de 45%, s'élève au maximum à **135 000 €**.

Il est proposé d'attribuer une subvention à l'opération dont le démarrage des travaux est prévu en 2016 à savoir :

- Agrandissement et fermeture du préau de l'école, pour un montant de **57 600 €**.

Villeconin (91)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	RETENUS PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTEMENT EN € HT	DOTATION PREVISION NELLE MAXIMUM REGION (45%)	SUBVENTI ON DEPARTE MENT (35%)
			2016	2017	2018	2019	2020			
Agrandissement et fermeture du préau de l'école	128 177,01	128 000	128 000					128 000	57 600	44 800
Aménagement de la place de l'église	46 114	45 000		45 000				45 000	20 250	15 750
Agrandissement du garage de l'école pour accueillir la bibliothèque	84 387,37	84 000			84 000			84 000	37 800	29 400
Aménagement du local technique	43 052,54	43 000				43 000		43 000	19 350	15 050
TOTAL	301 730,92	300 000	128 000	45 000	84 000	43 000		300 000		
SUBVENTION DEPARTEMENT			44 800	15 750	29 400	15 050				105 000
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			57 600	20 250	37 800	19 350			135 000	

COMMUNE DE CHAUSSY (95)	PROJET D'UN 5ème CONTRAT RURAL	MAI 2016

I – PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	615 habitants (Insee 2012 : dernier référentiel)
<i>Superficie et densité</i>	14,6 km ² et 42,2 hab./km ²
<i>Potentiel financier /habitant</i>	729,50 €
<i>Revenu /habitant</i>	14 251,10 €
<i>Localisation</i>	La commune est située à 69 km au nord-ouest de Paris, à 30 km de Cergy, à 22 km de Mantes-la-Ville, et à 6 km du département de l'Eure. Le territoire de Chaussy est bordé par 7 communes: - au nord : Omerville et Ambleville, - au sud : Chérence et Villers-en-Arthies, - à l'est : Génainville, - à l'ouest: Bray-et-Lû et Amenucourt dans le Val-d'Oise . Chaussy est située sur le canton de Magny-en-Vexin, département du Val d'Oise. Ses habitants sont appelés les <i>Calcédoniens</i>, et les <i>Calcédoniennes</i>.
<i>SDRIF</i>	Au regard du SDRIF la commune fait partie du Faisceau Ouest. Elle est classée parmi les Bourgs, villages et hameaux et se situe dans le PNR du Vexin Français
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	Les espaces agricoles, forestiers et naturels recouvrent 90,64% du territoire de la commune, les zones urbanisées 9,36 (dont espaces construits 2,41%). La commune comprend le bourg de Chaussy et 8 hameaux : Les fermes de la Bergerie, de Boucagny et de Méré, La Comté, Haute Souris, Cul Froid, Le château de Villarceaux, Le golf de Villarceaux. Elle comprend le bourg de Chaussy et 8 hameaux : Les fermes de la Bergerie, de Boucagny et de Méré, La Comté, Haute Souris, Cul Froid, Le château de Villarceaux, Le golf de Villarceaux.
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	Chaussy est située dans le Parc naturel régional du Vexin français. Sont inscrits au titre des monuments historiques : La Tour de Méré inscrite le 24 octobre 1927, Le château de Villarceau inscrit le 10 septembre 1941, La chapelle Saint-Laurent de Méré inscrite le 05 janvier 1950, L'église inscrite le 10 décembre 1927. Autres éléments du patrimoine historique situés sur la commune : Le domaine de Villarceaux, La chapelle Saint-Laurent-de-Méré inscrite le 5 janvier 1950, La fontaine Saint-Ansbert, Le lavoir municipal, La croix pattée, Le monument aux morts Le Château « Le Couvent », au sud du domaine de Villarceaux édifié en 1160.
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	Les lignes Busval d'Oise n° 95-42 et 95-04 permettent d'atteindre la gare du RER A de Cergy à destination de Paris. La ligne « Busval d'Oise » 95-43 permet de se rendre à la gare de Mantes-la-Jolie où le RER A conduit les usagers jusqu'à Paris. Les voies D171, D86, D14 permettent de rejoindre l'A15 puis l'A86 en direction de Paris. La voie routière D 913 permettent d'atteindre l' A13 pour rejoindre Paris.

<i>Données population</i>	La commune connaît une croissance constante de sa population depuis 1990. Le taux de variation annuelle de la population est de 0,20% entre 1999 et 2011. La population se compose de : - hommes 50,9 % - femmes 49,1 % - âgés de 0 à 29 ans 39,6 % - âgés de 30 à 59 ans 47,2 %, - âgés de 60 à 75 ans et plus 13,2 % - mariés 44,9 % - célibataires 41,4 %.
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune n'est pas soumise à la Loi SRU. 308 logements ont été recensés sur la commune en 2012 : Résidences principales : 75,7 %, 71 % des habitants sont propriétaires, logements individuels : 92 %, 4 pièces: 24,8 %, 5 pièces et plus : 50,8%.
<i>Emploi</i>	Nombre d'emplois sur la commune : 80 (agriculture 11, industrie 1, construction 5, commerce-transports-services 26, administration 5). Les taux d'activités sont les suivants : - actifs ayant un emploi 71,9 % (306), - chômeurs 6,5 %, - étudiants 8,8 %, Les retraités représentent 7% de la population les autres inactifs 5,8%.
<i>Intercommunalité</i>	La commune appartient à la communauté de communes du Vexin val de Seine.
<i>Documents d'urbanisme</i>	PLU en cours d'élaboration au 26 avril 2015.
<i>Equipements</i>	Mairie, église, centre de loisirs, école primaire et maternelle, relais d'assistante maternelle, foyer rural.
<i>Rappel du précédent contrat</i>	Le contrat rural signé le 23 octobre 2003 a permis la création d'une remise communale, l'extension du réfectoire de l'école maternelle et l'aménagement de la Mairie.

II – PRESENTATION DU PROJET

La commune souhaite conserver le caractère rural du village, pérenniser la vitalité du village et améliorer le lien social entre les habitants.

Dans le cadre du projet de développement durable de la collectivité, compris dans la charte du Parc naturel régional du Vexin français, les axes suivants ont été définis :

- Améliorer le cadre de vie et la sécurité des habitants,
- La diversification et le renforcement des équipements publics,
- La mise aux normes des équipements publics,
- La poursuite des actions engagées en faveur du développement durable,
- La mise aux normes des équipements publics et leur accessibilité.

Les opérations inscrites dans ce présent contrat rural sont :

- L'accessibilité et la sécurisation des accès à l'école : le coût est estimé à **90 643,50 € HT**, plafonné à **81 872 € HT**,

- L'accessibilité aux équipements publics (mairie et locaux associatifs): le coût est estimé à **121 661,50 € HT** plafonné à **109 888 € HT**,
- L'aménagement de la place de la Mairie : le coût est estimé à **119 837 € HT** plafonné à **108 240 € HT**.

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de délibération du Conseil Municipal : 12 juin 2015
- Date de délibération du Conseil Départemental : 09 mai 2016
- Avis du Trésorier Payeur Général : 29 juillet 2015
- Avis du Parc naturel régional du Vexin français : favorable
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France : favorable

IV - PROPOSITION DE DECISION

Le projet global exposé par la commune de Chaussy est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations présentées pour un montant global de **332 142 € HT**, plafonné à **300 000 € HT**.

La dotation prévisionnelle régionale, au taux de 45 %, s'élève au maximum à **135 000 €**.

Il est proposé d'attribuer une subvention aux deux opérations dont le démarrage des travaux est prévu en 2016 à savoir :

- Accessibilité et la sécurisation des accès à l'école pour un montant de **36 842,40 €**,
- L'accessibilité aux équipements publics (mairie et locaux associatifs) pour un montant de **49 449,60 €**.

**CHAUSSY
(95)**

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	RETENUS PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE CONSEIL DEPARTE MENTAL EN € HT	DOTATION PREVISIONNE LLE MAXIMUM REGION (45%)	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMEN TAL (30%)
			2 016	2 017	2 018	2 019	2 020			
Accessibilité, sécurisation d'accès à l' école	90 643,50	81 872,00	24 562,00	57 310,00				81 872,00	36 842,40	24 561,60
Accessibilité aux équipements publics (mairie et locaux associatifs)	121 661,50	109 888,00	49 450,00	60 438,00				109 888,00	49 449,60	32 966,40
Aménagement de la place de la Mairie	119 837,00	108 240,00			108 240,00			108 240,00	48 708,00	32 472,00
TOTAL	332 142,00	300 000,00	74 012,00	117 748,00	108 240,00	0,00	0,00	300 000,00		
SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL			22 203,60	35 324,40	32 472,00	0,00	0,00			90 000,00
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			33 305,40	52 986,60	48 708,00	0,00	0,00		135 000,00	

COMMUNE DE MAUDETOUT-EN-VEXIN (95)	PROJET D'UN CINQUIEME CONTRAT RURAL	MAI 2016

I – PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

<i>Nombre d'habitants</i>	193 habitants (Insee 2012 : dernier référentiel)
<i>Superficie et densité</i>	6,55 km ² et 29 hab./km ²
<i>Potentiel financier /habitant</i>	1274,60 €
<i>Revenu /habitant</i>	21 550 €
<i>Localisation</i>	Maudétout-en-Vexin est une commune française située dans le département du Val-d'Oise à 61 km au nord ouest de Paris, à 23 km de Cergy et à 17 km de Mantes la Jolie. Ce village fait partie de l'arrondissement de Pontoise. L'émetteur de télévision de Maudétout-en-Vexin atteint 200 mètres de hauteur. Ses habitants sont appelés les maldestorien(ne)s. La commune fait partie du Parc Naturel du Vexin Français.
<i>SDRIF</i>	Bourgs, villages et hameaux
<i>Caractéristiques physiques, entités paysagères et géographiques de la commune (données MOS)</i>	Le bourg est situé sur le plateau du Vexin français. La superficie de la commune se décompose de la manière suivante : - espace construit 1,98% (13,37 ha), - espace ouverts artificialisés 8,64% 10,51 ha), - espace agricoles, forestiers et naturels 89,38% (forêts 133,95 ha, cultures 491,76 ha).
<i>Site inscrit et classé (naturel et patrimonial)</i>	La commune possède au titre des Monuments Historiques : - Le château inscrit depuis le 11 avril 1947, - Le parc du château (allée, jardin potager, fontaine, bassin, glacière) inscrit depuis le 11 avril 1947. La commune possède d'autres monuments historiques remarquables : - L'église, - Les lavoirs, - La croix Franglier, - La maladrerie Saint Thomas.
<i>Desserte en transports / accessibilité</i>	- Transports en communs : depuis la station devant l'église du village on peut rejoindre Paris en empruntant les lignes busvaldoise n° 95-04 et 95-44 jusqu'à la gare RER A de Cergy le Haut. - Véhicule particulier : les voies routières D159, D43, D14, A15, A1 permettent de rejoindre Paris, Cergy et Mantes.
<i>Données population</i>	La démographie de la commune connaît une progression modeste mais constante et se décompose ainsi : - 22,6% âgés de 0 à 14 ans, - 16% âgés de 15 à 29 ans, - 45% âgés de 30 à 44 ans, - 51% âgés de 45 à 59 ans, - 29% âgés de 60 à 74 ans, - 8% âgés de 75 ans et plus. Les couples mariés représentent 62,8% de la population, les célibataires 24%.
<i>Analyse du parc de logements</i>	La commune n'est pas soumise à la Loi SRU. Les chiffres relatifs au parc de logements sont les suivants : - 71,8 % de 5 pièces et plus,

	- 14,1 % de 4 pièces, - 97,7 % de maisons individuelles, - 2,3 % de logements collectifs, - 92,3 % des habitants sont propriétaires.
<i>Emploi</i>	On compte 25 emplois situés sur le territoire de la commune dans les domaines suivants : golf, chambres d'hôtes (château), industrie, entreprise du bâtiment, 9 commerces et transports, atelier de poterie, menuiserie, exploitations agricoles. Les autres emplois se situent à Cergy et Mantes, facilement accessibles par la route ou les transports en communs. Les actifs représentent 72,4 % de la population dont chômeurs 3%, les jeunes scolarisés 6% et les retraités 13,4%.
<i>Intercommunalité</i>	La commune appartient à la communauté de communes du Vexin Val de Seine.
<i>Documents d'urbanisme</i>	PLU opposable
<i>Equipements</i>	Mairie, école primaire et maternelle, périscolaire, transports scolaires, plusieurs associations culturelles et sportives, centre de loisirs, salle des fêtes.
<i>Rappel du précédent contrat</i>	Le précédent contrat a permis de réaliser : l'aménagement des abords de la salle Renée Michel, la restauration et l'aménagement de l'allée des tilleuls, la requalification et l'aménagement de la rue de la grand'mare et la requalification et l'aménagement de la rue du clos breton.

II – PRESENTATION DU PROJET

Les projets définis dans le présent contrat viennent compléter les opérations réalisées dans le cadre du contrat précédent.

Dans le cadre du projet de développement durable de la collectivité, la commune souhaite respecter les points suivants :

- L'amélioration du cadre et de la qualité de vie,
- L'utilisation économe et équilibrée des espaces,
- La protection des zones urbanisées, la sécurisation de la circulation piétonne et automobile,
- La sauvegarde du patrimoine communal,
- La poursuite des actions engagées en faveur du développement durable.

Les opérations inscrites dans ce présent contrat rural sont :

- L'aménagement de la place de la Grand'mare : le coût est estimé à **66 749 € HT**, plafonné à **60 826 € HT**,
- L'aménagement de l'entrée du village - Croix Franglier : le coût est estimé à **90 867 € HT**, plafonné à **82 812 € HT**,
- L'aménagement de la route des Moines (tertre) : le coût est estimé à **86 251 € HT**, plafonné à **78 424 € HT**,
- L'aménagement de la route du clos Breton : le coût est estimé à **43 014 € HT**, plafonné à **39 200 € HT**,
- L'aménagement du chemin neuf : le coût est estimé à **42 508 € HT**, plafonné à **38 738 € HT**.

III - DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de délibération du Conseil Municipal : 19 juin 2015
- Date de délibération du Conseil départemental : 09 mai 2016
- Avis du Trésorier Payeur Général : du 15 octobre 2015 - favorable

IV - PROPOSITION DE DECISION

Le projet global exposé par la commune de Maudétour-en-Vexin est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations présentées pour un montant global de **329 389 € HT**, plafonné à **300 000 € HT**.

La dotation prévisionnelle régionale, au taux de 45 %, s'élève au maximum à **135 000 €**.

Il est proposé d'attribuer une subvention aux opérations dont le démarrage des travaux est prévu en 2016 à savoir :

- Aménagement de la place de la Grand'mare pour un montant de **27 371,70 €**,
- Aménagement de l'entrée du village - Croix Franglier pour un montant de **37 265,40 €**,
- Aménagement de la route des Moines (tertre) : pour un montant de **35 290,80 €**,
- Aménagement de la route du clos Breton : pour un montant de **17 640 €**,
- Aménagement du chemin neuf : pour un montant de **17 432,10 €**.

MAUDETOUTOUR- EN-VEXIN (95)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATION S PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPARTEMENT	DOTATION PREVISION NELLE MAXIMUM REGION	SUBVENTION DEPARTEMENT
	EN € HT	EN € HT	2016	2017	2018	2019	2020	EN € HT	(45%)	(30%)
Aménagement de la place de la Grand mare	66 749	60 826	60 826					60 826	27 371,70	18 247 ,80
Aménagement de l'entrée du village - Croix Franglier	90 867	82 812	82 812					82 812	37 265,40	24 843,60
Aménagement de la route des Moines	86 251	78 424	78 424					78 424	35 290,80	23 527,20
Aménagement du clos Breton	43 014	39 200	39 200					39 200	17 640,00	11 760,00
Aménagement du chemin neuf	42 508	38 738	38 738					38 738	17 432,10	11 621,40
TOTAL	329 389	300 000	300 000	0	0	0	0	300 000		
SUBVENTION DEPARTEMENT			90 000	0	0	0	0			90 000
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			135 000	0	0	0	0		135 000	

AVENANTS A DES CONTRATS REGIONAUX

COMMUNE DE LARDY (91)	PROJET D'AVENANT N°1 AU 3^{ème} CONTRAT REGIONAL	NOVEMBRE 2014

I - RAPPEL DU CONTRAT REGIONAL

La commune de Lardy a signé le 25 juillet 2011 un contrat régional, pour un montant total de travaux de **3 608 946 € HT**, plafonné à **3 000 000 € HT**, portant sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant des travaux proposés en € HT	Montants retenus par la Région en € HT	Subvention régionale 45 %
Création d'un pôle multiculturel	2 226 004	1 800 000	720 000 (40%)
Aménagement paysager des abords du pôle multiculturel	423 146	300 000	105 000
Création d'un espace seniors	959 796	900 000	360 000 (40%)
TOTAL	3 608 946	3 000 000,00	1 185 000

II - PRESENTATION DE LA DEMANDE D'AVENANT

Les opérations « Création d'un pôle culturel » et « Aménagement paysager des abords du pôle multiculturel » sont terminées et soldées.

Par délibération en date du 5 septembre 2014, la commune de Lardy a sollicité une demande de prorogation du contrat régional initial.

En effet, la réalisation de l'opération « Création d'un Espace Seniors » a dû être reportée afin d'héberger temporairement, dans les locaux dédiés à cette opération, le personnel de la gendarmerie, actuellement en cours de réhabilitation. Durant les travaux de la gendarmerie il est impératif de maintenir le service à la population.

De plus, par délibération en date du 20 novembre 2015, la commune a sollicité une demande de substitution d'opération, en abandonnant l'opération « Création d'un espace seniors » au profit de « Création d'un pôle de services », qui comportera un foyer des anciens, le CCAS et le poste de police municipale.

III – DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de délibération du Conseil municipal : 5 septembre 2014
- Date de délibération du Conseil municipal : 20 novembre 2015

IV - PROPOSITION DE DECISION

La demande d'avenant présentée par la commune de Lardy est conforme au règlement des contrats régionaux. Il est donc proposé d'adopter les modifications exposées ci-dessus.

COMMUNE DE ENNERY(95)	PROJET D'AVENANT N°2 AU TROISIEME CONTRAT REGIONAL	2016

I – RAPPEL DU CONTRAT REGIONAL

La commune d'ENNERY a signé, le 27 avril 2010, un contrat régional pour un montant de 3 084 605 € HT plafonné à 3 000 000 € HT portant sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant des travaux proposés en € HT	Montants Retenus par la Région en € HT	Subvention régionale 45%
Extension école – total de l'opération - Phase 1 (886 714 € HT) - Phase 2 agrandissement et mise aux normes école et cantine (451 886 € HT)	1 346 363	1 338 600	468 510
Restructuration du cimetière	1 235 900	1 235 900	432 565
Extension de la Mairie	425 500	425 500	148 925
TOTAL	3 007 763	3 000 000	1 050 000

II – PRESENTATION DE LA DEMANDE D'AVENANT

Par courrier en date du 22 mars 2016, la commune demande une prorogation exceptionnelle afin d'achever les opérations du contrat.

La phase 1 de l'opération « extension de l'école » est achevée et soldée.

Les trois autres opérations sont presque terminées mais nécessite une prorogation exceptionnelle du contrat pour leur réalisation complète ;

En effet, la nouvelle municipalité élue en mars 2014 a repris la gestion des opérations inscrites au contrat et notamment les opérations « extension de la Mairie et amélioration de l'accessibilité PMR » et « aménagement du cimetière et création d'un columbarium » non démarrées à cette date.

Une première prorogation a été accordée dans le cadre de l'avenant n°1 signé le 14 décembre 2012.

Tenant compte des éléments énoncés ci-dessus, la commune sollicite donc une prorogation exceptionnelle d'une année supplémentaire.

III – DELIBERATIONS ET AVIS

Délibération du Conseil Municipal : le 21 mars 2016.

IV – PROPOSITION DE DECISION

La demande d'avenant présentée par la commune d'Ennery est conforme au règlement des contrats régionaux. Il est donc proposé de proroger d'une année supplémentaire le contrat régional soit jusqu'au 26 avril 2017.

AVENANTS A DES CONTRATS RURAUX

COMMUNE DE DOUE (77)	PROJET D'AVENANT N°1 AU 3EME CONTRAT RURAL	MAI 2016

I - RAPPEL DU CONTRAT RURAL

La commune de Doue a signé, le 21 septembre 2012, un contrat rural pour un montant total de **471 662,54 € HT**, plafonné à **370 000 € HT** portant sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant des travaux proposés en € HT	Montants Retenus par la Région en € HT	Subvention régionale 45 %	Montants Retenus par le Département en € HT	Subvention départementale 35 %
Restructuration d'un logement de fonction en agence postale et ses abords	88 661,63	79 731,68	35 879,26	79 731,68	27 906,09
Construction d'une salle associative multifonctions	289 383,41	222 000	99 900	222 000	77 700
Construction d'une salle municipale	93 617,50	68 268,32	30 720,74	68 268,32	23 893,91
TOTAL	471 662,54	370 000	166 500	370 000	129 500

II - PRESENTATION DE LA DEMANDE D'AVENANT

Seule l'opération « Restructuration d'un logement de fonction en agence postale et ses abords » est en cours de réalisation, l'opération « Construction d'une salle associative multifonctions » n'a pas débuté.

La commune a sollicité la Région par courrier en date du 24 septembre 2015, pour une demande de modification du contrat rural initial.

La commune souhaite annuler l'opération « Construction d'une salle associative multifonctions » pour la remplacer par l'opération « Construction d'un city-stade » afin d'offrir un équipement dédié aux activités et rencontres sportives.

La subvention régionale reste inchangée.

III – DELIBERATIONS ET AVIS

- Délibération du Conseil municipal : 14 septembre 2015

IV - PROPOSITION DE DECISION

La demande d'avenant présentée par la commune de Doue est conforme au règlement des contrats ruraux. Il est donc proposé d'adopter les modifications présentées ci-dessus.

COMMUNE DE VALENCE-EN-BRIE (77)	PROJET D'AVENANT N°1 AU 3EME CONTRAT RURAL	MAI 2016

I - RAPPEL DU CONTRAT RURAL

La commune de Valence-en-Brie a signé, le 9 mars 2015, un contrat rural pour un montant total de **480 100 € HT**, plafonné à **300 000 € HT** portant sur les opérations suivantes :

Opérations	Montant des travaux proposés en € HT	Montants Retenus par la Région en € HT	Subvention régionale 45 %	Montants Retenus par le Département en € HT	Subvention départementale 35 %
Requalification du centre et accessibilité	280 000	140 000	63 000	140 000	49 000
Création d'une salle des mariages et activités intergénérationnelles	138 000	120 000	54 000	120 000	42 000
Création d'une salle d'archives	62 100	40 000	18 000	40 000	14 000
TOTAL	480 100	300 000	135 000	300 000	105 000

II - PRESENTATION DE LA DEMANDE D'AVENANT

L'opération « Requalification du centre et accessibilité » a pris du retard et démarrera fin 2015.

La commune a sollicité la Région par courriel en date du 19 juin 2015, pour une demande de modification du contrat rural initial.

La commune souhaite annuler l'opération « Création d'une salle des mariages et activités intergénérationnelles » pour la remplacer par l'opération « Remise en état des façades de l'église Saint-Nicolas » ; en effet l'édifice est très dégradé et un traitement d'urgence s'impose. Cette opération est en cohérence avec les autres projets de la commune dans le cadre de la revalorisation du centre de la commune.

La subvention régionale reste inchangée.

III – DELIBERATIONS ET AVIS

- Délibération du Conseil municipal : 18 juin 2015
- La délibération du Conseil départemental de l'Essonne : 2 novembre 2015

IV - PROPOSITION DE DECISION

La demande d'avenant présentée par la commune de Valence-en-Brie est conforme au règlement des contrats ruraux. Il est donc proposé d'adopter les modifications présentées ci-dessus.

PROJET DE DELIBERATION**DU**

Affectations pour la mise en œuvre de la politique contractuelle en faveur des territoires ruraux

Première affectation 2016

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** Le Code de l'Environnement ;
- VU** La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération n° CR 01-16 du janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR33-10 du 17 juin 2010 ;
- VU** La délibération n° CR 57-01 du 13 décembre 2001 relative à l'évolution du règlement des contrats régionaux et création des contrats de territoire et fixant les nouveaux plafonds des contrats ruraux ;
- VU** La délibération n° CR 30-03 du 26 juin 2003 relative à la refonte de la politique d'aide de l'aménagement et au développement rural ;
- VU** La délibération n° CR 07-12 du 28 juin 2012 relative à la mise en œuvre de la modulation des aides régionales dans la contractualisation : création du contrat régional territorial ;
- VU** La délibération n° CP 96-355 du 21 novembre 1996 relative à l'actualisation des contrats ruraux ;
- VU** La délibération n° CP 10-565A du 8 juillet 2010 relative à l'approbation de la convention de réalisation type ;
- VU** La délibération n° CP 10-969B du 17 novembre 2010 relative à l'approbation de la convention type concernant l'aménagement et le développement rural ;
- VU** La délibération n° CP 11-406A du 19 mai 2011 approuvant le contrat rural type ;
- VU** La délibération n° CP 11-233 du 07 juillet 2011 relative à l'approbation du contrat régional territorial de Maisse (91) ;
- VU** La délibération n° CP 12-329 du 29 mars 2012 relative à l'approbation des contrats ruraux de Doue et Saint Germain Sous Doue (77) ;
- VU** La délibération n° CP 12-807 du 21 novembre 2012 relative à l'approbation des contrats ruraux de Bouville et Saclas (91) ;
- VU** La délibération n° CP 13-278 du 04 avril 2013 relative à l'approbation du contrat régional territorial de Faremoutier (77) ;
- VU** La délibération n° CP 13-549 du 11 juillet 2013 relative à l'approbation du contrat régional territorial de Cerny (91) ;
- VU** La délibération n° CP 13-702 du 17 octobre 2013 relative à l'approbation du contrat rural de La-Celle-Lès-Bordes (78) ;
- VU** La délibération n° CP 14-167 du 10 avril 2014 relative à l'approbation du contrat rural de Roinville (91) ;
- VU** La délibération n° CP 14-367 du 18 juin 2014 relative à l'approbation du contrat régional territorial de Bois-le-Roi (77) ;
- VU** La délibération n° CP 14-368 du 18 juin 2014 relative à l'approbation des contrats ruraux de Millemont (78), Bois-Herpin (91) et Béthemont-la-Forêt (95) ;
- VU** La délibération n° CP 14-576 du 17 octobre 2014 relative à l'approbation des contrats ruraux de Darvault, Villiers-en-Bière (77), Bazemont (78), Condécourt et Omerville (95) ;
- VU** La délibération n° CP 14-719 du 20 novembre 2014 relative à l'approbation des contrats régionaux territoriaux de Bondoufle et Limours (91) ;
- VU** La délibération n° CP 15-090 du 29 janvier 2015 relative à l'approbation du contrat rural

d'Esmans (77) ;

- VU** La délibération n° CP 15-184 du 09 avril 2015 relative à l'approbation des contrats ruraux de Bezalles, Germigny-sous-Coulombs, Saint-Martin-du-Boschet (77) ;
- VU** La délibération n° CP 15-479 du 09 juillet 2015 relative à l'approbation des contrats ruraux d'Everly, Iverny, Léchelle, Mauregard, Trocy-en-Multien (77), Boissy-la-Rivière (91) et Moussy (95) et à l'approbation de l'avenant au contrat rural de Chevannes (91) ;
- VU** La délibération n° CP 15-487 du 09 juillet 2015 relative à l'approbation du contrat régional territorial du Coudray-Montceaux (91) ;
- VU** La délibération n° CP 15-674 du 08 octobre 2015 relative à l'approbation des contrats ruraux de Chevru, Saint-Mars-Vieux-Maisons, Sancy-lès-Provins (77) et Lassy (95) ;
- VU** Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2016 ;
- VU** Le rapport CP 16-184 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Ile-de-France
- VU** L'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;
- VU** L'avis de la commission des finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de la conclusion de contrats régionaux territoriaux avec les collectivités mentionnées dans le tableau récapitulatif du présent article et fixe le montant de la dotation régionale prévisionnelle maximum consacrée à la réalisation des opérations prévues aux dits contrats régionaux.

Autorise la Présidente à signer avec ces collectivités territoriales les contrats régionaux territoriaux conformes au modèle approuvé par délibération n° CR 07-12 du 28 juin 2012.

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	DOTATION REGIONALE PREVISIONNELLE MAXIMUM EN €
YVELINES (78)		
GAMBAIS	Rénovation classes primaires	22 120,00
	Construction d'un restaurant pour les élèves des cours élémentaires	148 373,00
	Construction d'un accueil périscolaire et de loisirs	121 555,00
	Aménagement des abords et accès	17 000,00
	Total subvention	309 048,00
LE PORT MARLY	Réhabilitation du centre de loisirs maternel	136 715,80
	Réfection de la salle de spectacle "carré des Mousquetaires"	189 922,50
	Réaménagement de la salle des expositions "pavillon Corot"	47 581,02
	Total subvention	374 219,32

ESSONNE (91)		
LA FERTE-ALAIS	Construction d'ateliers municipaux	193 150,54
	Requalification du centre-ville	179 462,90
	Total subvention	372 613,44
OLLAINVILLE	Réhabilitation d'un bâtiment en pôle de services publics	307 006,75
	Aménagement de la place de l'Orangerie et installation d'un kiosque à musique	62 500,00
	Réhabilitation thermique de l'école Jacques Prévert	71 458,25
	Réhabilitation thermique de l'école de la Roche	38 333,25
	Réhabilitation thermique de l'école des Boutons d'Or	31 250,00
	Total subvention	510 548,25
TOTAL GENERAL		1 566 429,01

Article 2 :

Décide de participer au titre du dispositif « contrats régionaux territoriaux » au financement des opérations, telles que détaillées en annexe 2 à la présente délibération, et dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable des projets.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type de réalisation approuvée par délibération n° CR 07-12 du 28 juin 2012, incluant les échéanciers financiers prévisionnels en annexe 3 à la présente délibération, et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Article 3 :

Affecte une autorisation de programme d'un montant total de **1 197 674,61 €** disponible sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomération et villes moyennes », programme HP 52-002 : « Contrat régional territorial », action 15200205 « Contrat régional territorial » du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

Affectation 2016 pour les nouveaux contrats régionaux territoriaux :

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	AFFECTATION REGIONALE PREVISIONNELLE MAXIMUM EN €
YVELINES (78)		
GAMBAIS	Rénovation classes primaires	22 120,00
	Construction d'un restaurant pour les élèves des cours élémentaires	148 373,00
	Construction d'un accueil périscolaire et de loisirs	121 555,00
	Total subvention	292 048,00

LE PORT MARLY	Réhabilitation du centre de loisirs maternel	136 715,80
	Réfection de la salle de spectacle "carré des Mousquetaires"	189 922,50
	Réaménagement de la salle des expositions "pavillon Corot"	47 581,02
	Total subvention	374 219,32
ESSONNE (91)		
LA FERTE-ALAIS	Construction d'ateliers municipaux	193 150,54
	Total subvention	193 150,54
OLLAINVILLE	Réhabilitation d'un bâtiment en pôle de services publics	307 006,75
	Réhabilitation thermique de l'école des Boutons d'Or	31 250,00
	Total subvention	338 256,75
TOTAL GENERAL		1 197 674,61

Article 4 :

Affecte une autorisation de programme d'un montant total de **1 258 676,59 €** disponible sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomération et villes moyennes », programme HP 52-002 : « Contrat régional territorial », action 15200205 « Contrat régional territorial » du budget 2016 pour des opérations inscrites dans la programmation prévisionnelle des contrats régionaux territoriaux déjà conclus, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

Affectations 2016 pour les opérations de contrats antérieurement adoptés :

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	AFFECTATIONS AP 2015 SUR DOTATIONS ANTERIEURES EN €
SEINE-ET-MARNE (77)		
BOIS-LE-ROI	Aménagement du secteur place République et place de la Cité	60 000,00
	Rénovation du bâtiment patrimonial de l'église	75 000,00
	Total subvention	135 000,00
FAREMOUTIER	Construction maison des associations	250 880,00
	Total subvention	250 880,00

ESSONNE (91)		
BONDOUFLE	Réhabilitation du groupe scolaire Jean Mermoz	220 645,13
	Total subvention	220 645,13
CERNY	Extension et réaménagement du restaurant scolaire	101 763,43
	Total subvention	101 763,43
LE-COUDRAY-MONTCEAUX	Aménagement d'une bibliothèque médiathèque ludothèque	180 869,13
	Total subvention	180 869,13
LIMOURS	Réhabilitation école des Cendières	169 518,90
	Total subvention	169 518,90
MAISSE	Rénovation et extension de la mairie	200 000,00
	Total subvention	200 000,00
TOTAL GENERAL		1 258 676,59

Article 5 :

Décide de la conclusion de contrats ruraux avec les collectivités mentionnées dans le tableau récapitulatif du présent article et fixe le montant de la dotation régionale prévisionnelle maximum consacrée à la réalisation des opérations prévues aux dits contrats ruraux.

Autorise la Présidente à signer avec ces collectivités territoriales, un contrat rural conforme au modèle approuvé par délibération CP n° 11-406A du 19 mai 2011.

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	DOTATION REGIONALE PREVISIONNELLE MAXIMUM EN €
SEINE-ET-MARNE (77)		
BUTHIERS	Aménagement intérieur de la mairie	80 145,00
	Travaux d'accessibilité de la mairie et de la médiathèque	43 987,50
	Aménagement paysager de deux aires de stationnement	10 867,50
	Total subvention	135 000,00

CELY	Mairie : mise en accessibilité et abords Aménagement d'une salle multiactivités à l'école Création d'un préau Cantine scolaire : mise en accessibilité et isolation	68 419,05 25 822,15 34 413,17 37 845,63
	Total subvention	166 500,00
CHAMBRY	Construction salle accueil péri-scolaire aménagement aire de stationnement paysagère pour l'école création accès piéton sécurisé pour l'école	81 000,00 27 000,00 27 000,00
	Total subvention	135 000,00
LE PLESSIS AUX BOIS	Extension et réhabilitation de la mairie-école et abords Création d'un préau et auvents pour l'école Réhabilitation de la salle des fêtes	45 000,00 9 000,00 81 000,00
	Total subvention	135 000,00
LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX	Mise en accessibilité de la mairie Mise en sécurité et aménagement des abords de l'école construction d'un local voirie	31 790,03 39 230,12 63 979,85
	Total subvention	135 000,00
LIVRY-SUR-SEINE	Accessibilité PMR de la future mairie Réaménagement de l'école maternelle et création d'une salle de motricité Accessibilité PMR de l'école maternelle	54 000,00 99 900,00 12 600,00
	Total subvention	166 500,00
MISY SUR YONNE	Aménagement d'une nouvelle mairie et sa mise en accessibilité Extension des locaux scolaires Création d'une cantine scolaire	81 000,00 22 500,00 31 500,00
	Total subvention	135 000,00
MOUSSY LE VIEUX	Création d'une salle de motricité maternelle Mise en accessibilité PMR des écoles maternelle et primaire Réalisation d'un terrain multisports	99 900,00 38 250,00 28 350,00
	Total subvention	166 500,00

SAINT-FIACRE	Restauration église Extension de la salle communale Aménagement des abords de la salle communale	54 000,00 72 000,00 9 000,00
	Total subvention	135 000,00
SOGNOLLES EN MONTOIS	Restauration toitures du chœur et de la sacristie Restauration des toitures de la nef et de la chapelle Restauration des toitures de la travée de la nef et du clocher	81 000,00 36 293,00 17 707,00
	Total subvention	135 000,00
SOISY BOUY	Extension de la salle culturelle Remise aux normes de la salle culturelle Aménagement des abords de la salle	81 000,00 21 757,50 32 242,50
	Total subvention	135 000,00
YVELINES (78)		
BOINVILLIERS	Aménagement de l'entrée de la mairie Rénovation partielle de la salle des fêtes Aménagement du terrain de la salle des fêtes	48 395,25 11 126,25 33 637,50
	Total subvention	93 159,00
LES LOGES-EN-JOSAS	Aménagement du parcs des sports et loisirs Création d'un préau aux ateliers techniques municipaux Construction d'une halle multisports	35 100,00 31 500,00 99 900,00
	Total subvention	166 500,00
ORVILLIERS	Construction d'un restaurant scolaire Aménagement du parc communal Aménagement de la place de l'église	81 000,00 33 660,00 20 340,00
	Total subvention	135 000,00
RENNEMOULIN	Amélioration des performances énergétiques de la mairie Rénovation intérieure de la mairie Cheminement piétons Sente de la Grimpette	45 912,00 17 691,00 19 853,00
	Total subvention	83 456,00

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Rénovation de l'église	51 750,00
	Extension du cimetière et construction du colombarium	19 800,00
	Aménagement d'un bâtiment en local technique	63 450,00
	Total subvention	135 000,00
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	Redistribution intérieure de la mairie pour l'accueil de tous les publics	79 605,00
	Extension des locaux archives et associations	27 000,00
	Aménagement des abords de la mairie et cheminements piétons	28 395,00
	Total subvention	135 000,00
ESSONNE (91)		
VILLECONIN	Agrandissement et fermeture du préau de l'école	57 600,00
	Aménagement de la place de l'église	20 250,00
	Agrandissement du garage de l'école pour accueillir la bibliothèque	37 800,00
	Aménagement du local technique	19 350,00
	Total subvention	135 000,00
VAL D'OISE (95)		
CHAUSSY	Accessibilité, sécurisation d'accès à l'école	36 842,40
	Accessibilité aux équipements publics (mairie et locaux associatifs)	49 449,60
	Aménagement de la place de la mairie	48 708,00
	Total subvention	135 000,00
MAUDETOUT EN VEXIN	Aménagement de la place de la Grand mare	27 371,70
	Aménagement de l'entrée du village - Croix Franglier	37 265,40
	Aménagement de la route des Moines	35 290,80
	Aménagement du clos Breton	17 640,00
	Aménagement du chemin neuf	17 432,10
	Total subvention	135 000,00
TOTAL GENERAL		2 732 615,00

Article 6 :

Décide de participer au titre du dispositif « contrat ruraux » au financement des opérations, telles que détaillées en annexe 2 à la présente délibération, et dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable des projets.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions de réalisation conformes à la convention type adoptée par délibération CP N° 10-565A du 8 juillet 2010 et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Article 7 :

Affecte une autorisation de programme de **1 607 130,32 €** disponible sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », Programme HP 53-002 (153002) « Politiques contractuelles en milieu rural », action 15300201 « Contrats ruraux » du budget 2016 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

Affectation 2016 pour les nouveaux contrats ruraux :

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME EN €
SEINE-ET-MARNE (77)		
BUTHIERS	Travaux d'accessibilité de la mairie et de la médiathèque	43 987,50
	Total subvention	43 987,50
CELY	Création d'un préau	34 413,17
	Total subvention	34 413,17
CHAMBRY	Construction salle accueil péri-scolaire	81 000,00
	Total subvention	81 000,00
LE PLESSIS AUX BOIS	Extension et réhabilitation de la mairie-école et abords	45 000,00
	Total subvention	45 000,00
LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX	Mise en accessibilité de la mairie	31 790,03
	Mise en sécurité et aménagement des abords de l'école	39 230,12
	Total subvention	71 020,15
LIVRY-SUR-SEINE	Accessibilité PMR de la future mairie	54 000,00
	Total subvention	54 000,00
MISY SUR YONNE	Aménagement d'une nouvelle mairie et sa mise en accessibilité	81 000,00
	Total subvention	81 000,00

MOUSSY LE VIEUX	Création d'une salle de motricité maternelle	99 900,00
	Mise en accessibilité PMR des écoles maternelle et primaire	38 250,00
	Total subvention	138 150,00
SAINT-FIACRE	Restauration église	54 000,00
	Total subvention	54 000,00
SOGNOLLES EN MONTOIS	Restauration toitures du chœur et de la sacristie	81 000,00
	Total subvention	81 000,00
SOISY BOUY	Extension de la salle culturelle	81 000,00
	Total subvention	81 000,00
YVELINES (78)		
BOINVILLIERS	Aménagement du terrain de la salle des fêtes	33 637,50
	Total subvention	33 637,50
LES LOGES-EN-JOSAS	Aménagement du parcs des sports et loisirs	35 100,00
	Construction d'une halle multisports	99 900,00
	Total subvention	135 000,00
ORVILLIERS	Construction d'un restaurant scolaire	81 000,00
	Aménagement du parc communal	33 660,00
	Total subvention	114 660,00
RENNEMOULIN	Amélioration des performances énergétiques de la mairie	45 912,00
	Cheminement piétons Sente de la Grimpette	19 853,00
	Total subvention	65 765,00
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Rénovation de l'église	51 750,00
	Extension du cimetierre et construction du colombarium	19 800,00
	Aménagement d'un bâtiment en local technique	63 450,00
	Total subvention	135 000,00

VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	Redistribution intérieure de la mairie pour l'accueil de tous les publics	79 605,00
	Total subvention	79 605,00
ESSONNE (91)		
VILLECONIN	Agrandissement et fermeture du préau de l'école	57 600,00
	Total subvention	57 600,00
VAL D'OISE (95)		
CHAUSSY	Accessibilité, sécurisation d'accès à l'école	36 842,40
	Accessibilité aux équipements publics (mairie et locaux associatifs)	49 449,60
	Total subvention	86 292,00
MAUDETOUT EN VEXIN	Aménagement de la place de la Grand mare	27 371,70
	Aménagement de l'entrée du village - Croix Franglier	37 265,40
	Aménagement de la route des Moines	35 290,80
	Aménagement de la route du clos Breton	17 640,00
	Aménagement du chemin neuf	17 432,10
	Total subvention	135 000,00
TOTAL GENERAL		1 607 130,32

Article 8 :

Affecte une autorisation de programme d'un montant total de **1 109 552,18 €** disponible sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », Programme HP 53-002 (153002) « politiques contractuelles en milieu rural », action 15300201 « Contrats ruraux » du budget 2016 pour des opérations inscrites dans la programmation prévisionnelle des contrats ruraux déjà conclus, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

Affectations 2016 pour les opérations de contrats antérieurement adoptés :

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	AFFECTATIONS AP 2015 SUR DOTATIONS ANTERIEURES EN €
SEINE-ET-MARNE (77)		
BEZALLES	Clôture du cimetière	14 891,88
	Total subvention	14 891,88
CHEVRU	Mise en accessibilité du rez-de-chaussée de la mairie	59 537,25
	Total subvention	59 537,25

DARVAULT	Mise en accessibilité de la mairie	29 214,00
	Total subvention	29 214,00
DOUE	Construction d'une salle municipale	30 720,74
	Total subvention	30 720,74
ESMANS	Aménagement des abords de la mairie et de l'atelier garage	13 500,00
	Total subvention	13 500,00
EVERLY	Aménagement de l'espace du miroir	77 732,30
	Requalification du bassin	26 195,40
	Total subvention	103 927,70
GERMINY-SOUS-COULOMBS	Création d'une aire de jeux	46 419,75
	Aménagement de l'office de la salle des fêtes	15 975,00
	Total subvention	62 394,75
IVERNY	Mise en valeur : electricité et chauffage	27 000,00
	Total subvention	27 000,00
LECHELLE	Aménagement et mise aux normes de la salle des fêtes	75 195,00
	Total subvention	75 195,00
MAUREGARD	Aménagement des abords du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire	19 639,13
	Total subvention	19 639,13
SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	Création d'ateliers municipaux	45 000,00
	Total subvention	45 000,00
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	Aménagement des abords de la mairie	22 099,61
	Total subvention	22 099,61

SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	Mise en accessibilité des abords de la mairie	52 893,68
	Total subvention	52 893,68
SANCY-LES-PROVINS	Assainissement Nef-Chœur et mise en conformité électrique	38 992,50
	Total subvention	38 992,50
TROCY-EN-MULTIEN	Mise aux normes de la salle communale	53 887,50
	Total subvention	53 887,50
VILLIERS-EN-BIERE	Restauration de la serre du Parc municipal	55 800,00
	Total subvention	55 800,00
YVENLINE (78)		
BAZEMONT	Aménagement d'un accès et d'une aire de jeux	22 869,00
	Total subvention	22 869,00
LA-CELLE-LES-BORDES	Poursuite de la restauration de la nef de l'église Saint-Germain	15 750,00
	Total subvention	15 750,00
MILLEMONT	Aménagement des abords du bâtiment mairie	27 000,00
	Total subvention	27 000,00
L'ESSONNE (91)		
BOIS-HERPIN	Restauration de l'église	17 550,00
	Total subvention	17 550,00
BOUVILLE	Réfection de la toiture et de l'isolation phonique et thermique de la salle polyvalente	41 332,05
	Total subvention	41 332,05
BOISSY-LA-RIVIERE	Aménagement d'un Colombarium	2 025,00
	Total subvention	2 025,00

ROINVILLE	Extension de la grange du Malassis	49 950,00
	Total subvention	49 950,00
SACLAS	Réfection de la toiture du lavoir Edification d'un colombarium	3 230,15 5 779,26
	Total subvention	9 009,41
VAL-D'OISE (95)		
BETHEMONT-LA-FORET	Restauration de l'église Notre Dame de la Pitié (1ère tranche)	23 850,00
	Requalification des abords de la mairie	53 550,00
	Total subvention	77 400,00
CONDECOURT	Réhabilitation et mise en conformité de l'église Saint-Pierre-ès-Liens	9 900,00
	Total subvention	9 900,00
LASSY	Extension de la salle polyvalente et création d'une cuisine	44 023,73
	Total subvention	44 023,73
MOUSSY	Construction d'une maison de village	76 500,00
	Total subvention	76 500,00
OMERVILLE	Création d'un sentier pédagogique du patrimoine communal et mise en valeur de l'entrée sud du village	11 549,25
	Total subvention	11 549,25
TOTAL GENERAL		1 109 552,18

Article 9 :

Décide de participer au titre du dispositif « Aménagement et équipement de l'espace rural » au financement des projets, détaillés en annexe 3 à la présente délibération, par l'attribution de subventions dont le montant maximum prévisionnel est déterminé par l'application du pourcentage de participation régionale à la base subventionnable des projets.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de la convention type « Aménagement et Développement Rural » adoptée par délibération CP N° 10-969B du 17 novembre 2010, et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

Article 10 :

Affecte une autorisation de programme de **11 190 €** disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP53-001 (153001) « Aménagement et équipement de l'espace rural », Action 15300103 « Fonds d'Intervention, aménagement et équipement rural », du budget 2016, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

COLLECTIVITES	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	AFFECTATIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME
SEINE-ET-MARNE (77)		
CHAILLY-EN-BIERE	Aménagement City Stade	11 190,00
	Total subvention	11 190,00
TOTAL GENERAL		11 190,00

Article 11 :

Approuve les avenants aux contrats régionaux joints en annexe 4 à la délibération pour les communes suivantes :

- **1** dossier dans l'Essonne (91) : Lardy
- **1** dossier dans le Val d'Oise (95) : Ennery.

Approuve l'avenant à la convention de réalisation relative à l'opération « Création d'un pôle de services » du contrat rural de Lardy (91), ainsi que la fiche projet modifiée, joints en annexe 5 à la délibération.

Autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

Article 12 :

Approuve les avenants aux contrats ruraux joints en annexe 6 à la délibération pour les communes suivantes :

- **2** dossiers en Seine-et-Marne (77) : Doue et Valence-en-Brie

Approuve l'avenant à la convention de réalisation relative à l'opération « Construction d'un city-stade » du contrat rural de Doue (77), ainsi que la fiche projet modifiée, joints en annexe 7 à la délibération.

Désaffecte un montant de 47 956,95 € relatif à l'opération « Construction d'un city-stade » de l'autorisation de programme de 115 429 € votée par délibération n° CP 13-108 du 23 janvier 2013 en faveur de la commune de Doue (77), affecté sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », Programme HP 53-002 (153002) « politiques contractuelles en milieu rural », action 15300201 « Contrats ruraux » du budget 2013.

Autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

Article 13 :

Affecte une autorisation de programme d'un montant total de **69 179,26 €** disponible sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », Programme HP 53-002 (153002) « politiques contractuelles en milieu rural », action 15300201 « Contrats ruraux » du budget 2016 pour des opérations inscrites dans la programmation prévisionnelle des contrats ruraux et de leurs avenants des communes dont les informations sont précisées ci-dessous, et conformément aux fiches projets, conventions de réalisation respectives, et l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la délibération.

COLLECTIVITE		CONTRAT		CONVENTION		OPERATION		
Dpt	Collectivité	N° CP / date	Signature	N° CP / date	Signature	N° Fiche projet	Nom de l'opération	Montant en €
77	DOUE	N° CP 12-329 du 29/03/2012	21/09/2012	N° CP 12-329 du 29/03/2012	21/09/2012	11013620	Restructuration d'un logement de fonction en agence postale et ses abords	35 879,26
							TOTAL	35 879,26
91	CHEVANNES	N°CP 11-974 du 16 novembre 2011 – avenant : CP N° CP 15-479 du 09 juillet 2015	21/05/2012 03/02/2016	N°CP 15-479 du 9 juillet 2015	03/02/2016	11016270	Travaux de consolidation et d'étanchéité de l'église	33 300,00
							TOTAL	33 300,00
							TOTAL	69 179,26

Article 14 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 de l'annexe à la délibération n°CR33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Libellé procédure	dpt	Bénéficiaire	Dossier - Code	Dossier	Date prévisionnelle de démarrage
Contrat régional territorial	77	COMMUNE DE FAREMOUTIERS	11022585	CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS - FAREMOUTIERS	10/12/2010
Contrat régional territorial	91	COMMUNE DE CERNY	12007698	EXTENSION ET REAMENAGEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE - CERNY	02/01/2014
Contrat régional territorial	91	COMMUNE DE LA FERTE ALAIS	16002686	CONSTRUCTION D'ATELIERS MUNICIPAUX - LA FERTE-ALAIS	01/04/2016
Contrat régional territorial	91	COMMUNE DE LIMOURS	14014716	REHABILITATION ECOLE DES CENDRIERES- LIMOURS	19/09/2015
Contrat régional territorial	91	COMMUNE D'OLLAINVILLE	15015483	REHABILITATION D'UN BATIMENT EN POLE DE SERVICES PUBLICS - OLLAINVILLE	23/06/2015
Contrat régional territorial	91	COMMUNE DU COUDRAY MONTCEAUX	15004217	AMENAGEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE - MEDIATHEQUE - LUDOTHEQUE - LE COUDRAY-MONTCEAUX	01/06/2015
Contrats régionaux	91	COMMUNE DE MAISSE	13020938	RENOVATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE - MAISSE	02/01/2015

Contrats ruraux	77	COMMUNE DE BEZALLES	14018614	CLOTURE DU CIMETIERE - BEZALLES	14/03/2014
Contrats ruraux	77	COMMUNE DE BUTHIERS	16000417	TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET DE LA MEDIATHEQUE - BUTHIERS	01/06/2015
Contrats ruraux	77	COMMUNE DE CELY	15017885	CREATION D'UN PREAU - CELY	01/01/2016
Contrats ruraux	77	COMMUNE DE CHAMBRY	16002683	CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ACCEUIL PERISCOLAIRE	08/04/2015
Contrats ruraux	77	COMMUNE DE CHEVRU	15014239	MISE EN ACCESSIBILITE DU REZ DE CHAUSSE DE LA MAIRIE - CHEVRU	27/05/2014
Contrats ruraux	77	COMMUNE DE DARVAULT	13015134	MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE - DARVAULT	01/01/2015
Contrats ruraux	77	COMMUNE DE DOUE	11013620	RESTRUCTURATION D'UN LOGEMENT DE FONCTION EN AGENCE POSTALE ET SES ABORDS - DOUE	01/04/2011
Contrats ruraux	77	COMMUNE DE DOUE	11013624	CONSTRUCTION D'UNE SALLE MUNICIPALE - DOUE	01/04/2011
Contrats ruraux	77	COMMUNE DE GERMIGNY SOUS COULOMBS	15001149	CREATION D'UNE AIRE DE JEUX - GERMIGNY SOUS COULOMBS	18/10/2011
Contrats ruraux	77	COMMUNE DE GERMIGNY SOUS COULOMBS	15001151	AMENAGEMENT DE L'OFFICE DE LA SALLE DES FETES - GERMIGNY SOUS COULOMBS	18/10/2011
Contrats ruraux	77	COMMUNE DE LEHELLE	15009984	AMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE DES FETES - LEHELLE	15/11/2012
Contrats ruraux	77	COMMUNE DE LIVRY SUR SEINE	14017078	ACCESSIBILITE PMR DE LA FUTURE MAIRIE - LIVRY-SUR-SEINE	01/01/2015
Contrats ruraux	77	COMMUNE DE MISY SUR YONNE	16003868	AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE MAIRIE ET SA MISE EN ACCESSIBILITE- MISY SUR YONNE	22/09/2014
Contrats ruraux	77	COMMUNE DE SAINT FIACRE	16000440	RESTAURATION DE L'EGLISE- SAINT FIACRE 77	22/04/2014
Contrats ruraux	77	COMMUNE DE SAINT MARS VIEUX MAISONS	15014940	MISE EN ACCESSIBILITE ABORDS DE LA MAIRIE - SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	02/01/2014
Contrats ruraux	77	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU BOSCHET	15003888	MISE EN ACCESSIBILITE ABORDS MAIRIE - SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	29/04/2014
Contrats ruraux	77	COMMUNE DE SANCY LES PROVINS	15010049	ASSAINISSEMENT NEF-CHOEUR ET MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE EGLISE - SANCY-LES-PROVINS	28/01/2010
Contrats ruraux	77	COMMUNE DE SOGNOLLES EN MONTOIS	16005081	RESTAURATION TOITURES DU CHOEUR ET DE LA SACRISTIE - SOGNOLLES EN MONTOIS	02/04/2015
Contrats ruraux	77	COMMUNE D'ESMANS	11000154	AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE ET DE L'ATELIER-GARAGE - ESMANS	28/12/2009
Contrats ruraux	77	COMMUNE D'EVERLY	15008129	AMENAGEMENT DE L'ESPACE DU MIROIR - EVERLY	13/06/2012
Contrats ruraux	77	COMMUNE D'EVERLY	15008159	REQUALIFICATION DU BASSIN - EVERLY	13/06/2012
Contrats ruraux	77	COMMUNE D'IVERNY	14018371	MISE EN VALEUR : ELECTRICITE ET CHAUFFAGE - IVERNY	01/09/2015
Contrats ruraux	77	COMMUNE DU PLESSIS FEU AUSSOUX	16003961	MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE - LE PLESSIS FEU AUSSOUX	01/09/2015
Contrats ruraux	77	COMMUNE DU PLESSIS FEU AUSSOUX	16003962	MISE EN SECURITE ET AMENAGEMENTS DES ABORDS DE L'ECOLE - LE PLESSIS FEU AUSSOUX	01/09/2015
Contrats ruraux	77	COMMUNE TROCEN EN MULTIEN MAIRIE	15004054	MISE AUX NORMES DE LA SALLE COMMUNALE - TROCEN EN MULTIEN	10/10/2014

Contrats ruraux	78	COMMUNE DE BOINVILLIERS	15017839	AMENAGEMENT DU TERRAIN DE LA SALLE DES FETES - BOINVILLIERS	26/11/2013
Contrats ruraux	78	COMMUNE DE MILLEMONT	13017573	AMENAGEMENT DES ABORDS DU BATIMENT MAIRIE- MILLEMONT	13/11/2015
Contrats ruraux	78	COMMUNE DE SAINT MARTIN DES CHAMPS 78	16001237	RENOVATION DE L'EGLISE - SAINT MARTIN DES CHAMPS	19/02/2016
Contrats ruraux	78	COMMUNE DE SAINT MARTIN DES CHAMPS 78	16001238	AMENAGEMENT D'UN BATIMENT EN LOCAL TECHNIQUE - SAINT MARTIN DES CHAMPS	19/02/2016
Contrats ruraux	78	COMMUNE DE SAINT MARTIN DES CHAMPS 78	16001239	EXTENSION DU CIMETIERE ET CONSTRUCTION DU COLOMBARIUM - SAINT MARTIN DES CHAMPS	19/02/2016
Contrats ruraux	78	COMMUNE DE VIEILLE EGLISE EN YVELINES	15017872	REDISTRIBUTION INTEREURE POUR L'ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS DE LA MAIRIE - VIEILLE EGLISE EN YVELINES	10/07/2015
Contrats ruraux	91	COMMUNE DE BOIS HERPIN	13016957	RESTAURATION DE L'EGLISE - BOIS-HERPIN	22/02/2013
Contrats ruraux	91	COMMUNE DE CHEVANNES	11016270	TRAVAUX DE CONSOLIDATION ET D'ETANCHEITE SUR L'EGLISE - CHEVANNES	10/07/2015
Contrats ruraux	95	COMMUNE DE CHAUSSY	15017771	ACCESSIBILITE ET SECURISATION D'ACCES A L'ECOLE - CHAUSSY	01/01/2016
Contrats ruraux	95	COMMUNE DE CONDECOURT MAIRIE	13020760	REHABILITATION ET MISE EN CONFORMITE DE L'EGLISE SAINT PIERRE-ES-LIENS -CONDECOURT	02/01/2015
Contrats ruraux	95	COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN	15018514	AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA GRAND'MARE - MAUDETOUT EN VEXIN	24/09/2015
Contrats ruraux	95	COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN	15018515	AMENAGEMENT DE L'ENTREE VILLAGE CROIX FRANGLIER - MAUDETOUT EN VEXIN	24/09/2015
Contrats ruraux	95	COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN	15018516	AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES MOINES - MAUDETOUT EN VEXIN	24/09/2015
Contrats ruraux	95	COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN	15018517	AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU CLOS BRETON - MAUDETOUT EN VEXIN	24/09/2015
Contrats ruraux	95	COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN	15018518	AMENAGEMENT DU CHEMIN NEUF - MAUDETOUT EN VEXIN	24/09/2015
Contrats ruraux	95	COMMUNE DE MOUSSY	15003692	CONSTRUCTION DE LA MAISON DE VILLAGE - MOUSSY	02/01/2016
Contrats ruraux	95	COMMUNE D'OMERVILLE	13020617	CREATION D'UN SENTIER PEDAGOGIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL ET MISE EN VALEUR DE L'ENTREE SUD DU VILLAGE - OMERVILLE	02/01/2016

Article 15 :

Modifie la fiche projets du contrat rural de Bois-Herpin n° 13016955 adopté en commission permanente du 18 juin 2014 n° CP 14-368, jointe en annexe 8 à la présente délibération, suite à une erreur dans la date de démarrage anticipé.

**La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France**

VALERIE PECRESSE

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00000665 - CONTRAT REGIONAL DE MAISSE					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		52 - Agglomérations et villes moyennes					
Programme :		152002 - Contrat régional territorial					
Action :		15200205 - Contrat régional territorial					
Dispositif :		00000203 - Contrats régionaux					
Dossier :		13020938 - RENOVATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE - MAISSE					
Bénéficiaire :		R1152 - COMMUNE DE MAISSE					
Localisation :		MAISSE					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		200 000,00 €		Code nature :		204142	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
500 000,00 €		HT		40 %		200 000,00 €	
Total sur le dispositif 00000203 - Contrats régionaux :				200 000,00 €			
Total sur l'imputation 905 - 52 - 152002 - 15200205 :				200 000,00 €			
Total sur le projet d'ensemble 00000665 - CONTRAT REGIONAL DE MAISSE :				200 000,00 €			

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00000707 - CONTRAT RURAL D'ESMANS					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement					
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural					
Action :		15300201 - Contrats ruraux					
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux					
Dossier :		11000154 - AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE ET DE L'ATELIER-GARAGE - ESMANS					
Bénéficiaire :		R387 - COMMUNE D'ESMANS					
Localisation :		ESMANS					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		13 500,00 €		Code nature :		204142	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
30 000,00 € HT		45 %		13 500,00 €			
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :				13 500,00 €			
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :				13 500,00 €			
Total sur le projet d'ensemble 00000707 - CONTRAT RURAL D'ESMANS :				13 500,00 €			

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016			
Projet d'ensemble :		00000877 - PROJET DEUXIEME CONTRAT RURAL - COMMUNE DE DOUE							
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires							
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement							
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural							
Action :		15300201 - Contrats ruraux							
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux							
❑	Dossier :		11013620 - RESTRUCTURATION D'UN LOGEMENT DE FONCTION EN AGENCE POSTALE ET SES ABORDS - DOUE						
	Bénéficiaire :		R378 - COMMUNE DE DOUE						
	Localisation :		DOUE						
	CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD						
	Montant total :		35 879,26 €		Code nature :		204142		
	Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :				
79 731,68 €		HT		45 %		35 879,26 €			
❑	Dossier :		11013624 - CONSTRUCTION D'UNE SALLE MUNICIPALE - DOUE						
	Bénéficiaire :		R378 - COMMUNE DE DOUE						
	Localisation :		DOUE						
	CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD						
	Montant total :		30 720,74 €		Code nature :		204142		
	Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :				
68 268,32 €		HT		45 %		30 720,74 €			
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :						66 600,00 €			
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :						66 600,00 €			
Total sur le projet d'ensemble 00000877 - PROJET DEUXIEME CONTRAT RURAL - COMMUNE DE DOUE :						66 600,00 €			

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016		
Projet d'ensemble :		00000936 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE CHEVANNES						
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires						
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement						
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural						
Action :		15300201 - Contrats ruraux						
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux						
■	Dossier :		11016270 - TRAVAUX DE CONSOLIDATION ET D'ETANCHEITE SUR L'EGLISE - CHEVANNES					
	Bénéficiaire :		R1093 - COMMUNE DE CHEVANNES					
	Localisation :		CHEVANNES					
	CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
	Montant total :		33 300,00 €		Code nature :		204142	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :				
74 000,00 €		HT		45 %		33 300,00 €		
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :						33 300,00 €		
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :						33 300,00 €		
Total sur le projet d'ensemble 00000936 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE CHEVANNES :						33 300,00 €		

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00001000 - MPROJET DE SECOND CONTRAT REGIONAL - FAREMOUTIERS					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		52 - Agglomérations et villes moyennes					
Programme :		152002 - Contrat régional territorial					
Action :		15200205 - Contrat régional territorial					
Dispositif :		00000801 - Contrat régional territorial					
Dossier :		11022585 - CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS - FAREMOUTIERS					
Bénéficiaire :		R391 - COMMUNE DE FAREMOUTIERS					
Localisation :		FAREMOUTIERS					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		250 880,00 €		Code nature :		204141	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
716 800,00 € HT		35 %		250 880,00 €			
Total sur le dispositif 00000801 - Contrat régional territorial :						250 880,00 €	
Total sur l'imputation 905 - 52 - 152002 - 15200205 :						250 880,00 €	
Total sur le projet d'ensemble 00001000 - MPROJET DE SECOND CONTRAT REGIONAL - FAREMOUTIERS :						250 880,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00001050 - PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement					
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural					
Action :		15300201 - Contrats ruraux					
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux					
Dossier :		11019873 - CREATION D'ATELIERS COMMUNAUX - SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE					
Bénéficiaire :		R934 - COMMUNE SAINT GERMAIN SOUS DOUE					
Localisation :		SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		45 000,00 €		Code nature :		204142	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
100 000,00 € HT		45 %		45 000,00 €			
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :						45 000,00 €	
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :						45 000,00 €	
Total sur le projet d'ensemble 00001050 - PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL :						45 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00001104 - CONTRAT REGIONAL DE LA COMMUNE DE CERNY					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		52 - Agglomérations et villes moyennes					
Programme :		152002 - Contrat régional territorial					
Action :		15200205 - Contrat régional territorial					
Dispositif :		00000801 - Contrat régional territorial					
❏ Dossier :		12007698 - EXTENSION ET REAMENAGEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE - CERNY					
Bénéficiaire :		R1083 - COMMUNE DE CERNY					
Localisation :		CERNY					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		101 763,43 €		Code nature :		204141	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
678 422,84 €		HT		15 %		101 763,43 €	
Total sur le dispositif 00000801 - Contrat régional territorial :						101 763,43 €	
Total sur l'imputation 905 - 52 - 152002 - 15200205 :						101 763,43 €	
Total sur le projet d'ensemble 00001104 - CONTRAT REGIONAL DE LA COMMUNE DE CERNY :						101 763,43 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00001108 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE SACLAS					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement					
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural					
Action :		15300201 - Contrats ruraux					
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux					
❑ Dossier :		12012896 - REFECTION DE LA TOITURE DU LAVOIR - SACLAS					
Bénéficiaire :		R1191 - COMMUNE DE SACLAS					
Localisation :		SACLAS					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		3 230,15 €		Code nature :		204142	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
7 178,10 €		HT		45 %		3 230,15 €	
❑ Dossier :		12012897 - EDIFICATION D'UN COLUMBARIUM - SACLAS					
Bénéficiaire :		R1191 - COMMUNE DE SACLAS					
Localisation :		SACLAS					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		5 779,26 €		Code nature :		204142	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
12 842,82 €		HT		45 %		5 779,26 €	
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :				9 009,41 €			
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :				9 009,41 €			
Total sur le projet d'ensemble 00001108 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE SACLAS :				9 009,41 €			

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00001172 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE LA CELLE LES BORDES					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement					
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural					
Action :		15300201 - Contrats ruraux					
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux					
Dossier :		12005950 - POURSUITE ET FIN DE LA RESTAURATION DE LA NEF DE L'EGLISE SAINT-GERMAIN LA CELLE LES BORDES					
Bénéficiaire :		R537 - COMMUNE DE LA CELLE LES BORDES MAIRIE					
Localisation :		LA CELLE-LES-BORDES					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		15 750,00 €		Code nature :		204142	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
35 000,00 €		HT		45 %		15 750,00 €	
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :						15 750,00 €	
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :						15 750,00 €	
Total sur le projet d'ensemble 00001172 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE LA CELLE LES BORDES :						15 750,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016			
Projet d'ensemble :		00001304 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE VILLIERS-EN-BIERE							
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires							
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement							
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural							
Action :		15300201 - Contrats ruraux							
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux							
■	Dossier :		13014917 - RESTAURATION DE LA SERRE DU PARC MUNICIPAL - VILLIERS-EN-BIERE						
	Bénéficiaire :		R992 - COMMUNE VILLIERS EN BIERE MAIRIE						
	Localisation :		VILLIERS-EN-BIERE						
	CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD						
	Montant total :		55 800,00 €		Code nature :		204142		
	Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :				
124 000,00 €		HT		45 %		55 800,00 €			
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :						55 800,00 €			
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :						55 800,00 €			
Total sur le projet d'ensemble 00001304 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE VILLIERS-EN-BIERE :						55 800,00 €			

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016			
Projet d'ensemble :		00001305 - DEUXIEME CONTRAT RURAL DE BETHEMONT-LA-FORET							
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires							
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement							
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural							
Action :		15300201 - Contrats ruraux							
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux							
✱	Dossier :		13014970 - RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE DAME DE LA PITIE DE BETHEMONT-LA-FORET - 1ERE TRANCHE						
	Bénéficiaire :		R71 - COMMUNE DE BETHEMONT LA FORET						
	Localisation :		BETHEMONT-LA-FORET						
	CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD						
	Montant total :		23 850,00 €		Code nature :		204142		
	Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :				
53 000,00 €		HT		45 %		23 850,00 €			
✱	Dossier :		13014971 - REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA MAIRIE DE BETHEMONT-LA-FORET						
	Bénéficiaire :		R71 - COMMUNE DE BETHEMONT LA FORET						
	Localisation :		BETHEMONT-LA-FORET						
	CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD						
	Montant total :		53 550,00 €		Code nature :		204142		
	Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :				
119 000,00 €		HT		45 %		53 550,00 €			
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :				77 400,00 €					
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :				77 400,00 €					
Total sur le projet d'ensemble 00001305 - DEUXIEME CONTRAT RURAL DE BETHEMONT-LA-FORET :				77 400,00 €					

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016			
Projet d'ensemble :		00001309 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE DARVAULT							
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires							
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement							
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural							
Action :		15300201 - Contrats ruraux							
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux							
■	Dossier :		13015134 - MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE - DARVAULT						
	Bénéficiaire :		R373 - COMMUNE DE DARVAULT						
	Localisation :		DARVAULT						
	CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD						
	Montant total :		29 214,00 €		Code nature :		204142		
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :					
64 920,00 €		HT		45 %		29 214,00 €			
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :						29 214,00 €			
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :						29 214,00 €			
Total sur le projet d'ensemble 00001309 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE DARVAULT :						29 214,00 €			

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00001312 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE ROINVILLE					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement					
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural					
Action :		15300201 - Contrats ruraux					
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux					
■ Dossier :		13016505 - EXTENSION DE LA GRANGE DE MALASSIS- ROINVILLE					
Bénéficiaire :		R1189 - COMMUNE DE ROINVILLE					
Localisation :		ROINVILLE					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		49 950,00 €		Code nature :		204142	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
111 000,00 €		HT		45 %		49 950,00 €	
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :						49 950,00 €	
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :						49 950,00 €	
Total sur le projet d'ensemble 00001312 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE ROINVILLE :						49 950,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00001354 - CONTRAT RURAL - COMMUNE DE CONDECOURT					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement					
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural					
Action :		15300201 - Contrats ruraux					
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux					
Dossier :		13020760 - REHABILITATION ET MISE EN CONFORMITE DE L'EGLISE SAINT PIERRE-ES-LIENS - CONDECOURT					
Bénéficiaire :		R97 - COMMUNE DE CONDECOURT MAIRIE					
Localisation :		CONDECOURT					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		9 900,00 €		Code nature :		204142	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
22 000,00 €		HT		45 %		9 900,00 €	
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :						9 900,00 €	
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :						9 900,00 €	
Total sur le projet d'ensemble 00001354 - CONTRAT RURAL - COMMUNE DE CONDECOURT :						9 900,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00001357 - CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE BONDOUFLE					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		52 - Agglomérations et villes moyennes					
Programme :		152002 - Contrat régional territorial					
Action :		15200205 - Contrat régional territorial					
Dispositif :		00000801 - Contrat régional territorial					
❏ Dossier :		12007751 - REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MERMOZ - BONDOUFLE					
Bénéficiaire :		R1066 - COMMUNE DE BONDOUFLE					
Localisation :		BONDOUFLE					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		220 645,13 €		Code nature :		204141	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
882 580,50 €		HT		25 %		220 645,13 €	
Total sur le dispositif 00000801 - Contrat régional territorial :						220 645,13 €	
Total sur l'imputation 905 - 52 - 152002 - 15200205 :						220 645,13 €	
Total sur le projet d'ensemble 00001357 - CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE BONDOUFLE :						220 645,13 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00001472 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-LA-RIVIERE					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement					
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural					
Action :		15300201 - Contrats ruraux					
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux					
■	Dossier :		14010574 - AMENAGEMENT D'UN COLOMBARIUM - BOISSY-LA-RIVIERE				
	Bénéficiaire :		R1062 - COMMUNE DE BOISSY LA RIVIERE				
	Localisation :		BOISSY-LA-RIVIERE				
	CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD				
	Montant total :		2 025,00 €		Code nature :		204142
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
4 500,00 €		HT		45 %		2 025,00 €	
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :						2 025,00 €	
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :						2 025,00 €	
Total sur le projet d'ensemble 00001472 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-LA-RIVIERE :						2 025,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00001556 - CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE LIMOURS					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		52 - Agglomérations et villes moyennes					
Programme :		152002 - Contrat régional territorial					
Action :		15200205 - Contrat régional territorial					
Dispositif :		00000801 - Contrat régional territorial					
❏ Dossier :		14014716 - REHABILITATION ECOLE DES CENDRIERES- LIMOURS					
Bénéficiaire :		R1147 - COMMUNE DE LIMOURS					
Localisation :		LIMOURS					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		169 518,90 €		Code nature :		204141	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
1 297 400,00 €		HT		15 %		169 518,90 €	
Total sur le dispositif 00000801 - Contrat régional territorial :						169 518,90 €	
Total sur l'imputation 905 - 52 - 152002 - 15200205 :						169 518,90 €	
Total sur le projet d'ensemble 00001556 - CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE LIMOURS :						169 518,90 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016			
Projet d'ensemble :		00001557 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE LIVRY-SUR-SEINE							
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires							
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement							
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural							
Action :		15300201 - Contrats ruraux							
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux							
■	Dossier :		14017078 - ACCESSIBILITE PMR DE LA FUTURE MAIRIE - LIVRY-SUR-SEINE						
	Bénéficiaire :		R755 - COMMUNE DE LIVRY SUR SEINE						
	Localisation :		LIVRY-SUR-SEINE						
	CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD						
	Montant total :		54 000,00 €		Code nature :		204142		
	Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :				
120 000,00 €		HT		45 %		54 000,00 €			
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :							54 000,00 €		
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :							54 000,00 €		
Total sur le projet d'ensemble 00001557 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE LIVRY-SUR-SEINE :							54 000,00 €		

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00001623 - CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL DE LA COMMUNE DU COUDRAY-MONTCEAUX					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		52 - Agglomérations et villes moyennes					
Programme :		152002 - Contrat régional territorial					
Action :		15200205 - Contrat régional territorial					
Dispositif :		00000801 - Contrat régional territorial					
■	Dossier :		15004217 - AMENAGEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE - MEDIATHEQUE - LUDOTHEQUE - LE COUDRAY-MONTCEAUX				
	Bénéficiaire :		R8498 - COMMUNE DU COUDRAY MONTCEAUX				
	Localisation :		LE COUDRAY-MONTCEAUX				
	CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD				
	Montant total :		180 869,13 €		Code nature :		204141
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
723 476,50 €		HT		25 %		180 869,13 €	
Total sur le dispositif 00000801 - Contrat régional territorial :						180 869,13 €	
Total sur l'imputation 905 - 52 - 152002 - 15200205 :						180 869,13 €	
Total sur le projet d'ensemble 00001623 - CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL DE LA COMMUNE DU COUDRAY-MONTCEAUX :						180 869,13 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00001630 - PROJET 3EME CONTRAT RURAL					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement					
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural					
Action :		15300201 - Contrats ruraux					
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux					
❑ Dossier :		15004054 - MISE AUX NORMES DE LA SALLE COMMUNALE - TROCZY EN MULTIEN					
Bénéficiaire :		R956 - COMMUNE TROCZY EN MULTIEN MAIRIE					
Localisation :		TROCZY-EN-MULTIEN					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		53 887,50 €		Code nature :		204142	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
119 750,00 €		HT		45 %		53 887,50 €	
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :				53 887,50 €			
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :				53 887,50 €			
Total sur le projet d'ensemble 00001630 - PROJET 3EME CONTRAT RURAL :				53 887,50 €			

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00001632 - PROJET 2EME CONTRAT RURAL					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement					
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural					
Action :		15300201 - Contrats ruraux					
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux					
Dossier :		14018614 - CLOTURE DU CIMETIERE - BEZALLES					
Bénéficiaire :		R264 - COMMUNE DE BEZALLES					
Localisation :		BEZALLES					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		14 891,88 €		Code nature :		204142	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
33 093,07 € HT		45 %		14 891,88 €			
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :				14 891,88 €			
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :				14 891,88 €			
Total sur le projet d'ensemble 00001632 - PROJET 2EME CONTRAT RURAL :				14 891,88 €			

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00001635 - PROJET 3EME CONTRAT RURAL					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement					
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural					
Action :		15300201 - Contrats ruraux					
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux					
❑ Dossier :		15001149 - CREATION D'UNE AIRE DE JEUX -GERMIGNY SOUS COULOMBS					
Bénéficiaire :		R415 - COMMUNE DE GERMIGNY SOUS COULOMBS					
Localisation :		GERMIGNY-SOUS-COULOMBS					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		46 419,75 €		Code nature :		204142	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
103 155,00 € HT		45 %		46 419,75 €			
❑ Dossier :		15001151 - AMENAGEMENT DE L'OFFICE DE LA SALLE DES FETES -GERMIGNY SOUS COULOMBS					
Bénéficiaire :		R415 - COMMUNE DE GERMIGNY SOUS COULOMBS					
Localisation :		GERMIGNY-SOUS-COULOMBS					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		15 975,00 €		Code nature :		204142	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
35 500,00 € HT		45 %		15 975,00 €			
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :				62 394,75 €			
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :				62 394,75 €			
Total sur le projet d'ensemble 00001635 - PROJET 3EME CONTRAT RURAL :				62 394,75 €			

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00001636 - PROJET 4EME CONTRAT RURAL					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement					
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural					
Action :		15300201 - Contrats ruraux					
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux					
■	Dossier :		15003888 - MISE EN ACCESSIBILITE ABORDS MAIRIE - SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET				
	Bénéficiaire :		R897 - COMMUNE DE SAINT MARTIN DU BOSCHET				
	Localisation :		SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET				
	CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD				
	Montant total :		52 893,68 €		Code nature :		204142
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
120 841,50 €		HT		45 %		54 378,67 €	
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :				52 893,68 €			
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :				52 893,68 €			
Total sur le projet d'ensemble 00001636 - PROJET 4EME CONTRAT RURAL :				52 893,68 €			

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00001679 - CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE GAMBAIS					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		52 - Agglomérations et villes moyennes					
Programme :		152002 - Contrat régional territorial					
Action :		15200205 - Contrat régional territorial					
Dispositif :		00000801 - Contrat régional territorial					
✱	Dossier :	15017763 - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT POUR LES ELEVES DES COURS ELEMENTAIRES - GAMBAIS					
	Bénéficiaire :	R587 - COMMUNE DE GAMBAIS					
	Localisation :	GAMBAIS					
	CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD					
	Montant total :	148 373,00 €	Code nature :	204141			
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
741 865,00 €	HT	20 %		148 373,00 €			
✱	Dossier :	15017781 - CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS - GAMBAIS					
	Bénéficiaire :	R587 - COMMUNE DE GAMBAIS					
	Localisation :	GAMBAIS					
	CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD					
	Montant total :	121 555,00 €	Code nature :	204141			
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
607 775,00 €	HT	20 %		121 555,00 €			
✱	Dossier :	15017783 - RENOVATION CLASSES PRIMAIRES - GAMBAIS					
	Bénéficiaire :	R587 - COMMUNE DE GAMBAIS					
	Localisation :	GAMBAIS					
	CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD					
	Montant total :	22 120,00 €	Code nature :	204141			
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
110 600,00 €	HT	20 %		22 120,00 €			
Total sur le dispositif 00000801 - Contrat régional territorial :				292 048,00 €			
Total sur l'imputation 905 - 52 - 152002 - 15200205 :				292 048,00 €			
Total sur le projet d'ensemble 00001679 - CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE GAMBAIS :				292 048,00 €			

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016			
Projet d'ensemble :		00001681 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE BOINVILLIERS							
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires							
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement							
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural							
Action :		15300201 - Contrats ruraux							
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux							
■	Dossier :		15017839 - AMENAGEMENT DU TERRAIN DE LA SALLE DES FETES - BOINVILLIERS						
	Bénéficiaire :		R517 - COMMUNE DE BOINVILLIERS						
	Localisation :		BOINVILLIERS						
	CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD						
	Montant total :		33 637,50 €		Code nature :		204142		
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :					
74 750,00 €		HT		45 %		33 637,50 €			
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :						33 637,50 €			
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :						33 637,50 €			
Total sur le projet d'ensemble 00001681 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE BOINVILLIERS :						33 637,50 €			

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00001682 - CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL DE LA COMMUNE D'OLLAINVILLE					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		52 - Agglomérations et villes moyennes					
Programme :		152002 - Contrat régional territorial					
Action :		15200205 - Contrat régional territorial					
Dispositif :		00000801 - Contrat régional territorial					
■ Dossier :		15015483 - REHABILITATION D'UN BATIMENT EN POLE DE SERVICES PUBLICS - OLLAINVILLE					
Bénéficiaire :		R1174 - COMMUNE D'OLLAINVILLE					
Localisation :		OLLAINVILLE					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		307 006,75 €		Code nature :		204141	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
1 228 027,00 €		HT		25 %		307 006,75 €	
Total sur le dispositif 00000801 - Contrat régional territorial :						307 006,75 €	
Total sur l'imputation 905 - 52 - 152002 - 15200205 :						307 006,75 €	
Total sur le projet d'ensemble 00001682 - CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL DE LA COMMUNE D'OLLAINVILLE :						307 006,75 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00001683 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE VIEILLE EGLISE EN YVELINES					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement					
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural					
Action :		15300201 - Contrats ruraux					
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux					
Dossier :		15017872 - REDISTRIBUTION INTERIEURE POUR L'ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS DE LA MAIRIE - VIEILLE EGLISE EN YVELINES					
Bénéficiaire :		R745 - COMMUNE DE VIEILLE EGLISE EN YVELINES					
Localisation :		VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		79 605,00 €		Code nature :		204142	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
176 900,00 €		HT		45 %		79 605,00 €	
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :						79 605,00 €	
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :						79 605,00 €	
Total sur le projet d'ensemble 00001683 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE VIEILLE EGLISE EN YVELINES :						79 605,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00001684 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE CELY					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement					
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural					
Action :		15300201 - Contrats ruraux					
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux					
Dossier :		15017885 - CREATION D'UN PREAU - CELY					
Bénéficiaire :		R293 - COMMUNE DE CELY					
Localisation :		CELY					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		34 413,17 €		Code nature :		204142	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
76 473,71 € HT		45 %		34 413,17 €			
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :						34 413,17 €	
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :						34 413,17 €	
Total sur le projet d'ensemble 00001684 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE CELY :						34 413,17 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016			
Projet d'ensemble :		00001689 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE VILLECONIN							
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires							
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement							
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural							
Action :		15300201 - Contrats ruraux							
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux							
■	Dossier :		15018199 - AGRANDISSEMENT ET FERMETURE DU PREAU DE L'ECOLE - VILLECONIN						
	Bénéficiaire :		R1231 - COMMUNE DE VILLECONIN						
	Localisation :		VILLECONIN						
	CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD						
	Montant total :		57 600,00 €		Code nature :		204142		
	Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :				
128 000,00 €		HT		45 %		57 600,00 €			
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :						57 600,00 €			
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :						57 600,00 €			
Total sur le projet d'ensemble 00001689 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE VILLECONIN :						57 600,00 €			

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016			
Projet d'ensemble :		00001713 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE BUTHIERS							
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires							
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement							
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural							
Action :		15300201 - Contrats ruraux							
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux							
■	Dossier :		16000417 - TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET DE LA MEDIATHEQUE - BUTHIERS						
	Bénéficiaire :		R290 - COMMUNE DE BUTHIERS						
	Localisation :		BUTHIERS						
	CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD						
	Montant total :		43 987,50 €		Code nature :		204142		
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :					
97 750,00 €		HT		45 %		43 987,50 €			
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :						43 987,50 €			
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :						43 987,50 €			
Total sur le projet d'ensemble 00001713 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE BUTHIERS :						43 987,50 €			

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble :		00001718 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DES LOGES EN JOSAS					
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement					
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural					
Action :		15300201 - Contrats ruraux					
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux					
❑ Dossier :		16003581 - CONSTRUCTION D'UNE HALLE MULTISPORT- LES LOGES EN JOSAS					
Bénéficiaire :		R621 - COMMUNE DES LOGES EN JOSAS					
Localisation :		LES LOGES-EN-JOSAS					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		99 900,00 €		Code nature :		204142	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
222 000,00 €		HT		45 %		99 900,00 €	
❑ Dossier :		16003582 - AMENAGEMENT DU PARC DES SPORTS ET DES LOISIRS- LES LOGES EN JOSAS					
Bénéficiaire :		R621 - COMMUNE DES LOGES EN JOSAS					
Localisation :		LES LOGES-EN-JOSAS					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		35 100,00 €		Code nature :		204142	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
78 000,00 €		HT		45 %		35 100,00 €	
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :				135 000,00 €			
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :				135 000,00 €			
Total sur le projet d'ensemble 00001718 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DES LOGES EN JOSAS :				135 000,00 €			

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016			
Projet d'ensemble :		00001724 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DU PLESSIS FEU AUSSOUX							
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires							
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement							
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural							
Action :		15300201 - Contrats ruraux							
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux							
■	Dossier :		16003961 - MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE - LE PLESSIS FEU AUSSOUX						
	Bénéficiaire :		R852 - COMMUNE DU PLESSIS FEU AUSSOUX						
	Localisation :		LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX						
	CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD						
	Montant total :		31 790,03 €		Code nature :		204142		
	Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :				
70 644,50 €		HT		45 %		31 790,03 €			
■	Dossier :		16003962 - MISE EN SECURITE ET AMENAGEMENTS DES ABORDS DE L'ECOLE - LE PLESSIS FEU AUSSOUX						
	Bénéficiaire :		R852 - COMMUNE DU PLESSIS FEU AUSSOUX						
	Localisation :		LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX						
	CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD						
	Montant total :		39 230,12 €		Code nature :		204142		
	Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :				
87 178,05 €		HT		45 %		39 230,12 €			
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :						71 020,15 €			
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :						71 020,15 €			
Total sur le projet d'ensemble 00001724 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DU PLESSIS FEU AUSSOUX :						71 020,15 €			

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote sur projet d'ensemble

Commission permanente du :		18/05/2016		Budget :		2016	
Projet d'ensemble : 00001725 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE SOGNOLLES EN MONTAIS							
Chapitre :		905 - Aménagement des territoires					
Code fonctionnel :		53 - Espace rural et autres espaces de développement					
Programme :		153002 - Politiques contractuelles en milieu rural					
Action :		15300201 - Contrats ruraux					
Dispositif :		00000207 - Contrats ruraux					
Dossier :		16005081 - RESTAURATION TOITURES DU CHOEUR ET DE LA SACRISTIE - SOGNOLLES EN MONTAIS					
Bénéficiaire :		R926 - COMMUNE DE SOGNOLLES EN MONTAIS					
Localisation :		SOGNOLLES-EN-MONTAIS					
CPER / CPRD :		Hors CPER - Hors CPRD					
Montant total :		81 000,00 €		Code nature :		204142	
Base subventionnable :		Taux de participation :		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :			
180 000,00 €		HT		45 %		81 000,00 €	
Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :						81 000,00 €	
Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :						81 000,00 €	
Total sur le projet d'ensemble 00001725 - CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE SOGNOLLES EN MONTAIS :						81 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/05/2016	N° de rapport :	CP16-184	Budget :	2016

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	52 - Agglomérations et villes moyennes
Programme :	152002 - Contrat régional territorial
Action :	15200205 - Contrat régional territorial

Dispositif :	00000801 - Contrat régional territorial

Dossier :	13018960 - RENOVATION DU BATIMENT PATRIMONIAL DE L'EGLISE - BOIS-LE-ROI		
Bénéficiaire :	R267 - COMMUNE DE BOIS LE ROI		
Localisation :	BOIS-LE-ROI		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	75 000,00 €	Code nature :	204141

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
500 000,00 € HT	15 %	75 000,00 €	

Dossier :	13018976 - AMENAGEMENT DU SECTEUR PLACE DE LA REPUBLIQUE ET PLACE DE LA CITE - BOIS-LE-ROI		
Bénéficiaire :	R267 - COMMUNE DE BOIS LE ROI		
Localisation :	BOIS-LE-ROI		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	60 000,00 €	Code nature :	204141

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
400 000,00 € HT	15 %	60 000,00 €	

Dossier :	15018503 - REHABILITATION THERMIQUE ECOLE DES BOUTONS D'OR - OLLAINVILLE		
Bénéficiaire :	R1174 - COMMUNE D'OLLAINVILLE		
Localisation :	OLLAINVILLE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	31 250,00 €	Code nature :	204141

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
125 000,00 € HT	25 %	31 250,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/05/2016	N° de rapport :	CP16-184	Budget :	2016

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	52 - Agglomérations et villes moyennes
Programme :	152002 - Contrat régional territorial
Action :	15200205 - Contrat régional territorial

Dispositif :	00000801 - Contrat régional territorial

Dossier :	15018810 - REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS MATERNEL - PORT-MARLY		
Bénéficiaire :	R687 - COMMUNE DE LE PORT MARLY MAIRIE		
Localisation :	LE PORT-MARLY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	136 715,80 €	Code nature :	204141

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
455 719,34 € HT	30 %	136 715,80 €	

Dossier :	16000005 - REFECTION DE LA SALLE DE SPECTACLE "CARRE DES MOUSQUETAIRES" - PORT-MARLY		
Bénéficiaire :	R687 - COMMUNE DE LE PORT MARLY MAIRIE		
Localisation :	LE PORT-MARLY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	189 922,50 €	Code nature :	204141

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
633 075,00 € HT	30 %	189 922,50 €	

Dossier :	16000020 - REAMENAGEMENT DE LA SALLE D'EXPOSITION "PAVILLON COROT" - PORT-MARLY		
Bénéficiaire :	R687 - COMMUNE DE LE PORT MARLY MAIRIE		
Localisation :	LE PORT-MARLY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	47 581,02 €	Code nature :	204141

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
158 603,40 € HT	30 %	47 581,02 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/05/2016	N° de rapport :	CP16-184	Budget :	2016

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	52 - Agglomérations et villes moyennes
Programme :	152002 - Contrat régional territorial
Action :	15200205 - Contrat régional territorial

Dispositif :	00000801 - Contrat régional territorial

Dossier :	16002686 - CONSTRUCTION D'ATELIERS MUNICIPAUX - LA FERTE-ALAI		
Bénéficiaire :	R1134 - COMMUNE DE LA FERTE ALAIS		
Localisation :	LA FERTE-ALAI		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	193 150,54 €	Code nature :	204141

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
965 752,69 € HT	20 %	193 150,54 €

Total sur le dispositif 00000801 - Contrat régional territorial :	733 619,86 €

Total sur l'imputation 905 - 52 - 152002 - 15200205 :	733 619,86 €

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153001 - Aménagement et équipement de l'espace rural
Action :	15300103 - Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

Dispositif :	00000285 - Fonds d'intervention aménagement et équipement rural

Dossier :	15013221 - AMENAGEMENT D'UN CITY STADE - CHAILLY-EN-BIERE		
Bénéficiaire :	R297 - COMMUNE DE CHAILLY EN BIERE		
Localisation :	CHAILLY-EN-BIERE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	11 190,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
37 300,00 € HT	30 %	11 190,00 €

Total sur le dispositif 00000285 - Fonds d'intervention aménagement et équipement rural :	11 190,00 €

Total sur l'imputation 905 - 53 - 153001 - 15300103 :	11 190,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/05/2016	N° de rapport :	CP16-184	Budget :	2016

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153002 - Politiques contractuelles en milieu rural
Action :	15300201 - Contrats ruraux

Dispositif :	00000207 - Contrats ruraux

Dossier :	11015634 - REFECTION DE LA TOITURE ET DE L'ISOLATION PHONIQUE ET THERMIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE - BOUVILLE		
Bénéficiaire :	R1072 - COMMUNE DE BOUVILLE		
Localisation :	BOUVILLE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	41 332,05 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
91 849,00 € HT	45 %	41 332,05 €	

Dossier :	13016957 - RESTAURATION DE L'EGLISE - BOIS-HERPIN		
Bénéficiaire :	R1061 - COMMUNE DE BOIS HERPIN		
Localisation :	BOIS-HERPIN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	17 550,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
39 000,00 € HT	45 %	17 550,00 €	

Dossier :	13017573 - AMENAGEMENT DES ABORDS DU BATIMENT MAIRIE- MILLEMONT		
Bénéficiaire :	R650 - COMMUNE DE MILLEMONT		
Localisation :	MILLEMONT		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	27 000,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
60 000,00 € HT	45 %	27 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/05/2016	N° de rapport :	CP16-184	Budget :	2016

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153002 - Politiques contractuelles en milieu rural
Action :	15300201 - Contrats ruraux

Dispositif :	00000207 - Contrats ruraux

Dossier :	13020617 - CREATION D'UN SENTIER PEDAGOGIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL ET MISE EN VALEUR DE L'ENTREE SUD DU VILLAGE -OMERVILLE		
Bénéficiaire :	R177 - COMMUNE D'OMERVILLE		
Localisation :	OMERVILLE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	11 549,25 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
25 665,00 € HT	45 %	11 549,25 €	

Dossier :	13020622 - EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE ET CREATION D'UNE CUISINE - COMMUNE DE LASSY		
Bénéficiaire :	R143 - COMMUNE DE LASSY		
Localisation :	LASSY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	44 023,73 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
97 830,50 € HT	45 %	44 023,73 €	

Dossier :	14000957 - AMENAGEMENT DES ABORDS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE - COMMUNE DE MAUREGARD		
Bénéficiaire :	R780 - COMMUNE DE MAUREGARD		
Localisation :	MAUREGARD		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	19 639,12 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
43 642,50 € HT	45 %	19 639,12 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/05/2016	N° de rapport :	CP16-184	Budget :	2016

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153002 - Politiques contractuelles en milieu rural
Action :	15300201 - Contrats ruraux

Dispositif :	00000207 - Contrats ruraux

	Dossier :	14018371 - MISE EN VALEUR : ELECTRICITE ET CHAUFFAGE - IVERNY		
	Bénéficiaire :	R440 - COMMUNE D'IVERNY		
	Localisation :	IVERNY		
	CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
	Montant total :	27 000,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
60 000,00 € HT	45 %	27 000,00 €

Dossier :	15003692 - CONSTRUCTION DE LA MAISON DE VILLAGE - MOUSSY		
Bénéficiaire :	R169 - COMMUNE DE MOUSSY		
Localisation :	MOUSSY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	76 500,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
170 000,00 € HT	45 %	76 500,00 €



Dossier :	15008129 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE DU MIROIR - EVERLY		
Bénéficiaire :	R389 - COMMUNE D'EVERLY		
Localisation :	EVERLY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	77 732,30 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
172 738,44 € HT	45 %	77 732,30 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/05/2016	N° de rapport :	CP16-184	Budget :	2016

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153002 - Politiques contractuelles en milieu rural
Action :	15300201 - Contrats ruraux

Dispositif :	00000207 - Contrats ruraux

Dossier :	15008159 - REQUALIFICATION DU BASSIN - EVERLY		
Bénéficiaire :	R389 - COMMUNE D'EVERLY		
Localisation :	EVERLY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	26 195,40 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
58 212,00 € HT	45 %	26 195,40 €	

Dossier :	15009984 - AMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE DES FETES - LEHELLE		
Bénéficiaire :	R480 - COMMUNE DE LEHELLE		
Localisation :	LEHELLE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	75 195,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
167 100,00 € HT	45 %	75 195,00 €	

Dossier :	15010049 - ASSAINISSEMENT NEF-CHOEUR ET MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE EGLISE - SANCY-LES-PROVINS		
Bénéficiaire :	R916 - COMMUNE DE SANCY LES PROVINS		
Localisation :	SANCY-LES-PROVINS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	38 992,50 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
86 650,00 € HT	45 %	38 992,50 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/05/2016	N° de rapport :	CP16-184	Budget :	2016

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153002 - Politiques contractuelles en milieu rural
Action :	15300201 - Contrats ruraux

Dispositif :	00000207 - Contrats ruraux

<

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
132 305,00 € HT	45 %	59 537,25 €

Dossier :	15014764 - AMENAGEMENT D'UN ACCES ET D'UN AIRE DE JEUX - BAZEMONT		
Bénéficiaire :	R509 - COMMUNE DE BAZEMONT		
Localisation :	BAZEMONT		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	22 869,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
50 820,00 € HT	45 %	22 869,00 €



Dossier :	15014940 - MISE EN ACCESSIBILITE ABORDS DE LA MAIRIE - SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS		
Bénéficiaire :	R937 - COMMUNE DE SAINT MARS VIEUX MAISONS		
Localisation :	SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	22 099,61 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
49 110,25 € HT	45 %	22 099,61 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/05/2016	N° de rapport :	CP16-184	Budget :	2016

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153002 - Politiques contractuelles en milieu rural
Action :	15300201 - Contrats ruraux

Dispositif :	00000207 - Contrats ruraux

Dossier :	15017771 - ACCESSIBILITE ET SECURISATION D'ACCES A L'ECOLE - CHAUSSY		
Bénéficiaire :	R91 - COMMUNE DE CHAUSSY		
Localisation :	CHAUSSY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	36 842,40 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
81 872,00 € HT	45 %	36 842,40 €	

Dossier :	15017772 - ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS PUBLICS - CHAUSSY		
Bénéficiaire :	R91 - COMMUNE DE CHAUSSY		
Localisation :	CHAUSSY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	49 449,60 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
109 888,00 € HT	45 %	49 449,60 €	

Dossier :	15018514 - AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA GRAND'MARE - MAUDETOUT EN VEXIN		
Bénéficiaire :	R154 - COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN		
Localisation :	MAUDETOUT-EN-VEXIN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	27 371,70 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
60 826,00 € HT	45 %	27 371,70 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/05/2016	N° de rapport :	CP16-184	Budget :	2016

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153002 - Politiques contractuelles en milieu rural
Action :	15300201 - Contrats ruraux

Dispositif :	00000207 - Contrats ruraux

Dossier :	15018515 - AMENAGEMENT DE L'ENTREE VILLAGE CROIX FRANGLIER - MAUDETOUT EN VEXIN		
Bénéficiaire :	R154 - COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN		
Localisation :	MAUDETOUT-EN-VEXIN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	37 265,40 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
82 812,00 € HT	45 %	37 265,40 €	

Dossier :	15018516 - AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES MOINES - MAUDETOUT EN VEXIN		
Bénéficiaire :	R154 - COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN		
Localisation :	MAUDETOUT-EN-VEXIN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	35 290,80 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
78 424,00 € HT	45 %	35 290,80 €	

Dossier :	15018517 - AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU CLOS BRETON - MAUDETOUT EN VEXIN		
Bénéficiaire :	R154 - COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN		
Localisation :	MAUDETOUT-EN-VEXIN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	17 640,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
39 200,00 € HT	45 %	17 640,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/05/2016	N° de rapport :	CP16-184	Budget :	2016

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153002 - Politiques contractuelles en milieu rural
Action :	15300201 - Contrats ruraux

Dispositif :	00000207 - Contrats ruraux

Dossier :	15018518 - AMENAGEMENT DU CHEMIN NEUF - MAUDETOUT EN VEXIN		
Bénéficiaire :	R154 - COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN		
Localisation :	MAUDETOUT-EN-VEXIN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	17 432,10 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
38 738,00 € HT	45 %	17 432,10 €	

Dossier :	15018819 - AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DE LA MAIRIE - RENNEMOULIN		
Bénéficiaire :	R694 - COMMUNE DE RENNEMOULIN		
Localisation :	RENNEMOULIN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	45 912,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
102 028,00 € HT	45 %	45 912,00 €	

Dossier :	15018821 - REFECTION DE LA SENTE DE LA GRIMPETTE - RENNEMOULIN		
Bénéficiaire :	R694 - COMMUNE DE RENNEMOULIN		
Localisation :	RENNEMOULIN		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	19 853,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
44 118,00 € HT	45 %	19 853,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/05/2016	N° de rapport :	CP16-184	Budget :	2016

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153002 - Politiques contractuelles en milieu rural
Action :	15300201 - Contrats ruraux

Dispositif :	00000207 - Contrats ruraux

☒ Dossier :	16000062 - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE- ORVILLIERS		
Bénéficiaire :	R676 - COMMUNE D'ORVILLIERS		
Localisation :	ORVILLIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	81 000,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
180 000,00 € HT	45 %	81 000,00 €	

☒ Dossier :	16000063 - AMENAGEMENT DU PARC COMMUNAL - ORVILLIERS		
Bénéficiaire :	R676 - COMMUNE D'ORVILLIERS		
Localisation :	ORVILLIERS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	33 660,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
74 800,00 € HT	45 %	33 660,00 €	

☒ Dossier :	16000440 - RESTAURATION DE L'EGLISE-SAINT FIACRE 77		
Bénéficiaire :	R888 - COMMUNE DE SAINT FIACRE		
Localisation :	SAINT-FIACRE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	54 000,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
120 000,00 € HT	45 %	54 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/05/2016	N° de rapport :	CP16-184	Budget :	2016

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153002 - Politiques contractuelles en milieu rural
Action :	15300201 - Contrats ruraux

Dispositif :	00000207 - Contrats ruraux

Dossier :	16001237 - RENOVATION DE L'EGLISE - SAINT MARTIN DES CHAMPS		
Bénéficiaire :	R713 - COMMUNE DE SAINT MARTIN DES CHAMPS 78		
Localisation :	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	51 750,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
115 000,00 € HT	45 %	51 750,00 €	

Dossier :	16001238 - AMENAGEMENT D'UN BATIMENT EN LOCAL TECHNIQUE - SAINT MARTIN DES CHAMPS		
Bénéficiaire :	R713 - COMMUNE DE SAINT MARTIN DES CHAMPS 78		
Localisation :	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	63 450,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
141 000,00 € HT	45 %	63 450,00 €	

Dossier :	16001239 - EXTENSION DU CIMETIERE ET CONSTRUCTION DU COLOMBARIUM - SAINT MARTIN DES CHAMPS		
Bénéficiaire :	R713 - COMMUNE DE SAINT MARTIN DES CHAMPS 78		
Localisation :	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	19 800,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
44 000,00 € HT	45 %	19 800,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/05/2016	N° de rapport :	CP16-184	Budget :	2016

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153002 - Politiques contractuelles en milieu rural
Action :	15300201 - Contrats ruraux

Dispositif :	00000207 - Contrats ruraux

Dossier :	16002683 - CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ACCEUIL PERISCOLAIRE		
Bénéficiaire :	R304 - COMMUNE DE CHAMBRY		
Localisation :	CHAMBRY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	81 000,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :		Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
180 000,00 €	HT	45 %	81 000,00 €

Dossier :	16002925 - EXTENSION ET REHABILITATION DE LA MAIRIE-ECOLE ET DE SES ABORDS - LE PLESSIS -AUX-BOIS		
Bénéficiaire :	R476 - COMMUNE DU PLESSIS AUX BOIS		
Localisation :	LE PLESSIS-AUX-BOIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	45 000,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :		Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
100 000,00 €	HT	45 %	45 000,00 €

Dossier :	16003780 - CREATION EN EXTENSION D'UNE SALLE DE MOTRICITE - MOUSSY-LE-VIEUX		
Bénéficiaire :	R819 - COMMUNE DE MOUSSY LE VIEUX		
Localisation :	MOUSSY-LE-VIEUX		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	99 900,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :		Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
222 000,00 €	HT	45 %	99 900,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/05/2016	N° de rapport :	CP16-184	Budget :	2016

Chapitre :	905 - Aménagement des territoires
Code fonctionnel :	53 - Espace rural et autres espaces de développement
Programme :	153002 - Politiques contractuelles en milieu rural
Action :	15300201 - Contrats ruraux

Dispositif :	00000207 - Contrats ruraux

Dossier :	16003781 - MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE - MOUSSY-LE-VIEUX		
Bénéficiaire :	R819 - COMMUNE DE MOUSSY LE VIEUX		
Localisation :	MOUSSY-LE-VIEUX		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	38 250,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
85 000,00 € HT	45 %	38 250,00 €

Dossier :	16003868 - AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE MAIRIE ET SA MISE EN ACCESSIBILITE- MISY SUR YONNE		
Bénéficiaire :	R789 - COMMUNE DE MISY SUR YONNE		
Localisation :	MISY-SUR-YONNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	81 000,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
180 000,00 € HT	45 %	81 000,00 €

Dossier :	16005172 - EXTENSION DE LA SALLE CULTURELLE - SOISY-BOUY		
Bénéficiaire :	R928 - COMMUNE DE SOISY BOUY		
Localisation :	SOISY-BOUY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	81 000,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
180 000,00 € HT	45 %	81 000,00 €

Total sur le dispositif 00000207 - Contrats ruraux :	1 604 082,21 €

Total sur l'imputation 905 - 53 - 153002 - 15300201 :	1 604 082,21 €

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13018960

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : RENOVIATION DU BATIMENT PATRIMONIAL DE L'EGLISE - BOIS-LE-ROI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	500 000,00 €	15,00 %	75 000,00 €
Montant Total de la subvention			75 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOIS LE ROI
 Adresse administrative : 4 AVENUE PAUL DOUMER
 77590 BOIS LE ROI
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jérôme MABILLE, Maire

N° SIRET : 21770037600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
 Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 2 juillet 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Bâtie au cours du IXème siècle, l'église de Bois-le-Roi a été détruite puis reconstruite mais sans réelle consolidation. Des fissures sont récemment apparues dans les éléments la composant (choeur, presbytère, cave voutée) et font l'objet d'un suivi attentif. Ce patrimoine nécessite donc d'être rénové et consolidé.

Description :

Les travaux consisteront en la réhabilitation et la rénovation de l'ensemble du bâtiment en conservant son caractère et en intégrant l'isolation passive du bâtiment (toiture, murs, sols).

Le projet comporte trois phases de travaux pour mieux répartir les coûts. Ils porteront sur :

- Le clocher,
- La remise en état du mur intérieur de l'église,
- et la remise en état du mur du presbytère.

Localisation géographique :

- BOIS-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	450 000,00	90,00%	REGION ILE-DE-FRANCE	75 000,00	15,00%
HONORAIRES	50 000,00	10,00%	COMMUNE	425 000,00	85,00%
Total	500 000,00	100,00%	Total	500 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	30 000,00 €
2018	30 000,00 €
2019	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrat régional territorial	149 586,75 €
2015	Contrat régional territorial	82 500,00 €
	Montant total	232 086,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13018976

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT DU SECTEUR PLACE DE LA REPUBLIQUE ET PLACE DE LA CITE - BOIS-LE-ROI

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	400 000,00 €	15,00 %	60 000,00 €
Montant Total de la subvention			60 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOIS LE ROI
 Adresse administrative : 4 AVENUE PAUL DOUMER
 77590 BOIS LE ROI
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jérôme MABILLE, Maire

N° SIRET : 21770037600015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
 Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Second centre commerçant de la commune après la place de la gare, le secteur des places Cité/République souffre d'espaces urbains contraints et d'une emprise de voirie étroite (CD 137). Ce secteur est, en outre, régulièrement fréquenté (piétons, vélos, voitures, camions de livraison, cars scolaires...).

Le présent projet porterait sur l'embellissement et la mise en accessibilité de ce secteur.

Description :

L'opération porte sur l'aménagement paysager de l'espace public avec des plantations d'essences locales, et l'installation de mobilier urbain utilisant des éco-matériaux. L'aménagement de stationnements viendra compléter les travaux effectués dans le cadre du contrat triennal de voirie avec le département de Seine-et-Marne.

Le projet prend en compte les contraintes des espaces urbains, l'étroitesse de l'emprise de voirie et propose le partage par tous les utilisateurs en sécurisant et en préservant les circulations douces pour

mieux maintenir la desserte des commerces de proximité.

Localisation géographique :

- BOIS-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	400 000,00	100,00%	REGION ILE-DE-FRANCE	60 000,00	15,00%
Total	400 000,00	100,00%	COMMUNE	340 000,00	85,00%
			Total	400 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	55 000,00 €
2017	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrat régional territorial	149 586,75 €
2015	Contrat régional territorial	82 500,00 €
	Montant total	232 086,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11022585

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS - FAREMOUTIERS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	716 800,00 €	35,00 %	250 880,00 €
Montant Total de la subvention			250 880,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FAREMOUTIERS
 Adresse administrative : MAIRIE
 77515 FAREMOUTIERS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Michel COMMANAY, Maire

N° SIRET : 21770176200015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
 Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 10 décembre 2010

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Article 17 du RBF : frais d'honoraires directement liés à l'opération subventionnée et dans la limite de 15 % du montant H.T des travaux

Objectifs :

Cette réalisation est destinée à accueillir l'ensemble des associations occupant actuellement le bâtiment de la rue Foch, ainsi que le club de l'amitié. Le principe est celui d'une construction BBC incluant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Actuellement la maison des associations est située dans l'ancienne école avec adjonction d'un bâtiment modulaire.

Le terrain d'assise est situé à proximité du gymnase, de la salle socio-éducative et de la salle d'arts martiaux.

Description :

Le bâtiment comprendra en rez-de-chaussée:

- une salle informatique,
- une salle de musique,

- une salle de billard,
- le foyer des anciens,
- une salle d'animation pour les petits,
- une cuisine et un séjour,
- ds locaux techniques, sanitaires et un accueil.

A l'étage, il offrira:

- une salle pour la poterie,
- une salle pour la peinture,
- une salle de photographie,
- une salle de radio amateurs,
- une galerie d'exposition,
- deux chambres,
- une salle communes,
- des locaux techniques et sanitaires.

La couverture sera métallique et les bardage et charpente seront en bois.

Est également prévue l'installation d'un réseau de type "puits canadien".

Localisation géographique :

- FAREMOUTIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux	640 000,00	89,29%	Région Ile de France	250 880,00	35,00%
Honoraires	76 800,00	10,71%	CD 77 - Prévu	111 000,00	15,49%
Total	716 800,00	100,00%	Commune	354 920,00	49,51%
			Total	716 800,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	880,00 €
2017	240 000,00 €
2018	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat régional territorial	550 368,00 €
2014	Contrat régional territorial	28 380,00 €
2015	Aide aux structures d'exercice collectif	200 000,00 €
	Montant total	778 748,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15017763

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT POUR LES ELEVES DES COURS ELEMENTAIRES - GAMBAIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	741 865,00 €	20,00 %	148 373,00 €
Montant Total de la subvention			148 373,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GAMBAIS
 Adresse administrative : PL CHARLES DE GAULLE
 78950 GAMBAIS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Régis BIZEAU, Maire

N° SIRET : 21780263600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
 Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 18 mai 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'objectif du projet est d'apporter plus d'espace aux enfants, de pouvoir accueillir les enfants allergiques et les enfants à mobilité réduite, et de répondre aux normes en vigueur.

Description :

La construction d'une surface de 350 m² (bâtiment et auvent) sera réalisée de plain pied, entre l'accès aux ateliers communaux et l'école maternelle, située sur la rue des Gabelles, dans le prolongement de l'école existante.

Les travaux de construction seront exécutés, en matériaux traditionnels avec une prédominance du bois en charpente et façades et suivant les normes et arrêtés en vigueur.

Les bâtiments seront de conception contemporaine, intégrée aux bâtiments scolaires existants avec isolation thermique renforcée. Le bâtiment sera composé d'un auvent extérieur, d'un hall d'entrée avec un groupe sanitaire enfant, garçons et filles suivant les normes handicapées, d'une entrée avec les vestiaires et les sanitaires du personnel, d'une salle à manger de 208 m², d'un office (compris laboratoire de

préparation et laverie), d'une réserve, d'une buanderie, d'un rangement et d'un local à poubelle.

Localisation géographique :

- GAMBAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	645 100,00	86,96%	REGION	148 373,00	20,00%
HONORAIRES	96 765,00	13,04%	CD 78 - Acquis	222 560,00	30,00%
Total	741 865,00	100,00%	COMMUNE	370 932,00	50,00%
			Total	741 865,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	60 000,00 €
2017	60 000,00 €
2018	28 373,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15017781

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS - GAMBAIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	607 775,00 €	20,00 %	121 555,00 €
Montant Total de la subvention			121 555,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GAMBAIS
 Adresse administrative : PL CHARLES DE GAULLE
 78950 GAMBAIS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Régis BIZEAU, Maire

N° SIRET : 21780263600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
 Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 18 mai 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le présent projet a pour but de permettre l'accueil des enfants avant et après l'école, les mercredis après-midi, pendant les vacances scolaires et de pouvoir répondre à la loi sur les nouveaux rythmes scolaires.

Description :

La construction d'une surface de 257 m² (bâtiment et auvent) sera réalisée de plain pied, entre l'accès aux ateliers communaux et l'école maternelle, située sur la rue des Gabelles, dans le prolongement de l'école existante.

Les travaux de construction seront exécutés, en matériaux traditionnels avec une prédominance du bois en charpente et façades et suivant les normes et arrêtés en vigueur.

Les bâtiments seront de conception contemporaine, intégrée aux bâtiments scolaires existants avec isolation thermique renforcée. Le bâtiment sera composé d'un auvent extérieur, d'un hall d'entrée avec un groupe sanitaire enfant, garçons et filles suivant les normes handicapées, de deux salles de 80 m² chacune, d'une cuisinette, d'un dépôt, d'un dégagement, d'un bureau et d'un local à poubelle.

Localisation géographique :

- GAMBAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	528 500,00	86,96%	REGION	121 555,00	20,17%
HONORAIRES	79 275,00	13,04%	CD 78 - Acquis	182 332,00	30,25%
Total	607 775,00	100,00%	COMMUNE	298 888,00	49,59%
			Total	602 775,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	48 500,00 €
2017	48 500,00 €
2018	24 555,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15017783

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : RENOVATION CLASSES PRIMAIRES - GAMBAIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	110 600,00 €	20,00 %	22 120,00 €
Montant Total de la subvention			22 120,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
 15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GAMBAIS
 Adresse administrative : PL CHARLES DE GAULLE
 78950 GAMBAIS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Régis BIZEAU, Maire

N° SIRET : 21780263600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
 Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 18 mai 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mai 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'objectif de cette opération est la mise en conformité des classes par le remplacement des fenêtres vétustes et non conformes et l'abaissement du plafond. Ces modifications ayant pour but l'économie d'énergie et l'amélioration du confort des élèves.

Description :

La rénovation consiste à remplacer l'ensemble des menuiseries extérieures et de créer un plafond afin de diminuer la hauteur sous plafond existante :

- remplacement de l'ensemble des fenêtres par des croisées isolantes en PVC avec des doubles vitrages de sécurités et petits bois rapportés. Impostes fixes pour les salles de classes afin d'aborder la nouvelle hauteur des plafonds. Pose en rénovation, compris tous raccords,
- Modification dans les salles de classes de la hauteur sous plafond avec la création de faux-plafonds. Dalles acoustiques 60x60 à ossatures apparentes sur lesquelles sera posée une isolation thermique par matelas en laine de roche de 15 cm d'épaisseur.

Les travaux seront exécutés, en matériaux traditionnels avec une prédominance du bois en charpente et façades et suivant les normes et arrêtés en vigueur. Les matériaux seront conformes aux normes énergétiques et environnementales actuelles.

Localisation géographique :

- GAMBAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	96 200,00	86,98%
HONORAIRES	14 400,00	13,02%
Total	110 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	22 120,00	20,00%
CD 78 - Acquis	33 180,00	30,00%
COMMUNE	55 300,00	50,00%
Total	110 600,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	17 696,00 €
2017	4 424,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018810

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS MATERNEL - PORT-MARLY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	455 719,34 €	30,00 %	136 715,80 €
Montant Total de la subvention			136 715,80 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LE PORT MARLY MAIRIE
 Adresse administrative : 13 AVENUE SIMON VOUET
 78560 LE PORT MARLY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Marcelle GORGUES, Maire

N° SIRET : 21780502700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
 Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 19 mai 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le centre de loisirs maternel est situé en bordure de Seine à proximité du groupe scolaire Alexandre Dumas et de la médiathèque.
 Ce bâtiment bien que réaménagé plusieurs fois afin d'augmenter les capacités d'accueil, n'a pas fait l'objet de réhabilitation importante depuis plusieurs années.
 Ainsi il présente des signes de vétusté et de dysfonctionnements. De plus, le bâtiment a atteint aujourd'hui sa capacité maximum d'accueil.

Description :

Le programme de travaux comprendra principalement :

- la réhabilitation du bâtiment (second œuvre, redistribution et réaménagement des salles pour une meilleure exploitation des lieux, réfection des divers revêtements),
- l'extension du bâtiment afin de pouvoir accueillir jusqu'à 80 enfants (contre 60 aujourd'hui) qui sera réalisé en ossature bois,

- la mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité,
- l'amélioration des performances énergétiques (remplacement des menuiseries extérieures, reprise du système de chauffage et d'éclairage, isolation et résolution des problématiques de gestion de l'ensoleillement),
- la réorganisation des cheminements et des abords du bâtiment.

Localisation géographique :

- LE PORT-MARLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	396 277,69	86,96%	Région Ile-de-France	136 715,80	30,00%
HONORAIRES	59 441,65	13,04%	Conseil Départemental (78)	122 111,00	26,80%
Total	455 719,34	100,00%	Acquis		
			Commune	196 892,54	43,20%
			Total	455 719,34	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	96 000,00 €
2017	40 715,80 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS
Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide à la restauration du patrimoine protégé	319 834,00 €
	Montant total	319 834,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000005

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : REFECTION DE LA SALLE DE SPECTACLE "CARRE DES MOUSQUETAIRES" - PORT-MARLY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	633 075,00 €	30,00 %	189 922,50 €
Montant Total de la subvention			189 922,50 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LE PORT MARLY MAIRIE
 Adresse administrative : 13 AVENUE SIMON VOUET
 78560 LE PORT MARLY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Marcelle GORGUES, Maire

N° SIRET : 21780502700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
 Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 19 mai 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La salle de spectacle « Carré des Mousquetaires », d'une superficie de 500 m², occupe le rez-de-Chaussée d'un bâtiment accolé à l'ancien château des Lions qui abrite l'hôtel de ville. Cette salle est à usage de réunion et de spectacle (animation et réceptions communales, spectacles, réceptions et soirées privées) peut accueillir jusqu'à 299 personnes. La salle n'a pas fait l'objet depuis plusieurs décennies de travaux de réhabilitation. La commune souhaite réhabiliter la salle et redonner à celle-ci sa vocation principale de salle de spectacle.

Description :

Le programme de travaux comprendra principalement :
 - l'amélioration des fonctionnalités de la salle (redistribution et réaménagement des salles pour une meilleure exploitation des lieux et pour en faire une véritable salle de spectacle),

- la remise aux normes techniques (électricité, chauffage ...)
- la remise aux normes en matière d'accessibilité,
- des travaux de performance énergétique.

Localisation géographique :

- LE PORT-MARLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	550 500,00	86,96%	Région Ile-de-France	189 922,50	30,00%
HONORAIRES	82 575,00	13,04%	Conseil Départemental 78 - Acquis	192 675,00	30,43%
Total	633 075,00	100,00%	Commune	250 477,50	39,57%
			Total	633 075,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	142 400,00 €
2017	47 522,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS
Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide à la restauration du patrimoine protégé	319 834,00 €
	Montant total	319 834,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000020

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : REAMENAGEMENT DE LA SALLE D'EXPOSITION "PAVILLON COROT" - PORT-MARLY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	158 603,40 €	30,00 %	47 581,02 €
Montant Total de la subvention			47 581,02 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LE PORT MARLY MAIRIE
 Adresse administrative : 13 AVENUE SIMON VOUET
 78560 LE PORT MARLY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Marcelle GORGUES, Maire

N° SIRET : 21780502700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
 Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 19 mai 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La salle d'exposition « Pavillon Corot », d'une superficie de 250 m² environ, occupe le premier étage d'un bâtiment accolé à l'ancien château des Lions qui abrite l'hôtel de ville.
 Cette salle est utilisée pour des expositions, des réceptions, des conférences et des réunions et peut accueillir jusqu'à 185 personnes.
 La salle a fait l'objet en 2011-2012 de travaux d'entretien courant.
 Mais il est nécessaire d'améliorer la fonctionnalité des locaux et la commune a donc décidé de procéder au réaménagement de la salle.

Description :

Le programme de travaux comprendra principalement :

- l'amélioration des accès intérieurs et extérieurs et remise à niveau en matière d'accessibilité pour personne à mobilité réduite,
- l'optimisation de l'utilisation de la salle par les divers utilisateurs et en particulier par les services

municipaux (réorganisation des espaces d'office, de rangement, reprise des sanitaires...),
- l'amélioration du confort des utilisateurs (acoustique, chauffage, ventilation, éclairage).

Localisation géographique :

- LE PORT-MARLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	137 916,00	86,96%	Région Ile-de-France	47 581,02	30,00%
HONRAIRES	20 687,40	13,04%	Conseil Départemental 78 - Acquis	48 270,00	30,43%
Total	158 603,40	100,00%	Réserve parlementaire - En cours	18 000,00	11,35%
			Commune	44 752,38	28,22%
			Total	158 603,40	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	35 700,00 €
2017	11 881,02 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide à la restauration du patrimoine protégé	319 834,00 €
	Montant total	319 834,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12007751

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MERMOZ - BONDOUFLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	882 580,50 €	25,00 %	220 645,13 €
Montant Total de la subvention			220 645,13 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BONDOUFLE
 Adresse administrative : 43 RUE CHARLES DE GAULLE
 91070 BONDOUFLE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jean HARTZ, Maire

N° SIRET : 21910086400012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
 Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le groupe scolaire regroupe une école élémentaire et une école maternelle.
 Les façades actuelles ne sont pas isolées, les menuiseries extérieures sont en mauvais état et équipées seulement de simples vitrages et les terrasses, qui ne comportent pas de garde corps, ne sont pas aux normes de sécurité en vigueur.
 Le projet consiste à isoler les façades du bâtiment par l'extérieur dans le but de réaliser des économies de consommations d'énergie mais également pour une mise en sécurité.

Description :

Les travaux visent à :

- isoler le bâtiment par l'extérieur,
- remplacer les menuiseries extérieures par des menuiseries thermiquement performantes en aluminium à rupture thermique, équipées de doubles vitrages performants,
- assurer une protection solaire des baies sur les façades les plus exposées par débords formant casquette au-dessus des châssis vitrés ou par volets persiennes en bois, réglables manuellement en

fonction de l'ensoleillement,
- protéger le bâtiment contre l'intrusion par la mise en œuvre de volets roulants aluminium.

Ces modernisations permettront de :

- apporter de la chaleur à un environnement très minéral (parement bois sur isolation, bardage en stratifié haute densité, encadrements colorés),
- différencier chaque école et en favoriser le repérage,
- sécuriser les opérations de maintenance en terrasses (le bardage bois vient former un garde-corps en rez-de-chaussée et en étage).

Localisation géographique :

- BONDOUFLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
travaux	1 090 072,26	100,00%
Total	1 090 072,26	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	220 645,13	20,24%
commune	869 427,13	79,76%
Total	1 090 072,26	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	40 000,00 €
2017	160 000,00 €
2018	18 000,00 €
2019	2 645,13 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrat régional territorial	617 806,35 €
	Montant total	617 806,35 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12007698

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : EXTENSION ET REAMENAGEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE - CERNY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	678 422,84 €	15,00 %	101 763,43 €
Montant Total de la subvention			101 763,43 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CERNY
 Adresse administrative : 8 RUE DEGOMMIER
 91590 CERNY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Marie-Claire CHAMBARET-GRZESKOWIAK, Maire

N° SIRET : 21910129200015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
 Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2014
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, CSPS, OPC, frais de dossier, etc.), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

La commune dispose d'une infrastructure de restauration scolaire dotée d'une cuisine centrale et d'un personnel qualifié, permettant la réalisation des repas destinés aux enfants des écoles maternelles et élémentaires, ainsi qu'à ceux de l'accueil de loisirs. Le restaurant assure également la confection et la livraison à domicile de repas pour les personnes âgées de Cerny et de La Ferté-Alais. De plus, depuis janvier 2012, les enfants de la halte-garderie bénéficient des repas du restaurant scolaire.

L'établissement ne répond néanmoins que partiellement aux exigences des normes applicables en matière d'hygiène et de sécurité. L'exiguïté des locaux rend également l'organisation actuelle peu pratique pour le personnel, avec de nombreuses manipulations interservices.

La volonté de la commune est donc de restructurer ce bâtiment afin de répondre aux nouveaux besoins et de mise aux normes d'hygiène et de sécurité.

Description :

Les travaux consisteront à :

- adapter les salles de restauration en fonction des publics : petits, moyens et adultes ;
- créer des vestiaires, sanitaires et locaux dédiés au personnel ;
- créer une réserve, ainsi qu'un local d'entretien et un local poubelle ;
- réaménager la cuisine (agrandissement des locaux existants, réorganisation du fonctionnement de la cuisine avec mise en place du principe de la "marche en avant") ;
- mettre aux normes hygiène et sécurité (mise en place de séparations entre les différentes zones de travail, respect des circuits sales et propres, augmentation du nombre de lave mains...).

L'agrandissement du bâtiment sera inséré entre l'école et la salle polyvalente à proximité. Il sera de plain pied, en communication directe et de niveau avec les locaux de l'ancien restaurant. Les circulations et les nouveaux locaux intègrent les normes d'accessibilité.

Les aménagements extérieurs proposés sont en continuité avec les aménagements intérieurs jusqu'à la voirie. Ils sont compris dans l'aménagement de la place Zamenhof, intégré au projet Coeur de village.

Localisation géographique :

- CERNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	660 114,00	88,95%	REGION ILE-DE-FRANCE	101 763,43	13,71%
HONORAIRES	82 000,00	11,05%	Conseil Départemental (91) acquis	92 719,00	12,49%
Total	742 114,00	100,00%	COMMUNE	547 631,57	73,79%
			Total	742 114,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €
2017	50 000,00 €
2018	1 763,43 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrat régional territorial	224 331,81 €
	Montant total	224 331,81 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002686

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : CONSTRUCTION D'ATELIERS MUNICIPAUX - LA FERTE-ALAIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	965 752,69 €	20,00 %	193 150,54 €
Montant Total de la subvention			193 150,54 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA FERTE ALAIS
 Adresse administrative : 5 RUE DES FILLETES
 91590 LA FERTE ALAIS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Marie-Annick PIERE, Maire

N° SIRET : 21910232400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
 Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, CSPS, OPC, géomètre, sondage), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

La ville de la Ferté-Alais est actuellement locataire d'un entrepôt qui sert à accueillir l'équipe technique. Avec un coût de fonctionnement important pour la ville et des locaux loin d'être satisfaisants surtout en termes d'hygiène et de respect des normes (absence de douches et de vestiaires), la commune souhaite construire des ateliers municipaux permettant d'accueillir les agents techniques municipaux.

Le projet de construction des ateliers municipaux se situe sur une parcelle communale de 1 500 m², dans la zone d'activité du domaine du Tertre. Les locaux de stockage qui se trouvent actuellement dans l'ancienne caserne située place du Château, seraient intégrés au nouveau projet. En libérant cette caserne, la ville participera à la densification de son centre ville tout en valorisant ce secteur très proche

de l'église.

Description :

Le projet concerne la création des ateliers municipaux regroupant un garage de 12 véhicules, des bureaux, des vestiaires, les ateliers et des espaces de stockage.

a) Aménagement prévu pour le terrain :

Les bâtiments occupent la quasi totalité de la surface du terrain. Un parc de stationnement bordé d'un espace vert longe la rue Adrienne Bolland. L'accès au garage s'effectue par une voie créée le long de la limite sud du terrain. L'ensemble des réseaux est raccordé aux réseaux publics. Le réseau d'eaux pluviales est traité en majorité sur la parcelle avec un simple trop plein raccordé sur le réseau public.

b) Implantation, organisation, composition et volume de la construction nouvelle :

Les bâtiments sont implantés en "L" sur le terrain, le long de la limite nord. Les bureaux, les vestiaires, les ateliers et les espaces de stockage sont situés dans un bâtiment couvert en toiture terrasse végétalisée. Le garage est placé dans un bâtiment plus élevé à couverture deux pentes. La surface du plancher créée est de 1 012 m², dont 681 m² de surface de garage.

c) Traitement des constructions, clôtures, végétation, aménagement en limite terrain :

Une clôture à barreaudage vertical est créée en limite de propriété au droit du terrain libre de toute construction. Un portail automobile et un portillon piétons permettent l'accès aux bâtiments. Des poiriers en espalier sont plantés sur la limite sud. Un espace engazonné s'étend devant les bureaux et les ateliers, planté d'une cépée de bouleaux. Un espace vert engazonné est également créé à l'arrière du terrain en limite est. Le parc de stationnement le long de la rue est traité en espace vert par des dalles d'engazonnement.

d) Matériaux et couleurs des constructions :

Les portes de garage en façades ouest et sud sont sectionnelles en aluminium laqué blanc ainsi que les menuiseries extérieures. Des volets roulants renforcés et une grille anti-effraction viennent protéger les accès des bureaux.

e) Traitement des espaces libres et des plantations :

L'ensemble des espaces libres non bâtis est traité en végétation.

f) Accès :

L'accès se fait par la rue Adrienne Bolland.

g) Développement durable :

Le projet développe l'aspect développement durable de la manière suivante :

- Les matériaux de construction sont recyclables,
- Récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage des plantations et l'entretien des véhicules,
- Places de stationnement équipées de chargeur pour véhicules électriques.

Localisation géographique :

- LA FERTE-ALAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	912 926,69	94,53%
HONORAIRES	52 826,00	5,47%
Total	965 752,69	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	193 150,54	20,00%
COMMUNE	526 043,65	54,47%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 EN COURS	236 558,50	24,49%
TDIL	10 000,00	1,04%
Total	965 752,69	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	63 150,54 €
2017	120 000,00 €
2018	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Politique énergie climat	1 625,00 €
	Montant total	1 625,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14014716

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : REHABILITATION ECOLE DES CENDRIERES- LIMOURS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	1 297 400,00 €	15,00 %	169 518,90 €
Montant Total de la subvention			169 518,90 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LIMOURS
 Adresse administrative : PL DU GENERAL DE GAULLE
 91470 LIMOURS-EN-HUREPOIX
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jean-Raymond HUGONET, Maire

N° SIRET : 21910338900017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
 Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 19 septembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 avril 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est accordée sur le motif d'introduction, par le maître d'ouvrage, dans l'assiette subventionnable, des coûts relatifs au financement de l'ingénierie de l'ouvrage. Il s'agit des honoraires de concepteurs et des dépenses annexes (coordination de chantier, bureau de contrôle, géomètre, sondage, frais de dossier...) directement liés à l'opération subventionnée. Ces dépenses sont retenues dans la limite de 15 % du montant H.T. des travaux. La date de début du projet ci-dessus constitue le premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

Le projet consiste en la réhabilitation énergétique, l'accessibilité et la mise aux normes du groupe scolaire Les Cendrières comprenant :

- l'école élémentaire,
- la maternelle,
- le réfectoire attenant à la maternelle.

Description :

Les travaux porteront sur

- L'amélioration des systèmes énergétiques : remplacement des chaudières existantes et mise en conformité de la chaufferie, rénovation de la ventilation.
- L'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : les bâtiments seront accessibles aux PMR, et ce depuis le domaine public (place de stationnement handicapés, rampe d'accès, élévateurs pour accéder aux étages). Création de sanitaires PMR dans les volumes dédiés avec remise en état des locaux si nécessaire. D'une manière plus générale prise en compte de tous handicaps conformément à la réglementation.
- L'isolation des bâtiments : les façades seront isolées par l'extérieur (avec une finition qui tiendra compte des observations des observations de l'architecte de bâtiments de France). Les sous-faces de plancher seront traités par un complexe fibreux et les combles perdus seront isolés par épandage de flocons. Les menuiseries existantes en double vitrage seront conservées dans la mesure où leur état le permet. Les menuiseries simple vitrage, de mauvaise facture, endommagées ou non isolantes seront toutes remplacées. Un soin particulier sera apporté au traitement des ponts thermiques, afin de respecter au minimum les exigences de la réglementation en vigueur. Des tests de performances des bâtiments seront réalisés après travaux.
- La sécurité incendie : l'établissement sera mis en conformité suivant les prescriptions des commissions communales de sécurité (extensions d'alarme incendie avec prise en compte des malentendants, conformité électrique, isolation coupe-feu, signalisation).

Localisation géographique :

- LIMOURS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 297 400,00	100,00%
Total	1 297 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	169 518,90	13,07%
CG 91- Acquis	177 881,10	13,71%
LIMOURS	950 000,00	73,22%
Total	1 297 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2016	50 800,00 €
2017	50 800,00 €
2018	50 800,00 €
2019	17 118,90 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	11 573,32 €
2014	Contrat régional territorial	254 278,35 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	11 020,00 €
2014	Politique énergie climat	7 500,00 €
	Montant total	284 371,67 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15015483

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : REHABILITATION D'UN BATIMENT EN POLE DE SERVICES PUBLICS - OLLAINVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	1 228 027,00 €	25,00 %	307 006,75 €
Montant Total de la subvention			307 006,75 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'OLLAINVILLE
 Adresse administrative : 2 RUE DE LA MAIRIE
 91340 OLLAINVILLE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

N° SIRET : 21910461900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
 Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 23 juin 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre et frais annexes...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

Le bâtiment destiné à accueillir ce nouveau pôle de services publics est situé dans le quartier du Bourg, à proximité de nombreux équipements sportifs.

La surface au sol est de 370 m² auxquels s'ajoutent 55 m² de surface non couverte à exploiter. Les locaux sont occupés actuellement par la police municipale (70 m²) et le reste est un lieu de stockage.

Le bâtiment comportera une médiathèque, un espace jeunes et des salles dédiées aux associations.

Description :

L'enveloppe du bâtiment devra être rénovée (armatures et bardage métalliques), les planchers en bois consolidés. Des travaux d'isolation (dalle en béton et cloisons) et d'installation des réseaux seront à

effectuer.

La maison des jeunes comportera :

- un hall d'entrée pour desservir la structure, l'entrée est indépendante du reste du Pôle,
- une salle d'activité modulable,
- un coin cuisine située dans la salle d'activité,
- une salle de rangement et de stockage,
- une salle d'activité (musique),
- un bureau de direction et d'animation,
- des sanitaires
- des circulations (couloir et dégagement),

Il conviendra de prévoir une sortie d'activité sur la place de l'Orangerie, ou sur le stade, ainsi qu'une terrasse ou une pergola.

La médiathèque :

- un hall d'accueil général avec une ouverture directe sur l'extérieur,
- une grande salle de documentation, avec un rayonnage livres et un accueil public,
- une salle jeunesse, petite enfance, consultation enfance,
- une salle multimédia,
- un bureau comprenant deux postes de travail,
- une réserve de matériel, rangement et stockage,
- un sanitaire public/PMR.

Le local Association Sportive d'Ollainville

- une cuisine disposée obligatoirement vers l'extérieur et équipée d'un comptoir rétractable donnant sur l'extérieur (type bar). Il est prévu une puissance électrique pour four et friteuse, un évier alimentation,
- un local rangement,
- un WC équipé d'un lave-main,
- un bureau des arbitres avec une paroi vitrée, équipé d'un bureau et de chaises,
- un bureau pour le directoire équipé d'un bureau de direction et d'une grande table et de chaises pour les réunions,
- une salle d'activité et de convivialité.

Le local Tennis Club d'Ollainville

Composé d'un espace de convivialité suffisamment grand avec une table et quelques chaises, pour la réception des adhérents et équipes visiteuses lors de compétitions. Equipé d'espaces de rangements (armoires ou coffre) et d'une connexion internet (ou wifi en commun),

Toilettes et douches,

Un espace disposant d'un évier avec eau chaude et froide (coin cuisine).

Localisation géographique :

- OLLAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	1 067 850,00	86,96%
Honoraires	160 177,00	13,04%
Total	1 228 027,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	307 006,75	25,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 EN COURS	528 339,00	43,02%
COMMUNE	194 153,25	15,81%
DRAC en cours	198 528,00	16,17%
Total	1 228 027,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	170 000,00 €
2017	100 000,00 €
2018	37 006,75 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	1 426,54 €
	Montant total	1 426,54 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018503

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : REHABILITATION THERMIQUE ECOLE DES BOUTONS D'OR - OLLAINVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	125 000,00 €	25,00 %	31 250,00 €
Montant Total de la subvention			31 250,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'OLLAINVILLE
 Adresse administrative : 2 RUE DE LA MAIRIE
 91340 OLLAINVILLE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

N° SIRET : 21910461900016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
 Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

En 2013, les communes de la Communauté de communes de l'Arpajonnais ont souhaité lancer une dynamique sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics avec l'objectif de diminuer leurs factures de consommation d'énergie.

Description :

Au regard des rapports remis à l'issue des diagnostics et des préconisations du bureau d'étude, la commune d'Ollainville a décidé de mettre l'accent sur :

- l'isolation des murs de l'école des Boutons d'Or par l'extérieur,
- le changement de tous les ouvrants.

Localisation géographique :

- OLLAINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	125 000,00	100,00%	REGION ILE-DE-FRANCE	31 250,00	25,00%
Total	125 000,00	100,00%	COMMUNE	93 750,00	75,00%
			Total	125 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €
2017	1 250,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Politique énergie climat	1 426,54 €
	Montant total	1 426,54 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004217

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE - MEDIATHEQUE - LUDOTHEQUE - LE COUDRAY-MONTCEAUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrat régional territorial	723 476,50 €	25,00 %	180 869,13 €
Montant Total de la subvention			180 869,13 €

Imputation budgétaire : 905-52-204141-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU COUDRAY MONTCEAUX
 Adresse administrative : 45 AV CHARLES DE GAULLE
 91830 LE COUDRAY MONTCEAUX
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur François GROS, Maire

N° SIRET : 21910179700013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrat régional territorial
 Rapport Cadre : CR07-12 du 28/06/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est accordée sur le motif d'introduction par le maître d'ouvrage dans l'assiette subventionnable des coûts relatifs au financement de l'ingénierie de l'ouvrage. Il s'agit des honoraires de concepteurs et des dépenses annexes (coordination de chantier, bureau de contrôle, géomètre, sondage, frais de dossier...) directement liés à l'opération subventionnée. Ces dépenses sont retenues dans la limite de 15 % du montant H.T. des travaux. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

La bibliothèque du Coudray-Montceaux ne répond plus aux attentes des utilisateurs (locaux exigus, espaces de lecture et de travail restreints, pas d'espace multimédia, animations difficiles à mettre en place...).

Il convient donc de réaliser un espace de lecture publique plus adapté.

Description :

Le projet consiste à réhabiliter l'ancienne crèche publique située dans le centre commercial "Les Terrasses" (proche de l'Hôtel de Ville) en y associant l'ancien local des infirmiers libéraux.

Un agrandissement sera réalisé sur la terrasse extérieure avec concomitamment, la création d'un jardin de lecture installé dans un patio.

Les locaux offrent une superficie de 150 m² et une cour-terrasse de 170 m². L'accessibilité PMR sera assurée.

Les travaux porteront sur :

- les espaces publics dans l'existant,
- les espaces privés (bureau, tisanerie, préparation des documents) dans l'existant,
- les espaces publics dans les extensions,
- les dégagements,
- le patio extérieur,
- l'aménagement des abords,
- l'acquisition d'un mobilier pérenne.

Localisation géographique :

- LE COUDRAY-MONTCEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	629 110,00	86,96%	REGION ILE-DE-FRANCE	180 869,13	25,00%
HONORAIRES	94 366,50	13,04%	DRAC	260 788,00	36,05%
Total	723 476,50	100,00%	COMMUNE	281 819,37	38,95%
			Total	723 476,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	90 000,00 €
2017	88 000,00 €
2018	2 869,13 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrat régional territorial	239 843,88 €
	Montant total	239 843,88 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13020938

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : RENOVATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE - MAISSE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats régionaux	500 000,00 €	40,00 %	200 000,00 €
Montant Total de la subvention			200 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-200
 15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAISSE
 Adresse administrative : PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
 91720 MAISSE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Christian LECLAIR, Maire

N° SIRET : 21910359500019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats régionaux
 Rapport Cadre : CR57-01 du 13/12/2001

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, CSPS, OPC, frais de dossier, etc.), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

Ce projet constitue une seconde tranche de réaménagement et de modernisation de la mairie. Afin de rendre les locaux de la mairie plus fonctionnels, l'opération vise d'une part à agrandir la mairie par la réintégration de locaux du même ensemble immobilier précédemment occupés par le tri postal et par la création d'un nouvel espace (verrière) gagné sur la cour qui se situe entre ces locaux et la salle du Conseil, et d'autre part à rénover la mairie.

Description :

L'intégration de l'ancien local de La Poste qui sert actuellement de salle d'exposition polyvalente

permettra en rez-de-chaussée d'y implanter des sanitaires (y compris accessibles aux PMR) et de créer un espace destiné au public de type point d'accès multimédia et point d'information, avec l'accent mis sur l'aide à la recherche d'emploi et l'accueil social. En outre, les locaux des premier et second étages précédemment loués par La Poste comme logements de fonction serviront d'extension à la partie administrative de la mairie pour y créer salle de travail et bureaux collectifs pour les adjoints et conseillers municipaux.

D'autre part, la réalisation de la verrière avec un accès à la salle du Conseil, faisant également fonction de salle des mariages, permettra de disposer d'un accès séparé de la partie administrative et ainsi mieux adapté à l'accueil du public et répondant aux normes d'accessibilité.

Enfin, il s'agit également de proposer une rénovation partielle des locaux actuels de la mairie, à savoir : la salle du Conseil, la salle du cadastre (création d'une ouverture sur le nouvel espace), le réaménagement du grenier qui sera soit ouvert sur la salle du conseil, soit mis en état pour servir de bureau annexe. La réfection des peintures des murs et des sols est également prévue, ainsi que l'isolation des fenêtres et portes.

Localisation géographique :

- MAISSE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	440 000,00	88,00%	REGION ILE-DE-FRANCE	200 000,00	40,00%
HONORAIRES	60 000,00	12,00%	COMMUNE	200 000,00	40,00%
Total	500 000,00	100,00%	Conseil DEPARTEMENTAL (91) acquis	100 000,00	20,00%
			Total	500 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	180 000,00 €
2017	20 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrat régional territorial	175 000,00 €
	Montant total	175 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14018614

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : CLOTURE DU CIMETIERE - BEZALLES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	33 093,07 €	45,00 %	14 891,88 €
Montant Total de la subvention			14 891,88 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BEZALLES
 Adresse administrative : MAIRIE
 77970 BEZALLES
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Patrick LEBAT, Maire

N° SIRET : 21770033500011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 14 mars 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 avril 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage».

Objectifs :

Actuellement, le cimetière ne répond pas aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et aux obligations de protection du lieu. Il convient de faciliter l'entrée au cimetière et de renforcer la haie champêtre par une clôture périphérique en grillage métallique.

Description :

Le projet prévoit l'aménagement de l'entrée principale avec la mise en place d'un portail à deux vantaux et d'une zone d'accès, à proximité immédiate de l'entrée, pour faciliter le stationnement des personnes à mobilité réduites.

Aussi, afin de se mettre en conformité avec la loi, il convient d'édifier une clôture grillagée avec des

panneaux soudés d'une hauteur de 1,50m, posés sur des sous-bassements en béton.

La clôture périphérique sera mise en place en bordure de la haie existante et sera équipée d'un portillon d'accès situé à l'arrière du cimetière. Il est aussi envisagé de remplacer le revêtement des allées qui sont actuellement en gravillons.

Localisation géographique :

- BEZALLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux	30 822,00	86,96%	Région Ile de France	14 891,88	42,01%
Honoraires	4 623,30	13,04%	Conseil départemental 77 acquis	11 582,57	32,68%
Total	35 445,30	100,00%	Commune	8 970,85	25,31%
			Total	35 445,30	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	4 891,88 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	57 495,74 €
	Montant total	57 495,74 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000417

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET DE LA MEDIATHEQUE - BUTHIERS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	97 750,00 €	45,00 %	43 987,50 €
Montant Total de la subvention			43 987,50 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BUTHIERS
 Adresse administrative : 7 RUE DES ROCHES
 77760 BUTHIERS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jean-Yves LACROIX, Maire

N° SIRET : 21770060800011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, CSPS, OPC), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

1. L'accès principal actuel de la mairie par des escaliers ne permet pas l'accueil des personnes à mobilité réduite, ainsi que l'exigent les normes PMR. L'entrée actuelle de la mairie donne directement sur la route puisqu'il n'y a pas de trottoir, la sécurité n'est pas non plus assurée pour le public. Un accès PMR est à prévoir côté salle de réunion devenue le nouvel espace accueil/attente et secrétariat.
2. Un aménagement paysager du parvis permettrait un meilleur aspect qualitatif de la façade de la mairie.
3. L'accès à la médiathèque depuis la rue des Roches est également inaccessible aux PMR (1,60 m environ à monter depuis le niveau de la rue à l'entrée de la médiathèque).

Description :

Concernant la mairie, côté rue du Pillage, le projet prévoit un accès pour l'accueil du public. L'escalier, la rampe et le muret existant seront démolis. Un escalier et un monte personne pour les Personnes à Mobilité Réduite seront créés. Côté rue des Roches, le projet prévoit un accès pour le personnel. L'escalier existant et l'accès seront réaménagés. Le muret conservé sera adapté et nettoyé. Un aménagement paysager des abords de la mairie est également programmé.

Concernant la médiathèque, le projet prévoit le réaménagement paysager de l'accès à la médiathèque depuis la rue des Roches jusqu'à l'entrée de la médiathèque. Un escalier ainsi que des rampes accessibles PMR à 5% avec paliers intermédiaires seront créés. Les accès seront matérialisés par différents revêtements de sols.

Localisation géographique :

- BUTHIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	85 000,00	86,96%
HONORAIRES	12 750,00	13,04%
Total	97 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	43 987,50	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 EN COURS	34 212,50	35,00%
COMMUNE	19 550,00	20,00%
Total	97 750,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €
2017	20 000,00 €
2018	3 987,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15017885

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : CREATION D'UN PREAU - CELY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	76 473,71 €	45,00 %	34 413,17 €
Montant Total de la subvention			34 413,17 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CELY
 Adresse administrative : MAIRIE
 77930 CELY EN BIERE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Maryse GALMARD PETERS, Maire

N° SIRET : 21770065700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

La création d'un préau se fera en continuité de l'ancien, transformé en salle multi-activités.

Description :

Le préau créé sera réalisé en bois grâce à la mise en place de portiques en lamellé-collé. La couverture sera réalisée en bacs aciers style toiture zinc à joints debout. La sous-face sera traitée en lame de bois pouvant intégrer des luminaires.

Une partie de la couverture sera constituée de verrière de façon à permettre un éclairage naturel de la nouvelle salle d'activités, et la pente de la toiture sera orientée vers cette salle afin de permettre un meilleur ensoleillement.

La volumétrie du préau sera contemporaine avec une implantation s'ouvrant sur la cour, ce qui avec la

pende du toit, créera une volumétrie dynamique.

Un brise soleil sera également implanté afin de relier symboliquement le préau à l'accès de l'école. De plus, cet ouvrage permettra de minimiser les apports de soleil plein sud en été.

Localisation géographique :

- CELY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	69 522,00	90,91%
HONORAIRES	6 952,00	9,09%
Total	76 474,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	34 413,17	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 EN COURS	26 766,00	35,00%
COMMUNE	15 294,83	20,00%
Total	76 474,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €
2017	4 413,17 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002683

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ACCEUIL PERISCOLAIRE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45,00 %	81 000,00 €
Montant Total de la subvention			81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAMBRY
 Adresse administrative : MAIRIE
 77910 CHAMBRY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Dominique DELAHAYE, Maire

N° SIRET : 21770077200015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 8 avril 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juillet 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

Au regard de l'augmentation des effectifs scolaires, dont les enfants âgés entre 0 et 14 ans représentent plus de 20% de la population, et des nouveaux rythmes scolaires avec la mise en place des temps d'activité périscolaire, la commune envisage de bâtir une salle périscolaire sur le site actuel de l'école.

Description :

En effet, compte tenu de l'augmentation des effectifs, la commune prévoit la construction d'un nouveau bâtiment destiné à l'accueil matin et soir des temps d'activité périscolaire et en journée la salle sera utilisée pour les nouvelles activités périscolaires.

Le bâtiment sera conçu dans le respect des normes de confort et de réglementations thermiques et

d'accessibilité actuelles.

Les locaux, accolés à l'école, occuperont un espace de 93m² de surface utile, comprenant une salle de 80m², des sanitaires maternelles et un sanitaire aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, puis un local de rangement.

La salle sera équipée d'une grande façade vitrée qui s'ouvrira sur un espace engazonné. La toiture sera en tuiles plates à pente unique.

Localisation géographique :

- CHAMBRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	290 950,00	86,96%
Honoraires	43 642,50	13,04%
Total	334 592,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	81 000,00	24,21%
Conseil départemental 77 acquis	63 000,00	18,83%
Commune	190 592,50	56,96%
Total	334 592,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	81 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15014239

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : MISE EN ACCESSIBILITE DU REZ DE CHAUSSE DE LA MAIRIE - CHEVRU

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	132 305,00 €	45,00 %	59 537,25 €
Montant Total de la subvention			59 537,25 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHEVRU
 Adresse administrative : MAIRIE
 77320 CHEVRU
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jean-François MASSON, Maire

N° SIRET : 21770113500014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 27 mai 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

Dans le cadre de la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite, il convient de réaménager les locaux de la mairie avec notamment l'installation d'un monte-personne afin d'accéder au premier étage où se situe la salle dédiée à la célébration des mariages et à la tenue de réunions.

Description :

L'ensemble du bâtiment sera restructuré et l'accès à la mairie sera modifié par l'agrandissement de la porte d'entrée de la Mairie.

Ainsi, le rez-de-chaussée qui représentera une surface utile de 175m², comptera le bureau du maire après sa délocalisation du premier étage, deux bureaux dédiés au secrétariat dont un bureau-espace d'accueil

adapté aux personnes à mobilité réduite, et des sanitaires conformes aux normes d'accessibilité.
Le projet d'aménagement prévoit l'installation du monte-personne et des travaux de peinture, électricité, revêtement des sols, chauffage-ventilation, et de plomberie.

Localisation géographique :

- CHEVRU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux	171 420,00	86,96%	Région Ile de France	59 537,25	30,20%
Honoraires	25 713,00	13,04%	Conseil Départemental 77 acquis	46 306,75	23,49%
Total	197 133,00	100,00%	Commune	91 289,00	46,31%
			Total	197 133,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	19 537,25 €
2017	40 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	24 891,75 €
2015	Contrats ruraux	97 962,75 €
	Montant total	122 854,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13015134

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE - DARVAULT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	64 920,00 €	45,00 %	29 214,00 €
Montant Total de la subvention			29 214,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DARVAULT
 Adresse administrative : MAIRIE
 77140 DARVAULT
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Didier CHASSAIN, Maire

N° SIRET : 21770156400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est accordée sur le motif d'introduction, par le maître d'ouvrage, dans l'assiette subventionnable, des coûts relatifs au financement de l'ingénierie de l'ouvrage. Il s'agit des honoraires de concepteurs et des dépenses annexes (coordination de chantier, bureau de contrôle, géomètre, sondage, frais de dossier...) directement liés à l'opération subventionnée. Ces dépenses sont retenues dans la limite de 15 % du montant H.T. des travaux. La date de début du projet ci-dessus constitue le premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

La mise en accessibilité de la mairie portera sur la création d'un sanitaire accessible aux PMR et à l'accessibilité de la salle du Conseil directement depuis le parking et la place de la mairie.

Description :

La création d'un sanitaire accessible sera réalisée en déplaçant la cloison et en remplaçant la porte afin de libérer un espace de transfert. Les travaux de plomberie et et d'équipement nécessaires seront également réalisés.

La mise en accessibilité de la salle du Conseil sera l'occasion de créer un vaste perron pouvant accueillir

le public à la sortie de la salle ; celui-ci sera agrémenté de deux escaliers monumentaux. Ce perron redonnera de l'ampleur à la façade du bâtiment.

La déclivité du terrain sera utilisée pour permettre un accès de plain pied à ce perron, directement depuis la voie publique, en longeant le pignon est de la mairie, qui doit être remis en valeur en reprenant les enduits et en créant une modénature de façade permettant de mieux signaler la fonction du bâtiment.

Localisation géographique :

- DARVAULT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	66 000,00	90,26%	Région Ile de France	29 214,00	39,95%
HONORAIRES	7 124,00	9,74%	Conseil départemental 77 acquis	22 722,00	31,07%
Total	73 124,00	100,00%	Commune	21 188,00	28,98%
			Total	73 124,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €
2017	9 214,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	34 524,00 €
2015	Contrats ruraux	71 262,00 €
	Montant total	105 786,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11013624

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UNE SALLE MUNICIPALE - DOUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	68 268,32 €	45,00 %	30 720,74 €
Montant Total de la subvention			30 720,74 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DOUE
 Adresse administrative : 1 B RUE CHAMPENOIS
 77510 DOUE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jean-François DELESALLE, Maire

N° SIRET : 21770162200011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 avril 2011

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 avril 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est accordée sur le motif d'introduction par le maître d'ouvrage dans l'assiette subventionnable des coûts relatifs au financement de l'ingénierie de l'ouvrage. Il s'agit des honoraires de concepteurs et des dépenses annexes (coordination de chantier, bureau de contrôle, géomètre, sondage, frais de dossier...) directement liés à l'opération subventionnée. Ces dépenses sont retenues dans la limite de 15 % du montant H.T. des travaux. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

Le projet contigu à la salle multifonction comprend la création d'une salle municipale, en annexe à la mairie, dédiée aux réunions publiques ou de travail avec la municipalité.

Cette opération répond à une volonté de la municipalité d'améliorer l'accessibilité des services publics et donc de la qualité de l'accueil.

Description :

La réalisation de la salle municipale avec un espace dédié au rangement, d'une surface de 28 m², répond aux normes de sécurité et d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Les procédés de construction

et le choix des matériaux visent à maîtriser la consommation énergétique.

En effet, le bâtiment sera conçu en briques Monomur avec une isolation renforcée et couvert d'un toit plat végétalisé. L'utilisation de ces locaux n'étant pas permanente, l'ensemble sera régulé par zones avec une horloge de programmation adaptée aux heures d'ouvertures périodiques et avec une mise en température minimum pour les périodes d'inoccupation.

Localisation géographique :

- DOUE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux	81 406,53	86,96%	REGION	30 720,74	32,82%
Honoraires	12 210,98	13,04%	CD CG 77 - Acquis	23 893,91	25,52%
Total	93 617,51	100,00%	COMMUNE	39 002,85	41,66%
			Total	93 617,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	25 000,00 €
2017	5 720,74 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	99 900,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	106 552,66 €
	Montant total	206 452,66 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15001149

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : CREATION D'UNE AIRE DE JEUX -GERMIGNY SOUS COULOMBS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	103 155,00 €	45,00 %	46 419,75 €
Montant Total de la subvention			46 419,75 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GERMIGNY SOUS COULOMBS

Adresse administrative : MAIRIE
77840 GERMIGNY /S COULOMBS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Chantal ANTOINE, Maire

N° SIRET : 21770204200011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 18 octobre 2011

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage».

Objectifs :

La commune souhaite aménager, sur un terrain situé à la sortie Nord du bourg, un site pour les enfants du village et pour les activités en plein air de l'école qui est en regroupement pédagogique intercommunal.

Description :

Sur un terrain de 843m², le projet comprend la création d'un terrain multisports et d'une aire prévue pour accueillir ensuite une structure de jeux pour les 6-12ans, une table de ping-pong et des bancs de repos. Pour des raisons de sécurité, le site sera entièrement clos et l'entrée sera matérialisée par un portail.

L'accès et la surface de circulation seront parfaitement adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Localisation géographique :

- GERMIGNY-SOUS-COULOMBS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux	100 050,00	86,96%	Région Ile de France	46 419,75	40,34%
Honoraires	15 007,50	13,04%	Conseil Départemental 77	36 104,25	31,38%
Total	115 057,50	100,00%	Acquis		
			Commune	32 533,50	28,28%
			Total	115 057,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	40 000,00 €
2017	6 419,75 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique de l'eau-Investissement	4 198,00 €
2015	Contrats ruraux	72 605,25 €
	Montant total	76 803,25 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15001151

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT DE L'OFFICE DE LA SALLE DES FETES -GERMIGNY SOUS COULOMBS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	35 500,00 €	45,00 %	15 975,00 €
Montant Total de la subvention			15 975,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GERMIGNY SOUS COULOMBS

Adresse administrative : MAIRIE
77840 GERMIGNY /S COULOMBS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Chantal ANTOINE, Maire

N° SIRET : 21770204200011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 18 octobre 2011

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juillet 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage».

Objectifs :

La commune souhaite rénover l'office de la salle des fêtes afin de proposer une restauration en liaison froide pour les élèves de l'école de Germigny-Sous-Coulombs.

Description :

Le projet consiste à la restauration de l'office où quelques aménagements et une remise aux normes sont nécessaires.

Il est prévu d'une part de remplacer les sols et la faïence murale et de recouvrir les murs et plafonds d'une peinture écologique de gamme « alimentaire ». D'autre part il s'agit d'équiper l'office d'une hotte, d'un

évier professionnel et de plans de travail en inox.

Le vestiaire actuel sera récupéré afin d'y implanter le futur office de réchauffage.

Localisation géographique :

- GERMIGNY-SOUS-COULOMBS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	41 400,00	86,96%
Honoraires	6 210,00	13,04%
Total	47 610,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	15 975,00	33,55%
Conseil départemental 77	12 425,00	26,10%
Acquis		
Commune	19 210,00	40,35%
Total	47 610,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 975,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique de l'eau-Investissement	4 198,00 €
2015	Contrats ruraux	72 605,25 €
	Montant total	76 803,25 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15009984

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES DE LA SALLE DES FETES - LEHELLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	167 100,00 €	45,00 %	75 195,00 €
Montant Total de la subvention			75 195,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LEHELLE
 Adresse administrative : MAIRIE
 77171 LEHELLE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Guy PAGET, Maire

N° SIRET : 21770246300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 15 novembre 2012

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit des dépenses de bureau de contrôle, de bureau CSPS-Coordinateur Sécurité Protection Santé, et des autres dépenses liées aux honoraires de maître d'œuvre identifiée par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

Dans le cadre du projet de développement durable de la collectivité, la commune de caractère rural souhaite améliorer le cadre de vie de ses habitants et les services proposés à ces derniers.

La salle des fêtes est actuellement composée d'une salle principale, d'une cuisine équipée, d'un petit vestiaire et de WC mixtes et non accessibles aux PMR.

Description :

Le projet a pour but d'agrandir le vestiaire et de créer des sanitaires séparés et accessibles aux PMR.

Pour ce faire, une partie du bâtiment est démolie (les rangements extérieurs) et un nouveau bâtiment est construit à la même place pour réaliser des sanitaires hommes et femmes avec vestiaire.

La cuisine, par la suppression de l'ancien vestiaire, devient plus spacieuse et une pièce de rangement est créée.

La chaufferie est supprimée. Le chauffage est remplacé par une climatisation réversible pour la salle principale et des convecteurs pour les autres pièces. Le local chaufferie devient un local poubelles.

Des baies sont créées et les portes sont remplacées et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité.

Localisation géographique :

- LEHELLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	145 350,04	86,96%
HONORAIRES	21 802,51	13,04%
Total	167 152,55	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	75 195,00	44,99%
Conseil départemental 77	58 485,00	34,99%
Acquis		
Commune	33 472,55	20,03%
Total	167 152,55	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	60 156,00 €
2017	15 039,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	40 230,00 €
	Montant total	40 230,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14017078

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : ACCESSIBILITE PMR DE LA FUTURE MAIRIE - LIVRY-SUR-SEINE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	120 000,00 €	45,00 %	54 000,00 €
Montant Total de la subvention			54 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LIVRY SUR SEINE
 Adresse administrative : MAIRIE
 77000 LIVRY-SUR-SEINE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Michel LE MAOULT, Maire

N° SIRET : 21770255400015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est accordée sur le motif d'introduction par le maître d'ouvrage dans l'assiette subventionnable des coûts relatifs au financement de l'ingénierie de l'ouvrage. Il s'agit des honoraires de concepteurs et des dépenses annexes (honoraires architecte, BET, CSPS, sondage de sol, contrôleur technique ...) directement liés à l'opération subventionnée. Ces dépenses sont retenues dans la limite de 15 % du montant H.T. des travaux. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

La commune souhaite réhabiliter une demeure du XVIIIème siècle entourée d'un parc située au coeur du village pour en faire la future mairie.

Description :

Les travaux d'accessibilité à la future mairie nécessitent de créer un nouvel accès au bâtiment, car l'escalier situé devant la cour ne répond pas aux normes actuelles d'accessibilité.

Il est proposé de créer une nouvelle extension sur le côté de la bâtisse, où le terrain est en décaissé par rapport au niveau de la cour.

Un nouvel enmarchement végétalisé sera réalisé, à travers lequel vient courir une rampe pour les personnes à mobilité réduite. La réalisation est en béton : les nez de marche ainsi que les murets de soutènement sont réalisés en béton blanc, les rampes et les espaces minéraux sont réalisés en béton désactivé.

Depuis le parking, le cheminement s'effectue par deux rampes permettant l'accès aux nouvelles circulations verticales.

L'extension comprend un escalier et un élévateur pour les PMR. L'ensemble est accolé à la façade de la bâtisse. Un pli habillé de bardage métallique forme la couverture et permet de réaliser un appel visuel tout en matérialisant l'entrée principale du nouvel hôtel de ville.

L'escalier et le plancher sont revêtus d'un plancher antidérapant. L'ensemble de la structure en acier est habillé par des éléments en acier thermolaqué ou en bardage métallique. Les garde-corps sont réalisés en acier thermolaqué.

Localisation géographique :

- LIVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	16 621,00	9,05%
TRAVAUX	167 045,00	90,95%
Total	183 666,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CONSEIL REGIONAL ILE-DE-FRANCE	54 000,00	29,40%
CONSEIL GENERAL 77 (ACQUIS)	42 000,00	22,87%
COMMUNE	87 666,00	47,73%
Total	183 666,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €
2017	4 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14000957

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT DES ABORDS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE - COMMUNE DE MAUREGARD

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	43 642,50 €	45,00 %	19 639,12 €
Montant Total de la subvention			19 639,12 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAUREGARD
 Adresse administrative : MAIRIE
 77990 MAUREGARD
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Marion BLANCARD, Maire

N° SIRET : 21770282800013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'aménagement des abords du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire permettra aux enfants d'évoluer dans un secteur calme.

Description :

Le projet est attenant à la garderie.
 Sur le terrain existe déjà l'ancienne salle des fêtes transformée en restaurant scolaire.
 Le jardin se développera sous forme de lanières alternant sol végétal et sol minéral. L'accès se fait depuis la garderie et présente plusieurs zones : aire de jeux, préau, espace vert.
 Les matériaux utilisés :
 - sols minéraux en enrobé bi-couche de teinte sable,
 - sols végétaux,
 - clôture en bois d'essence similaire avec le bardage de la garderie afin de créer une unité,
 - clôture métallique sur les trois côtés, doublée d'une haie épaisse.

Localisation géographique :

- MAUREGARD

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	37 950,00	86,96%
HONORAIRES	5 692,50	13,04%
Total	43 642,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	19 639,12	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL acquis	15 274,88	35,00%
COMMUNE	8 728,50	20,00%
Total	43 642,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	9 819,00 €
2017	8 820,00 €
2018	1 000,12 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	115 360,88 €
	Montant total	115 360,88 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003868

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE MAIRIE ET SA MISE EN ACCESSIBILITE- MISY SUR YONNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45,00 %	81 000,00 €
Montant Total de la subvention			81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MISY SUR YONNE
 Adresse administrative : MAIRIE
 77130 MISY S/YONNE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Monique JACQUIER, Maire

N° SIRET : 21770293500016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 22 septembre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, etc...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage

Objectifs :

La transformation de l'ancienne maison de retraite en nouvelle mairie vise à améliorer les conditions de travail des agents de la commune tout en offrant un accueil de meilleure qualité aux administrés et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduite, qu'il s'agisse de personnes handicapées, de personnes âgées ou de parents avec enfants en bas âge.

Description :

Il s'agit d'aménager ces locaux de façon fonctionnelle et surtout en prenant en compte l'accessibilité PMR dès la conception en déplaçant un ascenseur existant, en agrandissant les escaliers et en aménageant

une évacuation de secours extérieure. Il s'agira également de créer un bureau et une salle d'archives au rez-de-jardin, un bureau de poste et des bureaux (secrétariat, élus,...) au rez-de-chaussée, créer le bureau du Maire, le bureau du secrétaire de mairie, la salle du conseil municipal au premier étage et enfin une salle d'activités manuelles et d'autres bureaux dans les combles.

Localisation géographique :

- MISY-SUR-YONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	442 155,75	93,18%	REGION	81 000,00	17,07%
HONORAIRES	32 380,25	6,82%	CD 77 - Acquis	63 000,00	13,28%
Total	474 536,00	100,00%	COMMUNE	330 536,00	69,65%
			Total	474 536,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	72 000,00 €
2017	72 000,00 €
2018	36 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003780

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : CREATION EN EXTENSION D'UNE SALLE DE MOTRICITE - MOUSSY-LE-VIEUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	222 000,00 €	45,00 %	99 900,00 €
Montant Total de la subvention			99 900,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MOUSSY LE VIEUX
 Adresse administrative : PL MARCEL HATTIER
 77230 MOUSSY LE VIEUX
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire

N° SIRET : 21770323000011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'école élémentaire communale comprend cinq classes primaires, deux classes maternelles avec salle de motricité faisant également office de salle de repos, un restaurant scolaire avec un coin office pour réchauffer les plats pour l'ensemble de l'école. L'école est implantée sur un terrain à forte pente, les classes primaires sont localisées sur la partie supérieure du terrain. Les classes maternelles et le restaurant scolaire sont localisés sur la partie inférieure du terrain et accessibles par l'intermédiaire de grands emmarchements extérieurs. Dans la configuration actuelle des locaux, aucune circulation de personnes à mobilité réduite ne peut être envisagée entre le niveau haut et le niveau bas de l'école élémentaire.

Description :

L'actuelle salle de motricité a été transformée en dortoir pour permettre d'accueillir trente enfants pour la sieste des enfants de la petite section (recommandation de l'inspection académique).
 Il a donc été envisagé la création d'une nouvelle salle de motricité pour les maternelles (94 m² de superficie), dans le prolongement des classes maternelles existantes.

Afin de permettre la liaison avec le reste de l'établissement, les sanitaires existants sont réhabilités d'une part en local de rangement pour la salle et d'autre part en dégagement dans la continuité de celui existant, permettant l'accès à la nouvelle salle. La nouvelle salle sera plus grande permettant une organisation plus fonctionnelle des activités avec des espaces prévus pour le rangement.

La salle de motricité existante sera destinée uniquement au repos des maternelles.

La salle de motricité, bâtiment à simple rez-de-chaussée, s'ouvre largement à l'ouest sur un préau de 40 m² environ, permettant les jeux à l'abri pour les maternelles.

Les façades de la salle de motricité seront en maçonnerie enduite pour partie, le reste étant réalisé en bardage bois. La couverture en bac acier étanché sera dissimulée derrière des acrotères. Le préau sera couvert en zinc sur une charpente métallique rayonnante au droit de la façade cintrée de la salle de motricité. Les ouvertures seront ponctuelles sous forme de grands hublots ludiques de différents diamètres et situés à différentes hauteurs. Ils seront intégrés dans le dessin ondulant du bardage bois. Le garde-corps façon bastingage nécessaire à la terrasse viendra compléter l'esprit nautique de cette extension. Le projet comprend aussi la réfection de la cour et des espaces verts au droit de l'extension.

Localisation géographique :

- MOUSSY-LE-VIEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COÛT DES TRAVAUX	225 000,00	100,00%	REGION ILE-DE-FRANCE	99 900,00	44,40%
Total	225 000,00	100,00%	CONSEIL DEPARTEMENTAL 77	77 700,00	34,53%
			COMMUNE	47 400,00	21,07%
			Total	225 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	49 950,00 €
2017	40 000,00 €
2018	9 950,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide à la restauration du patrimoine protégé	102 465,00 €
	Montant total	102 465,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003781

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE - MOUSSY-LE-VIEUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	85 000,00 €	45,00 %	38 250,00 €
Montant Total de la subvention			38 250,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MOUSSY LE VIEUX
 Adresse administrative : PL MARCEL HATTIER
 77230 MOUSSY LE VIEUX
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire

N° SIRET : 21770323000011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'école située rue Jean Moulin a été construite au début des années 80 et agrandie les années 90. L'école communale n'est pas conforme aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. L'école est implantée sur un terrain à forte pente. Les classes primaires sont localisées sur la partie supérieure du terrain et accessibles depuis la rue Jean Moulin. Dans la configuration actuelle des locaux, aucune circulation de personnes à mobilité réduite ne peut être envisagée entre le niveau haut et le niveau bas de l'école élémentaire.

Description :

Plusieurs interventions constituent cette deuxième opération :

- création d'une salle de propreté et d'un sanitaire PMR (actuellement inexistant au niveau bas). Ils seront construits en extension dans le prolongement de la salle de repos. Cette extension viendra s'inscrire dans la continuité de la nouvelle salle de motricité (opération n°1). Le projet reprendra les éléments suivants : bardage bois ondulant, hublot, couverture bac acier étanché dissimulée derrière les acrotères surmontés de garde-corps métallique.
- mise en conformité des sanitaires existants de l'école primaire,

- intervention sur le hall en conformité avec les normes PMR
- création d'une place de stationnement PMR proche de l'accès de l'école.

Localisation géographique :

- MOUSSY-LE-VIEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COÛT DES TRAVAUX	85 000,00	100,00%
Total	85 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	38 250,00	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 77	29 750,00	35,00%
COMMUNE	17 000,00	20,00%
Total	85 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	18 450,00 €
2017	10 000,00 €
2018	9 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Aide à la restauration du patrimoine protégé	102 465,00 €
	Montant total	102 465,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000440

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : RESTAURATION DE L'EGLISE-SAINT FIACRE 77

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	120 000,00 €	45,00 %	54 000,00 €
Montant Total de la subvention			54 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT FIACRE
 Adresse administrative : MAIRIE
 77470 ST FIACRE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Christian VAVON, Maire

N° SIRET : 21770408900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 22 avril 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 mai 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPA -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

L'église Saint-Fiacre érigée au XVIIe siècle, agrandie au XIXe siècle, contient plusieurs éléments classés à l'inventaire des Monuments Historiques au titre d'objet.

L'édifice tend à être réhabilité en raison de quelques désordres sanitaires et signes de vétusté.

Description :

Le projet prévoit une intervention au niveau des maçonneries extérieures de la façade Ouest et l'ensemble des façades du clocher. Les travaux porteront principalement sur la reprise des enduits de parements extérieurs et des contreforts.

Concernant les maçonneries intérieures, les travaux cibleront l'ensemble des sols avec notamment la réfection des dallages en tomettes et la reprise des marches en pierre.

De plus, le projet inclut la réfection des abats-sons, des protections grillagées, et des portes d'accès.

Localisation géographique :

- SAINT-FIACRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	155 250,00	86,96%
Honoraires	23 287,50	13,04%
Total	178 537,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	54 000,00	30,25%
Conseil Départemental 77	42 000,00	23,52%
Acquis		
DETR acquis	46 830,00	26,23%
Commune	35 707,50	20,00%
Total	178 537,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €
2017	34 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15014940

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : MISE EN ACCESSIBILITE ABORDS DE LA MAIRIE - SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	49 110,25 €	45,00 %	22 099,61 €
Montant Total de la subvention			22 099,61 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT MARS VIEUX
MAISONS

Adresse administrative : MAIRIE
77320 ST MARS VIEUX MAISONS

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Patrick PETTINGER, Maire

N° SIRET : 21770421200018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 septembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage».

Objectifs :

L'aménagement extérieur des abords de la mairie permet de compléter la mise en accessibilité du bâtiment mairie et de la salle polyvalente. En effet, compte tenu de la nouvelle entrée du bâtiment mairie, il est nécessaire de réaliser un accès conforme et praticable aux personnes à mobilité réduite depuis l'espace d'accueil public.

Description :

Le projet comprendra la création de circulations réglementaires permettant de sécuriser et de faciliter l'accès à la Mairie.

Notamment, le nouvel espace de la mairie à proximité de la salle polyvalente donnant sur une cour gravillonnée laissera place à un parvis en béton désactivé. L'entrée d'accès à la mairie sera équipée de mains courantes latérales et revêtue de bandes podotactiles.

Enfin, le projet prévoit la création d'une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite.

Localisation géographique :

- SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	71 650,00	86,96%
Honoraires	10 747,50	13,04%
Total	82 397,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	22 099,61	26,82%
Conseil départemental 77 acquis	17 188,59	20,86%
Commune	43 109,30	52,32%
Total	82 397,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	22 099,61 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	31 900,39 €
	Montant total	31 900,39 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15003888

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : MISE EN ACCESSIBILITE ABORDS MAIRIE - SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	120 841,50 €	45,00 %	54 378,67 €
Montant Total de la subvention			52 893,68 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT MARTIN DU BOSCHET

Adresse administrative : MAIRIE
77320 ST MARTIN DU BOSCHET

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Christophe LEFEVRE, Maire

N° SIRET : 21770424600016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 29 avril 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage».

Objectifs :

L'aménagement extérieur des abords de la mairie permet de compléter la mise en accessibilité du bâtiment mairie. En effet, compte tenu de la configuration topographique du bâtiment mairie, il est nécessaire de réaliser un accès conforme et praticable aux personnes à mobilité réduite.

Description :

Le projet comprendra la création de circulations réglementaires permettant de sécuriser et de faciliter

l'accès à la Mairie.

Notamment, l'espace arrière de la mairie donnant sur une cour goudronnée laissera place à un parvis qui sera revêtu de pavés plats, éclairé par des bornes lumineuses et agrémenté par des espaces végétalisés. Les emmarchements des entrées d'accès à la mairie seront équipés de mains courantes latérales et revêtus de bandes podotactiles.

Enfin, le projet prévoit 2 aires de stationnement avec la création de 5 places en accès direct au parvis de la mairie, dont 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite, puis 6 places supplémentaires au Nord de la mairie. L'aménagement représentera une surface de 489m² dont 72m² dédiés au stationnement et 260 m² d'espaces verts entourant le parvis de 90m².

Localisation géographique :

- SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	105 079,56	86,96%
Honoraires	15 761,94	13,04%
Total	120 841,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	54 378,67	45,00%
Conseil départemental 77 - Acquis	42 294,53	35,00%
Commune	24 168,29	20,00%
Total	120 841,49	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €
2017	4 378,68 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	63 585,23 €
	Montant total	63 585,23 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15010049

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : ASSAINISSEMENT NEF-CHOEUR ET MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE EGLISE - SANCY-LES-PROVINS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	86 650,00 €	45,00 %	38 992,50 €
Montant Total de la subvention			38 992,50 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SANCY LES PROVINS
 Adresse administrative : MAIRIE
 77320 SANCY LES PROVINS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Yvette GALAND, Maire

N° SIRET : 21770444400017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 28 janvier 2010

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage».

Objectifs :

Parmi les désordres constatés : l'installation électrique défectueuse de l'église ; l'eau de pluie provenant des toitures s'écoule librement au pied des façades et présente d'importantes dégradations des soubassements, des maçonneries et des parements nécessitant de lourdes restaurations.

Description :

La présente opération prévoit la mise en place de raccordement des descentes des eaux pluviales et l'évacuation des eaux à l'écart de l'église dans des puits perdus afin de préserver les maçonneries des effets néfastes des remontées capillaires. Pour drainer les eaux souterraines et assainir les terres aux

abords de l'église, un réseau d'eau enterré sera installé tout autour de l'église. Ensuite, il conviendra de piocher les soubassements intérieurs dégradés et de reprendre les maçonneries.

Compte tenu de la dangerosité de l'installation électrique, l'autre volet porte sur la mise en conformité des installations électriques afin de mettre en sécurité les personnes et les biens. Dans un premier temps il est prévu des travaux à minima dont la mise en place d'un tableau électrique dans la sacristie Sud et l'installation de deux éclairages et prise de courant dans le chœur de l'église.

Localisation géographique :

- SANCY-LES-PROVINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	75 347,83	86,96%
Honoraires	11 302,17	13,04%
Total	86 650,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	38 992,50	45,00%
Conseil Départemental 77	30 327,50	35,00%
Acquis		
Commune	17 330,00	20,00%
Total	86 650,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	38 992,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	81 000,00 €
	Montant total	81 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005081

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : RESTAURATION TOITURES DU CHOEUR ET DE LA SACRISTIE - SOGNOLLES EN MONTOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45,00 %	81 000,00 €
Montant Total de la subvention			81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOGNOLLES EN MONTOIS
 Adresse administrative : 2 RUE DE CESSOY
 77520 SOGNOLLES EN MONTOIS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Gisèle RICHARD, Maire

N° SIRET : 21770454300016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 2 avril 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, etc...), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage

Objectifs :

La commune souhaite poursuivre la restauration de l'église Saint Michel afin de remédier aux graves désordres qui l'affectent, et ainsi assurer sa pérennité et sa sécurité.

Description :

Afin de remédier à ces désordres généralisés, il est nécessaire de prévoir :

- le remplacement des pièces de bois endommagées, manquantes ou irrécupérables,
- la révision complète des assemblages,
- le renforcement du contreventement longitudinal par la pose de fers plats fixés sur les chevrons,

- le renforcement des assemblages défectueux par boulonnage,
- la consolidation à la résine de l'entrait du pignon ouest, endommagé par les infiltrations,
- le remplacement de l'entrée est du choeur,
- le remplacement des chevilles manquantes,
- la pose d'un chemin de visite avec garde-corps afin de faciliter l'entretien des combles de l'église.

Localisation géographique :

- SOGNOLLES-EN-MONTOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	156 521,74	86,96%	REGION	81 000,00	45,00%
HONORAIRES	23 478,26	13,04%	CD 77 -Acquis	63 000,00	35,00%
Total	180 000,00	100,00%	COMMUNE	36 000,00	20,00%
			Total	180 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	65 000,00 €
2017	16 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16005172

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : EXTENSION DE LA SALLE CULTURELLE - SOISY-BOUY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45,00 %	81 000,00 €
Montant Total de la subvention			81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOISY BOUY
 Adresse administrative : MAIRIE
 77650 SOISY BOUY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jean-Patrick SOTTIEZ, Maire

N° SIRET : 21770456800013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 18 mai 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le projet a pour objet la réalisation de sanitaires et d'une cuisine conformes aux normes en vigueur notamment l'accessibilité et la sécurité incendie pour l'unique salle culturelle existante sur la commune

Description :

Le projet comprend une extension de bâtiment comprenant :

- des sanitaires femmes (11,21 m²) avec 2 cuvettes, 1 douche et 3 vasques,
- des sanitaires hommes (7,88 m²) avec 1 cuvette, 2 urinoirs et 2 vasques
- un sanitaire "handicapés" (surface 3,66 m²) avec une cuvette surélevée et un lavabo
- une cuisine de 19,34 m² avec une réserve de 7,48 m²
- un vestiaire de 5, 82 m²
- un rangement de 9,89 m²
- un hall de 50,82 m².

Les murs seront réalisés en maçonnerie de parpaings ou de briques creuses doublés d'un isolant thermique intérieur et ravalement extérieur.

La toiture sera de type toiture terrasse technique avec plancher en dalle pleine, avec isolation thermique

et complexe d'étanchéité auto-protégée avec acrotères d'1m de hauteur formant un couronnement. Selon étude de sol, le dallage en béton armé sera flottant ou porté sur isolant et forme. Il recevra un revêtement carrelage.

Les menuiseries extérieures seront avec profilés en aluminium laqué à coupure thermique double vitrage isolant feuillé 2 faces. les portes de sorties de secours comporteront des barres anti-paniques et auront un passage libre minimum de 90 cm pour l'ouvrant principal. Installation d'une VMC, d'une pompe à chaleur air/air et de luminaires. L'eau chaude sanitaire sera produite par un ballon thermodynamique. Le tableau électrique sera créé dans une armoire fermant à clé avec bouton d'arrêt d'urgence. Le réseau de distribution sera quant à lui encastré et en plénum, et les appareillages seront de type anti-vandales.

Localisation géographique :

- SOISY-BOUY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	212 580,00	100,00%
Total	212 580,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	81 000,00	38,10%
Département 77 - acquis	63 000,00	29,64%
Commune	68 580,00	32,26%
Total	212 580,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	40 500,00 €
2017	30 000,00 €
2018	10 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11000154

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE ET DE L'ATELIER-GARAGE - ESMANS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	30 000,00 €	45,00 %	13 500,00 €
Montant Total de la subvention			13 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ESMANS
 Adresse administrative : GRANDE RUE
 77940 ESMANS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Maire

N° SIRET : 21770172100011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 28 décembre 2009

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de lancer un seul marché pour les trois opérations du contrat.

Objectifs :

Dans le cadre du développement et de la mise aux normes des bâtiments abritant les services administratifs et techniques communaux, la commune projette d'entreprendre plusieurs opérations de réhabilitation ou de constructions qui permettront de maintenir en activité et dans de meilleures conditions l'ensemble des services municipaux proposés aux habitants de la commune.

Description :

L'ensemble des travaux engagés dans les tranches antérieures conduiront à réaménager les abords de la mairie et des locaux des services techniques. Cet aménagement aura pour objectif de renforcer la perception de l'accès futur de la mairie reporté à l'arrière du bâtiment et de réorganiser les aménagements extérieurs de manière à différencier et protéger les accès à la mairie d'une part, aux services techniques d'autre part. Ces aménagements permettront également d'offrir au public un jardin d'agrément faisant la liaison entre l'ensemble des bâtiments de la parcelle.

Localisation géographique :

- ESMANS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	84 930,00	86,96%	Région Ile de France	13 500,00	13,82%
HONORAIRES	12 740,00	13,04%	Conseil départemental	10 500,00	10,75%
Total	97 670,00	100,00%	Commune	73 670,00	75,43%
			Total	97 670,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 800,00 €
2017	2 700,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	91 500,00 €
2015	Contrats ruraux	121 500,00 €
	Montant total	213 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15008129

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT DE L'ESPACE DU MIROIR - EVERLY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	172 738,44 €	45,00 %	77 732,30 €
Montant Total de la subvention			77 732,30 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'EVERLY
 Adresse administrative : 16 RUE DE LA MAIRIE
 77157 EVERLY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Laurence GUERINOT, Maire

N° SIRET : 21770174700016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 13 juin 2012

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit des dépenses de bureau de contrôle, de bureau CSPS-Coordinateur Sécurité Protection Santé, et des autres dépenses liées aux honoraires de maître d'œuvre identifiée par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

La commune d'Everly a engagé depuis une quinzaine d'années la mise en valeur de son patrimoine historique, et notamment de l'espace du Miroir qui constitue le cœur du village, haut lieu chargé d'histoire puisqu'il s'agit d'une partie du domaine de l'ancien château d'Everly vendu à la Révolution et détruit peu de temps après.

Au fil du temps, la commune a rénové les murs et ouvrages maçonnés qui sont les traces du statut passé du site. La création du chemin de fer a également transformé ce site, coupé par la voie ferrée Flamboin - Montereau et séparé par la RD1 de son ancien verger au nord où un lotissement s'est implanté.

La commune souhaite aménager ce lieu afin de créer un théâtre de verdure au cœur du village susceptible d'accueillir les manifestations festives telles que la brocante/vide-grenier, les feux de la Saint-Jean, le feu d'artifice du 14 juillet et de qualifier au quotidien ce patrimoine paysager.

Il s'agit aussi de rendre l'espace praticable par les piétons et les PMR et d'offrir une aire de jeux pour les enfants.

Description :

Le parti d'aménagement consiste à requalifier le site, dans le respect de son passé et des caractéristiques observables sur les documents disponibles aux archives départementales.

S'inspirant de la trame historique du parc du château, l'espace du miroir sera structuré par deux bosquets, qui délimiteront une plaine centrale semée en gazon (le reste de l'espace sera semée en prairie), et par des allées en stabilisé. Une symétrie globale sera observée selon un axe sud-ouest – nord-est.

Les bosquets permettront d'accentuer et d'encadrer la perspective centrale. Les arbres existants dans le périmètre des bosquets à constituer seront conservés (excepté les arbres malades) tandis que les arbres existants situés à l'emplacement des allées futures et de la plaine centrale seront abattus. Pour densifier les bosquets, des essences locales seront plantées.

Des cheminements enherbés en mélange terre-pierre compléteront le parcours et permettront de rejoindre depuis l'entrée nord-ouest et l'entrée nord-est la plateforme haute de l'espace du Miroir.

Une aire de jeux sera aménagée au cœur du bosquet Est avec des jeux en bois destinés aux enfants de 1 à 12 ans. Le revêtement de réception sera constitué d'écorces de bois.

Depuis l'aire de jeux, il sera possible de rejoindre la plaine centrale par un escalier en rondin de bois.

Le cheminement PMR permettra, par l'entrée nord-est du parc d'accéder à l'aire de jeux et par l'entrée sud-est (par le chemin du Miroir) d'accéder à la plaine centrale et au bassin sud.

L'installation d'un coffret forain permettra la tenue de brocante ou l'accueil de fêtes foraines.

Localisation géographique :

- EVERLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	159 943,00	92,59%
Honoraires	12 795,44	7,41%
Total	172 738,44	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	77 732,30	45,00%
Conseil départemental 77	60 458,45	35,00%
Acquis		
Commune	34 547,69	20,00%
Total	172 738,44	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	62 185,84 €
2017	15 546,46 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	31 065,12 €
	Montant total	31 065,12 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15008159

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : REQUALIFICATION DU BASSIN - EVERLY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	58 212,00 €	45,00 %	26 195,40 €
Montant Total de la subvention			26 195,40 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'EVERLY
 Adresse administrative : 16 RUE DE LA MAIRIE
 77157 EVERLY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Laurence GUERINOT, Maire

N° SIRET : 21770174700016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 13 juin 2012

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit des dépenses de bureau de contrôle, de bureau CSPS-Coordinateur Sécurité Protection Santé, et des autres dépenses liées aux honoraires de maître d'œuvre identifiée par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

La commune d'Everly a engagé depuis une quinzaine d'années la mise en valeur de son patrimoine historique, et notamment de l'espace du Miroir qui constitue le cœur du village, haut lieu chargé d'histoire puisqu'il s'agit d'une partie du domaine de l'ancien château d'Everly vendu à la Révolution et détruit peu de temps après.

Au fil du temps, la commune a rénové les murs et ouvrages maçonnés qui sont les traces du statut passé du site. La création du chemin de fer a également transformé ce site, coupé par la voie ferrée Flamboin - Montereau et séparé par la RD1 de son ancien verger au nord où un lotissement s'est implanté.

La commune souhaite aménager ce lieu afin de créer un théâtre de verdure au cœur du village susceptible d'accueillir les manifestations festives telles que la brocante/vidé-grenier, les feux de la Saint-Jean, le feu d'artifice du 14 juillet et de qualifier au quotidien ce patrimoine paysager.

Au sud de cet espace se trouve l'ancien miroir, bassin dans lequel se reflétait jadis le château. Dans un souci de cohérence avec l'espace du Miroir, de qualité paysagère et de respect de l'histoire du lieu, la requalification du bassin est souhaitée par la commune. Il s'agit également d'éviter la détérioration de l'écosystème qu'il représente.

Le bassin présente des berges irrégulières et peu stables, et un contour dont le tracé a évolué par rapport au tracé connu à l'époque du château. L'objectif du réaménagement des abords de ce bassin est de sécuriser les parcours à proximité et de restaurer la biodiversité.

Description :

Etant donné l'état actuel du bassin, un curage du fond du bassin est nécessaire. Cette action sera suivie par la plantation de plantes immergées et émergées et d'une prairie de type humide sur les berges. Ces plantations contribueront à une gestion durable du bassin en oxygénant le milieu.

De plus, le curage du bassin permettra un meilleur écoulement des eaux depuis le ru des Méances à l'ouest à la grande noue d'Hermé au sud-est.

La berge en pierre existante en limite nord du bassin ne sera pas modifiée.

Localisation géographique :

- EVERLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	53 900,00	92,59%	REGION	26 195,40	45,00%
HONORAIRES	4 312,00	7,41%	CD 77 - Acquis	20 374,20	35,00%
Total	58 212,00	100,00%	COMMUNE	11 642,40	20,00%
			Total	58 212,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	20 000,00 €
2017	6 195,40 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	31 065,12 €
	Montant total	31 065,12 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14018371

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : MISE EN VALEUR : ELECTRICITE ET CHAUFFAGE - IVERNY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	60 000,00 €	45,00 %	27 000,00 €
Montant Total de la subvention			27 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'IVERNY
 Adresse administrative : MAIRIE
 77165 IVERNY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Martine FLORENÇON, Maire

N° SIRET : 21770233100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Objet du projet : Mise en valeur : électricité et chauffage

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 février 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : « Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (à adapter selon les cas : honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage ».

Objectifs :

Le projet concerne la réfection complète des installations électriques de l'église de la commune et du système de chauffage.

Le précédent réseau électrique a été entièrement déposé en raison de son absence totale de conformité aux normes. L'ancien système de chauffage est également à remplacer dans son intégralité.

Description :

Il est donc prévu une nouvelle distribution permettant d'alimenter un ensemble d'appareils d'éclairage et de prises de courant conformément à la norme C15-100. De nouvelles prises électriques en nombre suffisant permettront le branchement de divers appareils.

Le chauffage sera assuré par des lustres intégrant des cassettes radiantes, choisies en raison de la courte durée de l'utilisation de l'église (une heure au plus lors des offices), et de leur nombre assez faible dans l'année.

Seront prévus :

- des équipements de protections Tableau Général Basse Tension (TGBT) dans la salle du clocher, avec disjoncteurs différentiels,
- des interrupteurs pour l'ensemble de l'église, avec une séparation de trois zones au minimum. Un circuit d'éclairage d'orientation, avec interrupteur situé près de la porte de l'église, permettra d'accéder au local du TGBT sans difficulté.
- spots au droit des abaque de chaque pilier pour éclairage des collatéraux.
- fourniture et la pose de lustre intégrant des cassettes de chauffage radiant de type "infra-rouge court" dans trois travées de la nef.
- restauration et la réalimentation de trois lustres anciens conservés dans l'église.
- fourniture et l'alimentation de prises 16A + T, dont 4 intégrées dans une boîte de sol au droit de l'autel (emplacement exact à définir avec l'affectataire).
- mise en place d'un éclairage de sécurité (BAES au droit de la porte de l'église).

Proposition de lustres radiants : Ce système de chauffage est adapté aux grands volumes dont l'utilisation est intermittente. L'énergie disponible est diffusée dès l'allumage, et procure une sensation de chaleur proche du rayonnement solaire, en ne chauffant que les corps et non l'air ambiant.

Un allumage différencié de chacun des lustres permet également de réduire encore les consommations en l'adaptant au nombre de personnes présentes.

Localisation géographique :

- IVERNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	57 100,00	87,85%
HONORAIRES	7 900,00	12,15%
Total	65 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	27 000,00	41,54%
CONSEIL DEPARTEMENTAL en cours	21 000,00	32,31%
COMMUNE	17 000,00	26,15%
Total	65 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant

2016	21 600,00 €
2017	5 400,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	72 000,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	232,00 €
	Montant total	72 232,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16002925

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : EXTENSION ET REHABILITATION DE LA MAIRIE-ECOLE ET DE SES ABORDS - LE PLESSIS-AUX-BOIS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	100 000,00 €	45,00 %	45 000,00 €
Montant Total de la subvention			45 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU PLESSIS AUX BOIS
 Adresse administrative : MAIRIE
 77165 LE PLESSIS AUX BOIS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Cyril PROFFIT, Maire

N° SIRET : 21770364400013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le projet concerne les bâtiments communaux regroupés. Ces bâtiments comportent une construction à usage de mairie-école, objet de la présente action.

L'objectif principal de cette action est de séparer la Mairie de l'école, répondant ainsi à la réglementation en matière de sécurité et d'accessibilité.

Le projet consiste en la réalisation de deux extensions :

- extension de la mairie pour la création d'un accueil du public, d'un secrétariat, d'un bureau du Maire, d'une tisanerie, d'un sanitaire mixte et d'un local technique
- extension entre l'école et la salle des fêtes (action n°3) par la création de sanitaires mutuels aux deux équipements et la construction d'un nouveau oréau pour l'école (action n°2).

Le projet architectural correspond à une double volonté d'organisation. Tout d'abord une volonté de réduire les volumes créés, de manière à conserver la prestance du bâtiment existant en proposant des

couvertures de type "toiture terrasse". L'autre volonté de composition concerne plus particulièrement les implantations des extensions côté rue. Elles s'inscrivent en saillie par rapport au front bâti existant ce qui a pour effet d'accentuer la séparation voulue entre les différents équipements.

Description :

Etat des lieux

Le bâtiment, objet de cette première action, abrite les locaux communaux de la Mairie et de l'école, nuisant ainsi aux mesures à respecter pour la sécurité des usagers, et notamment des enfants de l'école. L'aménagement des espaces est réparti de manière disproportionnée entre les deux fonctions. De plus des locaux tels que le hall d'entrée et les sanitaires sont mutualisés.

Depuis le hall d'accueil de l'école et de la Mairie, situé au centre du bâtiment, on accède :

- à droite, à l'unique salle de Mairie, servant à la fois de salle pour les Conseils municipaux et réunions diverses, d'accueil, de bureaux pour le Maire et pour le secrétariat, ainsi que de salle pour les archives.
- à gauche, l'accès à une salle de classe de l'école, la seconde se situant dans la construction préfabriquée à l'extérieur.
- en face, un accès à l'arrière classe et un accès à l'escalier menant aux niveaux supérieurs et à un local utilisé comme tisanerie et local entretien pour le personnel de l'école et de la Mairie. Les locaux de l'étage ne sont pas affectés.
- les sanitaires sont contigus à la salle de la Mairie mais accessibles depuis l'extérieur, par la cour de l'école.
- un local dénommé « atelier » est contigu à la salle de classe, également accessible depuis la cour de l'école mais aussi par l'arrière de la propriété, par un passage plutôt accidentogène.

La couverture du bâtiment nécessite une réfection : infiltration des eaux de pluie, bois de charpente dégradé...

Le bâtiment prétend aussi à des travaux de réfection en électricité, par la mise aux normes des tableaux électriques et des divers branchements et raccordements.

Le projet

Une nouvelle entrée pour la Mairie sera créée depuis la rue. Un portail d'accès permettra au personnel de contrôler les visites. L'extension de la Mairie répondra aux besoins actuels par la réalisation ds éléments suivants :

- espace d'accueil
- bureau pour le secrétariat
- bureau pour le Maire
- rangement pour les archives respectant la réglementation sécurité incendie
- tisanerie
- WC mixte accessible PMR
- local technique

La salle actuelle, remarquable d'un point de vue patrimonial, sera restaurée et aura pour fonction de recevoir les administrés pour les Conseils Municipaux et autres réunions ainsi que de salle pour les mariages. La porte communiquant avec l'école sera conservée pour le personnel uniquement.

Un balcon sera créé à l'arrière du bâtiment. Il permettra l'accès direct vers le jardin

Du côté de l'école, l'accès sera inchangé. La cour sera raccourcie mais respectera les critères énoncés dans la réglementation et la conception des bâtiments scolaires :

- Les deux salles de classes seront conservées
- Le local « atelier » sera remplacé et agrandi pour l'aménagement des sanitaires à la fois de l'école et de la salle des fêtes, objet de l'action n°3 et active en dehors des horaires scolaires. Un petit rangement sera également créé pour cette salle.

Localisation géographique :

- LE PLESSIS-AUX-BOIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	245 000,00	86,88%	REGION IDF	45 000,00	15,96%
HONORAIRES	37 000,00	13,12%	DEPARTEMENT 77 (en cours)	35 000,00	12,41%
Total	282 000,00	100,00%	COMMUNE	202 000,00	71,63%
			Total	282 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	22 500,00 €
2017	20 000,00 €
2018	2 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003961

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE - LE PLESSIS FEU AUSSOUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	70 644,50 €	45,00 %	31 790,03 €
Montant Total de la subvention			31 790,03 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU PLESSIS FEU AUSSOUX
 Adresse administrative : RUE DE L'EGLISE
 77540 LE PLESSIS FEU AUSSOUX
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Isabelle PERIGAULT, Maire

N° SIRET : 21770365100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, sondage), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

Les locaux de la Mairie et du bureau d'accueil se situent à l'étage du bâtiment. De ce fait, les personnes à mobilité réduite ne peuvent y accéder. En cas de nécessité la secrétaire se déplace chez l'habitant. Afin de répondre aux obligations de la loi, la commune doit rendre le bâtiment accessible.

Description :

La commune est actuellement dotée d'une Mairie rurale satisfaisant pleinement les besoins des élus et administrés, mais n'offre pas d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le rez-de-chaussée est constitué de la salle communale (et de ses annexes) tandis que les locaux de

réception du public sont situés à l'étage et uniquement desservis par un escalier interne existant. Le projet prévoit l'implantation d'un ascenseur externe.

Localisation géographique :

- LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	61 430,00	86,96%	REGION ILE-DE-FRANCE	31 790,03	45,00%
FRAIS D'HONORAIRES	9 214,50	13,04%	CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 ACQUIS	24 725,58	35,00%
Total	70 644,50	100,00%	COMMUNE	14 128,89	20,00%
			Total	70 644,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	21 790,03 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique de l'eau-Investissement	197 000,00 €
	Montant total	197 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003962

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : MISE EN SECURITE ET AMENAGEMENTS DES ABORDS DE L'ECOLE - LE PLESSIS FEU AUSSOUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	87 178,05 €	45,00 %	39 230,12 €
Montant Total de la subvention			39 230,12 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU PLESSIS FEU AUSSOUX
 Adresse administrative : RUE DE L'EGLISE
 77540 LE PLESSIS FEU AUSSOUX
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Isabelle PERIGAULT, Maire

N° SIRET : 21770365100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, sondage), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

L'école du village présente un réel danger lors de l'arrivée et du départ des enfants.

En effet, le manque d'espace devant l'école créé une stagnation du public, en partie sur la chaussée.

L'approche du car scolaire, n'ayant pas de surface affectée ni sécurisée augmente le risque d'incidents.

Description :

Le projet consiste en la création d'une aire de stationnement pour le car, la création d'une place de stationnement PMR, et la neutralisation totale de la voirie située au droit de l'école, rendant ainsi cet espace uniquement piétonnier.

Cette réalisation est complétée par la création d'une liaison piétonne qui va permettre de relier l'école, la halle communale et les trottoirs existants situés au sud de la rue de la Fête.

Localisation géographique :

- LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	75 807,00	86,96%	REGION ILE-DE-FRANCE	39 230,12	45,00%
FRAIS D'HONORAIRES	11 371,05	13,04%	CONSEIL DEPARTEMENTAL 77 ACQUIS	30 512,32	35,00%
Total	87 178,05	100,00%	COMMUNE	17 435,61	20,00%
			Total	87 178,05	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €
2017	9 230,12 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique de l'eau-Investissement	197 000,00 €
	Montant total	197 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11019873

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : CREATION D'ATELIERS COMMUNAUX - SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	100 000,00 €	45,00 %	45 000,00 €
Montant Total de la subvention			45 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE SAINT GERMAIN SOUS DOUE
 Adresse administrative : MAIRIE
 77169 SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Bernard SEVESTRE, Maire

N° SIRET : 21770411300018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 19 mai 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 19 mai 2017

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

le projet prend place sur un terrain d'environ 600m² aujourd'hui occupé par une maison d'habitation, une remise et un hangar. Si la maison d'habitation n'est pas concernée par le projet, en revanche la remise sera démolie en raison de sa vétusté et le hangar sera restructuré afin de redonner une cohésion d'ensemble au clos et couvert du bâtiment hangar, et de faciliter l'accès du hangar par les véhicules techniques de grand gabarit.

Aussi la requalification de l'espace libéré va permettre la création d'un emplacement de service et de stationnement de véhicules des agents communaux en liaison avec la rue et la Mairie.

Description :

La restructuration du hangar d'environ 250m² prévoit un espace garage et des locaux pour le personnel de 60m² chacun, et un espace de 120m² dédié au rangement et stockage de matériels.

Pour l'ensemble du bâtiment, il convient de ravauder toutes les maçonneries, et de remplacer les menuiseries extérieures ainsi que la couverture du bâtiment en bacs de fibrociment amianté par une couverture en bacs acier laqué. Les locaux pour le personnel seront isolés thermiquement, chauffés et

maintenus hors gel par des panneaux rayonnants électriques, seuls les locaux de stockage resteront en état brut

Le local réservé au personnel comprend un bureau, un atelier et un espace sanitaire-douche.

Localisation géographique :

- SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux	179 228,00	83,47%	REGION	45 000,00	20,96%
Honoraires	35 502,83	16,53%	CD 77 - Acquis	35 000,00	16,30%
Total	214 730,83	100,00%	COMMUNE	134 730,83	62,74%
			Total	214 730,83	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	40 000,00 €
2017	5 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	22 500,00 €
	Montant total	22 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004054

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : MISE AUX NORMES DE LA SALLE COMMUNALE - TROCY EN MULTIEN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	119 750,00 €	45,00 %	53 887,50 €
Montant Total de la subvention			53 887,50 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE TROCY EN MULTIEN MAIRIE
 Adresse administrative : MAIRIE
 77440 TROCY EN MULTIEN
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Arnaud ROUSSEAU, Maire

N° SIRET : 21770476600013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 10 octobre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, bureau CSPS -Coordinateur Sécurité Protection Santé), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage».

Objectifs :

Compte tenu de la fréquentation de la salle communale, il apparaît nécessaire d'entreprendre des travaux de mise en conformité des normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et de réaménager les accès extérieurs et intérieurs à la salle.

Description :

Le projet prévoit des aménagements intérieurs dont la création d'un sas d'entrée à la salle communale sur le pignon Ouest, d'un hall d'entrée équipé de vestiaires, d'une nouvelle issue de secours sur le pignon Est, et le réaménagement des sanitaires.

Concernant les accès extérieurs, le projet prévoit sur le pignon Nord un débord de toiture créant ainsi un

abri pour l'entrée et la création d'un cheminement au long du pignon Nord du bâtiment.

Localisation géographique :

- TROCY-EN-MULTIEN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	115 000,00	86,96%
Honoraires	17 250,00	13,04%
Total	132 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	53 887,50	40,75%
Conseil départemental 77 acquis	41 912,50	31,69%
Commune	36 450,00	27,56%
Total	132 250,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €
2017	3 887,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	57 679,45 €
	Montant total	57 679,45 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13014917

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : RESTAURATION DE LA SERRE DU PARC MUNICIPAL - VILLIERS-EN-BIERE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	124 000,00 €	45,00 %	55 800,00 €
Montant Total de la subvention			55 800,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE VILLIERS EN BIERE MAIRIE
 Adresse administrative : MAIRIE
 77190 VILLIERS EN BIERE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Gilles GATTEAU, Maire

N° SIRET : 21770518500015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 19 mai 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La serre municipale (datant de la fin du XIXème siècle), en fer et en verre, jouxte les vestiaires de la piscine par son arrière et donne sur le bassin extérieur. En période d'ouverture au public de la piscine, il est nécessaire de traverser la serre pour aller des vestiaires (neufs) au bassin.
 Des besoins de restauration sont nécessaires (fers, ouvrants, vitrage, sous-bassements).

Description :

Les travaux de restauration consisteront à :

- maintenir le bâtiment en état et enrayer la dégradation qui, à terme, aboutirait à un effondrement,
- sécuriser le passage sous la serre pour aller des vestiaires au bassin de la piscine,
- recréer la fonction initiale de la serre pour la culture de végétaux à replanter, et comme jardin d'hiver pour des plantes et fleurs d'espèces sensibles au froid.

Localisation géographique :

- VILLIERS-EN-BIERE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	171 810,00	100,00%
Total	171 810,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IL-DE-FRANCE	55 800,00	32,48%
Conseil DEPARTEMENTAL (77) ACQUIS	43 400,00	25,26%
COMMUNE	72 610,00	42,26%
Total	171 810,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	25 000,00 €
2017	25 000,00 €
2018	5 800,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	48 600,00 €
2015	Contrats ruraux	30 600,00 €
	Montant total	79 200,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15014764

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT D'UN ACCES ET D'UN AIRE DE JEUX - BAZEMONT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	50 820,00 €	45,00 %	22 869,00 €
Montant Total de la subvention			22 869,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BAZEMONT
 Adresse administrative : 3 RUE D'AULNAY
 78580 BAZEMONT
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jean-Bernard HETZEL, Maire

N° SIRET : 21780049900014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 19 mai 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Dans le cadre du réaménagement de la salle de la Comédie (opération n°2 du contrat rural), il est prévu de réaménager les abords du bâtiment.

Description :

le projet comprend principalement :

- le réaménagement paysager des abords et de la sente piétonne,
- la création d'un espace de stationnement,
- la réhabilitation de la clôture,
- la création d'un espace de jeu pour les enfants.

Localisation géographique :

- BAZEMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	52 300,00	100,00%
Total	52 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile de France	22 869,00	43,73%
Conseil Départemental 78 - Acquis	17 787,00	34,01%
Commune	11 644,00	22,26%
Total	52 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	10 000,00 €
2018	2 869,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	99 900,00 €
2015	Contrats ruraux	43 731,00 €
	Montant total	143 631,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15017839

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT DU TERRAIN DE LA SALLE DES FETES - BOINVILLIERS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	74 750,00 €	45,00 %	33 637,50 €
Montant Total de la subvention			33 637,50 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOINVILLIERS
 Adresse administrative : RUE DU VIEUX CHATEAU
 78200 BOINVILLIERS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Gisèle AUBEL, Maire

N° SIRET : 21780072100011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 26 novembre 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 28 février 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (Honoraires architecte, publicité appels d'offres, géomètre, avant-projet et études), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

La salle des fêtes, bâtiment isolé à l'extrémité du village, est entouré d'une aire de stationnement et d'espaces végétalisés, sur un terrain nu.

Les entités juxtaposées qui composent la salle des fêtes nécessitent d'en réaménager les cadrages visuels et les délimitations des espaces, afin que les différentes fonctions du bâtiment soient plus clairement perceptibles.

Le terrain de tennis est actuellement un espace isolé et perdu, situé sur cette parcelle, et pourrait aisément être transformé en aire de jeux.

Description :

le programmes consiste :

- à créer un environnement plus agréable pour les usagers de la salle, des aires de jeux et pour les riverains,
- à mieux contrôler l'accès au parking et au point d'apport volontaire attenant,
- à empêcher le stationnement "sauvage" sur les espaces verts.

Pour ce faire les espaces et les fonctions du bâtiment seront rationalisés en cohérence avec le paysage.

L'aire de jeu sera cadrée et délimitée par des haies végétales.

Un système de cheminement reliera l'ensemble des aires de stationnement et l'aire de jeu à l'entrée principale de la salle des fêtes.

L'ensemble sera végétalisé, un éclairage et une signalétique seront mis en place.

Le parking sera divisé ; une terrasse bois constituera un espace extérieur "sec" attenant à la salle.

Localisation géographique :

- BOINVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	10 467,00	13,87%
TRAVAUX	65 000,00	86,13%
Total	75 467,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	33 367,50	44,21%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 78 EN COURS	26 414,00	35,00%
COMMUNE	15 685,50	20,78%
Total	75 467,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	15 000,00 €
2017	15 000,00 €
2018	3 637,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12005950

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : POURSUITE ET FIN DE LA RESTAURATION DE LA NEF DE L'EGLISE SAINT-GERMAIN LA CELLE LES BORDES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	35 000,00 €	45,00 %	15 750,00 €
Montant Total de la subvention			15 750,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA CELLE LES BORDES
MAIRIE

Adresse administrative : 5 RUE DU BOIS DES GAULES
78720 LA CELLE LES BORDES

Statut Juridique : Commune

Représentant :

N° SIRET : 21780125700015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 18 mai 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mai 2016

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Pour mettre en valeur la nef, dont la voute lambrissée en sous face de charpente à fait l'objet d'une restauration lors d'un contrat rural en 1996, il est proposé la réfection de ses enduits en mauvais état.

Description :

Après la restauration de la partie orientale de l'église -choeur, avant choeur et chapelle de la Vierge-, les désordres relevés dans l'église concernent :

- le mauvais état des enduits de la nef et de son sol en terre cuite, notamment près de la porte centrale,
- des tâches d'humidité sur le plafond du bas-côté nord, témoins des infiltrations depuis la couverture défectueuse.

Moyens mis en œuvre :

Pour assurer une continuité de traitement entre les deux parties de l'église, les travaux prévus sont conformes à ceux réalisés dans le choeur. Ils comprennent :

- le nettoyage de l'ensemble des parements,
- le piochement ponctuel et la réparation en raccord des parties d'enduit altéré,
- une reprise d'enduit sur le pilier de forme grossière portant la dalle funéraire,
- une finition colorée de l'ensemble comprenant :
 - * une peinture minérale sur les parties enduites,
 - * un badigeon au lait de chaux sur le parement en pierre des piliers.

Localisation géographique :

- LA CELLE-LES-BORDES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	46 065,00	100,00%
Total	46 065,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	15 750,00	34,19%
CG 78- Acquis	12 250,00	26,59%
Comme de la Celle les Bordes	18 065,00	39,22%
Total	46 065,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	12 600,00 €
2017	3 150,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS
Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	38 250,00 €
2014	Contrats ruraux	31 500,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	80 280,00 €
2015	Contrats ruraux	49 500,00 €
	Montant total	199 530,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13017573

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT DES ABORDS DU BATIMENT MAIRIE- MILLEMONT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	60 000,00 €	45,00 %	27 000,00 €
Montant Total de la subvention			27 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MILLEMONT
 Adresse administrative : MAIRIE
 78940 MILLEMONT
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jacques DENIS, Maire

N° SIRET : 21780404600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 13 novembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est accordée sur le motif d'introduction, par le maître d'ouvrage, dans l'assiette subventionnable, des coûts relatifs au financement de l'ingénierie de l'ouvrage. Il s'agit des honoraires de concepteurs et des dépenses annexes (coordination de chantier, bureau de contrôle, géomètre, sondage, frais de dossier...) directement liés à l'opération subventionnée. Ces dépenses sont retenues dans la limite de 15 % du montant H.T. des travaux. La date de début du projet ci-dessus constitue le premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

La cour d'honneur présentant une pente orientée vers le bâtiment de la mairie et le jardin arrière, accessible depuis la rue G; Béjot, et se trouvant sans liaison avec le bâtiment lui-même, le projet consistera à remédier à cette situation.

Description :

L'opération consiste à ouvrir très largement la cour sur la rue et redresser le niveau général d'assise. Il est donc prévu la démolition partielle des murs après dépose du portail (celui-ci sera réutilisé pour l'entrée du jardin arrière). Le niveau de la cour sera redressé afin d'être de plain-pied avec la salle du conseil. Les

dénivelés actuels internes au bâtiment seront compensés par une rampe latérale permettant l'accès de la mairie aux personnes à mobilité réduite.

Le niveau actuel de la mairie est situé à une altitude d'environ un mètre en surplomb sur le niveau du jardin. Dans le projet d'ouverture de la salle du conseil sur le jardin, une terrasse est prévue sur toute la longueur du bâtiment, prenant assise sur le mur de clôture actuel ramené à la hauteur nécessaire. Une allée de promenade et une placette sont prévues pour les promeneurs et l'accès à la cour de service.

Localisation géographique :

- MILLEMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	69 000,00	90,09%	REGION	27 000,00	35,25%
HONORAIRES	7 590,00	9,91%	CG 78 - acquis	21 000,00	27,42%
Total	76 590,00	100,00%	MILLEMONT	28 590,00	37,33%
			Total	76 590,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	18 000,00 €
2017	9 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	81 000,00 €
2015	Contrats ruraux	27 000,00 €
	Montant total	108 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018819

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DE LA MAIRIE - RENNEMOULIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	102 028,00 €	45,00 %	45 912,00 €
Montant Total de la subvention			45 912,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE RENNEMOULIN
 Adresse administrative : 1 CHE DES VIGNES
 78590 RENNEMOULIN
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Arnaud HOURDIN, Maire

N° SIRET : 21780518300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 18 mai 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La mairie nécessite un sérieux renforcement de son isolation thermique et une mise en valeur environnementale.

Description :

Il s'agit de réaliser l'isolation des bureaux par des fenêtres en double vitrage, de refaire les baies de la salle de conseil qui sont endommagées ainsi que la porte d'entrée de la mairie, le tout en huisseries aluminium et de lui restituer son ravalement d'origine. La charpente étant très détériorée, il est nécessaire d'envisager également sa rénovation.

Localisation géographique :

- RENNEMOULIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	102 028,00	100,00%
Total	102 028,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	45 912,00	45,00%
CD 78- Acquis	35 710,00	35,00%
COMMUNE	20 406,00	20,00%
Total	102 028,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	36 000,00 €
2017	9 912,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018821

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : REFECTION DE LA SENTE DE LA GRIMPETTE - RENNEMOULIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	44 118,00 €	45,00 %	19 853,00 €
Montant Total de la subvention			19 853,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE RENNEMOULIN
 Adresse administrative : 1 CHE DES VIGNES
 78590 RENNEMOULIN
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Arnaud HOURDIN, Maire

N° SIRET : 21780518300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 18 mai 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Il s'agit de remettre en état une sente en escalier de pierres dite "la grimpette" tout en conservant son aspect rural.

Description :

La sente est composée de 76 marches de vieux pavés et prolongée par un sentier en terre. Les pavés seront déposés et les bordures en grès seront reposées sur un lit de béton. Les pavés seront posés sur un lit de sable. La partie sentier sera compactée et on y posera une grave calcaire. Un éclairage par candélabres ornementaux sera réalisé.

Localisation géographique :

- RENNEMOULIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	44 118,00	100,00%
Total	44 118,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	19 853,00	45,00%
CD 78 - Acquis	15 441,00	35,00%
COMMUNE	8 824,00	20,00%
Total	44 118,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	16 000,00 €
2017	3 853,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16001237

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : RENOVATION DE L'EGLISE - SAINT MARTIN DES CHAMPS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	115 000,00 €	45,00 %	51 750,00 €
Montant Total de la subvention			51 750,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
 15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT MARTIN DES CHAMPS 78
 Adresse administrative : MAIRIE
 78790 ST MARTIN DES CHAMPS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jacques BAZONNET, Maire

N° SIRET : 21780565400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 19 février 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (coordination SSI et SPS, frais de dossier), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable . La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

Une restauration est justifiée afin d'arrêter les dégradations. En effet, la façade principale en pierre a été dénaturée dans les années 1950 par l'application d'un enduit ciment, et les trois autres façades sont en très mauvais état

Localisation géographique :

- SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	100 160,00	82,16%
HONORAIRES	21 755,00	17,84%
Total	121 915,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	51 750,00	42,45%
CD 78- Acquis	40 250,00	33,01%
COMMUNE	29 915,00	24,54%
Total	121 915,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	25 000,00 €
2017	25 000,00 €
2018	1 750,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16001238

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT D'UN BATIMENT EN LOCAL TECHNIQUE - SAINT MARTIN DES CHAMPS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	141 000,00 €	45,00 %	63 450,00 €
Montant Total de la subvention			63 450,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT MARTIN DES CHAMPS 78
 Adresse administrative : MAIRIE
 78790 ST MARTIN DES CHAMPS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jacques BAZONNET, Maire

N° SIRET : 21780565400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 19 février 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (coordination SSI et SPS, frais de dossier), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

Il s'agit de répondre au besoin grandissant de rangement et stockage du matériel municipal (tracteur, mobilier, outillage etc..). Pour se faire la commune a retenu le programme de réaménagement d'une grange désaffectée existante plutôt que la construction d'un nouveau bâtiment. Le projet retenu est moins onéreux et s'intègre parfaitement au paysage à fort caractère patrimonial.

Description :

Le bâtiment de la grange, en face de la façade nord de l'église, fait partie de l'ensemble du site. Ce bâtiment est désaffecté et présente des dégradations sur les façades qu'il conviendra de restaurer en

même temps (dépose des couches d'enduit restantes et nettoyage des joints, réfection d'enduit au mortier de chaux naturelles avec adjuvants et finition lissée, reconstitution des encadrements de fenêtres par reprise en surface au mortier reconstituant à base de chaux et de poudre de pierre). Sa superficie est de 76 m² qui sera augmentée grâce à la création d'une dalle en béton permettant d'augmenter ses capacités de stockage. Cette structure indépendante en béton armé, invisible de l'extérieur, permettra de conforter les murs existants.

Localisation géographique :

- SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	123 400,00	82,16%	REGION	63 450,00	42,24%
HONORAIRES	26 803,00	17,84%	CD 78- Acquis	49 350,00	32,86%
Total	150 203,00	100,00%	COMMUNE	37 403,00	24,90%
			Total	150 203,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	31 000,00 €
2017	31 000,00 €
2018	1 450,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16001239

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : EXTENSION DU CIMETIERE ET CONSTRUCTION DU COLOMBARIUM - SAINT MARTIN DES CHAMPS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	44 000,00 €	45,00 %	19 800,00 €
Montant Total de la subvention			19 800,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT MARTIN DES CHAMPS 78
 Adresse administrative : MAIRIE
 78790 ST MARTIN DES CHAMPS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jacques BAZONNET, Maire

N° SIRET : 21780565400019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 19 février 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (coordination SSI et SPS, frais de dossier), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

Dans le cadre législatif actuel, la construction d'un petit columbarium, dans l'enceinte du cimetière, s'impose naturellement afin de donner réponse aux nouvelles lois relatives à la conservation des cendres des défunts.

Description :

Le columbarium sera composé d'une douzaine d'urnes pouvant augmenter au fur et à mesure de la demande future, ainsi qu'un jardin du souvenir qui intégrera des tombes anciennes. A l'autre extrémité du cimetière, aménagement d'une zone de concession futures avec création d'allée périmétrique.

Localisation géographique :

- SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	42 230,00	82,16%
HONORAIRES	9 172,00	17,84%
Total	51 402,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	19 800,00	38,52%
CD 78- Acquis	15 400,00	29,96%
COMMUNE	16 202,00	31,52%
Total	51 402,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	23 130,90 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15017872

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : REDISTRIBUTION INTERIEURE POUR L'ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS DE LA MAIRIE - VIEILLE EGLISE EN YVELINES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	176 900,00 €	45,00 %	79 605,00 €
Montant Total de la subvention			79 605,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VIEILLE EGLISE EN YVELINES

Adresse administrative : RTE DE L'ETANG DE LA TOUR
78125 VIEILLE EGLISE EN YVELINES

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Isabelle BEHAGHEL, Maire

N° SIRET : 21780655300012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 10 juillet 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (Honoraires architecte, publicité appels d'offres, géomètre, avant-projet et études), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

Cette opération doit permettre d'offrir de nouvelles fonctionnalités à la mairie, tout en simplifiant le travail au quotidien des agents et des élus, et, en accueillant le public dans des conditions de confidentialité et d'accessibilité optimum. La recherche d'une utilisation raisonnée des espaces permettra de proposer un service de qualité pour des demandes de plus en plus larges.

Description :

Le programme des travaux prévoit :

- la réorganisation de l'attente et du bureau de réception du public,
- la réorganisation du secrétariat au rez-de-chaussée,
- la création d'un hall d'entrée suffisamment dimensionné pour accueillir les visiteurs,
- la création de sanitaires public, PMR et privé,
- la création d'un point "café" pour le personnel,
- la réhabilitation des bureaux au 1er étage destinés aux élus et aux agents,
- la rénovation complète des locaux avec pose d'isolation dans les combles.

Localisation géographique :

- VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	160 819,86	90,91%	REGION	79 605,00	45,00%
HONORAIRES	16 080,14	9,09%	CD 78- Acquis	61 915,00	35,00%
Total	176 900,00	100,00%	COMMUNE	35 380,00	20,00%
			Total	176 900,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	31 842,00 €
2017	31 842,00 €
2018	15 921,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003581

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UNE HALLE MULTISPORT- LES LOGES EN JOSAS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	222 000,00 €	45,00 %	99 900,00 €
Montant Total de la subvention			99 900,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DES LOGES EN JOSAS
 Adresse administrative : PL LOUIS GRENIER
 78350 LES LOGES EN JOSAS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Caroline DOUCERAIN, Maire

N° SIRET : 21780343600013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 18 mai 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mai 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Dans le cadre de l'aménagement du parc des sports et des loisirs (2ème opération du contrat), la commune souhaite implanter une halle multisports et de loisirs qui sera ouverte aux différentes associations et aux activités des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Description :

Cet équipement qui sera implanté au fond du parc pour dynamiser cet espace aujourd'hui peu fréquenté, sera composé d'une série de modules préfabriqués. Ces derniers comporteront un soubassement en bois et seront recouverts d'une toile tendue. La halle sera équipée de but de handball et de poteaux de basket. Une petite zone de vestiaire et de sanitaires sera également aménagée à l'entrée.

Localisation géographique :

- LES LOGES-EN-JOSAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	590 000,00	86,96%
HONORAIRES	88 500,00	13,04%
Total	678 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	99 900,00	14,72%
CD 78 - Acquis	77 700,00	11,45%
COMMUNE	500 900,00	73,82%
Total	678 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	79 920,00 €
2017	19 980,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16003582

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT DU PARC DES SPORTS ET DES LOISIRS- LES LOGES EN JOSAS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	78 000,00 €	45,00 %	35 100,00 €
Montant Total de la subvention			35 100,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DES LOGES EN JOSAS
 Adresse administrative : PL LOUIS GRENIER
 78350 LES LOGES EN JOSAS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Caroline DOUCERAIN, Maire

N° SIRET : 21780343600013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 18 mai 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mai 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La commune dispose d'un parc, situé entre la zone résidentielle et les prés du centre équestre, et qui est longé par l'allée du château bordé d'alignements d'arbres remarquables. Cet espace qui accueille les manifestations communales, concentre également plusieurs équipements ludiques et sportifs, aujourd'hui obsolètes. La municipalité souhaite dynamiser ce parc tout en valorisant ses qualités paysagères.

Description :

Le projet prévoit de créer une placette d'entrée d'où l'allée principale rejoindra la halle multisports en coupant le terrain dans sa diagonale. L'une des parties sera occupée par une grande prairie où un parcours sportif sera aménagé et des tables de pique-nique installées. L'autre partie concentrera les différents équipements sportifs et ludiques : aire de jeux, city-stade, skate-park, terrain de pétanques... Les cours de tennis extérieurs existants seront réhabilités (hors contrat).

Localisation géographique :

- LES LOGES-EN-JOSAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	357 481,00	94,57%	REGION	35 100,00	9,29%
HONORAIRES	20 519,00	5,43%	CD 78- Acquis	27 300,00	7,22%
Total	378 000,00	100,00%	COMMUNE	315 600,00	83,49%
			Total	378 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	17 550,00 €
2017	17 550,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000062

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE- ORVILLIERS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 €	45,00 %	81 000,00 €
Montant Total de la subvention			81 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ORVILLIERS
 Adresse administrative : MAIRIE
 78910 ORVILLIERS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Chantal HOURSON, Maire

N° SIRET : 21780474900018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 18 mai 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Depuis plusieurs années, la commune a engagé un programme d'extension et de rénovation des locaux scolaires pour répondre à une demande de croissance d'effectifs de 40 %. En l'absence d'un restaurant scolaire, les 70 repas quotidiens sont servis dans la salle des fêtes. Ces locaux sont bruyants et ne sont pas conforme à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité.

Description :

Le projet prévoit la construction d'un restaurant scolaire pour 70 élèves comprenant un réfectoire (62 m²) et des sanitaires. Un préau sera également construit dans la continuité du réfectoire et de la future entrée de l'école. L'architecture du projet s'inscrira dans la continuité des bâtiments existants.

Localisation géographique :

- ORVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	0,00	
Total	0,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Total	0,00	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	378 164,00	100,00%
Total	378 164,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	81 000,00	21,42%
CD 78 - Acquis	63 000,00	16,66%
COMMUNE	234 164,00	61,92%
Total	378 164,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	32 400,00 €
2017	32 400,00 €
2018	16 200,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16000063

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT DU PARC COMMUNAL - ORVILLIERS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	74 800,00 €	45,00 %	33 660,00 €
Montant Total de la subvention			33 660,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ORVILLIERS
 Adresse administrative : MAIRIE
 78910 ORVILLIERS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Chantal HOURSON, Maire

N° SIRET : 21780474900018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 18 mai 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Au coeur du village, la commune dispose d'un parc public de 500m² à proximité de l'école, la salle des fêtes et la mairie. Elle souhaite l'aménager pour créer un lieu convivial reliant les différents équipements qui l'entoure.

Description :

Le projet prévoit l'aménagement de deux grands espaces engazonnés, d'une aire de jeux, de chemins piétonniers dont l'un menant vers l'entrée de l'école où un parvis sera réalisé.

Localisation géographique :

- ORVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	137 079,00	100,00%
Total	137 079,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	33 660,00	24,56%
CD 78-Acquis	26 180,00	19,10%
Commune	77 239,00	56,35%
Total	137 079,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	13 464,00 €
2017	13 464,00 €
2018	6 732,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13016957

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : RESTAURATION DE L'EGLISE - BOIS-HERPIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	39 000,00 €	45,00 %	17 550,00 €
Montant Total de la subvention			17 550,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOIS HERPIN
 Adresse administrative : GRANDE RUE
 91150 BOIS HERPIN
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Marc THOUEMENT, Maire

N° SIRET : 21910075700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 22 février 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre et frais de dossier), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

Réparer les dégâts causés par l'humidité dans la sacristie et le chœur de l'église. Remettre en état la cloche afin qu'elle puisse sonner à nouveau.

Description :

Un enduit exécuté à la chaux naturelle faiblement hydraulique va être réalisé sur les murs du chœur et de la sacristie. Le plafond en plâtre de la sacristie sera démoli et un faux-plafond en plaques de plâtre hydrofugé, posé sur un solivage en sapin.

La mise en sécurité de la cloche sera assurée par le remplacement de son joug en chêne et de son battant.

Localisation géographique :

- BOIS-HERPIN

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	35 000,00	89,74%	Région ILE-DE-FRANCE	17 550,00	45,00%
HONORAIRES	4 000,00	10,26%	CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 - ACQUIS	13 650,00	35,00%
Total	39 000,00	100,00%	Bois-Herpin	7 800,00	20,00%
			Total	39 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	14 040,00 €
2017	3 510,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	22 275,00 €
2015	Contrats ruraux	27 675,00 €
	Montant total	49 950,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14010574

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT D'UN COLOMBARIUM - BOISSY-LA-RIVIERE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	4 500,00 €	45,00 %	2 025,00 €
Montant Total de la subvention			2 025,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOISSY LA RIVIERE
 Adresse administrative : PL DE LA PAIX
 91690 BOISSY LA RIVIERE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Dominique LEROUX, Maire

N° SIRET : 21910079900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La commune souhaite aménager un columbarium à l'intérieur du cimetière pour répondre à la demande croissante d'inhumations d'urnes funéraires.

Description :

Le projet intègre la fourniture et la pose sur dalle béton de deux columbariums de trois cases, d'un jardin du souvenir avec stèle et puisard, ainsi qu'un banc.

Localisation géographique :

- BOISSY-LA-RIVIERE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	4 882,00	100,00%
Total	4 882,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	2 025,00	41,48%
Conseil DEPARTEMENTAL (91) - Acquis	1 575,00	32,26%
COMMUNE	1 282,00	26,26%
Total	4 882,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	1 900,00 €
2017	125,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	112 725,00 €
	Montant total	112 725,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11015634

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : REFECTION DE LA TOITURE ET DE L'ISOLATION PHONIQUE ET THERMIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE - BOUVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	91 849,00 €	45,00 %	41 332,05 €
Montant Total de la subvention			41 332,05 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOUVILLE
 Adresse administrative : RUE DE LA MAIRIE
 91880 BOUVILLE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Ginette RENAULT, Maire

N° SIRET : 21910100300016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 18 mai 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La salle polyvalente a été construite en 1985. Elle est ouverte à la location aux habitants du village et aux personnes de l'extérieur. Elle est également utilisée lors de manifestations associatives et culturelles. L'opération proposée porte sur la remise en état de cette salle.

Description :

Les travaux à effectuer portent sur :

- la réfection de la couverture, actuellement en bardeaux bitumés (shingle) et très abimée ; elle sera réalisée en ardoises de type "canadienne", dans le même style que la mairie ;
- la réfection de l'isolation phonique par la mise en place d'un faux plafond spécifique ;
- l'isolation thermique afin de réaliser des économies d'énergie.

Localisation géographique :

- BOUVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2011

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux (échafaudage, dépose de couverture, enlèvement des gravats, pose d'un isolant, pose d'ardoise, faîtage zinc, châtière zinc, raccord sur couverture, pose d'un faux plafond, etc...)	91 772,55	100,00%	Conseil Régional d'Ile-de-France	41 297,64	45,00%
			Conseil Général (91)	32 120,39	35,00%
			Commune de Bouville	18 354,52	20,00%
Total	91 772,55	100,00%	Total	91 772,55	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	91 849,00	100,00%	Conseil Régional d' Ile-de-France	41 332,05	45,00%
Total	91 849,00	100,00%	Conseil Général (91) en cours	32 147,00	35,00%
			COMMUNE	18 369,95	20,00%
			Total	91 849,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	40 000,00 €
2017	1 332,05 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	19 842,75 €
	Montant total	19 842,75 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13016505

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : EXTENSION DE LA GRANGE DE MALASSIS- ROINVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	111 000,00 €	45,00 %	49 950,00 €
Montant Total de la subvention			49 950,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE ROINVILLE
 Adresse administrative : 2 RUE DU GENERAL DE GAULLE
 91410 ROINVILLE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Yannick HAMOIGNON, Maire

N° SIRET : 21910525100017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 18 mai 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La grange de Malassis, construite en 1994, pour satisfaire les quelques associations de l'époque, voit maintenant les demandes d'utilisation s'étendre au delà de ses capacités par les associations actuelles mais également à titre individuel par les habitants.

Description :

La commune a décidé de construire un bâtiment jousxtant l'arrière de la grange afin d'y installer un office, une cuisine, un local poubelle, un bloc sanitaire avec deux emplacements pour handicapés, des vestiaires et un local de rangement.

Localisation géographique :

- ROINVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	210 000,00	100,00%	Région	49 950,00	23,79%
Total	210 000,00	100,00%	CG 91 - Acquis	38 850,00	18,50%
			Roinville	121 200,00	57,71%
			Total	210 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	39 960,00 €
2017	9 990,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	99 900,00 €
	Montant total	99 900,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12012896

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : REFECTION DE LA TOITURE DU LAVOIR - SACLAS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	7 178,10 €	45,00 %	3 230,15 €
Montant Total de la subvention			3 230,15 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SACLAS
 Adresse administrative : 19 RUE DE LA MAIRIE
 91690 SACLAS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Yves GAUCHER, Maire

N° SIRET : 21910533500018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le lavoir de Grenet est un bâtiment qui fait partie du patrimoine historique de la commune.
 Sa toiture est vétuste et menace de s'écrouler. Il devient indispensable de la refaire à l'identique.

Description :

Afin de restaurer la toiture à l'identique, la charpente sera réhabilitée avec la pose de chevrons 6/8 et de liteaux 18/38 en sapin traité ; de nouvelles tuiles plates seront mises en place.

Public(s) cible(s) :

La population de Saclas.

Localisation géographique :

- SACLAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	7 178,10	100,00%
Total	7 178,10	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	3 230,15	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 - Acquis	2 512,34	35,00%
COMMUNE	1 435,61	20,00%
Total	7 178,10	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	2 584,00 €
2017	646,15 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	99 900,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	300 000,00 €
2014	Contrats ruraux	25 013,16 €
2015	Contrats ruraux	15 891,93 €
	Montant total	440 805,09 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12012897

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : EDIFICATION D'UN COLUMBARIUM - SACLAS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	12 842,82 €	45,00 %	5 779,26 €
Montant Total de la subvention			5 779,26 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SACLAS
 Adresse administrative : 19 RUE DE LA MAIRIE
 91690 SACLAS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Yves GAUCHER, Maire

N° SIRET : 21910533500018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2017

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'évolution des pratiques funéraires fait que la demande de crémation est en progression. La commune de Saclas ne dispose que d'un cimetière de type "traditionnel". Aussi, pour répondre à la demande des familles, il a été décidé d'aménager un espace au sein du nouveau cimetière.

Description :

Cet aménagement se compose d'un jardin du souvenir dédié à la dispersion des cendres (mise en place d'un puits de dispersion des cendres), d'un jardin cinéraire où les sépultures appelées "cavernes" sont destinées à mettre en terre une ou plusieurs urnes funéraires et de l'édification d'un columbarium, comprenant 8 cases pouvant contenir chacune deux à trois urnes de 23 cm de diamètre.

Public(s) cible(s) :

La population de Saclas.

Localisation géographique :

- SACLAS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	12 842,82	100,00%	REGION ILE-DE-FRANCE	5 779,26	45,00%
Total	12 842,82	100,00%	CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 - Acquis	4 494,98	35,00%
			SACLAS	2 568,58	20,00%
			Total	12 842,82	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	4 600,00 €
2017	1 179,26 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	99 900,00 €
2014	Aide aux structures d'exercice collectif	300 000,00 €
2014	Contrats ruraux	25 013,16 €
2015	Contrats ruraux	15 891,93 €
	Montant total	440 805,09 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018199

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AGRANDISSEMENT ET FERMETURE DU PREAU DE L'ECOLE - VILLECONIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	128 000,00 €	45,00 %	57 600,00 €
Montant Total de la subvention			57 600,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLECONIN
 Adresse administrative : 4 GRANDE RUE
 91580 VILLECONIN
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Maire

N° SIRET : 21910662200018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Pour mieux organiser les services, la commune souhaite agrandir et fermer le préau de l'école afin d'obtenir une surface de 100 m².

Ce lieu, situé au centre de la commune, pourra, en dehors des périodes scolaires, accueillir diverses activités communales.

Pendant le temps scolaire, il servira pour le sport ainsi que pour les "Nouvelles Activités Périscolaires" et offrira également aux élèves un lieu abrité de la pluie.

Description :

Les travaux porteront sur :

- le terrassement, les fondations superficielles, et les aménagements extérieurs ;
- la construction des murs en ossature bois, d'une charpente bois, et la couverture ;
- la réalisation d'un plancher haut rez-de-chaussée, de faux solivage et d'un plafond ;
- l'installation des menuiseries extérieures ;
- l'isolation de cette extension et la réalisation d'un bardage bois.

Localisation géographique :

- VILLECONIN

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
travaux	128 177,01	100,00%
Total	128 177,01	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	57 600,00	44,94%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 91 (en cours)	44 800,00	34,95%
COMMUNE	25 777,01	20,11%
Total	128 177,01	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	50 000,00 €
2017	7 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13014970

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE DAME DE LA PITIE DE BETHEMONT-LA-FORET - 1ERE TRANCHE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	53 000,00 €	45,00 %	23 850,00 €
Montant Total de la subvention			23 850,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BETHEMONT LA FORET
 Adresse administrative : RUE MONTUBOIS
 95840 BETHEMONT LA FORET
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Didier DAGONET, Maire

N° SIRET : 21950061800018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Il y a plus de vingt ans, l'église Notre Dame de la Pitié, avec l'aide de l'Etat, du Ministère de la Culture, du Conseil régional d'Ile-de-France et du Conseil du Val d'Oise a fait l'objet d'une restauration de la couverture et de la charpente ainsi qu'au ravalement des façades.

La Municipalité a choisi de retenir dans un premier temps la restauration de l'église Notre Dame de la Pitié et particulièrement la réalisation de travaux d'assainissement afin de résorber les problèmes d'infiltration provenant de la toiture du Choeur et du sol.

Description :

L'édifice souffre particulièrement de remontées d'humidité concentrées sur les parties orientales et présente un déficit de mise en valeur à l'intérieur de l'église. Un rapport de synthèse a été établi par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) qui préconise des principes de consolidation et de mise en valeur du bâtiment.

Compte-tenu de l'analyse de l'état de l'édifice, la partie d'intervention retenue s'oriente autour de trois objectifs :

- assainissement du bâtiment,
- restauration et mise en valeur intérieure de l'édifice,
- aménagement des abords de l'église.

Un programme de travaux sera engagé sur les éléments suivants :

- fourniture et pose de gouttières au droit des couvertures du chœur,
- révision des gouttières existantes et modification des descentes pluviales,
- remplacement du réseau d'évacuation et augmentation de la section des canalisations,
- création d'une tranchée drainante extérieure en façade est de l'édifice,
- reprise en recherche des enduits de façades et remaillage des maçonneries désorganisées.

Localisation géographique :

- BETHEMONT-LA-FORET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Cout de l'opération	53 000,00	100,00%	REGION IDF	23 850,00	45,00%
Total	53 000,00	100,00%	Subvention CD 95 (acquis) part communale	11 660,00 17 490,00	22,00% 33,00%
			Total	53 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	10 000,00 €
2018	3 850,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	38 250,00 €
2015	Contrats ruraux	19 125,00 €
	Montant total	57 375,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13014971

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : REQUALIFICATION DES ABORDS DE LA MAIRIE DE BETHEMONT-LA-FORET

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	119 000,00 €	45,00 %	53 550,00 €
Montant Total de la subvention			53 550,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BETHEMONT LA FORET
 Adresse administrative : RUE MONTUBOIS
 95840 BETHEMONT LA FORET
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Didier DAGONET, Maire

N° SIRET : 21950061800018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le projet a pour objet la requalification de l'espace public qui se situe devant la Mairie, l'église et l'école communale.

Description :

L'aménagement consiste :

- au réaménagement des espaces verts en dégagant une perspective sur la mairie et en redessinant les massifs floraux,
- à la mise en place d'un bassin de récupération des eaux pluviales pour permettre l'arrosage des espaces verts de la commune,
- à la requalification de l'espace minéral,
- au réaménagement des accès à l'église et à la mairie,
- à la réalisation d'un espace pour le ramassage scolaire,
- à la réalisation d'un espace de repos et détente,
- à la création d'une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite,
- à la création d'un espace de stationnement pour vélos.

Localisation géographique :

- BETHEMONT-LA-FORET

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Coût de l'opération	119 000,00	100,00%
Total	119 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION IDF	53 550,00	45,00%
Subvention CD 95 (acquis)	35 700,00	30,00%
part communale	29 750,00	25,00%
Total	119 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	30 000,00 €
2017	20 000,00 €
2018	3 550,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	38 250,00 €
2015	Contrats ruraux	19 125,00 €
	Montant total	57 375,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15017771

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : ACCESSIBILITE ET SECURISATION D'ACCES A L'ECOLE - CHAUSSY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	81 872,00 €	45,00 %	36 842,40 €
Montant Total de la subvention			36 842,40 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAUSSY
 Adresse administrative : PL CHARLES DE GAULLE
 95710 CHAUSSY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Claude VIDAL, Maire

N° SIRET : 21950150900018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération : honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier.. etc..., identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable.

Conformément à l'article 17 du RBF, les frais d'honoraires directement liés à l'opération subventionnée et dans la limite de 15 % du montant H.T des travaux, ne pourront pas dépasser 12.280 € HT.

Objectifs :

Il s'agit de sécuriser et matérialiser les accès à l'école, la dépose des enfants par les parents et par le bus scolaire.

Description :

Cette opération permettra de réaliser un cheminement adapté et hors du trafic routier, en dehors de la place et de la route départementale, dédiée aux entrées et sorties des élèves.

Le projet porte sur :

- l'aménagement d'un trottoir depuis le carrefour de la route de Magny jusqu'à l'aire d'arrêt du bus scolaire à créer, situé à l'arrière de la sacristie.
- une aire de stationnement de véhicule type dépose minute comprenant 14 places dont 2 dédiées aux PMR,
- la création d'un portail entre l'aire de stationnement et le plateau sportif existant permettra de créer un accès principal à l'établissement scolaire.

Moyens mis en œuvre :

Les travaux portent sur :

- le traitement des surfaces : terrassement, décaissement, démolition des trottoirs, nivellement, textile anticontaminant, GNT, dallage en béton, revêtement en béton de bitume couleur.
- le bordurage : bordures simples, bordures arrêt de bus, caniveaux, reprise de chaussée, marquage des places de stationnement et signalisations PMR.
- les réseaux d'eau pluviale : remises à niveau de tampons, terrassement de noue de tamponnement, tête de pont, canalisations, regards avaloir.
- clôtures et plantations : clôture en panneaux de treillis, portails, plantation de haie taillée et de haie libre, plantation de noue, préparation du sol pour plantation.

Localisation géographique :

- CHAUSSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MONTANT OPERATION	90 643,50	100,00%
Total	90 643,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	36 842,40	40,65%
CONSEIL DEPARTEMENTAL acquis	24 561,60	27,10%
PART COMMUNALE	29 239,50	32,26%
Total	90 643,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	11 053,00 €
2017	25 789,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15017772

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS PUBLICS - CHAUSSY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	109 888,00 €	45,00 %	49 449,60 €
Montant Total de la subvention			49 449,60 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAUSSY
 Adresse administrative : PL CHARLES DE GAULLE
 95710 CHAUSSY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Claude VIDAL, Maire

N° SIRET : 21950150900018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Il s'agit de réaliser les aménagements de la Mairie, de l'école et des salles des associations et l'accessibilité PMR.

Description :

Le projet porte sur :

- la réalisation d'une rampe d'accès, la création d'un perron avec la réutilisation de l'emmarchement existant en pierre.
- la création de plates bandes plantées à hauteur des soubassements du bâtiment permettra d'englober la rampe d'accessibilité sans avoir à créer de gardes corps,
- Un accès reliant la Mairie et l'espace des associations ainsi que le remplacement de la porte d'entrée,
- La réalisation d'une allée de livraisons et de services entre la place Charles de Gaulle et l'accès ouest de l'école.

Moyens mis en œuvre :

Les travaux portent sur :

- le traitement des surfaces : terrassement, démolitions de sols en béton et du revêtement de la cour pour réaliser la rampe d'accès, la démolition d'emmarchement dans la cour, la nivellement et la compactage de fond de forme, le textile anticontaminant, GNT, la forme de la rampe, le dallage en béton désactivé, la reprise de terre végétale pour les fosses de plantations, l'évacuation en décharge contrôlée des gravats.
- le bordurage : bordures affleurantes, éléments modulables de mur, béton de fondation pour le mur, bordures de jardinières, dépose et repose de l'emmarchement, caniveau en pavés de grès, signalétique d'éveil pour emmarchement.
- les réseaux : regards à grille, raccordement des regards au réseau des eaux pluviales.
- aménagement accès Mairie : rampes d'emmarchement en serrurerie, porte d'entrée, banque d'accueil, volet roulant de fermeture de l'espace accueil, cloisonnements, ouvertures de baie pour les locaux associatifs y compris porte, reprise des installations électriques existantes, peinture et finitions diverses.
- Clôtures et plantations : bornes amovibles, plantations de haies taillées, préparation de sol pour plantation.

Localisation géographique :

- CHAUSSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MONTANT OPERATION	121 661,50	100,00%
Total	121 661,50	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	49 449,60	40,65%
CONSEIL DEPARTEMENTAL acquis	32 966,40	27,10%
PART COMMUNALE	39 245,50	32,26%
Total	121 661,50	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	22 252,00 €
2017	27 197,60 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13020760

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : REHABILITATION ET MISE EN CONFORMITE DE L'EGLISE SAINT PIERRE-ES-LIENS - CONDECOURT

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	22 000,00 €	45,00 %	9 900,00 €
Montant Total de la subvention			9 900,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CONDECOURT MAIRIE
 Adresse administrative : RUE DE LA LIBERATION
 95450 CONDECOURT
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Michel FINET, Maire

N° SIRET : 21950170700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Article 17 du RBF :

- Frais d'honoraires directement liés à l'opération subventionnée et dans la limite de 15% du montant hors taxe des travaux.

Objectifs :

Suite à la dépose d'une partie du mur de l'église pour le passage de la cloche (travaux du Beffroi), à la vétusté du bâtiment et à la détérioration de l'installation électrique y compris de la menuiserie, la rénovation partielle de l'église avec une mise en conformité du circuit électrique s'avère indispensable et surtout sécurisant.

Description :

Descriptif des travaux:

- Reprise du mur en pierre du clocher;
- Remplacement des menuiseries fissurées, des grilles de protection de la nef et du vitrail de la sacristie;
- Reprise de la double porte de l'entrée principale, de la porte donnant accès à la Nef;

- intervention sur le clocher;
- Mise en oeuvre d'une protection avec peinture;
- Travaux de maçonnerie et menuiseries;
- Travaux d'électricité (éclairage et PC, éclairage décoratif du clocher, alarme anti- intrusion);
- Travaux de peinture.

Localisation géographique :

- CONDECOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	31 320,00	100,00%
Total	31 320,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	9 900,00	31,61%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 95 acquis	6 600,00	21,07%
COMMUNE	14 820,00	47,32%
Total	31 320,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	1 900,00 €
2016	8 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	72 000,00 €
2015	Contrats ruraux	53 100,00 €
	Montant total	125 100,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13020622

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE ET CREATION D'UNE CUISINE - COMMUNE DE LASSY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	97 830,50 €	45,00 %	44 023,73 €
Montant Total de la subvention			44 023,73 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LASSY
 Adresse administrative : MAIRIE
 95270 LASSY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Gilbert MAUGAN, Maire

N° SIRET : 21950331500018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 30 mai 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2017

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La commune dispose d'équipements publics regroupés autour de l'église et de la mairie qui nécessitent des travaux de restauration ou d'aménagement pour répondre aux besoins des habitants.

Le projet concerne l'extension de la salle polyvalente aménagée en 2006 dans l'ancienne classe d'école existante ainsi que la création d'une cuisine pour répondre aux besoins des utilisateurs.

Description :

La salle polyvalente actuelle communique avec la mairie grâce à un module de liaison composé d'une structure bois, bardé en clins de bois et surmonté d'une toiture végétalisée.

La salle est desservie :

- au nord par un accès longeant le pignon de la mairie et l'église
- à l'est par un terrain situé à l'angle de la Grande rue. Le terrain constitue l'accès principal de la salle et une vaste aire de stationnement naturelle engazonnée.

La salle existante est équipée d'un bar-kitchenette insuffisamment aménagé pour répondre aux besoins des utilisateurs. La commune souhaite ainsi compléter l'équipement en créant une cuisine conforme à la

règlementation en vigueur.

Le projet prévoit d'implanter cette extension en partie sud, dans le jardin intérieur qui borde le bâtiment actuel.

Le mur de clôture existant en partie Est, en maçonnerie de moellons sera préservé et rehaussé afin d'insérer entièrement le projet dans son environnement.

Il est prévu un mur composite à ossature bois avec isolation en laine de bois et bardage extérieur en clins de bois. La couverture sera en charpente bois surmonté d'une étanchéité végétalisée afin d'assurer une bonne isolation de la construction, de permettre un déphasage d'écoulement des eaux pluviales et de favoriser la biodiversité.

La cuisine est organisée de façon à respecter la réglementation sanitaire en vigueur avec séparation des locaux de préparation et de plonge. La production d'eau chaude est assurée par un chauffe-eau thermodynamique.

Les locaux de la cuisine et de la plonge sont desservis par deux accès indépendants depuis la façade Est donnant sur l'aire libre extérieure.

La façade Ouest sera éclairée afin de profiter de la vue sur le jardin intérieur.

Localisation géographique :

- LASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	86 284,30	86,69%	Région Ile-de-France	44 023,73	44,23%
HONORAIRES	13 250,00	13,31%	Conseil départemental 95 (en cours)	29 349,15	29,49%
Total	99 534,30	100,00%	commune	26 161,42	26,28%
			Total	99 534,30	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	40 000,00 €
2017	4 023,73 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	44 365,05 €
	Montant total	44 365,05 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018514

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA GRAND'MARE - MAUDETOUT EN VEXIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	60 826,00 €	45,00 %	27 371,70 €
Montant Total de la subvention			27 371,70 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN
 Adresse administrative : ALL DES TILLEULS
 95420 MAUDETOUT EN VEXIN
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Didier VERMEIRE, Maire

N° SIRET : 21950379400014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 24 septembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Article 17 du RBF : Exception de démarrage anticipé des travaux justifiée par l'urgence à réaliser l'opération.

Objectifs :

La commune souhaite créer un aménagement qualitatif au bord de la mare, créer une unité d'aménagement avec les aménagements réalisés antérieurement, limiter la vitesse des véhicules passant sur la place, créer des places de stationnement et conserver l'aspect végétal du site.

Description :

La suppression de deux places de stationnement devant la mare permettra de dégager la vue sur cet espace.

L'aménagement du carrefour comportera un traitement du sol se définissant par une zone en pavés de grès de récupération ainsi qu'une voirie en béton désactivé.

L'organisation du stationnement de part et d'autre de la place aura pour double objectifs de réduire l'impact visuel de l'emprise de la voirie et de créer des rétrécissements de voirie limitant la vitesse des véhicules.

Des caniveaux en pavés de grès remplaceront les bordures en béton. Les trottoirs feront l'objet d'un traitement minéral. Un marquage des accès aux propriétés en pavés de grès et revêtement des trottoirs en béton désactivé en place de l'enrobé, seront réalisés.

Restauration du trop-plein de la mare en créant un canal en pavés de grès permettant aux eaux de s'écouler. Cet aménagement contribuera à redonner à cet espace un caractère rural et champêtre.

Moyens mis en œuvre :

Les travaux porteront sur :

- les travaux préliminaires (installation du chantier, sondage voirie -amiante-),
- le terrassement (encaissements complémentaires pour zones minérales et pour espaces verts, mise en place de terre végétale, fosse de plantation pour les arbres, démolition des place de stationnement),
- règlement jardinage (préparation du sol, engazonnement),
- maçonnerie (muret en pierres),
- réseaux (assainissement, canal en pavés de grès, modification des ouvrages existants),
- traitement de sol (dallage en pavés de grès, béton désactivé, bordure en grès, caniveau en pavés, zone en enrobé),
- plantations (massifs de plantes vivaces, massifs d'arbustes, arbres en cépée, travaux de plantations).

Localisation géographique :

- MAUDETOUT-EN-VEXIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	60 791,00	91,07%
HONORAIRES	5 958,00	8,93%
Total	66 749,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	27 371,70	41,01%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 95 acquis	18 247,80	27,34%
COMMUNE	21 129,50	31,66%
Total	66 749,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	5 958,00 €
2016	19 000,00 €
2018	2 413,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018515

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT DE L'ENTREE VILLAGE CROIX FRANGLIER - MAUDETOUT EN VEXIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	82 812,00 €	45,00 %	37 265,40 €
Montant Total de la subvention			37 265,40 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN
 Adresse administrative : ALL DES TILLEULS
 95420 MAUDETOUT EN VEXIN
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Didier VERMEIRE, Maire

N° SIRET : 21950379400014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 24 septembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Article 17 du RBF : Exception de démarrage anticipé des travaux justifiée par l'urgence à réaliser l'opération.

Objectifs :

La commune souhaite créer un aménagement qualitatif, redonner de la lisibilité à cet espace, mettre en valeur la croix de Franglier, créer un réseau d'eau pluvial pour évacuer, sur ce secteur, les eaux de ruissellement, tout en conservant l'aspect végétal du site.

Description :

Le projet prévoit :

- la suppression de la végétation devant la croix,
- la création d'un muret en pierre marquant visuellement la croix et permettant au promeneur de s'asseoir (rappel des murets présents devant la salle des fêtes),
- la mise en place de caniveaux en pavés de grès en place des bordures en béton.
- le traitement minéral des trottoirs, le marquage des accès aux propriétaires en pavés de grès et le revêtement des trottoirs en béton désactivé en place de l'enrobé noir,
- la création d'un réseau pour les eaux pluviales permettant d'évacuer les eaux de ruissellement

comprenant une canalisation de 150, permettant de récolter les eaux en amont du projet et de les rejeter dans le fossé à l'entrée du village,

- les plantations arbustives sur le site en continuité des plantations existantes sur la commune (choix des essences),
- la création de places de stationnement sur le site à l'arrière de la croix, ces places étant dissimulées visuellement par des massifs de plantation.

-

Moyens mis en œuvre :

Les travaux portent sur :

- les travaux préliminaires (installation du chantier),
- les terrassements (encaissements complémentaires pour les zones minérales et pour les espaces verts, mise en place de terre végétale, fosse de plantation pour les arbres, démolition des ilots),
- règlement de jardinage (préparation du sol, engazonnement),
- maçonnerie (mise en valeur de la croix, muret en pierre),
- les réseaux (assainissement, ouverture de tranchées, canalisations en PVC, regard à grille, remblais de la tranchée, modification des ouvrages existants, mise à niveau chambre France Télécom),
- traitement du sol (dallage en pavés de grès, béton désactivé, bordures en grès, caniveaux en pavés, caniveaux en grès, zone d'enrobé),
- plantations (massifs de plantes vivaces, massifs d'arbustes, arbre en cépée, travaux de plantations).

Localisation géographique :

- MAUDETOUT-EN-VEXIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	82 757,00	91,07%	REGION ILE DE FRANCE	37 265,40	41,01%
HONORAIRES	8 110,00	8,93%	CONSEIL DEPARTEMENTAL 95 acquis	24 843,60	27,34%
Total	90 867,00	100,00%	COMMUNE	28 758,00	31,65%
			Total	90 867,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	8 110,00 €
2016	27 000,00 €
2017	2 155,40 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018516

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES MOINES - MAUDETOUT EN VEXIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	78 424,00 €	45,00 %	35 290,80 €
Montant Total de la subvention			35 290,80 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN
 Adresse administrative : ALL DES TILLEULS
 95420 MAUDETOUT EN VEXIN
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Didier VERMEIRE, Maire

N° SIRET : 21950379400014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 24 septembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Article 17 du RBF : Exception de démarrage anticipé des travaux justifiée par l'urgence à réaliser l'opération.

Objectifs :

La commune propose de réaliser le traitement minéral et végétal du site dans un esprit d'unité de l'ensemble des voiries de la commune.

En effet, les trottoirs sont actuellement en terre recouverts de gravillons. Les bordures de trottoirs en béton sont en grande partie cassées. Ces dégradations donnent à cette rue un aspect fortement délabré.

De même, l'étroitesse des voiries de ce village et l'implantation du bâti ancien ne permettent pas la réalisation de piste cyclable. Conscient de ce problème le Conseil Municipal a pris un arrêté de zone 30 pour l'ensemble du village.

Description :

Le projet porte sur la réalisation de caniveaux en pavés de grès en place des bordures actuelles en béton, le traitement minéral des trottoirs, le marquage des accès aux propriétés en pavés de grès et le revêtement des trottoirs en béton désactivé en place de l'enrobé noir.

L'ensemble des voies communales sera traité dans un esprit d'ensemble et d'unité. Les matériaux seront identiques. La variété de chaque rue proviendra essentiellement du bâti et de la configuration propre de chaque rue.

Moyens mis en œuvre :

Les travaux comprennent : les travaux préliminaires (installation de chantier, sondage relatif à l'amiante notamment), les terrassements (encaissements complémentaires pour zones minérales et pour les espaces verts, mise en place de terre végétale, réalisation de fosse de plantation pour les arbres), le règlement de jardinage (la préparation du sol, l'engazonnement), la maçonnerie (réalisation d'un muret en pierre), le réseau d'assainissement (ouverture de tranchées, canalisation PVC, regard à grille, remblaiement de la tranchée, modification de l'ouvrage existant), le traitement des sols (dallage en pavés de grès, béton désactivé, bordure en grès, caniveau en pavés, caniveau en pavés de grès, zone d'enrobé), les plantations (massif de plantes vivaces, massifs d'arbustes, arbre en cépée, divers travaux de plantation).

Localisation géographique :

- MAUDETOUT-EN-VEXIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	78 553,00	91,07%	REGION ILE DE FRANCE	35 290,80	40,92%
HONORAIRES	7 698,00	8,93%	CONSEIL DEPARTEMENTAL 95 acquis	23 527,20	27,28%
Total	86 251,00	100,00%	COMMUNE	27 433,00	31,81%
			Total	86 251,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	7 698,19 €
2016	25 000,00 €
2017	2 592,61 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018517

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU CLOS BRETON - MAUDETOUT EN VEXIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	39 200,00 €	45,00 %	17 640,00 €
Montant Total de la subvention			17 640,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN
 Adresse administrative : ALL DES TILLEULS
 95420 MAUDETOUT EN VEXIN
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Didier VERMEIRE, Maire

N° SIRET : 21950379400014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 24 septembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Article 17 du RBF : Exception de démarrage anticipé des travaux justifiée par l'urgence à réaliser l'opération.

Objectifs :

Une première tranche de travaux a été réalisée dans le cadre d'un précédent contrat rural. Pour des raisons financières la totalité de la rue n'a pu être aménagée. Le présent projet finalise l'aménagement de cette voirie.

En effet, les trottoirs sont actuellement recouverts de gravillons sur lit de terre. Les bordures des trottoirs en béton sont en grande partie cassées. Ces dégradations ne permettent pas de circuler sur ces trottoirs en toute sécurité, et donnent à cette rue un aspect délabré.

Description :

Le projet porte sur la réalisation de caniveaux en pavés de grès en place des bordures en béton, le traitement minéral des trottoirs, le marquage des accès aux propriétés en pavés de grès, le revêtement des trottoirs en béton désactivé et la plantation d'arbustes lorsque l'espace le permet.

L'ensemble des voiries communales sera traité dans un esprit d'ensemble et d'unité. Les matériaux utilisés seront identiques. La variété de chacune des rues proviendra essentiellement du bâti et de la configuration propre à chaque rue.

Moyens mis en œuvre :

Les travaux comprennent : les travaux préliminaires (installation de chantier, sondage de voirie en recherche d'amiante), les terrassements (encaissements complémentaires pour les zones minérales et pour les espaces verts, mise en place de terre végétale), le règlement de jardinage (préparation des sols, engazonnement), la maçonnerie (réalisation d'un muret en pierre de 0,60 M), le réseau d'assainissement (ouverture de tranchées, canalisation en PVC, regard à grille, remblaiement des tranchées, modification des ouvrages existants), le traitement des sols (dallage en pavés de grès, béton désactivé, bordures en grès, caniveaux en pavés, caniveaux en pavés de grès, zone d'enrobé), plantations (massifs de plantes vivaces, massifs d'arbustes, arbre en cépée, divers travaux de plantations).

Localisation géographique :

- MAUDETOUT-EN-VEXIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	39 175,00	91,07%	REGION ILE DE FRANCE	17 640,00	41,01%
HONORAIRES	3 839,00	8,93%	CONSEIL DEPARTEMENTAL 95 acquis	11 760,00	27,34%
Total	43 014,00	100,00%	COMMUNE	13 614,00	31,65%
			Total	43 014,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	3 839,00 €
2016	11 000,00 €
2018	2 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15018518

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT DU CHEMIN NEUF - MAUDETOUT EN VEXIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	38 738,00 €	45,00 %	17 432,10 €
Montant Total de la subvention			17 432,10 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAUDETOUT EN VEXIN
 Adresse administrative : ALL DES TILLEULS
 95420 MAUDETOUT EN VEXIN
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Didier VERMEIRE, Maire

N° SIRET : 21950379400014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 24 septembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Article 17 du RBF : Exception de démarrage anticipé des travaux justifiée par l'urgence à réaliser l'opération.

Objectifs :

La commune souhaite aménager le chemin neuf, l'une des voies d'accès du village. Il s'agit de requalifier les différents accès aux bâtis le long de cette voie et de sécuriser la circulation piétonne.

Ce chemin se situe en périphérie du village et dessert quelques propriétés. Il permet d'éviter le centre du village pour se rendre à Genainville, commune limitrophe. Les bas-côtés sont actuellement en terre battue. De plus, il n'existe pas de limite propre entre la voirie et les bas-côtés. De même, les accès aux propriétés sont en gravillons, en béton et composés de gravats compactés.

Description :

Le projet porte sur le traitement minéral du chemin. Il s'agit de réaliser le marquage en pavés de grès afin de créer une limite propre entre la voirie et le bas-côté engazonné côté propriétés, la marquage des accès aux maisons en pavés de grès.

Afin de créer une zone de transition entre le village et les champs, les bas-côtés de la voirie côté champs

ne seront pas traités. L'écoulement des eaux pluviales se fait naturellement dans les terrains situés en contrebas. Le profil de la voirie sera donc conservé en l'état.

L'ensemble des voiries communales est traité dans un esprit d'ensemble et d'unité. Les matériaux utilisés pour cette opération seront donc identiques à ceux utilisés pour l'aménagement des autres voies de la commune. La variété de chaque rue proviendra essentiellement de la configuration propre à chacune des rues du village.

Moyens mis en œuvre :

Les travaux portent sur : l'installation du chantier, les terrassements (encaissements complémentaires pour les zones minérales et les espaces verts, la mise en place de terre végétale), le réglément de jardinage (la préparation des sols, l'engazonnement), la réalisation d'un muret en pierres, le traitement des sols (dallage en pavés de grès, béton désactivé, bordure en grès, caniveaux en pavés, caniveaux en pavés de grès, zone d'enrobé), les plantations (les massifs de plantes vivaces, les massifs d'arbustes, les arbres en cépée, les travaux de plantation).

Localisation géographique :

- MAUDETOUT-EN-VEXIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	38 714,00	91,07%
HONORAIRES	3 794,00	8,93%
Total	42 508,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	17 432,10	41,01%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 95 acquis	11 621,40	27,34%
COMMUNE	13 454,50	31,65%
Total	42 508,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	3 794,00 €
2016	11 000,00 €
2017	2 638,10 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15003692

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : CONSTRUCTION DE LA MAISON DE VILLAGE - MOUSSY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	170 000,00 €	45,00 %	76 500,00 €
Montant Total de la subvention			76 500,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MOUSSY
 Adresse administrative : MAIRIE - 1 PLACE DU PRIEURÉ
 95640 MOUSSY
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Philippe HOUDAILLE, Maire

N° SIRET : 21950438800014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération : honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier.. etc..., identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. Ces frais d'honoraires directement liés à l'opération subventionnée et dans la limite de 15 % du montant H.T des travaux, ne pourront pas dépasser 8.888,25 € HT.

Objectifs :

La commune ne dispose pas d'équipement dédié à l'accueil des différentes activités communales, associatives et culturelles.

Pour répondre à une demande toujours croissante de la population un chapiteau de toile a été installé.

Cette situation à l'origine provisoire s'est installée dans la durée. La structure est aujourd'hui très endommagée. L'absence de chauffage empêche toute occupation rationnelle en période hivernale.

La commune souhaite se doter d'un équipement simple mais fonctionnel.

Description :

L'absence de terrain communal contraint la commune à construire cet équipement en continuité de la Mairie, au centre du village. Cette proximité permettra de mutualiser certains locaux tels que la salle du Conseil, la salle d'activités associatives, la salle de réunion. Pour favoriser la polyvalence des locaux existants et des futurs locaux, une réserve de stockage des matériels sera adossée au bâtiment projeté, en continuité du poste de transformation électrique, lequel sera intégré au projet de construction afin de réduire l'impact visuel.

Un porche, en avancée, sera créé. Il sera surmonté d'une couverture en tuiles plates et les murs seront constitués en moellons de pays rejointoyés. Il assurera la continuité architecturale du bâti côté rue.

Les murs d'enceinte de la Mairie sont élevés en moellons de pays. Pour conserver cette structure traditionnelle faisant face au château (classé MH), la volumétrie de la future maison de village disparaîtra derrière le mur d'enceinte.

Moyens mis en œuvre :

Le volume principal de la maison de village sera recouvert d'une toiture végétalisée. Cette solution permet :

- de garder la chaleur en hiver et la fraîcheur en été,
- de protéger le toit des UV et des chocs thermiques augmentant ainsi la durée de vie de la toiture plate,
- une isolation phonique,
- d'absorber les poussières, certains polluants et les rejets de gaz carbonique d'où une amélioration de la qualité de l'air,
- de limiter les risques d'inondation en cas de fortes pluies en retenant une partie des eaux pluviales,
- de filtrer ces eaux de pluie qui seront réemployées pour l'arrosage notamment,

Les façades seront principalement orientées Sud afin de valoriser l'énergie solaire. Des brises soleil et des débords de toiture sont prévus pour améliorer le confort thermique en été.

Localisation géographique :

- MOUSSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	170 000,00	100,00%
Total	170 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	76 500,00	45,00%
CONSEIL DEPARTEMENTAL acquis	51 000,00	30,00%
COMMUNE	42 500,00	25,00%
Total	170 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	66 500,00 €
2017	10 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2015	Contrats ruraux	36 000,00 €
	Montant total	36 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13020617

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : CREATION D'UN SENTIER PEDAGOGIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL ET MISE EN VALEUR DE L'ENTREE SUD DU VILLAGE -OMERVILLE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	25 665,00 €	45,00 %	11 549,25 €
Montant Total de la subvention			11 549,25 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'OMERVILLE
 Adresse administrative : 1 PLACE SAINT MARTIN
 95420 OMERVILLE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Denys DE MAGNITOT, Maire

N° SIRET : 21950462800013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 2 janvier 2016

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération : honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle, CSPS, OPC, géomètre, sondage, frais de dossier.. etc..., identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable.

Conformément à l'article 17 du RBF, les frais d'honoraires directement liés à l'opération subventionnée et dans la limite de 15 % du montant H.T des travaux, ne pourront pas dépasser 1.283,25 € HT.

Objectifs :

Le système d'adduction d'eau qui a servi à alimenter en eau potable la commune a été mis en place après 1850 et abandonné en 1974. L'eau était captée dans la nappe des sables de l'Yprésien (actuellement la commune s'alimente à partir de son propre puits creusé à 18 mètres de profondeur).

La commune souhaite faire revivre l'histoire du lieu en restaurant l'ensemble des ouvrages hydrauliques et en créant un sentier pédagogique qui permettra aux habitants et aux promeneurs de découvrir ce patrimoine oublié.

Description :

Le territoire est découpé par de nombreux chemins, connectés à un chemin de Grande Randonnée (le GR11) et un chemin de petite randonnée.

La commune a pour projet d'agrandir ce réseau de chemins pour favoriser la découverte de son territoire et propose:

- la réouverture d'un chemin au sud de la commune,
- la création d'un nouveau chemin au nord qui se connecterait au circuit existant "tour de village",
- la réalisation d'un sentier découverte du patrimoine hydraulique permettra de redécouvrir les différents ouvrages qui ont participé, autrefois, à l'alimentation en eau potable du village (création de chemins pour accéder au captage et au béliet, réouverture du lit du ruisseau., débroussaillage, dessouchages, restauration des murs et toiture des différents bâtiments, ..),
- la remise en état de l'ouvrage hydraulique (curage, restauration des bassins et des murs intérieurs, remise en état des canalisations, mise en sécurité des bâtiments,...),
- l'agrandissement du chemin tour de village au nord permettra de découvrir les atouts du village notamment les vues et le patrimoine architectural remarquable...

Il s'agit de réaliser un itinéraire de promenade favorisant la découverte des ouvrages répartis sur la commune. Un projet global sur l'ensemble du sentier, mettra en valeur tous les atouts et les potentiels de découvertes et d'observations le long de ce parcours.

Localisation géographique :

- OMERVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	25 665,00	100,00%	REGION	11 549,25	45,00%
Total	25 665,00	100,00%	DEPARTEMENT	7 699,50	30,00%
			COMMUNE	6 416,25	25,00%
			Total	25 665,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	6 000,00 €

2017	5 549,25 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	121 143,15 €
	Montant total	121 143,15 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15013221

Commission permanente du 18 mai 2016

Objet : AMENAGEMENT D'UN CITY STADE - CHAILLY-EN-BIERE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	37 300,00 €	30,00 %	11 190,00 €
Montant Total de la subvention			11 190,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153001-200
15300103- Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAILLY EN BIERE
 Adresse administrative : MAIRIE
 77930 CHAILLY EN BIERE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Patrick GRUEL, Maire

N° SIRET : 21770069900010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds d'intervention aménagement et équipement rural
 Rapport Cadre : CR30-03 du 26/06/2003

Date prévisionnelle de début de projet : 19 mai 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le Conseil municipal des jeunes de la commune a voté l'installation d'un city stade, avec la volonté de redynamiser le village.

Description :

Le city stade sera implanté sur un ancien parking, éloigné des habitations.
 A ce jour, la commune ne dispose d'aucun équipement sportif qui permettrait aux jeunes de se regrouper et de pratiquer différents sports (mini football, handball, volley, basket, tennis, badminton et tennis ballon).
 Le city stade sera également utilisé par les enfants inscrits aux Nouvelles Activités Périscolaires et par les enseignants pendant le temps scolaire.

Localisation géographique :

- CHAILLY-EN-BIERE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	37 300,00	100,00%
Total	37 300,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	11 190,00	30,00%
FONDS PARLEMENTAIRE	13 055,00	35,00%
COMMUNE	13 055,00	35,00%
Total	37 300,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	10 000,00 €
2017	1 190,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Fonds d'intervention aménagement et équipement rural	51 600,00 €
	Montant total	51 600,00 €

**ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : ECHEANCIERS
FINANCIERS PREVISIONNELS DES CONTRATS
REGIONAUX TERRITORIAUX**

**CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
DE GAMBAIS 78)
Echéancier financier prévisionnel**

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE		DETAIL DU TAUX (PLAFONNE A 50 %)							
			2016	2017	2018	2019	2020	Montant en €	TAUX % (plafond à 50 %)	Taux de base 15%	Réduction des inégalités sociales et territoriales 15%	Logements sociaux				Eco- respons abilité*	Exemplarité SDRIF
												Malus 10 %	5%	10%	15%		
Rénovation des classes primaires	110 600,00	110 600,00	110 600,00					22 120,00	20%	15%	-					5%	-
Construction d'un restaurant pour les élèves de cours élémentaires	741 865,00	741 865,00	370 933,00	370 932,00				148 373,00	20%	15%	-					5%	-
Construction d'un accueil périscolaire et de loisirs	607 775,00	607 775,00	303 888,00	303 887,00				121 555,00	20%	15%	-					5%	-
Aménagement des abords et accès	85 000,00	85 000,00	43 000,00	42 000,00				17 000,00	20%	15%	-					5%	-
TOTAL	1 545 240,00	1 545 240,00	828 421,00	716 819,00	0,00	0,00											
	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE		124 263,15	107 522,85	0,00	0,00		309 048,00									

* Le versement du solde de la subvention est conditionné à la présentation des labels prévus dans la fiche 3 de la délibération CR 92-11

**CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
DE PORT-MARLY (78)
Echéancier financier prévisionnel**

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	Honoraires	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE		DETAIL DU TAUX (PLAFONNE A 50 %)							
				2016	2017	2018	2019	2020	Montant en €	Taux % (plafond à 50 %)	Taux plancher 15 %	Réduction inégalités sociales et territoriales	Logements sociaux				Eco-respon- sabilité 5%	Exemplarité SDRIF 5%
													Malus 10 %	5%	10%	15%		
Réhabilitation du centre de loisirs maternel	396 277,69	59 441,65	455 719,34	455 719,34					136 715,80	30	15					15		
Réfection de la salle de spectacle "carré des Mousquetaire"	550 500,00	82 575,00	633 075,00	633 075,00					189 922,50	30	15					15		
Réaménagement de la salle d'exposition "Pavillon Corot"	137 916,00	20 687,40	158 603,40	158 603,40					47 581,02	30	15					15		
TOTAL	1 084 693,69	162 704,05	1 247 397,74	1 247 397,74					-									
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION				118 751,76					374 219,32									

CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
DE LA FERTE ALAIS
Echéancier financier prévisionnel

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE		DETAIL DU TAUX (PLAFONNE A 50 %)							
			2016	2017	2018	2019	2020	Montant en €	TAUX % (plafond à 50 %)	Taux plancher 15 %	Réduction des inégalités sociales et territoriales	Logements sociaux				Eco- responsabil ité	Exemplarité SDRIF
												Malus 10%	5%	10%	15%		
Construction d'ateliers municipaux	965 752,69	965 752,69	241 438,17	724 314,52				193 150,54									5%
Requalification du centre- ville	897 314,50	897 314,50			224 328,62	672 985,88		179 462,90									5%
TOTAL	1 863 067,19	1 863 067,19	241 438,17	724 314,52	224 328,62	672 985,88											5%
	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION		48 287,63	144 862,90	44 865,72	134 597,18		372 613,44									

**CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
OLLAINVILLE (91)
Echéancier financier prévisionnel**

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE		DETAIL DU TAUX (PLAFONNE A 50 %)							
			2016	2017	2018	2019	2020	Montant en €	Taux % (plafond à 50 %)	Taux plancher 15 %	Réduction inégalités sociales et territoriales 15%	Logements sociaux				Eco- responsabilité *	Exemplarité SDRIF**
												Malus 10 %	5%	10%	15%		
Réhabilitation d'un bâtiment en pôle de services publics	1 228 027,00	1 228 027,00	610 557,00	617 470,00				307 006,75	25	15			5%				5%
Aménagement de la place de l'Orangerie et installation d'un kiosque à musique	250 000,00	250 000,00			250 000,00			62 500,00	25	15			5%				5%
Réhabilitation thermique de l'école Jacques Prévert	285 833,00	285 833,00		285 833,00				71 458,25	25	15			5%				5%
Réhabilitation thermique de l'école de la Roche	153 333,00	153 333,00			153 333,00			38 333,25	25	15			5%				5%
Réhabilitation thermique de l'école des Boutons d'or	125 000,00	125 000,00	125 000,00					31 250,00	25	15			5%				5%
TOTAL	2 042 193,00	2 042 193,00	735 557,00	903 303,00	403 333,00			510 458,25									
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			183 889,25	225 825,75	100 833,25			510 548,25									

* Le versement du solde de la subvention est conditionné à la présentation des labels prévus dans la fiche 3 de la délibération CR 92-11

** Cette bonification est conditionnée au résultat de l'analyse par la Région du formulaire prévu à cet effet, dûment complété par le demandeur, accompagné le cas échéant des documents d'urbanisme

**ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : AVENANT AUX
CONTRATS REGIONAUX - DOCUMENTS
CONTRACTUELS**

AVENANT N° 1 AU 3 ^{ème} CONTRAT REGIONAL LARDY (Département 91)

ENTRE D'UNE PART :

La Région Ile-de-France, représentée par la Présidente du Conseil Régional,

ET D'AUTRE PART :

La Commune de Lardy, représentée par la Maire,

Après avoir rappelé :

- le contrat régional signé le 25 juillet 2011 et la délibération de la Commission permanente du Conseil régional n° CP 11-233 du 07 juillet 2011,
- le courrier du Conseil départemental de l'Essonne en date du 8 octobre 2015
- la délibération du conseil municipal en date du 5 septembre 2014
- la délibération du conseil municipal en date du 20 novembre 2015

Et la délibération de la Commission permanente du Conseil régional n° CP du xxx 2016.

Considérant la nécessité de prolonger le contrat d'une année du fait de contraintes opérationnelles.

Considérant la nécessité de retarder la réalisation de l'opération « Création d'un Espace Seniors » afin d'héberger temporairement dans locaux dédiés à cette opération le personnel de la gendarmerie, actuellement en cours de réhabilitation.

Considérant le souhait de la commune de remplacer l'opération « Création d'un espace seniors » par « Création d'un pôle de services », qui sera implanté sur un site mieux adapté, regroupant le foyer des anciens, le CCAS et le poste de police municipale.

Article 1 :

L'article 1 du contrat initial est modifié comme suit :

Tableau initial
Lardy (91)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANTS SR ETENUS PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					Dotation prévisionne lle maximum Région 35%-40%
			2011	2012	2013	2014	2015	
Création d'un pôle multiculturel	2 226 004	1 800 000	540 000	1 260 000				720 000 (40%)
Aménagement paysager des abords du pôle multiculturel	423 146	300 000		300 000				105 000
Création d'un espace seniors	959 796	900 000			900 000			360 000 (40%)
TOTAL	3 608 946	3 000 000,00	540 000	1 560 000	900 000			
	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION.		216 000	609 000	360 000			1 185 000

Tableau modifié
Lardy (91)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	RETENUS PAR REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION							Dotation prévisionnelle maximum Région 35%
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Création d'un pôle multiculturel	2 226 004	1 800 000	1 800 000							720 000 (40%)
Aménagement paysager des abords du pôle multiculturel	423 146	300 000		300 000						105 000
Création d'un pôle de services	959 796	900 000						300 000	600 000	360 000 (40%)
TOTAL	3 608 946	3 000 000,00	1 800 000	300 000				300 000	600 000	
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			720 000	105 000				120 000	240 000	1 185 000

Article 2 :

Le présent contrat est prorogé d'un an et expire au 24 juillet 2017.

Article 3 :

Annule l'opération : « Création d'un espace seniors » et la remplace par l'opération : « Création d'un pôle de services » permettant ainsi de regrouper plusieurs services au sein d'un même équipement.

Article 4 :

Les autres stipulations du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Lardy, le
Pour la Commune de Lardy
La Maire

A Paris, le
Pour la Région Ile-de-France
La Présidente du Conseil Régional

Dominique BOUGRAUD

Valérie PECRESSE

**AVENANT N° 2 AU 3^{ème} CONTRAT REGIONAL
D'ENNERY (Val d'Oise)**

ENTRE D'UNE PART :

La Région Ile-de-France, représentée par la Présidente du Conseil Régional,

ET D'AUTRE PART :

La commune d'Ennery, représentée par le Maire,

Après avoir rappelé :

- le contrat régional d'Ennery signé le 27 avril 2010,
- la délibération de la Commission permanente du Conseil régional n° CP 09-1203 du 17 novembre 2009,
- la délibération du Conseil départemental du Val d'Oise n° 2-21 du 23 novembre 2009,
- la délibération n° CR 07-12 du 28 juin 2012 relative à la mise en œuvre de la modulation des aides régionales dans la contractualisation : création du contrat régional territorial,

- l'avenant n°1 au contrat régional signé le 14 décembre 2012,
- la délibération du Conseil régional CP 12-553 du 12 juillet 2012,
- la délibération du Conseil départemental du Val d'Oise n°2-16 du 10 septembre 2012,
- la délibération du Conseil municipal de la commune d'Ennery en date du 21 mars 2016,

- la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional n° CP.....du 18 mai 2016,
- la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental n° du 06 juin 2016,

Considérant la nécessité de proroger d'une année supplémentaire le contrat régional,

Article 1 :

Le contrat initial est modifié comme suit

Tableau contrat initial modifié par avenant n°1

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	RETENUS PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION							RETENUS PAR LE DEPARTEMENT EN € HT	SUBVENTION REGIONALE 35%	SUBVENTION DEPARTEMENTALE 25%
			2 011	jusqu'au 11/07 /2012,	à partir du 11/07/ 2012	2 013	2 014	2 015	2 016			
Extension de l'école phase 1	1 346 363	1 338 600	479 882	406 832	451 886					1 338 600	468 510	334 650
Agrandisse- ment et mise aux normes école et cantine phase 2												
Extension de la Mairie et amélioration de l'accessibilité des PMR	1 235 900	1 235 900				370 770	617 950	247 180		1 235 900	432 565	308 975
Aménage- ment du cimetière et création d'un columbarium	425 500	425 500				212 750	63 825	148 925		425 500	148 925	106 375
TOTAL	3 007 763	3 000 000	479 882	406 832	451 886	583 520	681 775	396 105	0	3 000 000		
SUBVENTION DEPARTEMENTALE			119 970,50	101 708,00	112 971,50	145 880,00	170 443,75	99 026,25				750 000
SUBVENTION REGIONALE			167 958,70	142 391,20	158 160,10	204 232,00	238 621,25	138 636,75			1 050 000	

Tableau contrat modifié par avenant n° 2

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	RETENUS PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION							RETENUS PAR LE DEPARTEMENT EN € HT	SUBVENTION REGIONALE 35%	SUBVENTION DEPARTEMENTALE 25%
			2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017			
Extension de l'école phase 1	1 346 363	1 338 600	479 882	858 718						1 338 600	468 510	334 650
Agrandissement et mise aux normes école et cantine phase 2												
Extension de la Mairie	1 235 900	1 235 900				247180	588.720	400.000		1 235 900	432 565	308 975
Requalification du cimetière	425 500	425 500				63825	271.675	90.000		425 500	148 925	106 375
TOTAL	3 007 763	3 000 000	479 882	858 718		311005	860.395	490.000		3 000 000		
SUBVENTION DEPARTEMENTALE			119 970,50	214.679,50		77.751,25	215.098,75	122.500				750 000
SUBVENTION REGIONALE			167 958,70	300.551,30		108.851,75	301.138,25	171.500			1 050 000	

Article 2 :

Le présent contrat régional est prorogé d'une année supplémentaire soit jusqu'au 26 avril 2017.

Article 3 :

Les autres stipulations du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Ennery, le
Pour le Maire de la Ville
d'Ennery,
Le Maire

A Cergy, le
Pour le Conseil Départemental du
Val d'Oise,
Le Président du Conseil
Départemental,

Gérard LEROUX

A Paris, le
Pour la Région Ile-de-France,
La Président du Conseil Régional,

Arnaud BAZIN

Valérie PECRESSE

**ANNEXE 5 A LA DELIBERATION : AVENANT A UNE
CONVENTION DE REALISATION, FICHE IRIS
MODIFIEE**

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE REALISATION
Relative à l'opération « Création d'un espace seniors »,
Inscrite au contrat régional de la commune de Lardy (91)

Entre

La Région Ile de France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par son Président, Madame Valérie PECRESSE, En vertu de la délibération n° CP 11-233 du 7 juillet 2011, ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

**L'organisme dénommé : Ville de Lardy
dont le statut juridique est : Commune
dont le n° SIRET et code APE sont : 21910330600011 et 751A
dont le siège social est situé au : Hôtel de Ville – 70 Grande rue -91510 LARDY
ayant pour représentant : Madame Dominique BOUGRAUD, Maire
ci-après dénommé « le bénéficiaire »**

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif des contrats régionaux adopté par délibération n°CR 57-01 96-355 du 13 décembre 2001, actualisée par la délibération n° CR 57-01 du 13 décembre 2001.

La présente convention découle des engagements pris par la Région et le bénéficiaire dans le cadre du contrat régional approuvé par délibération n° CP 11-233 du 7 juillet 2011.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes, ainsi que des règles fixées par son Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération du Conseil régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 prorogé par délibération n°CR01-16 du 21 janvier 2016.

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE REALISATION

Par délibération n° CP xxxx, la Région Ile-de-France a décidé de répondre favorablement à la demande de la commune de Lardy en vue de modifier la convention de réalisation adoptée par délibération n° CP 11-233 du 7 juillet 2011 pour l'opération « Création d'un espace seniors ».

En effet, le projet initial ne répond plus aux objectifs de l'équipe municipale, dans la mesure où la commune a l'opportunité de bénéficier de locaux neufs où installer à la fois le foyer des anciens, le CCAS et un local pour la police municipale.

Par conséquent, il est proposé de remplacer l'opération « Création d'un espace seniors » prévu à l'article 1 de la convention de réalisation, comme suit :

En lieu et place de l'opération suivante : Création d'un espace seniors,

Il est présenté l'opération :

- Création d'un pôle de services

Le montant de la subvention accordée au bénéficiaire, soit un montant maximum de subvention de **360 000 €**, est identique au montant de subvention initial. Il correspond à 40 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à **900 000 € HT**.

ARTICLE 2 :

Les autres stipulations de la convention de réalisation non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires originaux

A Evry, le
Pour le Département de
l'Essonne
Le Président du Conseil
Départemental

François DUROVRAY

A Lardy, le
Pour la commune de Lardy
La Maire

Dominique BOUGRAUD

A Paris, le
Pour la Région Ile-
deFrance,
La Présidente du Conseil
Régional

Valérie PECRESSE

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 12012080

Commission permanente du 23 janvier 2013 CP13-119
Modifié par Commission permanente du 18 mai 2016 CP16-

Objet : CREATION D'UN POLE DE SERVICES - LARDY

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats régionaux	900 000,00 €	40,00 %	360 000,00 €
Montant Total de la subvention			360 000,00 €

Imputation budgétaire : 905-52-204142-152002-200
15200205- Contrat régional territorial

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LARDY MAIRIE
Adresse administrative : 70 GRANDE RUE
91510 LARDY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Claude ROCH, Maire

N° SIRET : 21910330600011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats régionaux
Rapport Cadre : CR57-01 du 13/12/2001

Date prévisionnelle de début de projet : 19 mai 2016
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Localisation géographique :

- LARDY

Contrat Particulier : Hors CPRD

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	959 796,00	100,00%
Total	959 796,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional d' Ile-de-France	360 000,00	37,51%
Conseil Général (91) acquis	180 000,00	18,75%
COMMUNE	419 796,00	43,74%
Total	959 796,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	80 000,00 €
2017	250 000,00 €
2018	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Agendas 21 locaux - Deuxième phase	25 000,00 €
2013	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	40 884,00 €
2013	Contrats régionaux	360 000,00 €
2013	Politique énergie climat	6 203,75 €
2013	Soutien à la création et à la diffusion numérique	14 408,00 €
2015	Politique de l'eau-Investissement	16 137,97 €
	Montant total	462 633,72 €

ANNEXE 6 A LA DELIBERATION : AVENANTS AUX CONTRATS RURAUX - DOCUMENTS CONTRACTUELS

**AVENANT N° 1 AU CONTRAT RURAL
DE DOUE (SEINE ET MARNE)**

ENTRE D'UNE PART :

La Région Ile-de-France, représentée par le Président du Conseil Régional,

Et

Le Département de Seine et Marne, représenté par son Président,

ET D'AUTRE PART :

La commune de Doue, représentée par le Maire,

Après avoir rappelé :

- le contrat rural signé le 21 septembre 2012 et la délibération de la Commission permanente du Conseil régional n°CP12-329 du 23 mars 2012,
 - la délibération de la commune de Doue en date du 14 septembre 2015.
- Et la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional n° CP.....du 18 mai 2016

Considérant :

- La nécessité de substituer l'opération « Construction d'une salle associative multifonctions » par l'opération « Construction d'un city-stade».

Article 1 :

L'article 1 du contrat initial est comme suit :

Tableau contrat initial

DOUE (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANTS RETENUS PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					MONTANTS RETENUS PAR LE DEPARTEM ENT EN € HT	DOTATION PREVISION NELLE MAXIMUM REGION	SUBVENTI ON DEPARTEM ENT (35%)
			2012	2013	2014	2015	2016			
Restructuration d'un logement de fonction en agence postale	88 661,63	79 731,68	79 731,68					79 731,68	35 879,26	27 906,09
Construction d'une salle associative multifonctions	289 383,41	222 000,00		222 000,00				222 000	99 900	77 700
Construction d'une salle Municipale	93 617,50	68 268,32			68 268,32			68 268,32	30 720,74	23 893,91
TOTAL	471 662,54	370 000,00	79 731,68	222 000,00	68 268,32	0,00	0,00	370 000,00		
<i>Subvention du Département</i>			27 906	77 700	23 894	0	0			129 500
<i>Dotation prévisionnelle maximum Région</i>			35 879	99 900	30 721	0	0		166 500	

Tableau avenant n°1

DOUE (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANTS RETENUS PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION						MONTANTS RETENUS PAR LE DEPARTE- MENT EN € HT	DOTATION PREVISION- NELLE MAXIMUM REGION	SUBVENTION DEPARTE- MENT (35%)
			2012	2013	2014	2015	2016	2017			
Restructuration d'un logement de fonction en agence postale	88 661,63	79 731,68	79 731,68						79 731,68	35 879,26	27 906,09
Construction d'un city stade	115 429,00	115 429,00					115 429,00		115 429,00	51 943,05	40 400,15
Construction d'une salle Municipale	93 617,50	68 268,32						68 268,32	68 268,32	30 720,74	23 893,91
TOTAL	297 708,13	263 429,00	79 731,68	0,00	0,00	0,00	115 429,00	68 268,32	263 429,00		
<i>Subvention du Département</i>			27 906	0	0	0	40 400,15	23 894			92 200,15
<i>Dotation prévisionnelle maximum Région</i>			35 879	0	0	0	51 943,05	30 721		118 543,05	

Article 2 :

Annule l'opération « Construction d'une salle associative multifonctions» et la remplace par l'opération « Construction d'un city stade».

Article 3 :

Les autres stipulations du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires originaux.

A Doue, le
Pour la commune de Doue
Le Maire

A Melun, le
Pour le département de Seine et Marne
Le Président du Conseil départemental
de Seine et Marne

A Paris, le
Pour la Région Ile-de-France
La Présidente du Conseil Régional

Jean-François DELESALLE

Jean-Jacques BARBAUX

Valérie PECRESSE

AVENANT N° 1 AU CONTRAT RURAL DE VALENCE-EN-BRIE (SEINE-ET-MARNE)

ENTRE D'UNE PART :

La Région Ile-de-France, représentée par le Président du Conseil Régional,

Et

Le Département de la Seine-et-Marne, représenté par son Président,

ET D'AUTRE PART :

La commune de Valence-en-Brie, représentée par le Maire,

Après avoir rappelé :

- le contrat rural signé le 9 mars 2015 et la délibération de la Commission permanente du Conseil régional n°CP 14-576 du 17 octobre 2014,
 - la délibération de la commune de Valence-en-Brie en date du 18 juin 2015.
 - la délibération du Conseil départemental de Seine-et-Marne du 2 novembre 2015
- Et la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional n° CP.....du.....

Considérant :

- La commune souhaite substituer l'opération « Création d'une salle des mariages et activités intergénérationnelles » par l'opération « Remise en état des façades de l'église Saint-Nicolas». En effet, l'édifice est très dégradé et un traitement urgent s'impose.

Article 1 :

L'article 1 de l'avenant n° 1 est modifié comme suit :

Tableau contrat initial

VALENCE-EN-BRIE (77)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATION S PROPOSES EN € HT	RETENUS PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENUS PAR LE DPT EN € HT	DOTATION PREVISION NELLE MAXIMUM REGION (45%)	SUBVENTION DU DEPART. (35%)
			2014	2015	2016	2017	2018			
Requalification du centre et accessibilité	280 000	140 000	140 000					140 000	63 000	49 000
Création d'une salle des mariages et activités intergénérationn elles	138 000	120 000		120 000				120 000	54 000	42 000
Création d'une salle d'archives	62 100	40 000		40 000				40 000	18 000	14 000
TOTAL	480 100	300 000	140 000	160 000				300 000		
SUBVENTION DEPARTEMENT			49 000	56 000						105 000
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION			63 000	72 000					135 000	

Tableau avenant n°1

OPERATIONS	MONTANTS OPERATION S PROPOSES EN € HT	RETENUS PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					RETENU S PAR LE DPT EN € HT	DOTATION PREVISION NELLE MAXIMUM REGION (45%)	SUBVENTION DU DEPART. (35%)
			2014	2015	2016	2017	2018			
Requalification du centre et accessibilité	280 000	140 000		140 000				140 000	63 000	49 000
Remise en état des façades de l'église Saint- Nicolas	138 000	120 000				120 000		120 000	54 000	42 000
Création d'une salle d'archives	62 100	40 000					40 000	40 000	18 000	14 000
TOTAL	480 100	300 000		140 000				300 000		
SUBVENTION DEPARTEMENT				56 000						105 000
DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION				72 000	54 000		18 000		135 000	

Article 2 :

Annule l'opération « Création d'une salle des mariages et activités intergénérationnelles » et la remplace par l'opération « Remise en état des façades de l'église Saint-Nicolas ».

Article 3 :

Les autres stipulations du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires originaux.

A Valence-en-Brie, le
Pour la commune de Valence-
en-Brie
Le Maire

A Melun, le
Pour le département de la
Seine-et-Marne
Le Président du Conseil
départemental de la Seine-et-
Marne

A Paris, le
Pour la Région Ile-de-France
La Présidente du Conseil Régional

Serge VAUCOULEUR

Jean-Jacques BARBAUX

Valérie PECRESSE

**ANNEXE 7 A LA DELIBERATION : AVENANT A UNE
CONVENTION DE REALISATION, FICHE IRIS
MODIFIEE**

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE REALISATION

**Relative à l'opération « Construction »,
Inscrite au contrat rural de la commune de Doue (77)**

Entre

**La Région Ile de France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,
représentée par sa Présidente, Madame Valérie Pécresse,
En vertu de la délibération n° CP 11-974 du 16 novembre 2011,
ci-après dénommée « la Région »**

d'une part,

et

**L'organisme dénommé : Ville de Doue
dont le statut juridique est : Commune
dont le n° SIRET et code APE sont : 21770162200011 et 8411Z
dont le siège social est situé au : Hôtel de Ville – 1 bis rue Champenois – 77510 DOUE
ayant pour représentant : Monsieur Jean-François DELESALLE, Maire
ci-après dénommé « le bénéficiaire »**

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif des contrats ruraux adopté par délibération n°CP 96-355 du 21 novembre 1996, actualisée par la délibération n° CR 57-01 du 13 décembre 2001.

La présente convention découle des engagements pris par la Région et le bénéficiaire dans le cadre du contrat rural approuvé par délibération n° CP 13-108 du 23 janvier 2013.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des conditions suivantes, ainsi que des règles fixées par son Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération du Conseil régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010.

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE REALISATION

Par délibération n° CP 16- , la Région Ile-de-France a décidé de répondre favorablement à la demande de la commune de Doue en vue de modifier la convention de réalisation adoptée par délibération n° CP 13-108 du 23 janvier 2013 pour l'opération « Construction d'une salle associative multifonctions ».

En effet, le projet initial ne répond plus aux objectifs de la nouvelle équipe municipale, qui souhaite, dans le cadre de la politique de développement sportif, offrir aux habitants de la commune, un lieu dédié aux rencontres et activités sportives par la construction d'un équipement pluridisciplinaire, nommé « City-stade ».

Par conséquent, il est proposé de remplacer l'opération « Construction d'une salle associative multifonctions » prévu à l'article 1 de la convention de réalisation, comme suit :

En lieu et place de l'opération suivante : « Construction d'une salle associative multifonctions »,

Il est présenté l'opération :

- « Construction d'un city-stade »

Le montant de la subvention accordée au bénéficiaire, soit un montant maximum de subvention de **51 943,05 €**, est inférieur au montant de subvention initial. Il correspond à 45 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à **115 429 € HT**.

ARTICLE 2 :

Les autres stipulations de la convention de réalisation non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux

A Doue, le
Pour la commune de Doue
Le Maire

A Melun, le
Pour le département de Seine et Marne
Le Président du Conseil départemental
de Seine et Marne

A Paris, le
Pour la Région Ile-de-France
La Présidente du Conseil Régional

Jean-François DELESALLE

Jean-Jacques BARBAUX

Valérie PECRESSE

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 11013623

Commission permanente du 23 janvier 2013 CP 13-108
Modifiée par délibération N° CP 16-184 du 18 mai 2016

Objet : CONSTRUCTION D'UN CITY STADE - DOUE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	115 429,00 €	45,00 %	51 943,05 €
	Montant de la désaffectation		-47 956,95 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DOUE
 Adresse administrative : 1 B RUE CHAMPENOIS
 77510 DOUE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Jean-François DELESALLE, Maire

N° SIRET : 21770162200011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : septembre 2016
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Par délibération en date du 14 septembre 2015, le Conseil Municipal de Doue a approuvé la construction d'un city-stade.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la politique sportive menée par la commune de Doue afin d'offrir un équipement et un lieu dédiés aux rencontres et activités sportives.

Description :

Le projet prévoit le terrassement puis l'équipement d'un terrain d'une surface de 424 m² dont 274 m² en gazon synthétique sablé.

Le terrain multisports, accessibles aux personnes à mobilité réduite, présente l'intérêt d'offrir des activités sportives pluridisciplinaires sur un seul et même équipement. Celui-ci comprend à cet effet, 2 cages de foot, 2 panneaux de basket, 2 cages de mini-but hockey. L'ensemble sera délimité par une structure en bois et métal thermolaqué.

Localisation géographique :

- DOUE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2013

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux	115 429,00	100,00%	Subvention Région Ile de France	51 943,05	45,00%
Total	115 429,00	100,00%	Subvention CG 77 - Acquis	40 400,15	35,00%
			Autofinancement communal	23 085,80	20,00%
			Total	115 429,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	45 000,00 €
2017	6 943,05 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Contrats ruraux	99 900,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	106 552,66 €
	Montant total	206 452,66 €

ANNEXE 8 A LA DELIBERATION : FICHES IRIS MODIFIEES – BOIS HERPIN

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 13016955

Commission permanente du 18 juin 2014 CP14-368

Modifié par la CP 16-xxx du xx mai 2016

Objet : RENOVATION DU BATIMENT MAIRIE-ECOLE - BOIS-HERPIN

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	49 500,00 €	45,00 %	22 275,00 €
Montant Total de la subvention			22 275,00 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
 15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOIS HERPIN
 Adresse administrative : GRANDE RUE
 91150 BOIS HERPIN
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Marc THOUEMENT, Maire

N° SIRET : 21910075700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 20 février 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 avril 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (coordination SSI et SPS, frais de dossier), identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Objectifs :

Le bâtiment communal qui abrite la mairie et l'école a été construit à la fin du 19ème siècle. Seule la partie mairie a été rénovée il y a quelques années. Il est donc nécessaire vu l'état de vétusté des locaux de procéder à des travaux de remise en état.

Description :

Les menuiseries de la salle de classe et celles des bureaux vont être remplacées par des menuiseries en PVC blanc à double vitrage. La vieille porte en bois du local de la mairie sera remplacée par une porte en PVC à panneaux pleins surmontés d'une imposte vitrée dans le respect de l'aspect actuel. L'isolation phonique de la salle de classe sera assurée par la mise en place d'un faux plafond suspendu en dalles

acoustiques avec éclairage intégré. L'équipement électrique sera remis aux normes. Dans les combles sera posé un isolant thermique afin de limiter les actuelles déperdition et apporter un meilleur confort en toute saison. Enfin, le mur de clôture de la cour sera restauré à l'identique avec un enduit à la chaux à pierres vues en un couronnement de tuiles de terre cuite.

Localisation géographique :

- BOIS-HERPIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX	45 000,00	90,91%	Région	22 275,00	45,00%
HONORAIRES	4 500,00	9,09%	CG 91 - En cours	17 325,00	35,00%
Total	49 500,00	100,00%	Bois-Herpin	9 900,00	20,00%
			Total	49 500,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	17 820,00 €
2015	4 455,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Contrats ruraux	22 275,00 €
2015	Contrats ruraux	27 675,00 €
	Montant total	49 950,00 €